EXAMEN DU PORTEFEUILLE 2018 : RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES

Pour information

Remarques : Les documents du Conseil ont un caractère délibératif et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne sont pas publics tant que le Conseil ne les a pas examinés en réunion. Ils sont normalement transmis par les groupes constitutifs à leurs membres en amont de la réunion du Conseil à des fins de consultation.

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le but de ce document est de présenter au Conseil l'Examen du portefeuille 2018 réalisé par le Secrétariat ainsi qu'un certain nombre de réflexions du Comité des financements et performances (GPC) sur la façon dont l'Examen du portefeuille peut être utilisé pour améliorer les résultats des financements, et sur les améliorations possibles de cet Examen l'an prochain.

2. CONTEXTE ET OBSERVATIONS DU GPC

2.1 Lors de sa réunion des 10-12 octobre 2018, le GPC a analysé l'Examen du portefeuille 2018. Le Comité s'est déclaré satisfait de la qualité de l'Examen, notant que le rapport de cette année représentait une amélioration par rapport au niveau déjà élevé des années précédentes. Les discussions du Comité ont porté principalement sur l'analyse des causes des retards dans la mise en œuvre des financements, sur l'alignement des modalités de financement, et sur les activités financées par les financements du GPE dans le secteur de l'éducation. Les membres du Comité ont souligné que les conclusions de ces sections du rapport leur seront utiles pour examiner les futures requêtes de financement, et le Comité a décidé de formuler certaines recommandations destinées à améliorer le travail dans les pays, ainsi que d'autres recommandations à prendre en compte dans l'Examen du portefeuille de l'an prochain.

Recommandations destinées à améliorer les résultats des financements

2.2 Le Comité a indiqué différents moyens par lesquels les résultats de l'Examen du portefeuille de cette année pourraient être utilisés pour résoudre les problèmes susceptibles d'entraîner des retards de mise en œuvre par le biais des processus d'assurance qualité et d'approbation en amont :

a. Réfléchir à la manière dont les Financements pour la préparation d'un programme (PDG) et les processus d'examen de la qualité peuvent être exploités et renforcés pour atténuer certains problèmes de mise en œuvre, en particulier ceux en rapport avec la préparation des activités et la conception du programme. Cela pourrait passer notamment par un meilleur emploi des PDG pour éviter ou anticiper les problèmes liés aux activités de préparation d'un financement avant le début de la mise en œuvre d'un nouvel ESPIG.

b. Étudier tous les mécanismes disponibles pour remédier aux problèmes relatifs aux systèmes et processus de passation de marchés des pays avant la mise en œuvre d'un nouvel ESPIG. Il pourrait s'agir notamment d'explorer des possibilités de terminer les tâches de préparation des activités avant la date de début de la mise en œuvre du programme pour que les principaux livrables ne puissent pas être retardés à cause des tâches de préparation des activités.

c. Le Comité s'est demandé si trois-quatre ans de mise en œuvre d'un ESPIG suffisaient dans tous les contextes, et par rapport aux capacités et à la fragilité, il serait peut-être bien pour le GPE d'évaluer la durée standard de mise en œuvre des futurs ESPIG et de laisser une marge de manœuvre pour mieux s'adapter au contexte.

d. Concernant l'alignement et les modalités de mise en œuvre, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

 i. Réfléchir à des moyens d'exploiter davantage les rôles des autres acteurs du partenariat pour remédier aux problèmes d'alignement et de renforcement des systèmes. Il y a des limites à ce que le Secrétariat peut faire pour atténuer les difficultés de mise en œuvre car le partenariat est vaste et beaucoup de partenaires jouent un rôle important. Renforcer encore la concertation est un moyen de faire participer les autres acteurs à la résolution des problèmes de mise en œuvre.

 ii. La concertation sur les modalités et l'alignement devrait commencer beaucoup plus tôt dans le processus de dialogue sur les mesures à prendre, et avant la sélection de l'agent partenaire.

 iii. Le dialogue national sur les modalités d'exécution devrait explorer les possibilités d'apprendre d'autres secteurs (en particulier du secteur de la santé dans le pays) ou d'autres pays de la région.

 iv. La concertation devrait aussi porter sur le lien entre l'alignement et les risques, et le rôle joué par tous les partenaires concernés, notamment l'agent partenaire, pour faire en sorte que les financements aident à renforcer les systèmes et à obtenir des résultats.

Recommandations destinées à améliorer l'Examen du portefeuille l'an prochain

2.3 Au sujet des causes des retards de mise en œuvre, le Comité a estimé que :

a. Sachant qu'il est difficile de se fonder uniquement sur les rapports des agents partenaires pour analyser les retards, le Secrétariat devrait envisager de diversifier ses sources de données.

b. En plus d'identifier les retards et les problèmes de mise en œuvre, il serait utile d'analyser également les financements qui donnent de bons résultats et pourquoi, notamment par des études de cas de bonnes pratiques ou des exemples de mesures prises avec succès pour remédier aux retards de mise en œuvre.

c. Il serait intéressant aussi d'analyser la durée des retards dans les financements, ventilés par type de problème responsable du retard. L'analyse devrait porter entre autres sur la part des retards due au temps nécessaire aux administrations publiques pour adopter de nouveaux systèmes ou processus, par exemple les procédures de passation de marchés et le système de l'agent partenaire.

d. L'analyse des retards dans les financements montre actuellement que le petit nombre de financements restructurés durant leur cinquième ou sixième année de mise en œuvre connaissent encore des retards. Il serait utile de comprendre pourquoi et dans quelle mesure la restructuration de ces programmes a aidé à remédier à ces problèmes. Par ailleurs, il sera important d'étudier l'incidence des retards et proposer des solutions possibles pour mieux y remédier.

2.4 Pour ce qui est des activités financées par des ESPIG dans le secteur de l'éducation, le Comité a conclu que :

a. Les futurs rapports devraient inclure davantage d'analyses de tendances dans la mesure du possible, en particulier en ce qui concerne les activités du domaine de l'éducation financées par des financements du GPE. Le Comité a noté toutefois que, compte tenu de la nature et de la durée des financements du GPE, il serait extrêmement long d'avoir une idée complète de l'impact du travail du GPE dans de nombreux contextes.

b. Il convient de réfléchir à d'autres activités à ajouter au titre de la dimension équité des activités du domaine éducatif financées par les ESPIG, en particulier la protection et l'éducation de la petite enfance, les données et l'affectation d'enseignants dans des zones marginalisées. Il a également été suggéré pour l'examen du portefeuille de l'an prochain que l'activité « gestion des enseignants » qui porte aujourd'hui sur l'affectation globale des

enseignants soit décomposée afin de montrer comment le facteur équité est pris en compte dans l'affectation des enseignants.

c. Une crainte a été soulevée sur l'apparent petit nombre de financements permettant d'améliorer l'accès à l'éducation des enfants non scolarisés. Le Secrétariat a précisé que les décisions relatives aux activités de financement sont prises par les gouvernements et leurs partenaires de développement au niveau des pays. Les décisions prennent généralement en compte la complémentarité entre l'utilisation des ressources du GPE et celles des autres donateurs, dans le cadre plus large du plan d'analyse du secteur de l'éducation et du plan sectoriel de l'éducation. L'importance accordée par le GPE au plan sectoriel de l'éducation, aux ressources nationales et à l'harmonisation de l'aide des donateurs et des organisations partenaires du GPE signifie que le financement ESPIG doit être contextualisé en conséquence. Le Comité a noté qu'afin de déterminer si la question des enfants non scolarisés fait l'objet d'une attention suffisante dans chaque contexte, il serait important de disposer également d'informations sur les activités complémentaires financées par le gouvernement ou d'autres partenaires de développement, point sur lequel le Secrétariat a signalé son accord. Le code thématique enfants non scolarisés englobe les financements prévoyant des interventions spécialement ciblées sur les enfants écartés des systèmes éducatifs habituels pour diverses raisons (religion ou guerre) ; il comprend également les interventions en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

2.5 Pour analyser les différentes activités du secteur éducatif financées par le GPE, la valeur ajoutée des financements du GPE ne devrait pas être examinée isolément mais parallèlement aux ressources provenant d'autres partenaires. Le GPE travaille sur l'ensemble du plan sectoriel et le financement du GPE est complémentaire de ceux des États et des bailleurs de fonds. Les problèmes d'équité doivent être bien pris en compte d'une manière générale, et s'ils sont traités au moyen de ressources d'autres partenaires, les ESPIG devraient être utilisés pour étendre le travail des autres et non le reproduire.

3. PERSONNE À CONTACTER pour tout renseignement complémentaire : Matthew Smith (mdsmith@globalpartnership.org).

4. ANNEXES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

4.1 Le présent document comprend les annexes suivantes :

Annexe 1 – Examen du portefeuille 2018

PARTENARIAT MONDIAL
pour L'ÉDUCATION

2018

REVUE DU PORTEFEUILLE



Cette page est laissée vierge intentionnellement.

TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations et des acronymes 7

Remerciements 9

1 Observations clés 10

2 Introduction 13

2.1 Le portefeuille des financements à ce jour 13

2.2 Modèle opérationnel 15

2.2.1 Le point sur le modèle de financement 15

2.2.2 Présentation de l'ESPIG à effet multiplicateur 17

3 Financement pour la mise en oeuvre d'un programme sectoriel de l'éducation 21

3.1 Description du portefeuille d'ESPIG 22

3.1.1 Répartition par région et par montant de financement 24

3.1.2 Répartition par revenu, fragilité, petits Etats et petits Etats insulaires en développement 24

3.1.3 Répartition par agent partenaire 25

3.1.4 Requêtes d'ESPIG pour l'exercice 18 – tranche variable 26

3.1.5 Modalités 32

3.1.6 Coûts administratifs 37

3.2 Performances 40

3.2.1 Analyse des décaissements et de la mise en œuvre 40

3.2.2 Analyse des retards de mise en oeuvre 44

3.2.3 Restructuration 48

3.2.4 Financements clôturés 50

3.3 Financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation par composantes thématiques et objectifs 52

3.3.1 ESPIG par activités sous-sectorielles et thématiques 52

4 Petits financements 63

4.1 Le financement pour le développement du plan sectoriel de l'éducation (ESPDG) 63

4.2 Financement pour la préparation du programme (PDG) 66

5 Gestion des risques opérationnels 70

5.1 Cadre des risques opérationnels 70

5.2 Analyse des rapports d'audit 72

5.3 Détournement de fonds 74

5.3.1 Le point sur les détournements de fonds 74

6 Observations du Comité des financements et des performances (GPC) 78

Annexe 1-a : Financements pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation (ESPDG) 81

Annexe 1-b : Financements pour la préparation du programme (PDG) 84
Annexe 1-c : Financements pour la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'éducation 86
Annexe 1-d : Eligibilité à bénéficier d'un ESPIG ordinaire ou du Fonds à effet multiplicateur 91
Annexe 1-e : Comparaison entre le Fonds à effet multiplicateur et l'ESPIG ordinaire 94
Annexe 1-f : ESPDG prorogés au cours de l'exercice 18 95
Annexe 2 : Pays en développement partenaires du GPE 97
Annexe 3 : Réponses aux recommandations à la revue du portefeuille 2017 98
Annexe 4-a : Etat d'avancement des décaissements et de la mise en œuvre 102
Annexe 4-b : Méthodologie de l'indicateur 25 et description des problèmes liés à la mise en oeuvre 110
Annexe 5-a : Révisions non mineures approuvées d'ESPIG 116
Annexe 5-b : Révisions substantielles approuvées d'ESPIG 118
Annexe 6 : Comptes rendus sur les recommandations et préoccupations du CCF/GPC 120
Annexe 7-a : Codage du GPE par niveau d'éducation, par pays/état fédéral 128
Annexe 7-b : Codes thématiques du GPE 129
Annexe 7-c : Activités thématiques par objectif stratégique, par pays/état fédéral 133
Annexe 8-a : Stratégies de la part variable, indicateurs, allocation pour l'équité, l'efficience et les résultats d'apprentissage (ex.16 – ex.18) 138
Annexe 8-b : Réalisations et décaissements de la part variable 145
Annexe 9 : Approbation et décaissements, nombre cumulé d'ESPIG et liste de tous les ESPIG par pays/Etat federal (de la création à 2018) 148

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Financements au niveau des pays (montant total depuis création du GPE : de 2002 au 30 juin 2018) 13
Tableau 2 : Vue d'ensemble des financements de l'année 2018 au niveau des pays 15
Tableau 3: Pays ayant reçu l'allocation maximale par pays du Fonds à effet multiplicateur (AMPM) au cours de l'exercice 18 : 18
Tableau 4: Pays éligibles au Fonds à effet multiplicateur ESPIG 19
Tableau 5 : Portefeuille d'ESPIG au 30 juin 2018 22
Tableau 6 : ESPIG approuvés au cours de l'exercice 18 23
Tableau 7: Nombre d'ESPIG selon les régions (actifs, clôturés et en attente au 30 juin 2018) 24
Tableau 8 : ESPIG octroyés dans le cadre du modèle de financement 27
Tableau 9: Cas particuliers – ESPIG non alignés avec plus de 3,0 et alignés avec moins de 3,0, dans un échantillon, au cours de l'exercice 18 35
Tableau 10 : ESPIG par modalité au cours de l'exercice 18 36
Tableau 11 : ESPIG alignés/non alignés au cours de l'exercice 18 36

Tableau 12 : Description des types de coûts administratifs 38
Tableau 13 : Allocation de supervision supplémentaire, approuvée au cours de l'exercice 18 (en USD) . 38
Tableau 14 : Frais de l'agent partenaire/de supervision, frais directs de gestion et coûts administratifs, par PFC 39
Tableau 15 : Frais de l'agent partenaire/de supervision, frais directs de gestion et coûts administratifs, par volume de financement 40
Tableau 16 : Liste des ESPIG actifs par niveau de décaissement et de mise en œuvre, à la fin de l'Ex. 18 42
Tableau 17 : Types de difficultés, catégories et composantes 45
Tableau 18 : Demandes de révisions non-mineures et substantielles approuvées au cours de l'exercice 18 49
Tableau 19 : ESPIG clôturés au cours de l'exercice 18 51
Tableau 20 : Résumé des activités thématiques soutenues par des ESPIG actifs/en attente au cours de l'exercice 18 53
Tableau 21 : L'apprentissage dans les 37 ESPIG actifs codés de l'exercice 18 54
Tableau 22: L'équité dans les 37 ESPIG actifs codés de l'exercice 18 57
Tableau 23 : Initiatives ciblées en faveur de l'éducation des filles dans les ESPIG codés pour l'exercice 18 57
Tableau 24 : Le renforcement des systèmes dans les 37 ESPIG codés de l'exercice 18 61
Tableau 25 : Vue d'ensemble des ESPDG actifs, approuvés et clôturés au cours de l'exercice 18 63
Tableau 26 : Répartition des 14 ESPDG nouvellement approuvés au cours de l'exercice 18 64
Tableau 27 : Répartition des ESPDG actifs et clôturés au cours de l'exercice 18 par agent partenaire et PFC 64
Tableau 28 : Évolution du nombre d'ESPDG approuvés et de la diversité des agents partenaires 65
Tableau 29 : Évaluation de la mise en œuvre des ESPDG dans l'exercice 18 66
Tableau 30 : Aperçu des PDG actifs, approuvés et clôturés au cours de l'exercice 18 66
Tableau 31 : ESPIG approuvés via un financement PDG au cours de l'exercice 18 68
Tableau 32 : Financements pour la préparation d'un programme, clôturés entre l'exercice 15 et l'exercice 18 (1er juillet 2014 – 30 juin 2018) 69

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Approbations et décaissements cumulatifs des ESPIG par année civile 14
Graphique 2 : Évolution du nombre de requêtes d'ESPIG approuvées dans le cadre du modèle de financement* 16
Graphique 3 : Montant total des AMPM totale obtenues et du co-financementmobilisé au cours de l'exercice 18 19
Graphique 4 : PDP du GPE ayant un ESPIG en cours, clôturé et en attente par revenu, PFC, petits États, et PEID au cours de l'exercice 18 25
Graphique 5 : Montant total des ESPIG en cours, clôturés et en attente par revenu, PFC, petits États, et PEID au cours de l'exercice 18 25
Graphique 6 : Nombre d'ESPIG actifs, clôturés et en attente par agent partenaire, exercice 17 et18 26
Graphique 7 : Valeur des ESPIG actifs, clôturés et en attente par agent partenaire 26
Graphique 8 : Répartition par composante des 12 ESPIG ex-post depuis l'exercice 16 29
Graphique 9 : Proportion d'ESPIG fortement alignés sur les systèmes nationaux (Exercices 15 à 18) 33
Graphique 10 : Proportion d'ESPIG alignés par composante (Exercice 18) 33

Graphique 11 : Tendance du coût total des agents partenaires pour les Ex.13 à 18 (en pourcentage) 39
Graphique 12 : Niveau de mise en œuvre des ESPIG : Ex.14 à Ex. 18
(en pourcentage et nombre d'ESPIG) 41
Graphique 13 : Niveau de décaissement des ESPIG : Ex.14 à Ex. 18
(en pourcentage et nombre d'ESPIG) 42
Graphique 14 : Difficultés par secteurs du programme
(proportionnellement au total des financements dans le secteur du programme) * 46
Graphique 15 : Difficultés liées aux financements par année de mise en œuvre
(financements actifs ou clôturés au cours de l'Ex. 18) 47
Graphique 16 : Types de difficultés par année de mise en œuvre (en pourcentage) 47
Graphique 17 : Valeur des PDG par agent partenaire, au 30 juin 2018
(le nombre de PDG figure entre parenthèses) 68
Graphique 18 : Types d'opinions d'audit au cours de l'exercice 18 72
Graphique 19 : Tendances des rapports d'audit, Ex. 16-Ex.18 73

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES

AEP	Asie de l'Est et Pacifique
AFD	Agence française de développement
ALC	Amérique latine et Caraïbes
AMP	Allocation maximale par pays
AMPM	Allocation maximale du Fonds à effet multiplicateurAMR Activités mondiales et régionales
AP	Agent partenaire
AS	Asie du Sud
ASS	Afrique subsaharienne
ASE	Analyse sectorielle de l'éducation
CAD	Comité d'aide au développement
CCF	Comité consultatif financier
CGPC	Comité des financements et performances au niveau des pays
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CPIA	Évaluation de la politique et des institutions nationales
CTB	Agence belge de développement
DDC	Direction suisse du développement et de la coopération
DFID	Ministère du développement international du Royaume-Uni
EAC	Europe et Asie centrale
EPDF	Fonds de l'élaboration du programme d'éducation
EPPE	Éducation et protection de la petite enfance
ESA	Analyse sectorielle de l'éducation
ESPDG	Financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation
ESPIG	Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation
Ex. 18	Exercice 18 (1er juillet 2017 – 30 juin 2018)
FA	Financement accéléré
FSCE	Fonds de la société civile pour l'éducation
FTI	Initiative pour une mise en œuvre accélérée
FRC	Comité des finances et du risque
GPC	Comité des financements et performances
GPE	Partenariat mondial pour l'éducation
GLPE	Groupe local des partenaires de l'éducation
IBD	Indicateurs servant de base aux décaissements
IDA	Association internationale de développement
IIEP	Institut international de planification de l'éducation
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
MOAN	Moyen-Orient et Afrique du Nord
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODP	Objectif de développement du projet
OECO	Organisation des États des Caraïbes orientales
ONG	Organisation non gouvernementale
PE	Petit État
PDG	Financement pour la préparation du programme
PDP	Pays en développement partenaire
PEID	Petits États insulaires en développement
PFC	Pays touchés par la fragilité et les conflits
PFR	Pays à faible revenu
PRITI	Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure
PRITS	Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure
PSE	Plan sectoriel de l'éducation
PSSE	Plan stratégique du secteur de l'éducation
PTE	Plan de transition de l'éducation

QAR Processus d'examen de la qualité
SEA Systèmes d'évaluation de l'apprentissage
Sida Agence suédoise d'aide au développement international
SIGE Systèmes d'information pour la gestion de l'éducation
TBS Taux brut de scolarisation
TIC Technologies de l'information et de la communication
UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID Agence des États-Unis pour le développement international

REMERCIEMENTS

La revue du portefeuille pour l'exercice 18 est le fruit d'efforts de collaboration entre tout le Secrétariat du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). La compilation du rapport a été dirigée par l'équipe de soutien aux pays du GPE (CST) sous la supervision de Matthew Smith (Directeur adjoint de CST). Le rapport couvre l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 (Ex. 18). Il a été établi par le Secrétariat du GPE, sur la base des données fournies par les agents partenaires, les partenaires des pays en développement, les agences de coordination et le personnel du Secrétariat. Le rapport a été préparé pour le Comité des financements et performances (GPC) et pour le Conseil d'administration (le Conseil) et il répond aux exigences décrites dans le mandat du GPC. Il s'agit notamment de «fournir des rapports annuels sur le portefeuille de financements au niveau des pays (le financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation (ESPDG), le financement pour la préparation d'un programme (PDG) et le financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) y compris les décaissements, les budgets et les progrès dans la mise en œuvre et de formuler des recommandations sur les priorités et les stratégies de financement à venir ».

Le Secrétariat a préparé la revue du portefeuille pour le compte du GPC et l'a finalisée en tenant compte des observations du Comité. Le GPC soumettra la revue du portefeuille au Conseil tout en soulignant ses observations clés. Il est à noter que ce rapport devrait être examiné parallèlement au rapport sur les résultats du GPE afin d'obtenir une vue d'ensemble de la performance des financements.

La publication de ce rapport a été possible grâce aux contributions, données et commentaires de l'équipe du Secrétariat du GPE, notamment : *Wilson Idahosa Aiwuyor, Anthony Fiifi Bentil, Arijeta Blakqori-Mjekiqi, Yuri Borovsky, Peter Bourke, David Glass, Katherina Hruskovec Gonzalez, Souad Hamlaoui, Naoko Hosaka, Anne Joncheray, Sai Sudha Kanikicharla, Suha Mikail Kaouk, Hadi Baber Khan, Edouard Lamot, Yuliya Makarova, Kareen Nzakimuena, Marc-Antoine Percier, Wenna Ross Price, Alexandra Solano Rocha, Anna-Maria Tammi, Alvine Sangang Tchuathi, Valentina V. Toma, Alice Yang, et Dan Zhang. L'équipe tient également à exprimer sa reconnaissance à Chantal Rigaud et Edward Matthew Robirds pour leur soutien et à tous les collègues dont les commentaires et suggestions ont contribué au rapport, en particulier Sven Baeten, David A. Balwanz, Jean-Marc Bernard, Nidhi Khattri, Margarita Focas Licht, Kirsten Majgaard, Matthew Smith, et Theodore Purnendu Talbot.*

1 OBSERVATIONS CLÉS

Au cours de l'exercice 18, le GPE a approuvé des financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) pour un montant total de 199,6 millions USD[1]. Au cours de cet exercice, 55 pays en développement partenaires (PDP) ont bénéficié d'allocations d'ESPIG[2] pour un montant total de 2,397 milliards de dollars. Les pays à faible revenu et les pays fragiles touchés par les conflits (PFC) continuent de recevoir la plus grande proportion de ces financements. Au cours de l'exercice 18, 30 PDP (soit 55 % des PDP), ayant des financements actifs, clôturés ou en attente ont été classés comme pays à faible revenu. Ces pays ont reçu 1,521 milliard de dollars d'allocations d'ESPIG du GPE (soit 63%). Vingt-neuf pays en développement partenaires classés parmi les pays fragiles ou touchés par un conflit (soit 53 % de l'ensemble des pays bénéficiaires d'un ESPIG) ont reçu 1,418 milliard de dollars (soit 59 % des allocations d'ESPIG).

Quatre ans après l'adoption du modèle de financement basé sur les résultats du GPE, le nombre de financements pour la mise en œuvre du programme alloué à des PDP s'est accru et devrait continuer d'augmenter de manière significative dans les années à venir. Quatorze requêtes d'ESPIG ont été approuvées au cours de l'exercice 18, soit quatre fois plus que les trois ESPIG approuvés au cours de l'exercice précédent, et plus du double des six ESPIG approuvés pendant l'exercice 16. Selon les projections, le Secrétariat du GPE devrait recevoir 15 nouvelles requêtes d'ESPIG d'ici la fin du premier semestre de l'exercice 19.

Comme au cours de l'exercice précédent, les investissements du GPE dans le secteur de l'éducation des pays partenaires restent alignés sur la vision stratégique du GPE pour 2020 qui est d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, en particulier pour les enfants vivant dans des conditions les plus difficiles. Une analyse des activités et des objectifs soutenus par les financements pour la mise en œuvre de programmes révèle que les 37 ESPIG qui étaient actifs et en attente (à l'exclusion des fonds communs sectoriels)[3] à la fin de l'exercice 18 comportent des activités visant à améliorer les résultats d'apprentissages, à accroitre l'équité et à renforcer les systèmes. L'accent porté sur l'apprentissage et les résultats d'apprentissages est bien visible dans la mesure où les 37 ESPIG comportent des activités de formation des enseignants, 33 d'entre eux fournissent du matériel didactique et un soutien à l'amélioration du curriculum et 33 comprennent des activités visant à améliorer les systèmes d'évaluation des apprentissages. S'agissant de l'équité, 31 ESPIG comportent des activités visant à améliorer l'égalité entre les sexes dans l'éducation, 21 fournissent des infrastructures scolaires liées à l'équité, 15 offrent l'accès à l'éducation aux enfants déscolarisés tandis que 13 fournissent un soutien aux enfants vivant avec un handicap. Les 37 ESPIG appuient le renforcement du système éducatif au niveau central, 32 au niveau de l'école (donc décentralisé) et 29 aident à renforcer les systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE). Il est important de noter que le GPE mène présentement une analyse de données plus approfondie en vue de suivre systématiquement les allocations financières attribuées aux différents objectifs et activités thématiques des ESPIG. À la fin de ce travail d'analyse, il sera possible de connaître le nombre ou la proportion des financements de mise en œuvre alloués à une activité

[1] Ce montant comprend l'allocation de supervision.

[2] Il s'agit du montant total alloué à la mise en œuvre des financements financement actifs, clôturés et en attente au 30 juin 2018.

[3] Il y avait 34 ESPIG actifs au 30 juin 2018, cependant, les cinq financements actifs via des fonds communs sectoriels au 30 juin 2018 ont été exclus du codage eu égard au fait que les financements concernés comprenaient différentes contributions de PTF qui ne pouvaient pas être affectées. De ce fait, l'échantillon compte les 29 ESPIG actifs restants (et les huit en attente).

particulière, par exemple le renforcement du SIGE ou les systèmes d'évaluation des apprentissages à travers l'ensemble du portefeuille de financements du GPE.

La performance des financements s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent. Au cours de l'exercice 18, six des 28 financements actifs[4], soit 21 %, étaient classés « en bonne voie » pour leur niveau de mise en œuvre et de décaissement et sept financements (soit 25 %) étaient « en retard » en raison de leur niveau de mise en œuvre ou de décaissement. Il s'agit là d'une amélioration par rapport à l'exercice précédent, où 19 % des financements actifs étaient « en bonne voie » et 31 % « en retard ». Les difficultés opérationnelles constituent une des principales causes de retards de mise en œuvre, et représentent 58 % des retards enregistrés au cours de l'exercice 18. Elles sont pour la plupart liées aux problèmes auxquels sont confrontés les administrations ou les services du gouvernement pendant l'exécution du programme ainsi à des difficultés relatives à la mise en œuvre des activités de passations des marchés. Des circonstances imprévues et/ou extérieures tels que les changements au niveau du gouvernement ou de la politique du gouvernement et les changements climatiques et sécuritaires constituent une autre cause importante de retards. Au cours de l'exercice 18, 25 % des retards de mise en œuvre étaient imputables à ces changements imprévus. D'autres retards sont attribués à des problèmes de conception même du programme et des défis liés à la préparation des activités préalables à la mise en œuvre d'un programme. Toutefois, ces dernières ne représentent que 17 % de tous les retards au cours de l'exercice 18, ce qui est relativement faible par rapport au pourcentage de retards causés par des défis opérationnels et des circonstancess imprévues (soit 83 %).

Un certain nombre de mesures ont été prises pour répondre aux problèmes de retard de mise en œuvre et de décaissements. Ces mesures comprennent la restructuration et la prorogation des programmes, l'offre d'assistance technique, l'amélioration de la coordination entre l'agent partenaire (AP) et le gouvernement et une meilleure facilitation du dialogue par le Secrétariat du GPE en vue d'une compréhension commune de la mise en œuvre des programmes. Un autre élément ayant contribué à améliorer la mise en œuvre de certaines activités spécifiques est la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience de financements précédents.

On constate une amélioration de la proportion d'ESPIG alignés sur les systèmes nationaux. Sur les 56 ESPIG de l'exercice 18, 20 étaient fortement alignés sur les systèmes nationaux[5]. Le pourcentage d'ESPIG alignés sur les systèmes nationaux s'élève à 36 %, ce qui représente une augmentation par rapport aux exercices 15 et 16 (31 % chaque année) et 17 (28 %). Bien qu'il s'agisse d'une augmentation par rapport aux années précédentes, comme cela était noté dans l'examen du portefeuille de l'année dernière, les fluctuations d'une année sur l'autre de ce pourcentage ne sont pas nécessairement significatives et qu'elles n'indiquent pas obligatoirement une tendance claire dans un sens ou dans l'autre. Les cycles de mise en œuvre des financements sont généralement supérieurs à quatre ans et l'échantillon de financements actifs au cours d'une année donnée n'est pas constant, les financements commençant et se terminant à des moments différents.

[4] Cette analyse comprend les 28 ESPIG actifs (sur les 34) pour lesquels des notations étaient disponibles au cours de l'exercice 18.

[5] Au cours de l'exercice 18, il y avait 34 ESPIG actifs et 24 ont été clôturés (soit un total de 58 ESPIG). L'ESPIG en cours pour l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), qui représente la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, et le financement accéléré (FA) pour le Somaliland ont été exclus de l'échantillon pour l'alignement : l'OECO est une organisation intergouvernementale et le FA n'est pas un instrument destiné à promouvoir l'alignement, mais plutôt à acheminer le financement le plus rapidement possible.

C'est la simultanéité du cycle de clôture de nombreux ESPIG non alignés au cours de l'exercice 17 et du démarrage de plusieurs financements alignés au cours de l'exercice 18 qui a entraîné l'augmentation de la proportion d'ESPIG alignés au cours de l'exercice 18[6]. Il est donc trop tôt pour indiquer si une tendance positive à plus long terme se dessine. Par conséquent, le tableau d'ensemble reste le même que lors de l'examen du portefeuille de l'année dernière : **la majorité des ESPIG restent insuffisamment alignés sur les systèmes nationaux et un effort significatif est nécessaire pour progresser vers l'objectif du Partenariat d'avoir un peu plus de la moitié des ESPIG fortement alignés.**

[6] Au cours de l'exercice 17, onze ESPIG ont clôturé (un aligné et 10 non-alignés) et au cours de l'exercice 18, neuf ESPIG sont devenus actifs (quatre alignés et cinq non-alignés).

2 INTRODUCTION

2.1 LE PORTEFEUILLE DES FINANCEMENTS A CE JOUR

Cette revue du portefeuille examine le portefeuille des financements du GPE au niveau des pays et met l'accent sur les tendances en termes de volume, ainsi que d'allocations géographiques et thématiques de quatre mécanismes de financement au niveau des pays – le financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation (ESPDG), le financement pour la préparation d'un programme (PDG), le financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG), et l'ESPIG du Fonds à effet multiplicateur. Les deux autres instruments de financement, notamment l'échange de connaissances et d'innovation (KIX) et l'appui aux activités de plaidoyer et de responsabilité sociale (ASA), qui seront lancés au cours de l'exercice 19 pour appuyer la connaissance, les innovations ainsi que l'engagement des acteurs de la société civile à travers les pays membres du GPE ne sont pas couverts dans ce rapport.

Entre l'année 2012 et le 30 juin 2018, 23,6 millions de dollars ont été alloués aux financements de 86 ESPDG dans 61 pays, dont deux financements régionaux.[7] À la fin du mois de juin 2018, 61 PDG ont été approuvés pour un montant cumulé de 12,3 millions de dollars.

Les ESPIG représentent à présent 99 % de tous les moyens de financement. Depuis 2002[8], 145 ESPIG, dont un financement régional,[9] ont été octroyés à 59 pays, pour un total de 4,829 milliards de dollars (voir **tableau 1**). Entre 2016 et 2017, l'allocation totale a diminué sensiblement, passant de 294 à 60 millions de dollars. Cependant, il y a eu une forte augmentation à hauteur de 140 millions (soit une augmentation de 133 %) au cours du premier semestre de 2018. Neuf requêtes, d'un coût total de 274 millions de dollars devraient être approuvées dans la seconde moitié de 2018, ce qui portera le montant total des allocations attribuées en 2018 à 414 millions de dollars.

Tableau 1 : Financements au niveau des pays (montant total depuis création du GPE : de 2002 au 30 juin 2018)

Type de financement	But	Volume du financement	Durée	Nombre de financements depuis le début	Montants alloués depuis le début (millions de dollars)	Montants décaissés depuis le début (millions de dollars)
Financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation (ESPDG)	Pour appuyer les PDP dans les processus de planification du secteur de l'éducation	Jusqu'à 500 000 dollars y compris 250 000 dollars pour les analyses sectorielles	12 à 24 mois pour les plans sectoriels de l'éducation (PSE) et 6 à 9 mois pour les plans de transition de l'éducation (PTE)	86	23,6	16,97
Financement pour la préparation d'un programme (PDG)	Pour aider les agents partenaires à élaborer un programme	200 000 dollars (400 000 dollars dans des cas exceptionnels)	Entre 12 et 15 mois.	61	12,3	8,3

[7] Un PDG a été accordé aux PEID régionaux du Pacifique et un autre à l'OECO.

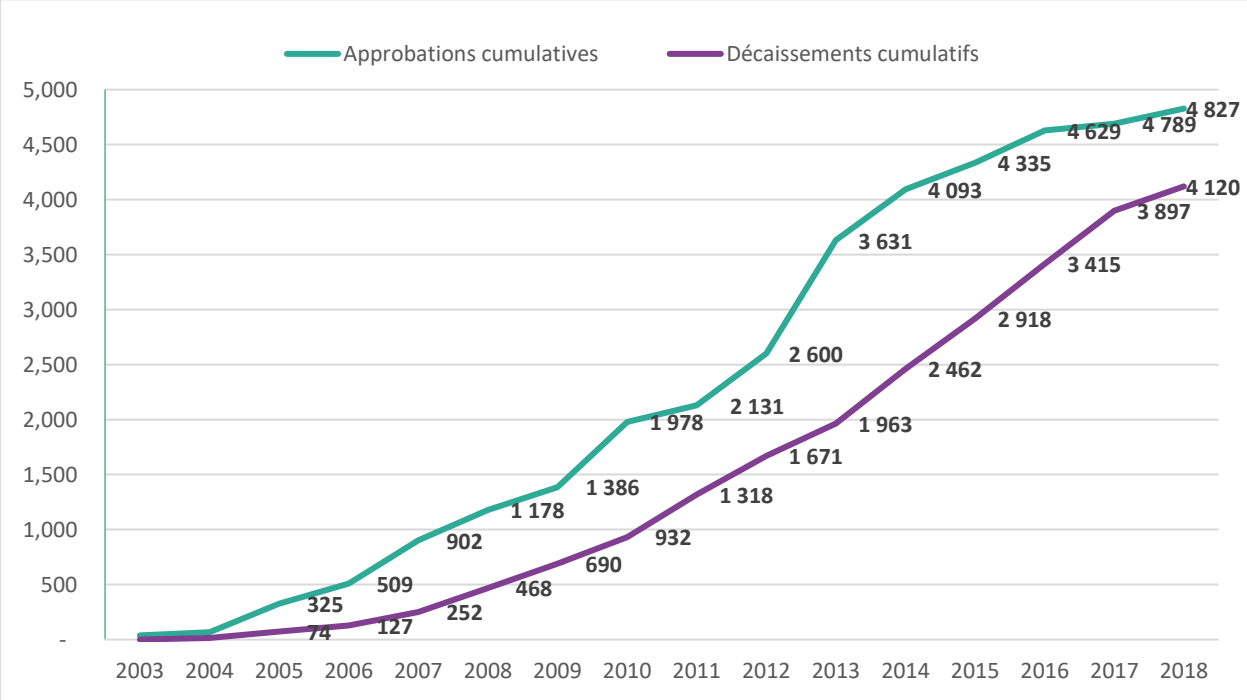
[8] De 2002 à 2011, les financements actuellement connus sous le nom d'ESPIG provenaient du fonds catalytique et ont été appelés financements du fonds catalytique. De plus, il y avait des financements équivalents à ceux du PDG appelés fonds pour le développement du programme d'éducation (FDPE).

[9] Un ESPIG régional a été octroyé à l'OECO.

	d'appui à la mise en œuvre du PSE.					
Financement pour la mise en œuvre de programme sectoriel de l'éducation (ESPIG)	Pour appuyer la mise en œuvre du PSE	Jusqu'à la valeur de l'allocation maximale par pays (MCA)	3 à 5 ans	145	4 829	4 120
Fonds à effet multiplicateur du GPE (ESPIG à effet multiplicateur)	Pour appuyer la mise en œuvre du PSE	Allocation maximale du Fonds à effet multiplicateur par pays (AMPM) plus additionalités/cofinancement[10]	3 à 5 ans	S/O[11]	S/O	S/O

De sa création en 2002 au 30 juin 2018, le GPE a décaissé au total 4,12 milliards de dollars à travers les ESPIG. Soixante-seize pour cent de ces ESPIG ont été alloués aux pays d'Afrique subsaharienne, soit un total de 100 ESPIG depuis 2002 dont 46 sont encore actifs et neuf sont en cours de préparation, au 30 juin 2018 (se référer au graphique 1 pour les approbations et décaissements cumulatifs et l'annexe 9 pour plus d'informations sur les approbations et les décaissements).

Graphique 1 : Approbations et décaissements cumulatifs des ESPIG par année civile (en millions de dollars) *



*Veuillez noter que les données pour 2018 sont celles disponibles au 30 juin.

[10] Voir la section 2.2.2 (présentation du fonds à effet multiplicateur) pour plus de détails.
[11] Aucun financement n'a été octroyé au cours de l'exercice 18.

Au cours de l'exercice 18 (Ex.18), le GPE a octroyé 42 ESPDG à 41 pays/états fédéraux[12] pour un montant de 14,3 millions de dollars, 25 PDG à 25 pays/ états fédéraux à hauteur de 5,5 millions de dollars et 58 ESPIG d'une valeur totale de 2,3 milliards[13] de dollars à 54 pays/états fédéraux.

Les pays fragiles touchés par les conflits (PFC)[14] ont bénéficié de 51 % des ESPDG, 54 % du PDG, et 60 % des ESPIG du portefeuille. Au cours de l'exercice 18, le décaissement total des ESPIG s'est élevé à 491,9 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 17 % par rapport à l'exercice 17 (420,7 millions de dollars) et une diminution d'environ deux pour cent par rapport à 2016 (503 millions de dollars).

Depuis la création du Fonds à effet multiplicateur en 2017, 11 manifestations d'intérêt pour recevoir l'allocation maximale par pays du Fonds à effet multiplicateur (AMPM) ont été approuvées pour un total de 97,5 millions de dollars. Cependant, aucun ESPIG à effet multiplicateur n'avait encore été approuvé à la fin de l'exercice 18 (se référer à la section 2.2.2 de ce rapport pour plus de détails sur le Fonds à effet multiplicateur).

Tableau 2 : Vue d'ensemble des financements de l'année 2018 au niveau des pays

Type de financements	Nombre de financements Ex. 18 (actifs et clôturés)	Montants alloués au cours de l'Ex. 18 (millions de dollars)	Montants décaissés au cours de l'Ex. 18 (millions de dollars)
ESPDG	42	4,6	3,8
PDG	25	2,9	2,8[15]
ESPIG	58	189[16]	491,9
ESPIG du Fonds à effet multiplicateur	s/o[17]	s/o	s/o

2.2 MODELE OPERATIONNEL

2.2.1 Le point sur le modèle de financement

Cette partie de la revue présente une mise à jour concernant les initiatives et les mesures prises en vue de renforcer le modèle opérationnel du GPE. Elle apporte des éléments importants à la compréhension du portefeuille de financement du GPE au cours de l'exercice 18.

Le Conseil d'administration a adopté le modèle de financement du GPE en mai 2014 afin de renforcer encore davantage l'appui du Partenariat en vue de résultats durables et à grande échelle dans le secteur de l'éducation. Le modèle de financement divise l'ESPIG en une tranche fixe basée sur des prérequis[18] et une tranche variable basée sur des incitations**.** L'objectif de la part variable est d'encourager le développement, la priorisation et la mise en œuvre effective par les pays, de stratégies de planification dans le secteur de l'éducation visant à améliorer l'équité, l'efficience et les résultats d'apprentissages au

[12] Les Etats ont accès aux ESPIG, mais dans certains cas, des entités infra-étatiques comme les provinces, les régions et les départements reçoivent un ESPIG au titre de l'AMP de leur pays. Par exemple, les provinces du Sindh et du Baloutchistan au Pakistan sont des entités infra-étatiques qui reçoivent des ESPIG distincts de l'AMP du pays.

[13] Ceci représente le montant réellement disponible pour la mise en œuvre (l'allocation de supervision a été déduite du montant du financement).

[14] Le montant ESPDG des PEID a été considéré comme PFC puisque cinq des huit membres sont des PFC.

[15] Comprend des chiffres réels pour les décaissements de la Banque mondiale et des estimations pour les autres agents partenaires, dont les données seront disponibles à l'achèvement de la mise en œuvre du financement.

[16] Le montant total du financement s'élève à 199 585 830 millions de dollars, dont 189 060 744 millions de dollars sont alloués à la mise en œuvre (l'allocation de supervision en a été soustraite).

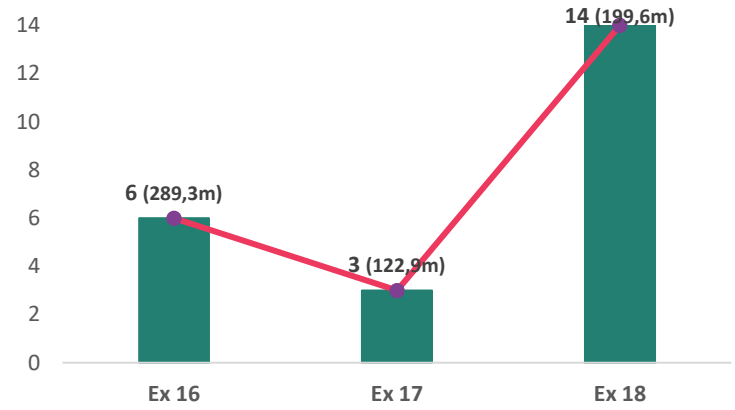
[17] Aucun ESPIG du fonds à effet multiplicateur n'a été encore approuvé à la fin de l'exercice 18.

[18] Il y'a trois prérequis concernant la part fixe : l'élaboration d'un plan sectoriel crédible, le financement intérieur et la disponibilité et l'utilisation de données.

niveau du secteur/du système dans l'éducation de base (se référer à la section 4.1.4 pour plus de détails sur la tranche variable).

Quatre ans après l'adoption du modèle de financement du GPE basé sur les résultats, le nombre de requêtes ESPIG examinées chaque année s'est accru[19]. Vingt-trois requêtes ESPIG (six au cours de l'exercice 16, trois pour l'exercice 17 et 14 pour l'exercice 18) ont été approuvées[20] dans le cadre du modèle de financement du GPE. Selon les projections, le Secrétariat du GPE devrait en recevoir 15 autre avant la fin du premier semestre de l'exercice 19.

Graphique 2 : Évolution du nombre de requêtes d'ESPIG approuvées dans le cadre du modèle de financement*



* Allocation totale en millions de dollars (les allocations pour la supervision figurent entre parenthèses).

La forte augmentation du volume de requêtes de financements ESPIG au cours de l'exercice 18 a été soutenue par le processus d'examen de la qualité (QAR) du GPE, demandé par le Conseil en 2015. Pendant l'exercice 18, les retours du Secrétariat concernant les commentaires relatifs au plan sectoriel de l'éducation (PSE)/ plan de transition de l'éducation (PTE) ont été fournis à 14 pays/états fédéraux, des commentaires sur le degré de satisfaction des prérequis du modèle de financement ont été fournis à 30 pays et des commentaires sur les phase 1, phase 2 et phase 3 du processus respectivement à 30, 26 et 21 pays. Par ailleurs, deux pays ont reçu des commentaires sur un financement accéléré. Eu égard au nombre d'ESPIG en attente, la mise en œuvre du processus d'examen de la qualité au niveau des pays devrait augmenter au cours de l'exercice 19.

Des mesures visant à réduire les coûts de transaction des ESPIG et à améliorer l'efficacité dans le traitement des requêtes sont nécessaires pour répondre à l'augmentation et à la diversification des ESPIG. En collaboration avec des partenaires clés, le GPE est en train d'élaborer un processus d'examen de la qualité des ESPIG plus rationalisé et plus efficace. Le processus révisé vise à mieux utiliser les systèmes d'examen de la qualité des partenaires clés, à réduire les coûts de transaction et à encourager le cofinancement tout en maintenant le niveau de soutien et d'indépendance attendu d'une évaluation

[19] Les ESPIG se diversifient : en plus des ESPIG ordinaires, l'ESPIG du fonds à effet multiplicateur a été lancé en 2017 pour mobiliser des financements externes supplémentaires pour l'éducation en incitant les PTF externes à augmenter leurs investissements dans le secteur. A présent, 11 pays ont reçu une allocation maximale par pays du fonds à effet multiplicateur (AMPM) (voir section 2.2.2 pour plus de détails sur le fonds à effet multiplicateur).

[20] Pour l'exercice 18, ce nombre comprend les financements actifs et ceux en attente (soit les financements qui ont été approuvés mais dont la mise en œuvre n'a pas commencé).

fondée sur les normes des requêtes ESPIG.[21] Une partie de cet effort est la mise en œuvre d'activités pilotes d'examen de la qualité avec la Banque mondiale dans quatre pays (Bénin, Ghana, Maldives, Ouzbékistan) et avec l'UNICEF au Soudan du Sud (encadré 1). L'objectif est de tester un processus d'examen de la qualité plus efficace dans des pays pilotes connaissant une diversité de contextes et où travaillent différents agents partenaires. Les gains d'efficacité recherchés visent notamment à améliorer l'alignement des apports du Secrétariat aux processus de revue de la qualité de l'agent partenaire, et à partager les normes de revue de la qualité tout en mettant l'accent sur les préoccupations essentielles. Afin d'améliorer la qualité des requêtes ESPIG, il est prévu que le processus révisé de la revue de la qualité permette au Secrétariat de mieux gérer l'augmentationet la diversité des requêtes ESPIG etde fournir des outils pour faciliter la prise de décision du GPC, tout en améliorant l'utilisation et le renforcement des systèmes de revue de la qualité au sein du Partenariat.

Encadré 1 : UNICEF - activité pilote d'examen de la qualité au Soudan du Sud

Dans le cadre du projet pilote d'examen de la qualité au Soudan du Sud, l'UNICEF a conçu et testé un mécanisme interne d'examen par les pairs qui a permis à des experts de tous les bureaux de l'UNICEF (aux niveaux national, régional et du siège) de formuler des observations techniques et opérationnelles sur le projet de document de programme à l'étape II et avant l'étape III du processus d'examen de la qualité.

Le projet pilote a permis de valoriser les compétences techniques et opérationnelles de l'UNICEF, de consolider l'intégration des normes institutionnelles de l'UNICEF dans le document de programme, contribuant ainsi au renforcement de la requête ESPIG. Cette dernière a été recommandée pour approbation par le Comité des financements et performances du GPE.

Tous les partenaires ont apprécié ce processus d'examen de la qualité considéré comme plus efficace : le gouvernement du Soudan du Sud, le Secrétariat du GPE et l'UNICEF. L'UNICEF prévoit par la suite d'étendre ce projet pilote à d'autres pays et d'institutionnaliser davantage son processus interne d'examen de la qualité et ses directives aux bureaux-pays.

Le Conseil d'administration a approuvé en juin 2018 des modifications clés au processus de traitement des requêtes d'ESPIG en juin 2018 afin d'en améliorer l'efficacité.[22] En réponse au nombre accru et à la diversification des ESPIG, trois mesures principales seront prises au cours de l'exercice 19. Premièrement, une évaluation du coût d'une restructuration des ESPIG existants pour les pays dont la révision de l'allocation maximale entraîne une augmentation du financement pour lequel une demande de fonds additionnels pourrait être formulée ; en second lieu, il y aura une délégation de pouvoirs au comité des financements et performances pour approuver de nouveaux ESPIG ainsi que les restructurations chiffrées dont le coût est inférieur à dix millions de dollars. Troisièmement**,** pour les requêtes et les restructurations d'un montant inférieur ou égal à 5 millions de dollars ou moins, il sera possible, sans approbation préalable, d'inclure une part variable ex-post.

2.2.2 Présentation de l'ESPIG à effet multiplicateur

En 2018, le GPE a lancé un nouveau cadre de mobilisation et d'allocation de financement (FFF) pour soutenir la mise en œuvre de son Plan stratégique 2020. Dans le cadre des efforts visant à renforcer le

[21] Il existe des normes pour un PSE crédible, les exigences du modèle de financement, la conception du programme ESPIG et la tranche variable.
[22] Réduction des coûts de transactions et amélioration du processus d'approbation des financements pour la mise en œuvre [Document du Conseil d'administration *BOD/2018/06 DOC 06]*.

modèle opérationnel du GPE, le FFF a ajouté un nouvel outil– le financement à effet multiplicateur du GPE – aux instruments de financement déjà en cours (ESPDG, PDG et ESPIG). Le financement à effet multiplicateur du GPE est une forme d'ESPIG. Il a été lancé en 2017 pour fournir aux pays éligibles un appui supplémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de leurs plans sectoriels d'éducation (PSE) ou de leurs plans de transition d'éducation (PTE)[23] . Le Fonds à effet multiplicateur mobilise des financements supplémentaires pour l'éducation en incitant les partenaires financiers externes à accroître leurs investissements dans le secteur. Un pays accède à son allocation potentielle à effet multiplicateur en mobilisant au moins 3 dollars d'un nouvel appui externe à l'éducation pour chaque dollar du GPE auquel il accède et cela, jusqu'à l'allocation maximale du Fonds à effet multiplicateur fixée sur la base d'une formule approuvée par le conseil d'administration du GPE basée sur la population en âge d'aller à l'école du pays.

Le financement à effet multiplicateur ne comporte aucune autre exigence programmatique autres que celles des ESPIG existants du GPE. Comme l'ESPIG ordinaire du GPE, le financement à effet multiplicateur est un instrument de financement axé sur les résultats, conçu pour renforcer la planification, la programmation et le suivi du secteur de l'éducation d'une part et pour fournir des incitations spécifiques en vue de l'allocation des ressources sur l'amélioration des résultats en matière d'équité, d'efficience et d'apprentissage, d'autre part. De même, le financement à effet multiplicateur est conçu pour s'appuyer sur un processus de planification factuel, favoriser un dialogue de politique inclusif et servir de levier de financement pour les priorités nationales identifiées dans le PSE/PTE.

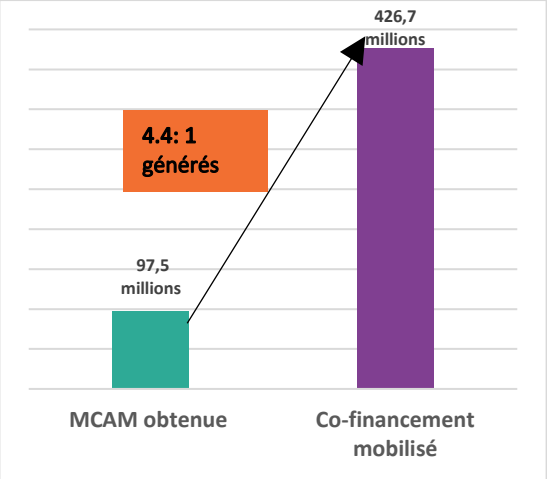
[23] Il était connu sous le nom de fonds de levier. Les éléments clés et l'approche opérationnelle du fonds à effet multiplicateur ont été approuvés par le Conseil en juin 2017. Le processus d'opérationnalisation du fonds à effet multiplicateur a été lancé par le Secrétariat en juillet 2017. En juin 2018, le Conseil a apporté quelques modifications, y compris la délégation de pouvoir au GPC d'approuver une manifestation d'intérêt, et l'augmentation du total des ressources à 300 millions de dollars (100 millions dollars étaient initiallement alloués).

Tableau 3: Pays ayant reçu l'allocation maximale par pays du Fonds à effet multiplicateur (AMPM) au cours de l'exercice 18 :

Pays	Date de soumission de la manifestation d'intérêt	Date d'approbation de la manifestation d'intérêt	AMPM Approuvée (en millions de dollars)	Cofinancement estimé (en millions de dollars)*
Djibouti	mai 2018	juin 2018	5	16
Ghana	oct. 2017	déc. 2017	15	45
Mauritanie	mai 2018	juin 2018	5	25
Népal	Sept. 2017	déc. 2017	15	69
Ouzbékistan	sept. 2017	déc. 2017	10	50
République kirghize	sept. 2017	déc. 2017	5	30
Sénégal	sept. 2017	déc. 2017	10	35
Tadjikistan	juin 2018	juin 2018	10	58
Tanzanie (Zanzibar)	sept. 2017	déc. 2017	2.5	16.7
Zambie	mai 2018	juin 2018	10	30
Zimbabwe	oct. 2017	déc. 2017	10	52
Total			**97,5**	**426,7**

*Attendu de partenaires exterieurs.

Graphique 3 : Montant toatl des AMPM obtenues et du co-financement mobilisé au cours de l'exercice 18



En 2017, le Conseil d'administration du GPE a budgété un montant initial de 100 millions de dollars, à partir desquels les pays éligibles pourraient recevoir une allocation indicative (ou allocation maximale par pays du Fonds à effet multiplicateur, AMPM). À la suite de l'engouement généré par l'approbation de ces allocations, le montant disponible pour l'allocation a été porté à 300 millions de dollars en juin 2018. Entre décembre 2017 et juin 2018, 11 pays ont obtenu une allocation pour un montant total de 97,5 millions de dollars, avec, en moyenne un co-financement de plus de 4,4 dollars pour chaque dollar investi des ressources du GPE[24].

2.2.2.1 Critères généraux d'éligibilité au financement à effet multiplicateur

L'ESPIG à effet multiplicateur est accessible aux catégories suivantes de pays : (i) les pays éligibles à l'ESPIG pour un montant maximum ne dépassant pas 100 millions de dollars, (ii) les pays éligibles à l'ESPIG et ayant une allocation d'un montant inférieur à 10 millions de dollars, et (iii) les pays qui ne sont pas éligibles à l'ESPIG ordinaire mais qui sont éligibles à recevoir d'autres financements du GPE. En juin 2018, le Conseil d'administration a reconnu 69 pays comme étant éligibles à soumettre une manifestation d'intérêt pour le AMPM, en se fondant sur les critères d'éligibilité adoptés (se référer à la liste des pays éligibles présentée dans le **tableau 4** ci-dessous).

[24] Des informations détaillées sur le fonds à effet multiplicateur peuvent être trouvées sur le site internet du GPE. Les ressources pour préparer une requête, y compris les échéanciers, les lignes directrices, les formulaires pour la manifestation d'intérêt et de requête AMPM sont disponibles sur la page « Ressources utiles » du site internet.

Tableau 4: Pays éligibles au Fonds à effet multiplicateur ESPIG

Allocation maximale par pays du Fonds à effet multiplicateur du GPE (AMPM)	Pays éligibles		
Jusqu'à 25 millions de dollars	1. Bangladesh 2. Congo, Rép. dém. 3. Égypte 4. Éthiopie	5. Inde 6. Indonésie 7. Nigeria 8. Pakistan	9. Philippines 10. Ouganda 11. Viet Nam
Jusqu'à 15 millions de dollars	12. Afghanistan 13. Cameroun 14. Côte d'Ivoire 15. Ghana	16. Kenya 17. Maroc 18. Mozambique 19. Myanmar	20. Népal 21. Soudan 22. Yémen
Jusqu'à 10 millions de dollars	23. Bolivie 24. Cambodge 25. Congo Rép. du 26. Salvador 27. Guatemala 28. Honduras	29. RDP lao 30. Nicaragua 31. Papouasie-Nouvelle-Guinée 32. Sri Lanka 33. Syrie 34. Tadjikistan	35. Tunisie 36. Ukraine 37. Ouzbékistan 38. Cisjordanie et Gaza 39. Zambie 40. Zimbabwe
Jusqu'à 5 millions de dollars	41. Arménie 42. Djibouti 43. Gambie 44. Guinée-Bissau	45. Guyana 46. République kirghize 47. Lesotho 48. Mauritanie	49. Moldova 50. Mongolie 51. Swaziland 52. Timor-Leste
Jusqu'à 1 million de dollars	53. Bhoutan 54. Cap Vert 55. Comores 56. Dominique 57. Grenade 58. Kiribati	59. Maldives 60. Îles Marshall 61. Micronésie 62. Samoa 63. Sao Tomé-et-principe 64. Salomon	65. Sainte-Lucie 66. Saint-Vincent-et-les Grenadines 67. Tonga 68. Tuvalu 69. Vanuatu

2.2.2.2 Obtention d'une allocation

C'est la première étape du processus d'accès au financement à effet multiplicateur qui le distingue essentiellement de l'ESPIG ordinaire. Pour être pris en considération, un pays éligible doit tout d'abord soumettre au GPE une manifestation d'intérêt. Celle-ci doit justifier de l'existence de financement(s) additionnel(s)/de cofinancement(s). Il est ainsi nécessaire de montrer que pour chaque dollar investis à partir du Fonds à effet multiplicateur, au moins trois autres ont été mobilisés à travers des financements supplémentaires pour l'éducation provenant de sources extérieures. Suite à l'approbation de la manifestation d'intérêt par le GPC, le processus de soumission d'une requête de financement du Fonds à effet multiplicateur est identique à celui d'un ESPIG ordinaire (se référer à l'annexe 1E présentant un résumé des similitudes et des différences entre l'ESPIG à effet multiplicateur et l'ESPIG ordinaire).

3 FINANCEMENT POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME SECTORIEL DE L'EDUCATION

Messages clés

- Au cours de l'exercice 18, 55 PDP ont bénéficié de 66 ESPIG d'une valeur d'environ 2,397 milliards de dollars[1].
- Au 30 juin 2018, 34 ESPIG étaient encore actifs et représentaient 1,44 milliard de dollars[2].
- Au cours de la période considérée, 14 ESPIG représentant une valeur totale de 189,1 millions de dollars ont été approuvés et 24 financements représentant une valeur totale de 870,3 millions de dollars ont été clôturés. À la fin de l'exercice, la mise en œuvre n'avait pas encore commencé pour huit ESPIG (« en attente »).
- Le montant total décaissé pour la mise en œuvre des ESPIG pendant l'exercice 18 s'élevait à 491,9 millions de dollars, tandis que le montant cumulé décaissé pour les ESPIG en cours[3] au 30 Juin 2018, s'élevait à plus de 843,4 millions de dollars. De ce montant, 694,9 millions de dollars (82 pourcent) ont été décaissés au profit de l'Afrique subsaharienne.
- Vingt-six des 34 ESPIG en cours (soit 76,5 %) ont été mis en œuvre en Afrique subsaharienne pour une valeur totale de 1,18 milliard de dollars.
- La moitié des ESPIG continue d'appuyer les pays touchés par la fragilité ou les conflits (PFC) et les pays à faible revenu. Au cours de l'exercice 18, 30 PDP (soit 55 pourcent) bénéficiaires de financements en cours, clôturés ou en attente étaient des pays à faible revenu et 29 PDP (53 pourcent) étaient des PFC.
- L'appui du GPE est aligné sur la vision stratégique du Partenariat, GPE2020, car les 37 ESPIG dont les composantes ont été codées au cours de l'exercice 18 ont des activités qui contribuent à améliorer les résultats d'apprentissage, à accroître l'équité, l'égalité des sexes et l'inclusion et les changements systémiques.
- Les 37 ESPIG codés présentent des activités de formation des enseignants, 33 ont des activités d'appui au développement des programmes d'études ou de matériel pédagogique et 33 soutiennent l'amélioration des systèmes nationaux d'évaluation de l'apprentissage. De plus, 31 ESPIG codés soutiennent la promotion de l'égalité entre les sexes, 21 l'accroissement du nombre de salles de classes ou leur réhabilitation, 15 apportent un soutien aux enfants non scolarisés et 14 aux enfants handicapés. En ce qui concerne le renforcement des systèmes, les 37 financements codées appuient les activités de renforcement des capacités de gestion dans leur ensemble et 29 appuient spécifiquement les activités SIGE.

Remarquess :

[1] Il s'agit des ESPIG actifs, clôturés et en attente à la fin de l'exercice 18. La valeur de l'ESPIG représente le montant de mise en œuvre (c.-à-d, le montant de l'allocation de supervision est soustrait du montant du financement).

[2] Les valeurs représentent le montant de mise en œuvre (le montant de l'allocation de supervision est soustrait du montant du financement)

[3] En vigueur sur le plan opérationnel plutôt que sur le plan financier.

3.1 DESCRIPTION DU PORTEFEUILLE D'ESPIG

Tableau 5 : Portefeuille d'ESPIG au 30 juin 2018

	APPROUVÉS RÉCEMMENT	ACTIFS	CLÔTURÉS	EN ATTENTE	TOTAL	ACTIFS ET CLÔTURÉS
Nombre de financements	14	34	24	8	**66**	**58**
Valeur (en million USD) *	189,6	1 437,7	870,3	89,2	**2 397,2**	**2 308**

*Value represents the implementable amount (the grant amount excluding supervision allocation).

Au 30 juin 2018, le portefeuille du GPE comptait 34 ESPIG actifs, représentant des engagements à hauteur de 1,44 milliard de dollars. Au cours de l'exercice 18, 24 ESPIG équivalant à 870,3 millions de dollars ont été clôturés, tandis que 8 devaient encore entrer en vigueur à la fin de l'exercice 18 (voir le **tableau 5**). Dans l'ensemble, au cours de l'exercice 18, 55 PDP ont bénéficié de 66 ESPIG (clôturés, actifs ou en attente) pour un montant total de 2,397 milliards de dollars. A la fin de l'exercice fiscal, huit PDP qui ont bénéficié d'une allocation ESPIG n'avaient pas commencé à mettre en œuvre le financement (c.-à-d, en attente). Au total, 53 PDP ont mis en oeuvre 58 ESPIG (clôturés ou actifs) pour un total de 2,31 milliards de dollars. **Le montant total décaissé pour la mise en œuvre des ESPIG pendant l'exercice 18 s'élevait à 491.9 millions de dollars**, tandis que le montant cumulé décaissé pour les ESPIG actifs en juin 2018, s'élevait à plus de 843,4 millions de dollars. Au début de l'exercice 18, le portefeuille comprenait un total de 48 ESPIG actifs et trois financements en attente dans en République démocratique du Congo, en Éthiopie et au Lesotho. La mise en œuvre des financements dans ces trois pays a commencé pendant l'exercice 18.

Au cours de la période considérée, 14 nouveaux ESPIG ont été approuvés pour un montant total de 199 585 830 millions de dollars[25] (voir le tableau 6), dont 189 060 744 millions de dollars est le montant de mise en œuvre (l'allocation de supervision en a été soustraite). Parmi ceux-ci, les six pays suivants ont commencé la mise en œuvre au cours de l'exercice 18 : le Burkina Faso, le Cambodge, le Libéria, le Tchad, la Somalie-Puntland et la Tanzanie-Zanzibar. À la fin de l'exercice 18, 24 des 48 ESPIG ont été clôturés dans 22 pays ou États fédéraux du GPE. Dans l'ensemble, l'exercice 18 a connu une forte diminution du nombre d'ESPIG actifs (34) par rapport aux 48 de l'exercice 17. Cela s'explique principalement par le nombre important de financements approuvés avant (et pendant) l'exercice 14 qui ont pris fin au cours de l'exercice 18 (21 ESPIG). Se référer à la section 4.2.4 pour de plus amples renseignements sur les ESPIG clôturés au cours de l'exercice 18.

[25] Ce montant comprend l'allocation de supervision.

Tableau 6 : ESPIG approuvés au cours de l'exercice 18

	Montant total de l'allocation (USD)26	Part fixe : 70 % du montant (USD)	Part variable : 30 % du montant (USD)	Agent partenaire	Agent partenaire Allocation (USD)	Commission de l'agent partenaire, % / montant (USD)	Duree du financement	Part variable Modalite du decaissement	Modalite du financement
Bhoutan	1 800 000	1 800 000	s/o	STC-US	200 000	126 000 7 %	3 ans	s/o	indépendante
Burkina Faso	33 800 000	23 660 000	10 140 000	AFD	560 000	1 263 690 3.74 %	4 ans	Ex-Post	Mise en commun sectorielle
Cabo Verde	1 400 000	1 400 000	s/o	UNICEF	130 000	112 000 8 %	3,3 ans	Ex-Ante	indépendante
Cambodge (fixe)[27]	14 400 000	14 400 000	s/o	UNESCO	1 439 991	1 008 000 7 %	3 ans	s/o	indépendante
Cambodge (variable)[27]	6 200 000[28]	s/o	6 200 000	UNICEF	s/o	496 000 8 %	3,5 ans	Ex-Post	indépendante
Comores	2 300 000	2 300 000	s/o	UNICEF	313 038	184 000 8 %	3 ans	Ex-Ante	indépendante
Côte d'Ivoire	24 100 000	16 870 000	7 230 000	Banque mondiale	750 000	421 750 1.75 %	4.2 ans	Ex-Post	indépendante
Gambie	5 300 000	5 300 000	s/o	Banque mondiale	300 000	92 750 1.75 %	4 ans	Ex-Ante	Mis en commun
Guinée Bissau	4 700 000	4 700 000	s/o	Banque mondiale	400 000	82 250 1.75 %	5 ans	Ex-Ante	Mis en commun
Liberia	11 900 000	8 330 000	3 570 000	Banque mondiale	830 000	208 250 1.75 %	4 ans	Ex-Post	indépendante
Madagascar	46 800 000	32.700.000	14 100 000	Banque mondiale	1 100 000	819 000 1.75 %	4.5 ans	Ex-Post	Mis en commun
Somaliland	7 680 000	7 680 000	s/o	STC	1 659 928	537 600 7 %	3 ans	Ex-Ante	indépendante
Somalie (Puntland)	5 600 000	5 600 000	s/o	UNICEF	1 149 879	448 000 8 %	3 ans	Ex-Ante	indépendante
Tanzanie - Zanzibar	5 761 000[29]	5 761 000	s/o	Sida	300 000	s/o	4 ans	s/o	indépendante
Tchad	27 844 830	19 490 830	8 354 000	UNICEF/ UNESCO	1 392 250	2 034 445[30] 7.3 %	3.1 ans	Ex-Post	indépendante

[26] Le montant total de l'allocation comprend les coûts de l'AP pour lui permettre d'assumer ses rôles et responsabilités (auparavant les frais de supervision). Conformément à la décision BOD/2015/10-02 les frais de supervision sont financés sur l'AMP depuis le deuxième cycle de financement de 2016.

[27] Les parts fixes et variables du Cambodge sont comptabilisées comme un seul financement ayant des dates d'approbation différentes.

[28] Le financement sera versé dans un fonds commun avec l'UE, la Suède et l'UNICEF. Il comprend les coûts de l'AP pour lui permettre d'assumer ses rôles et responsabilités (auparavant les frais de supervision). Lorsque les indicateurs/objectifs de la part variable sont confirmés comme ayant été atteints, les financements, y compris les coûts de l'AP, seront utilisés conformément au plan de travail du fonds commun.

[29] Zanzibar est une ville semi-autonome de la République-Unie de Tanzanie. Conformément à la décision du Conseil d'administration sur les systèmes fédéraux (BOD /2012/06-05), les gouvernements de la Tanzanie continentale et de Zanzibar ont convenu de diviser l'AMP d'un montant de 82,3 millions de dollars, en accordant 10 % du montant à Zanzibar et les 90 % restant à la Tanzanie continentale.

[30] Le montant de l'allocation de supervision de l'UNICEF s'élève à 1 436,375 millions de dollars et celle de l'UNESCO à 598 070 dollars.

3.1.1 Répartition par région et par montant de financement

L'Afrique subsaharienne bénéficie du plus grand nombre d'ESPIG en cours de mise en œuvre. Comme le montre le **tableau 7**, 26 des 34 ESPIG actifs à la fin de l'exercice 18 (soit 76,5 %), représentant des engagements à hauteur de 1,18 milliard de dollars[31], étaient alloués à l'Afrique subsaharienne. 15 des 24 ESPIG clôturés au cours de l'exercice 18 (soit 62,5 %) concernaient également cette région. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la région de l'Asie du Sud et celle de l'Asie de l'Est avaient chacune deux financements actifs. La région de l'Europe et de l'Asie centrale et la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord avaient chacune un financement actif.

Tableau 7: Nombre d'ESPIG selon les régions (actifs, clôturés et en attente au 30 juin 2018)

Région	Nombre d' ESPIG	% d'ESPIG	Nombre d'ESPIG		Montant total approuve (millions USD/ %)		Decaissement cumulatif (millions USD/ %)	
			PFC	% de PFC				
Actifs au 30 juin 2018								
Afrique subsaharienne	26	76,5 %	17	65,4 %	1,182,3	82,2 %	694,9	58,8 %
Amérique latine et Caraïbes	2	5,9 %	0	0 %	3,7	0,3 %	2,2	59,8 %
Asie du Sud	2	5,9 %	1	50,0 %	93,3	6,5 %	63,3	67,8 %
Europe et Asie centrale	1	2,9 %	0	0 %	49,9	3,5 %	41,9	84,0 %
Asie de l'Est et Pacifique	2	5,9 %	0	0 %	35,96	2,5 %	8,1	22,4 %
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1	2,9 %	1	100 %	72,6	5,0 %	33,0	45,4 %
Total	**34**	**100,0 %**	**19**	**55,9 %**	**1 437,72**	**100,0 %**	**843,4**	**58,7 %**
Clôturés au 30 juin 2018								
Afrique subsaharienne	15	62,5 %	11	73,3 %	546	62,7 %	540,4	99,0 %
Amérique latine et Caraïbes	2	8,3 %	1	50,0 %	40,8	4,7 %	40,8	100,0 %
Asie du Sud	3	12,5 %	2	66,7 %	212,3	24,4 %	212,3	100,0 %
Europe et Asie centrale	2	8,3 %	0	0 %	28,9	3,3 %	28,8	99,7 %
Asie de l'Est et Pacifique	1	4,2 %	0	0 %	38,5	4,4 %	38,5	100,0 %
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1	4,2 %	1	100 %	3,8	0,4 %	2,8	73,7 %
Total	**24**	**100,0 %**	**15**	**62,5 %**	**870,3**	**100,0 %**	**864,6**	**99,3 %**
En attente au 30 juin 2018								
Afrique subsaharienne	7	87,5 %	5	71,4 %	87,63	98,2 %	s/o	s/o
Asie du Sud	1	12,5 %	0	0 %	1,6	1,8 %	s/o	s/o
Total	**8**	**100,0 %**	**5**	**62,5 %**	**89,23**	**100,0 %**	**s/o**	**s/o**

3.1.2 Répartition par revenu, fragilité, petits États et petits États insulaires en développement

Plus de la moitié des financements ESPIG continuent d'appuyer des pays à faible revenu et des PFC. Les pays à faible revenu et les PFC continuent à recevoir une proportion plus importante de financements par rapport aux pays classifiés dans les autres catégories. Tout comme lors de l'exercice 17, 30 des 55 PDP (soit 55 %) ayant un financement en cours, clôturé ou en attente au cours de l'exercice 18 sont classifiés comme étant des pays à faible revenu[32]. Les pays à faible revenu ont néanmoins reçu 63 % (1,521 milliard

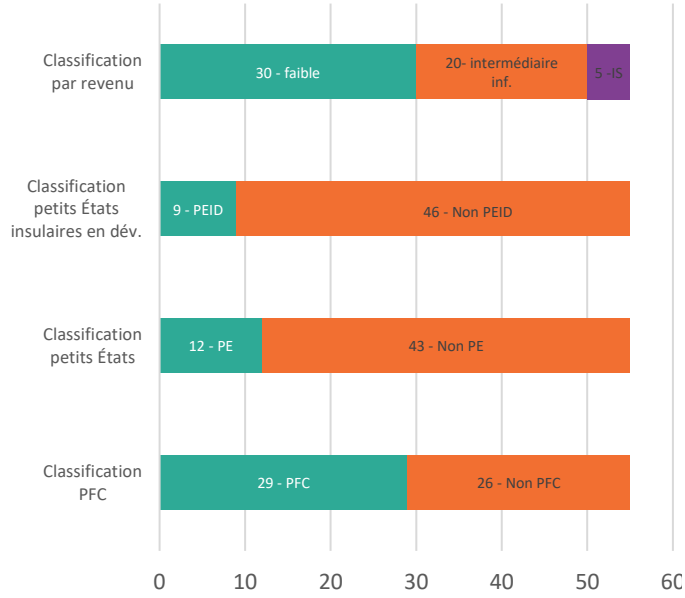
[31] Les valeurs représentent le montant de mise en œuvre (le montant de l'allocation de supervision est soustrait du montant du financement)

[32] 20 pays (36 %) sont classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieur (PRITI : int. inf), tandis que cinq (Guyana et l'OECO) sont classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, tranche supérieur (PRITS : IS).

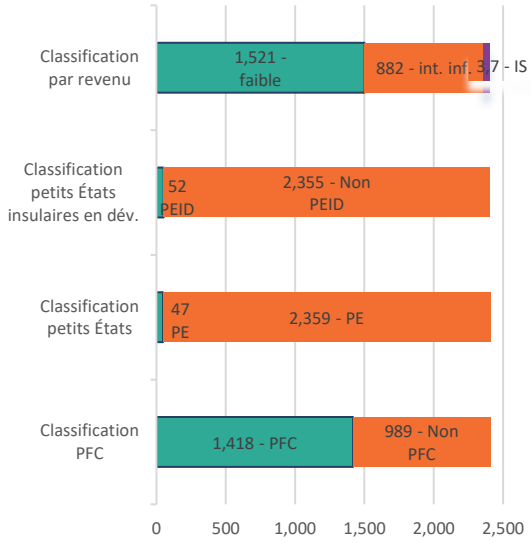
de dollars) de financements du GPE. De la même manière, les PFC représentent 29 des 55 PDP (soit 53 %) et ont reçu 59 % (soit 1,418 milliard de dollars) d'allocations de financement du GPE.

Dans le portefeuille de l'exercice 18, 12 PDP (soit 22 %) étaient classifiés comme petits États et neuf (soit 16 %) comme petits États insulaires en développement. Environ 3 % du total des allocations a été octroyé à des petits États insulaires, soit des petits États insulaires en développement, étant donné leur faible superficie et leur population.

Graphique 4 : PDP du GPE ayant un ESPIG en cours, clôturé et en attente par revenu, PFC, petits États (PE), et PEID au cours de l'exercice 18



Graphique 5 : Montant total des ESPIG en cours, clôturés et en attente (en millions USD) par revenu, PFC, petits États, et PEID au cours de l'exercice 18



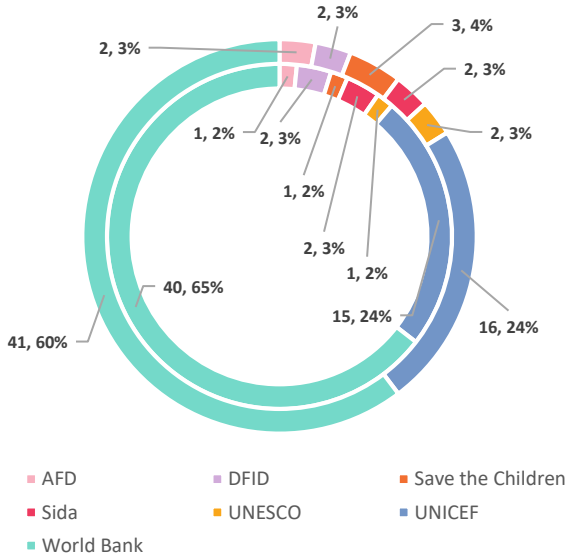
3.1.3 Répartition par agent partenaire

Au cours de l'exercice 18, le GPE a approuvé deux ESPIG, au Cambodge et au Tchad qui sont gérés conjointement par deux AP, l'UNESCO et l'UNICEF. Par conséquent, bien qu'il y ait 66 ESPIG actifs, clôturés ou en attente au 30 juin 2018, pour cet exercice, la taille de l'échantillon a été ajustée à 68 afin d'effectuer une analyse appropriée de la répartition entre les AP.

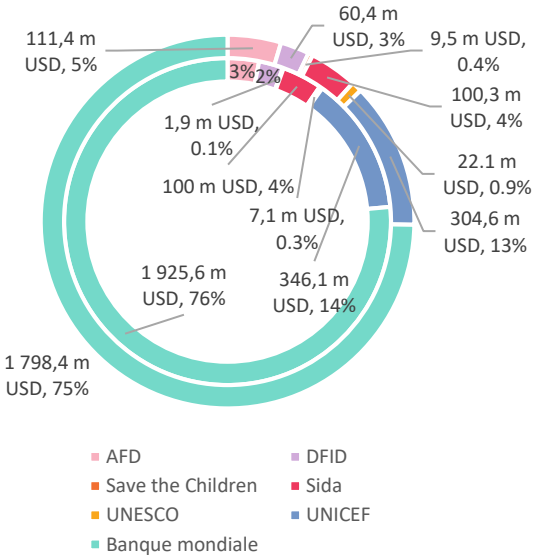
Au cours de l'exercice 18, tout comme au cours de l'exercice précédent, sept organisations ont agi en qualité d'agent partenaire (Agence française de développement (AFD), DFID, Save the Children, l'Agence suédoise de coopération au développement international (Sida), l'UNESCO, l'UNICEF et la Banque mondiale). Une majorité des financements actifs, clôturés ou en attente sont gérés par la Banque mondiale, ce qui était déjà le cas au cours des trois exercices précédents. Agissant en qualité d'AP, laa Banque mondiale a géré 41 ESPIG (60 %), alors que l'UNICEF en a géré 16 (24 %), soit la deuxième plus grande proportion de financements. Les engagements pour lesquels la Banque mondiale assume la fonction d'agent partenaire ont diminué de près de 1,93 milliard de dollars au total au cours de l'exercice 17 à 1,8 milliard au cours de l'exercice 18. Le montant géré par l'UNICEF a également diminué de 346

millions de dollars à 305 millions de dollars. Le DFID du Royaume-Uni a géré les deux même ESPIG qu'au cours de l'exercice 17 pour une montant total inchangé. De façon similaire, le Sida ida a géré deux ESPIG au cours de l'exercice 18, comme au cours de l'exercice précédent[33]. Parallèlement, le montant total des ESPIG gérés par tous les autres AP a augmenté par rapport à l'année précédente, étant donné que l'AFD, Save the Children et l'UNESCO ont eu des ESPIG supplémentaires au cours de l'exercice 18.

Graphique 6 : Nombre d'ESPIG actifs, clôturés et en attente par agent partenaire au 30 juin 2017 (cercle intérieur) et au 30 juin 2018 (cercle extérieur)



Graphique 7 : Valeur des ESPIG actifs, clôturés et en attente par agent partenaire au 30 juin 2017 (cercle intérieur) et au 30 juin 2018 (cercle extérieur)



3.1.4 Requêtes d'ESPIG pour l'exercice 18 – Tranche variable[34]

Actuellement, vingt-trois ESPIG (six lors de l'exercice 16, trois lors de l'exercice 17 et 14 lors de l'exercice 18) ont été octroyés dans le cadre du modèle de financement adopté par le Conseil d'administration en mai 2014.[35] Parmi ces 23 ESPIG, 14 ont une approche ex-post de la part variable, sept une approche ex-ante[36], et deux ont uniquement une part fixe[37] . Parmi les 14 ESPIG qui ont une

[33] Au cours de l'exercice 18, Sida a continué à gérer l'ESPIG pour la Tanzanie (continentale), approuvé en novembre 2013. L'ESPIG pour lequel Sida agissait en tant qu'agent partenaire en Tanzanie (Zanzibar) a été clôturé le 31 janvier 2017, mais un nouvel ESPIG pour la Tanzanie - Zanzibar a été approuvé le 28 mars 2018 pour lequel Sida agit à nouveau comme agent partenaire.

[34] Le modèle de financement qui découle des prérequis pour l'obtention d'un ESPIG est répartit en deux parties : une part fixe et une part variable fondée sur des incitations. La part variable est basée sur un financement axé sur les résultats au niveau sectoriel. Les pays choisissent des stratégies ou des politiques qui sont susceptibles de conduire à des progrès substantiels à moyen terme, et donc à un effet transformateur dans chacun des domaines. Les stratégies et les politiques choisies sont évaluées au moyen d'indicateurs et d'objectifs, en fonction de la réalisation desquels les fonds sont décaissés. Selon le contexte du pays et leurs niveaux de capacité, les indicateurs peuvent être liés au processus, aux réalisations ou aux résultats. 30 % au minimum de l'AMP devrait être affectés aux résultats en matière d'équité, d'efficience et d'apprentissage.

[35] Bien que l'ESPIG pour le Bangladesh (Banque mondiale) ait été approuvé le 23 mai 2015, l'allocation maximale par pays (AMP) était déjà déterminée préalablement au modèle de financement. Un financement accéléré (FA) pour le Tchad (UNICEF) a été approuvé le 2 février 2016 et un FA pour le Somaliland (Save the Children) le 28 avril 2017.

[36] L'approche ex-ante est conforme au *Cadre opérationnel relatif aux exigences et aux incitations du modèle de financement* pour la période 2015-2018.

[37] En vertu de l'exemption pour les petits États insulaires, le montant total de l'allocation sera fixe et il n'y aura pas de composante variable. Au même titre que les petits États insulaires, les allocations régionales multi pays des États des Caraïbes et du Pacifique font l'objet de cette exemption (Timor Leste, Cabo Verde, Maldives, Sao Tomé-et-Principe). Cette exemption est précisée à l'annexe 2 des Principes et options pour la révision du modèle de financement du Partenariat mondial pour l'éducation, adoptés par le Conseil le 26 février 2014.

approche ex-post de la part variable, Zanzibar a uniquement soumis la requête pour la part fixe au cours de l'exercice 18 et a présenté une requête pour la part variable ex-post en 2019. Il y a eu une situation similaire avec le Zimbabwe au cours de l'exercice 17 : seule la part fixe de la requête du Zimbabwe fut approuvée au cours de l'exercice 17 et la requête pour la part variable ainsi que pour le Fonds à effet multiplicateur fut soumise au GPC en juin 2018. Une approche ex-ante signifie que l'allocation de la part variable n'est pas liée à l'obtention des résultats. L'approbation de l'allocation totale et du décaissement (part fixe et variable) a lieu avant le début de la mise en œuvre. Cela réduit le caractère incitatif de la tranche variable et ne sera accepté que dans des cas exceptionnels, comme lorsque le contexte est fragile, les capacités y sont réduites, le financement disponible (moins de 5 millions de dollars) et les besoins éducatifs y sont critiques à court terme. L'approche ex-ante doit être approuvée au préalable par le GPC. En ce qui concerne les ESPIG à part fixe uniquement, les PEID sont exemptés de la part variable et conformément à la décision du Conseil de juin 2018, tous les pays qui soumettent un ESPIG d'une valeur égale ou inférieure à 5 millions de dollars peuvent choisir de ne pas avoir une part variable ex-post.

Tableau 8 : ESPIG octroyés dans le cadre du modèle de financement

Nom du pays	PFC	Agent partenaire	Date d'approbation du financement	Montant du financement [38]	Montant de la tranche variable	Part variable Modalite de decaissement	Commentaires
Ex. 16							
Congo, Rép. dém.	PFC	Banque mondiale	15-juin-16	100 000 000	30 000 000	Ex-Post	
Malawi		Banque mondiale	15-juin-16	44 900 000	13 470 000	Ex-Post	
Mozambique		Banque mondiale	23-mai-15	57 900 000	17 370 000	Ex-Post	
Népal	PFC	Banque mondiale	23-mai-15	59 300 000	17 800 000	Ex-Post	
OECO		Banque mondiale	15-juin-16	2 000 000	s/o	s/o	Part fixe uniquement ; exemption pour les petits États insulaires
Rwanda	PFC	DFID	23-mai-15	25 200 000	7 560 000	Ex-Post	
Total				**289 300 000**	**86 200 000**		
Ex. 17							
Éthiopie	PFC	Banque mondiale	2-déc-16 15-févr-17	100 000 000	30 000 000	Ex-Post	Approbation de la part fixe le 02 févr. 17, approbation de la part variable le 15 févr. 17
Lesotho		Banque mondiale	7-juin-17	2 300 000	s/o	Ex-Ante	Approche ex-ante pour les faibles financements
Zimbabwe	PFC	UNICEF	2-déc-16	20 580 000	s/o	Ex-Post	Deux requêtes pour la part fixe et la part variable
Total				**122 880 000**	**30 000 000**		
Ex. 18							
Bhoutan		Save the Children	28-juin- 18	1 800 000	s/o	Ex-Ante	Approche ex-ante pour les faibles financements
Burkina Faso		AFD	6-déc-17	33 800 000	10 140 000	Ex-Post	
Cabo Verde		UNICEF	22-mai-18	1 400 000	s/o	s/o	Part fixe uniquement - exemption pour les petits États insulaires
Cambodge		UNICEF and UNESCO	22-févr-18 22-mai-18	20 600 000	6 200 000	Ex-Post	Approbation de la part fixe le 22 févr.18, Approbation

[38] Le montant du financement pour les financements octroyés au cours de l'exercice 17 et 18 inclut l'allocation de supervision.

							de la part variable le 22 mai 18.
Comores	PFC	UNICEF	22-mai-18	2 300 000	s/o	Ex-Ante	Approche ex-ante pour les faibles financements
Côte d'Ivoire	PFC	Banque mondiale	22-févr-18	24 100 000	7 230 000	Ex-Post	
Gambie	PFC	Banque mondiale	22-févr-18	5 300 000	s/o	Ex-Ante	Préapprobation pour l'approche ex-ante
Guinée Bissau	PFC	Banque mondiale	22-févr-18	4 700 000	s/o	Ex-Ante	Approche ex-ante pour les faibles financements
Liberia	PFC	Banque mondiale	29-sept-17	11 900 000	3 570 000	Ex-Post	
Madagascar		Banque mondiale	22-févr-18	46 800 000	14 100 000	Ex-Post	
Puntland	PFC	UNICEF	21-août-17	5 600 000	s/o	Ex-Ante	Préapprobation pour l'approche ex-ante [39]
Somaliland	PFC	Save The Children	22-mai-18	7 680 000	s/o	Ex-Ante	Préapprobation pour l'approche ex-ante
Tchad	PFC	UNICEF and UNESCO	22-mai-18	27 844 830	8 354 000	Ex-Post	
Zanzibar		Sida	6-déc-17	5 761 000	s/o	Ex-Post	Requêtes distinctes pour la part fixe et la part variable
Total				**199 585 830**	**49 594 000**		

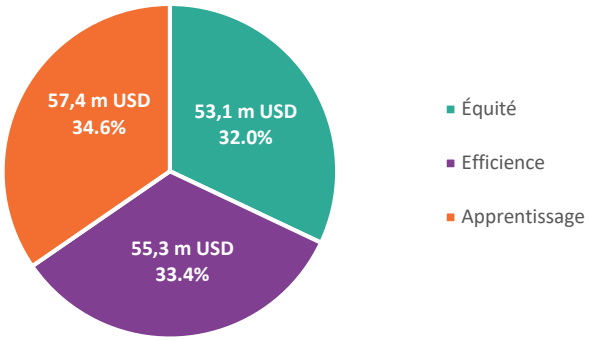
Sur les 12 ESPIG dont la part variable a été approuvée depuis l'exercice 16 (en excluant Zimbabwe et Zanzibar), trois ont obtenu des résultats liés à leur part variable et les décaissements y afférent (au 30 juin 2018)[40] : le Mozambique, le Népal et le Rwanda. La vérification des résultats de trois autres ESPIG aura lieu au cours des prochains mois (République démocratique du Congo, Malawi et Éthiopie)[41]. Le Népal a élaboré un indice d'équité propre à son contexte permettant d'identifier les cinq districts les plus défavorisés et a mis en œuvre des activités identifiées pour ramener les enfants non scolarisés à l'école et pour les y maintenir. Au Mozambique, la stratégie de formation continue a été finalisée et mise en œuvre et 4 247 enseignants des premières et deuxièmes années ont bénéficié de formations. Au Rwanda, des statistiques de l'éducation contenant des données ventilées au niveau des districts ont été mises à la disposition du public pour améliorer la planification et la budgétisation fondées sur des données factuelles, en particulier au niveau des districts. Les progrès réalisés sur les cibles de la part variable dans la mise en œuvre des ESPIG approuvés jusqu'à présent dans le cadre du modèle de financement au cours des exercices 16 et 17 sont présentés à l'annexe 8. En ce qui concerne les ESPIG approuvés au cours de l'exercice 18, la mise en œuvre de certains d'entre eux a commencé, pour d'autres pas encore.

[39] Cf « approche ex-ante pour les faibles financements » : GPC/2015/07 DOC 05.

[40] Conformément au modèle de financement les financements relatifs à la part variable ne sont décaissés qu'après réalisation et vérification des résultats.

[41] Le présent chapitre est rédigé à partir des documents de vérification et des lettres de décaissement des agents partenaires reçues par le Secrétariat au 30 juin 2018.

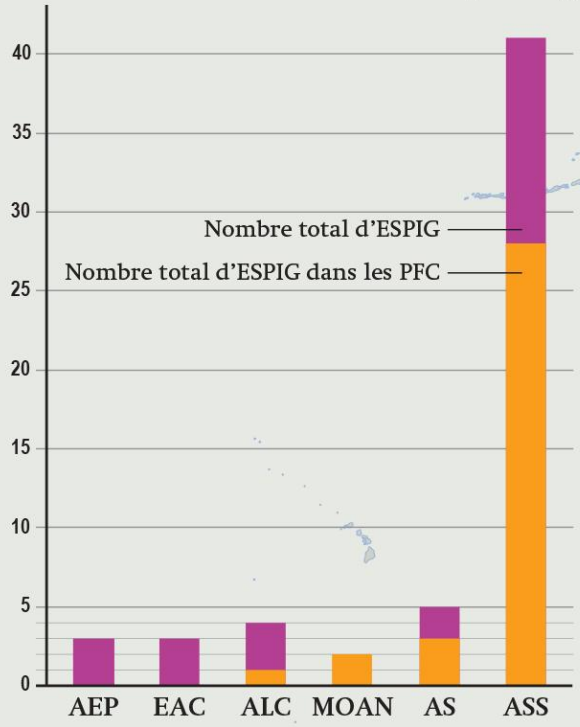
Graphique 8 : Répartition par composante des 12 ESPIG ex-post au cours de l'exercice 16

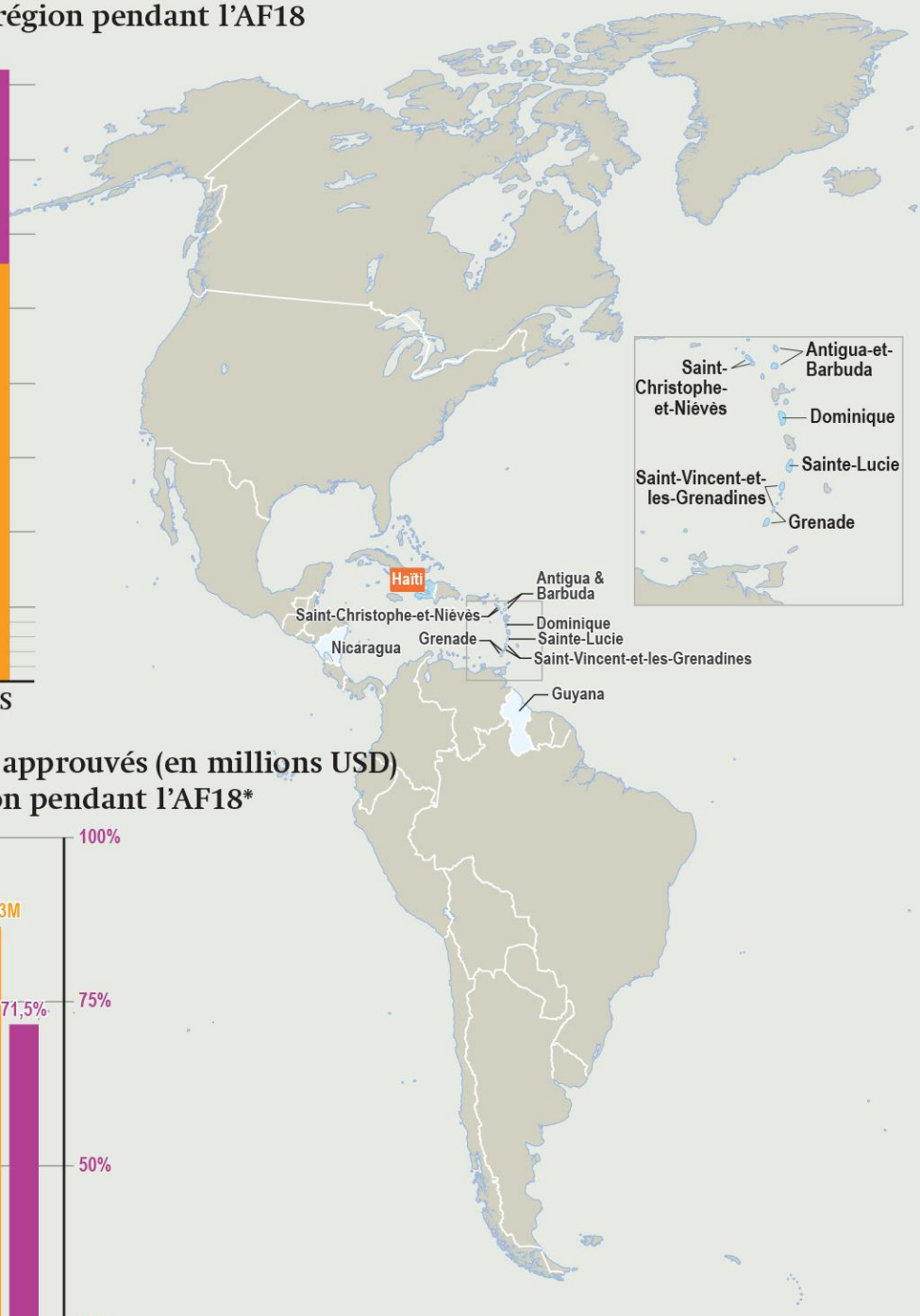


À ce stade, il est trop tôt pour examiner dans quelle mesure les stratégies liées à la part variable ont favorisé des changements escomptés au niveau sectoriel. Dès qu'un plus grand nombre de financements sera mis en œuvre, des évaluations seront conduites à cet effet.

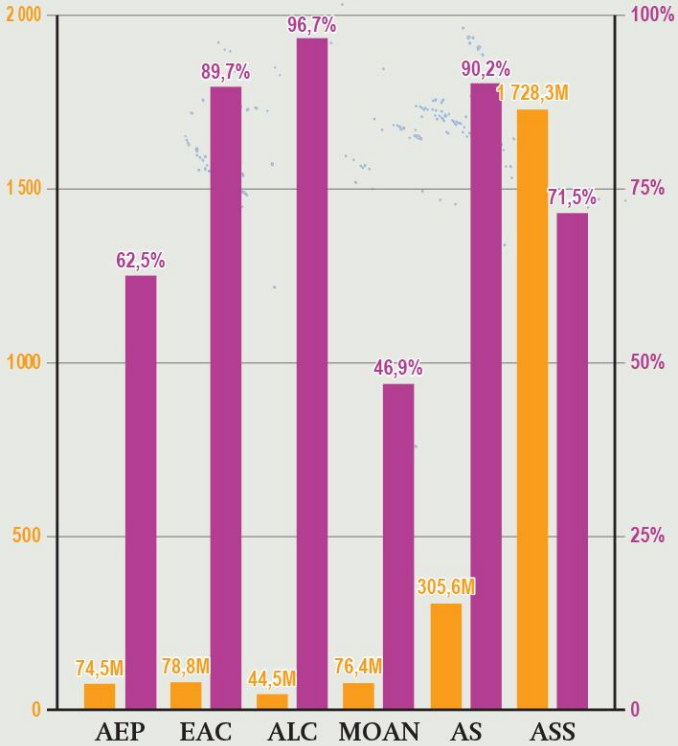
RÉPARTITION DES FINANCEMENTS PAR RÉGION POUR LA MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES SECTORIELS DE L'ÉDUCATION (ESPIG)
(ACTIFS/CLÔTURÉS PENDANT L'AF18)

Total d'ESPIGs actifs/clôturés par région pendant l'AF18



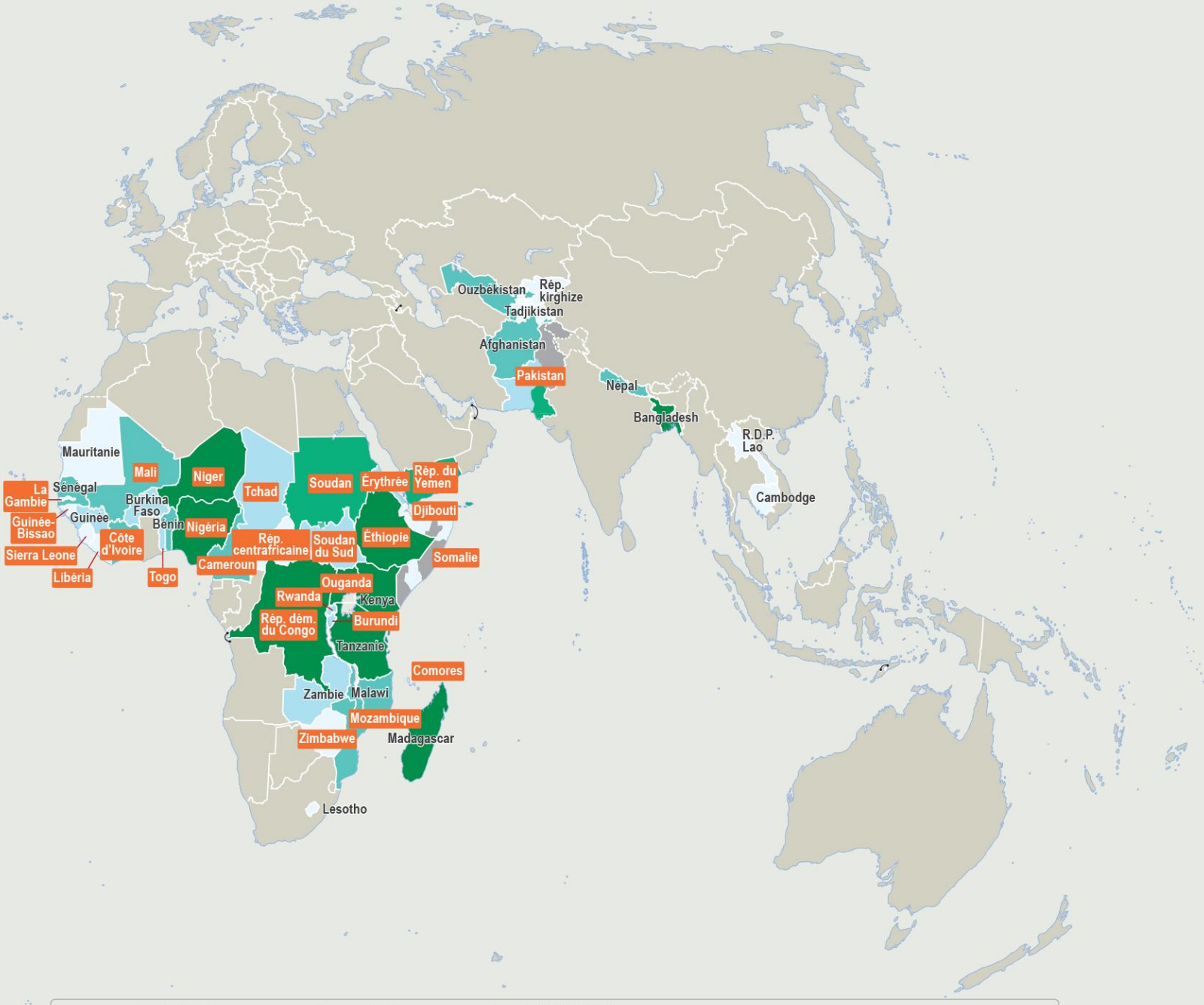


Montants totaux de financements approuvés (en millions USD) et pourcentage distribué par région pendant l'AF18*



** Le pourcentage distribué est calculé en divisant le décaissement par le montant de financement possible.*

PARTENARIAT MONDIAL
pour L'EDUCATION



Montant de financement possible par pays* in $USD Million:

- 0 – 19,9
- 20 – 39,9
- 40 – 59,9
- 60 – 79,9
- 80 – 100
- No data

Grenade — États en développement partenaires du GPE (PDP)

Somalie — PDP touchés par la fragilité et les conflits (PFC)

** Si un pays a plus d'un ESPIG, seul le plus récent est pris en compte.*

IBRD 42580 |
SEPTEMBRE 2018
WORLD BANK GROUP

3.1.5 Modalités

Définitions

L'alignement se définit comme *l'utilisation des institutions, des ressources humaines, des procédures et des outils du pays partenaire comme piliers de la mise en œuvre de l'aide*, en complément du respect des politiques et plans sectoriels de l'éducation pilotés par le pays. Le degré d'alignement peut aller d'opérations d'appui budgétaire direct (parfaitement alignées) à divers types de modalités de financement de projet ou de secteur qui utilisent les systèmes nationaux, mais avec des dérogations suivant les contextes et en y associant des mécanismes de gestion du risque et des mesures de renforcement des capacités.

La mise en commun des financements sectoriels est un mécanisme qui *fusionne les contributions de plusieurs bailleurs de fonds afin d'axer le financement sur le soutien à la mise en œuvre de l'éducation à grande échelle*. Un fonds sectoriel commun peut généralement financer un large éventail d'activités dans différentes catégories de dépenses de fonctionnement et d'investissement. L'appui budgétaire direct est également un mécanisme qui soutient *la mise en œuvre de l'éducation à grande échelle et qui peut fusionner les contributions de plusieurs bailleurs de fonds*, mais où les bailleurs versent directement les fonds sur un seul et même compte du Trésor.

Le **financement d'un projet cofinancé** est un mécanisme qui fusionne ou accepte *les contributions de plusieurs bailleurs de fonds pour axer le financement sur des activités distinctes, relativement non discrétionnaires, de soutien à l'éducation.* Il est le contraire d'un **projet indépendant**, où un seul bailleur de fonds contribue au projet.

L'appui budgétaire direct est parfaitement aligné sur les systèmes nationaux. La mise en commun de financements sectoriels a tendance à s'aligner fortement sur les systèmes nationaux. Les projets, qu'ils soient indépendants ou cofinancés, s'appuient sur les systèmes nationaux, mais sont généralement mal alignés. Ceci est corroboré par les données qui se dégagent du portefeuille du GPE. Il est important de noter qu'il s'agit là d'une catégorisation imprécise. Une modalité d'aide donnée ne correspond pas toujours parfaitement à une catégorie spécifique.

Le cadre des résultats du GPE fixe des cibles d'ici 2020 visant à favoriser l'augmentation de la proportion des financements du GPE (ESPIG) qui sont fortement alignées sur les systèmes nationaux (vers 51 % d'ici 2020) et une augmentation de l'utilisation du cofinancement ou des fonds communs sectoriels (vers 60 % d'ici 2020)[42]. L'objectif stratégique d'une utilisation accrue des systèmes nationaux repose sur l'idée que des modalités mieux alignées - associées à des mesures appropriées pour optimiser les opportunités et gérer les risques - permettront d'accroître les taux d'absorption des ressources (davantage de financement), d'améliorer la qualité des dépenses publiques (meilleur financement) et de contribuer ainsi à des résultats éducatifs plus durables.

Les systèmes nationaux financent régulièrement des services éducatifs à grande échelle, mobilisant des millions d'enseignants, finançant le fonctionnement des écoles et diplômant des centaines de millions d'élèves par an. Malgré leurs faiblesses, les capacités des systèmes nationaux sont importantes, englobant les administrations du système éducatif au niveau national, central et décentralisé, les écoles, les établissements d'enseignement et les administrations locales. Cette capacité nationale est soutenue par des systèmes de gestion des finances publiques qui jouent un rôle essentiel dans l'allocation des budgets et dans la fourniture de ressources pour l'ensemble des systèmes éducatifs. L'alignement de l'aide

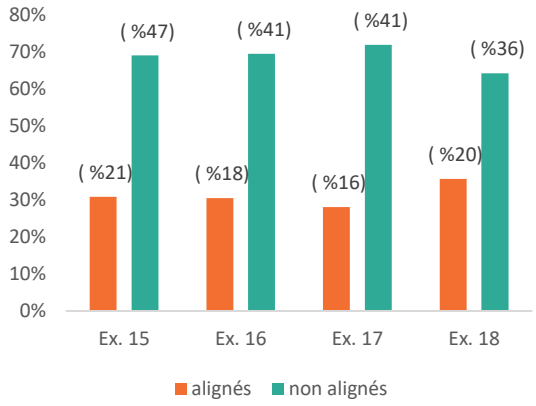
[42] Le GPE s'est engagé à mobiliser des financements plus importants et de meilleure qualité (objectif stratégique 4 du GPE 2020), notamment en plaidant pour « une meilleure harmonisation et un meilleur alignement des financements du GPE et de ses partenaires internationaux autour des plans sectoriels de l'éducation pilotés par les pays et des systèmes éducatifs nationaux ». Deux indicateurs globaux du cadre de résultats du GPE suivent cet objectif : i) l'indicateur 29 (une proportion accrue de financements du GPE alignés sur les systèmes nationaux), et ii) l'indicateur 30 (une proportion accrue de financements du GPE utilisant des mécanismes de cofinancement de projets ou de mise en commun des financements dans le secteur).

sur ces systèmes offre donc les moyens d'absorber d'importantes ressources supplémentaires pour financer l'éducation à grande échelle et la possibilité de tirer parti des réformes et des améliorations apportées à ces systèmes.

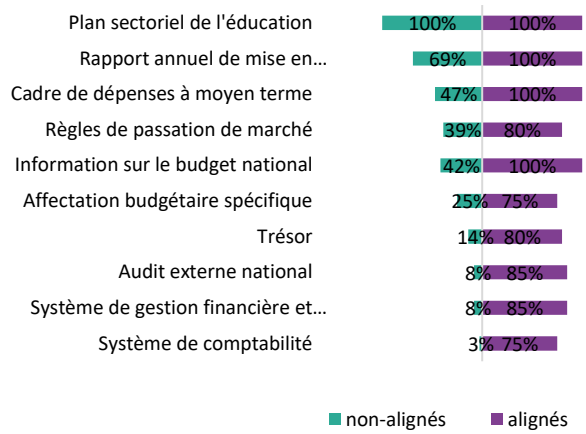
Sur les 56 ESPIG de l'exercice 18, 20 étaient fortement alignés sur les systèmes nationaux[43]. Le pourcentage d'ESPIG alignés sur les systèmes nationaux s'élève à 36 %, ce qui représente une augmentation par rapport aux exercices 15 et 16 (31 % respectivement) et 17 (28 %). Bien qu'il s'agisse d'une augmentation par rapport aux années précédentes, il convient de noter que les fluctuations de ce pourcentage d'une année sur l'autre ne sont pas nécessairement significatives et qu'elles n'indiquent pas obligatoirement une tendance claire dans un sens ou dans l'autre. Les cycles de mise en œuvre des financements sont généralement supérieurs à quatre ans et l'échantillon de financements actifs au cours d'une année donnée n'est pas constant, les financements commençant et se terminant selon des cycles différents.

La simultanéité du cycle de clôture de nombreux ESPIG non alignés au cours de l'exercice 17 et du démarrage de plusieurs financements alignés pendant l'exercice 18 a entraîné l'augmentation de la proportion d'ESPIG alignés au cours de l'exercice 18[44]. Il est donc trop tôt pour déterminer si une tendance positive à plus long terme apparaît. Par conséquent, le tableau d'ensemble reste le même que lors de l'examen du portefeuille de l'année dernière : **la majorité des ESPIG restent insuffisamment alignés sur les systèmes nationaux et un effort significatif est nécessaire pour progresser vers l'objectif du Partenariat d'avoir un peu plus de la moitié des ESPIG fortement alignés.**

Graphique 9 : Proportion d'ESPIG fortement alignés sur les systèmes nationaux (Exercices 15 à 18)



Graphique 10 : Proportion d'ESPIG alignés par composante (Exercice 18)



Dimensions fondamentales de l'alignement

Selon le cadre des résultats du GPE, un ESPIG fortement « aligné » doit remplir au moins sept des dix dimensions de l'alignement[45]. Le **graphique 10** ci-dessus énumère les 10 dimensions et la proportion

[43] Au cours de l'exercice 18, il y avait 34 ESPIG actifs et 24 ont été clôturés (soit un total de 58 ESPIG). L'ESPIG en cours pour l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), qui représente la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, et le financement accéléré (FA) pour le Somaliland ont été exclus de l'échantillon pour l'alignement : l'OECO est une organisation intergouvernementale et le FA n'est pas un instrument destiné à promouvoir l'alignement, mais plutôt à acheminer le financement le plus rapidement possible.

[44] Au cours de l'exercice 17, 11 ESPIG ont été clôturés (un aligné et 10 non alignés) et au cours de l'exercice 18, neuf ESPIG sont devenus actifs (quatre alignés et cinq non alignés).

[45] Conformément à la méthodologie de l'indicateur 29 de la Stratégie du GPE2020.

d'ESPIG qui sont alignés et non alignés sur chacune des dimensions. Les cinq premières dimensions représentées dans le **graphique 10** peuvent être considérées comme « les plus abordables ». L'alignement sur ces dimensions est facilement réalisable, même pour les modalités d'aide plus traditionnelles. Tous les ESPIG, y compris les ESPIG faiblement alignés, sont alignés sur les plans sectoriels de l'éducation nationaux. Il s'agit là d'un résultat positif, en particulier lorsque les ESPIG sont alignés sur des PSE « crédibles » basés sur le modèle de financement du GPE. La majorité des ESPIG sont également alignés sur le rapport annuel de mise en œuvre du PSE. Unene proportion importante des ESPIG sont conformes aux prévisions de dépenses du gouvernement (cadres de dépenses à moyen terme), aux règles de passation des marchés et aux informations de base saisies dans le cadre des budgets nationaux annuels.

Le principal défi consiste à parvenir à un alignement plus profond sur les systèmes de gestion des finances publiques (les cinq dernières dimensions représentées dans le graphique 10). Cela nécessite un engagement plus fort en faveur de l'alignement et de mettre en place des stratégies appropriées de renforcement des capacités et de gestion des risques (voir l'**encadré 2**). Il s'agit là d'un aspect essentiel de l'utilisation de modalités d'alignement : à savoir la capacité à intégrer le programme de manière significative dans les systèmes nationaux, tout en déployant des garanties procédurales et des mesures de renforcement des capacités pour gérer les risques fiduciaires associés. Une bonne gestion des risques et des possibilités de renforcement des capacités est essentielle à la réussite de l'alignement des modalités de l'aide. D'autre part, les approches plus traditionnelles de l'aide auront tendance à atténuer les risques en limitant considérablement l'exposition (ou l'alignement sur les systèmes nationaux) et en favorisant l'utilisation de procédures spécifiques aux projets ou aux donateurs.

Encadré 2 : Sélection de la modalité d'alignement et gestion des risques

Dans les pays dotés de systèmes de gestion financière particulièrement solides, les partenaires de développement peuvent choisir la modalité d'aide la plus alignée, à savoir l'appui budgétaire, avec des conditions pour les décaissements annuels. Le financement est dès lors totalement fongible (indiscernable) avec les fonds du Trésor national.

Dans les pays dont les systèmes sont plus faibles, il est possible de déployer des modalités d'aide qui ne vont pas jusqu'à l'appui budgétaire total, mais qui sont néanmoins sensiblement alignées. À titre d'exemple, on peut citer l'utilisation d'annexes budgétaires : des fonds fonctionnant comme des sous-comptes séparés au niveau de la trésorerie, avec des crédits spécifiques réservés dans le budget annuel national, en tant que budget annexé. La mise en œuvre des fonds peut donc faire l'objet d'une traçabilité, d'un suivi et d'un audit séparés. Des garanties ou contrôles procéduraux supplémentaires (ex-ante et ex-post) peuvent être envisagés pour une meilleure supervision fiduciaire.

Afin d'améliorer la gestion des risques et le renforcement des capacités, les modalités d'alignement sont souvent associées à une assistance technique visant à renforcer les fonctions primordiales, notamment la planification annuelle, la budgétisation, la passation de marchés, la gestion financière, la comptabilité, les contrôles internes et l'établissement de rapports.

Les modalités d'alignement peuvent utiliser et combiner une grande variété de pratiques pour répondre au mieux aux questions de capacité et de gestion des risques propres au contexte, à condition que l'approche s'en tienne au principe fondamental de l'alignement : utiliser les institutions, les ressources humaines, les procédures et les outils du pays partenaire comme piliers pour la mise en œuvre de cette modalité.

Pratiques d'alignement et solidité des systèmes

Les financements du GPE qui utilisent des modalités plus alignées ont tendance à obtenir une note moyenne plus élevée de leur CPIA[46] dans leurs évaluations de la gestion et des institutions du secteur public (GISP)[47]. La note moyenne des financements alignés du GPE s'établit à 3,2 contre 2,7 pour les ESPIG faiblement alignés (la note médiane pour tous les pays ayant un ESPIG est de 3,0). Ce résultat est logique : des systèmes plus solides inspirent davantage confiance aux partenaires techniques et financiers, les incitent à s'en servir et nécessitent moins de mesures de gestion des risques. Cependant, la corrélation entre les résultats du CPIA et l'alignement est faible. Il existe un certain nombre de cas particuliers : des ESPIG alignés dans les pays dont les scores CPIA sont inférieurs à 3,0 et de nombreux ESPIG qui sont faiblement alignés mais dont les scores CPIA sont supérieurs à 3,0 (se référer au **tableau 9**).

Cela donne à penser qu'un alignement significatif est possible même dans les pays dont les systèmes sont relativement faibles (CPIA inférieur à 3,0), et que davantage d'efforts d'alignement pourraient être attendus dans les pays dont les systèmes sont relativement plus solides. Il convient de noter que si tous les ESPIG faiblement alignés dans les pays ayant des scores CPIA supérieurs à 3,0 (3,1 et plus) utilisaient des modalités plus alignées, la proportion globale d'ESPIG alignés dans le portefeuille du GPE serait de 55 % (plusieurs points au-dessus de la cible du Plan stratégique).

Tableau 9: Cas particuliers – ESPIG non alignés avec plus de 3,0 et alignés avec moins de 3,0, dans un échantillon, au cours de l'exercice 18

ALIGNEMENT	NOMBRE D'ESPIG	MOYENNE DES CPIA (EX. 18)	VALEUR MEDIANNE	CAS PARTICULIER
Non-Alignés	36	2,7		13 sur 36 (CPIA supérieur à 3,0)
Alignés	20	3,2		4 sur 20 (CPIA inférieur à 3,0)
Total	**56**		**3.0**	

L'harmonisation, par le biais de projets cofinancés ou de mécanismes de mise en commun des financements, reflète les efforts du GPE pour coordonner ses activités avec celles d'autres donateurs afin d'éviter la fragmentation de l'aide. La proportion des modalités qui sont cofinancées ou déployées sous forme de mise en commun des financements s'élève à 34 % pour l'exercice 18, contre 37 % au cours de l'exercice 17 (la cible du Plan stratégique est de 60 %). Cette légère diminution n'est peut-être pas significative en soi, mais plutôt cyclique en raison de la clôture de quatre projets cofinancés au cours de l'exercice 17 et de l'absence de nouveaux projets cofinancés au cours de l'exercice 18. La majorité des ESPIG (65 %) utilisent des modalités de projets indépendants (c'est-à-dire des projets pour lesquels le financement du GPE est la seule source de financement) (se référer au **tableau 10**). La mobilisation accrue autour du Fonds à effet multiplicateur des ESPIG — qui soutiendra les programmes ou projets cofinancés — devrait contribuer à améliorer cet indicateur.

En résumé, la majorité des financements du GPE continuent à utiliser des mécanismes relativement fragmentés (et indépendants) de mise en œuvre de l'aide, qui sont mal intégrés dans les systèmes nationaux (se référer au **tableau 11**)**.** Seuls 16 % des ESPIG correspondent parfaitement à l'objectif du Partenariat en matière de financements plus importants et de meilleure qualité comme l'indiquent les indicateurs 29 et 30 du cadre de résultats[48] : alignés et mis en commun. Il reste difficile pour les

[46] CPIA : Évaluation des politiques et des institutions du pays (Country Policy and Institutional Assessment). Notation des pays en fonction d'un ensemble de 16 critères répartis en quatre groupes : gestion économique, politiques structurelles, politiques d'insertion sociale et d'équité, et gestion et institutions du secteur public.

[47] La note moyenne fait référence au bilan final 2017 de la notation de la gestion du secteur public et des institutions.

[48] Cadre des résultats du GPE 2016-2020 : https://www.globalpartnership.org/content/gpe-results-framework-2016-2020.

partenaires de développement de travailler au-delà de leurs propres systèmes pour mettre au point des mécanismes de financement harmonisés qui peuvent regrouper plusieurs contributions de donateurs.

Tableau 10 : ESPIG par modalité au cours de l'exercice 18

	TOTAL	PFC
COFINANCEMENT DE PROJET	10	5
MISE EN COMMUN SECTORIELLE OU AIDE BUDGETAIRE	9	4
PROJET INDEPENDANT	37[49]	24
TOTAL	**56**	**33**

Tableau 11 : ESPIG alignés/non alignés au cours de l'exercice 18

	TOTAL	PFC
NON ALIGNÉS	36	25
ALIGNÉS	20	8
TOTAL	**56**	**33**

Modalité et capacité d'absorption

Les données relatives aux ESPIG actifs au cours de l'exercice 18 montrent que l'absorption annuelle moyenne de tous les financements alignés était supérieure de 35 % à celle des financements non alignés (en tenant compte de toute différence dans le montant des financements) [50]. La comparaison des données relatives aux financements alignés via une mise en commun sectorielle par rapport aux données relatives à tous les autres financements, a montré que les premiers ont absorbé en moyenne 52 % de financement en plus[51]. Il faut faire preuve d'une certaine prudence dans l'examen de ces données : il s'agit de moyennes couvrant un grand nombre de situations et de paramètres divers ; toutes les modalités d'alignement ne donnent pas de bons résultats en matière d'absorption (des problèmes surviennent) et l'échantillon (neuf ESPIG mis en commun au niveau du secteur, par exemple) reste statistiquement petit. Mais les données sont conformes au Plan stratégique et à la théorie du changement du GPE : un financement aligné et mis en commun favorise un financement plus important (et de meilleure qualité). Les données sont également conformes à celles présentées dans la revue du portefeuille de l'an dernier.

Appui du Secrétariat du GPE

Le Secrétariat a élaboré une feuille de route pour l'alignement, qui a été présentée au Conseil d'administration du GPE et au GPC en 2017, pour appuyer les objectifs du Partenariat sur les modalités d'alignement. La feuille de route pour l'alignement comprend quatre actions principales : i) clarifier et institutionnaliser progressivement l'approche conceptuelle du GPE en matière d'alignement de l'aide, en mettant l'accent sur l'alignement comme moyen de mieux financer les systèmes éducatifs et de tirer parti de leurs améliorations ; ii) renforcer les opérations d'appui aux pays pour encourager le changement au niveau des pays, en créant notamment au sein du Secrétariat une équipe spécialisée sur l'alignement, afin de mieux cibler et renforcer les engagements des pays ; iii) valoriser et promouvoir les bonnes pratiques et les connaissances dans les pays du GPE et au sein du Partenariat, et iv) travailler, en concertation avec les agents partenaires sur l'alignement de l'aide, en vue d'harmoniser les modalités de l'aide, en exploitant les possibilités et contraintes procédurales qui s'imposent. La mise en œuvre de la feuille de route a commencé en 2017 et des mises à jour périodiques ont été fournies au GPC. Bien que le choix de la modalité soit, en dernier ressort, laissé aux partenaires du pays et plus particulièrement aux agents

[49] L'Organisation des États des Caraïbes orientales et le Somaliland (financement accéléré ou FA), (PFC) dont les modalités sont indépendantes n'ont pas été inclus.

[50] ESPIG alignés : AMP moyenne d'un montant de 58,4 millions de dollars avec une absorption annuelle de 16,9 millions de dollars. ESPIG non alignés : AMP moyenne d'un montant de 31,8 millions de dollars avec une absorption annuelle de 6,8 millions de dollars.

[51] Fonds sectoriels communs et appui budgétaire des ESPIG : AMP moyenne d'un montant de 65,4 million de dollars avec une absorption annuelle de 22,1 millions de dollars ; comparaison avec l'ensemble des autres financements : AMP moyenne d'un montant de 36,7 million de dollars avec une absorption annuelle de 8,2 millions de dollars.

partenaires, il existe des étapes et des possibilités importantes dans les processus du GPE au niveau des pays que le Secrétariat peut soutenir et utiliser :

- Dans le cadre du processus d'élaboration du PSE, encourager une analyse et un dialogue précoces sur les modalités
- Souligner dans le dialogue l'importance du financement intérieur et du renforcement des systèmes nationaux
- Encourager un regard critique sur la performance et l'amortissement des modalités actuelles et sur la façon dont la situation pourrait évoluer avec de meilleures approches
- Conseiller et soutenir les pays partenaires sur le processus normalisé de sélection du GPE pour le choix de la modalité et de l'agent partenaire, en mettant l'accent sur l'efficacité de l'aide et l'alignement des modalités.

Pour mieux cibler son appui, le Secrétariat a identifié les pays qui pourraient faire l'objet d'un meilleur alignement, sur la base des données relatives aux pays qui ont actuellement des ESPIG non alignés et des requêtes de financements des pays attendues au cours des deux prochaines années. Onze pays cibles ont ensuite été identifiés pour un soutien et un suivi supplémentaire. À ce jour, sur ces onze pays cibles, quatre d'entre eux semblent susceptibles de passer de la catégorie de pays non aligné à pays fortement aligné dans le cadre de leur ESPIG à venir, ce qui est encourageant. Si cela se confirme ces progrès reviendront essentiellement aux partenaires au niveau des pays et aux partenaires de développement désireux d'intensifier leurs efforts en tant qu'agents partenaires offrant des modalités plus alignées, avec des mesures solides pour optimiser les options et en gérer les risques. Il est important de garder à l'esprit que si l'alignement est spécifiquement ciblé dans le Plan stratégique du GPE, l'alignement n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'inciter à : un financement plus important et de meilleure qualité pour des résultats plus nombreux et de meilleure qualité dans le secteur de l'éducation. L'objectif est donc d'augmenter le nombre de financements alignés qui soutiennent avec succès le renforcement des systèmes et fournissent un financement plus important et de meilleure qualité. En outre, le Plan stratégique vise l'alignement de 51 % des financements du GPE d'ici 2020, en acceptant qu'une proportion élevée de financements ne soient pas alignés, car certains contextes ne le permettront pas.

Le Secrétariat poursuivra la mise en œuvre de la feuille de route pour l'alignement initiée en 2017, en travaillant et en aidant les partenaires au niveau des pays à élaborer des modalités mieux alignées. De nouveaux outils et pratiques seront mis au point pour renforcer la capacité du Secrétariat à s'engager, notamment la capitalisation des bonnes pratiques concernant l'alignement des modalités ayant contribué au renforcement des systèmes nationaux et à l'augmentation du financement de manière significative, tout en garantissant une gestion saine du risque fiduciaire des ressources du GPE et des partenaires.

3.1.6 Coûts administratifs

Le Secrétariat contrôle, de façon régulière, les coûts liés aux commissions des agents partenaires et aux allocations de supervision, ainsi que les frais directs de gestion et d'administration. Se reporter au **tableau 12** pour une description du type de coût.

Tableau 12 : Description des types de coûts administratifs

TYPE DE COÛT	DESCRIPTION ET OBJET
ALLOCATION DE SUPERVISION	• L'agent partenaire utilise ces fonds pour remplir ses rôles et ses responsabilités en matière de supervision d'une allocation approuvée et le montant demandé est inclus dans chaque requête. Les agents partenaires peuvent demander des commissions supplémentaires de supervision en cours de mise en œuvre, en fonction des besoins. • Pour toutes les requêtes d'ESPIG introduites avant le second cycle de 2016, les agents partenaires remplissant le rôle autrefois désigné sous le nom d'« entité de supervision » étaient admissibles à un financement couvrant leurs frais de supervision en complément de l'allocation pays pour la période du financement, et pouvaient prétendre à une année supplémentaire afin de couvrir les six mois préalables au démarrage de la mise en œuvre du financement et les six mois qui suivent la fin de celle-ci. • Prenant effet au second cycle de requêtes de 2016, les frais de supervision des agents partenaires, tout comme les coûts de gestion directs du programme, sont financés dans le cadre de l'allocation globale du pays et doivent être indiqués dans la proposition de budget.
COMMISSIONS DE L'AGENT PARTENAIRE	• Les commissions de l'agent partenaire contribuent généralement au défraiement des frais administratifs et autres charges encourues au titre de la gestion et de l'administration des fonds transférés. Dans les requêtes de financement, ces commissions sont distinctes du financement alloué au pays. Les commissions demandées par les agents partenaires pour gérer les fonds sont déterminées par les règlements internes de l'AP. • Les commissions de l'agent partenaire sont généralement exprimées en pourcentage du financement alloué au pays. Jusqu'à présent, elles étaient de l'ordre de 0 % à 8 %. En ce qui concerne les ONG internationales désormais admissibles, les commissions ont été plafonnées à 7 % du montant du financement (dont les sommes allouées à des bénéficiaires de second rang au titre de commissions de gestion). Depuis le 1er janvier 2018, les frais d'agence de l'UNICEF ont été réduits de 8 à 7 %.
FRAIS DIRECTS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	• Les frais administratifs directement encourus pour la gestion d'un financement (par exemple le salaire du directeur de programme, etc.) sont imputés au financement lui-même (c'est-à-dire prélevés sur l'allocation au pays), à condition qu'ils ne soient pas déjà inclus dans la commission de gestion (voir ci-dessus). • Ces frais sont généralement inclus dans la requête de financement et aucune limite n'a encore été fixée, que ce soit en pourcentage ou en valeur du financement auquel ils se rapportent.

Entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2018, la valeur totale des ESPIG approuvés et des commissions des agents partenaires s'élève à 207,3 millions de dollars. Ce montant se compose de 199,6 millions de dollars d'allocations maximales par pays et de 7,7 millions de dollars de commissions des agents partenaires. L'AMP comprend un montant de financements pour la mise en œuvre de 189,1 millions de dollars et un autre de 10,5 millions de dollars pour financer les coûts directs encourus par l'agent partenaire[52] dans la mise en œuvre. Dans le cas de certains financements, outre les commissions de l'agent partenaire et les frais directs de mise en œuvre du programme de l'agent partenaire, d'autres coûts sont inclus dans l'AMP, notamment les frais directs de gestion et d'administration du programme encourus par l'agent partenaire ou les ministères qui mettent en œuvre les financements. Au cours de l'exercice 18, cinq des 34 financements actifs (dont quatre sont supérieurs à 10 millions de dollars) ont nécessité une allocation de supervision supplémentaire, pour un montant total de 1 043 088 dollars (voir le **tableau 13**).

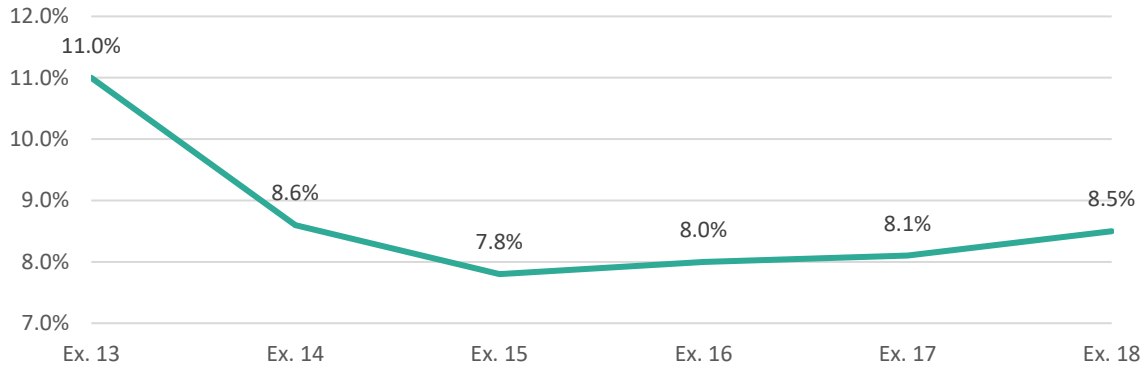
Tableau 13 : Allocation de supervision supplémentaire, approuvée au cours de l'exercice 18 (en USD)

PROGRAMME PAYS	MONTANT DE LA COMMISSION DE SUPERVISION SUPPLEMENTAIRE APPROUVEE AU COURS DE L'EXERCICE 18 (EN USD)
Cameroun	275 900
Djibouti	120 000
Mauritanie	199 000
Niger	150 000
Nigéria	298 188
Total	**1 043 088**

[52] En règle générale, ce montant inclus les coûts de supervision et les autres coûts directs de mise en œuvre du programme. Depuis le deuxième cycle de requêtes de 2016, l'allocation maximale par pays couvre les coûts de supervision des agents partenaires.

Entre le mois de décembre 2011 et le 30 juin 2018[53], la valeur totale des ESPIG approuvés équivaut à 2,92 milliards de dollars, dont 2,83 milliards de dollars correspondent aux AMP des pays et 93,2 millions[54] de dollars aux commissions des agents partenaires et aux allocations de supervision. Le montant total des commissions des agents partenaires, des allocations de supervision et des frais directs de gestion et d'administration des programmes encourus par les agents partenaires s'élevait à 247,7 millions de dollars, soit 8,5 % du total des allocations de financement approuvées pour cette même période. Cela représente une augmentation de 0,4 % par rapport aux 8,1 % communiqués pour l'exercice 17 (voir le **graphique 11**).

Graphique 11 : Tendance du coût total des agents partenaires pour les Ex.13 à 18 (en pourcentage)



Généralement, les financements mis en œuvre dans les États fragiles et ceux de faible montant génèrent des frais administratifs plus élevés, tandis que les financements plus importants et les mécanismes de financement conjoint entraînent généralement des frais administratifs réduits lorsqu'ils sont exprimés en pourcentages (voir les tableaux 14 et 15). Les coûts ont tendance à être plus élevés lorsque des agences de l'ONU et les ONG internationales agissent en qualité d'agent partenaire, étant donné que leurs commissions sont de l'ordre de 7 % à 8 %[55] de la valeur du financement.

Tableau 14 : Frais de l'agent partenaire/de supervision, frais directs de gestion et coûts administratifs, par PFC

STATUT DU PAYS	VALEUR TOTALE APPROUVEE DE L'ALLOCATION (DEC. 2011-JUIN 2018)	FRAIS DE L'AGENT PARTENAIRE/DE SUPERVISION ET FRAIS DIRECTS DE GESTION ET DE SUPERVISION[1] (EN %)
PFC	1,651 milliard USD	10,1 %
Autres que PFC	1,179 milliard USD	6,2 %
Total	**2,829 milliards USD**	**8,5 %**

[53]Cette analyse a été lancée après la publication du premier examen du portefeuille en 2013 et, pour maintenir la cohérence, décembre 2011 demeure la date de démarrage.

[54] Comprend les allocations additionnelles de supervision approuvées au cours du présent exercice et des exercices précédents, et exclut les allocations de supervision pour les financements approuvés dans le cadre du deuxième cycle de requêtes en 2016, qui sont comprises dans le montant du financement.

[55] Moyenne historique. Depuis le 1er janvier 2018, les frais d'agence de tous les agents partenaires sont de l'ordre de 7 %.

Tableau 15 : Frais de l'agent partenaire/de supervision, frais directs de gestion et coûts administratifs, par volume de financement

VOLUME DE L'ALLOCATION APPROUVÉE	VALEUR TOTALE APPROUVEE DE L'ALLOCATION (DEC 2011-JUIN 2018)	FRAIS DE L'AGENT PARTENAIRE/DE SUPERVISION ET FRAIS DIRECTS DE GESTION ET DE SUPERVISION (EN %)
Moins de 10 millions USD	110 millions USD	16,7 %
Supérieur ou égal à 10 millions USD	2,720 milliards USD	8,1 %
Total	**2,829 milliards USD**	**8,5 %**

3.2 PERFORMANCES

3.2.1 Analyse des décaissements et de la mise en œuvre

La présente section examine les performances des ESPIG en termes de taux de décaissement et de mise en œuvre et attribue les notes « *en bonne voie, légèrement en retard* ou *en retard* ». La notation des financements en fonction de leur niveau de mise en œuvre est basée sur l'évaluation du niveau de mise en œuvre du financement ESPIG en vue de réalisations significatives. La **notation des financements** en fonction de leur niveau de décaissements est basée sur l'évaluation du pourcentage de décaissements cumulés sur une période au regard d'une période équivalente. (cf Annexe 4 pour plus de détails sur les définitions des notations et la méthodologie de codage) .

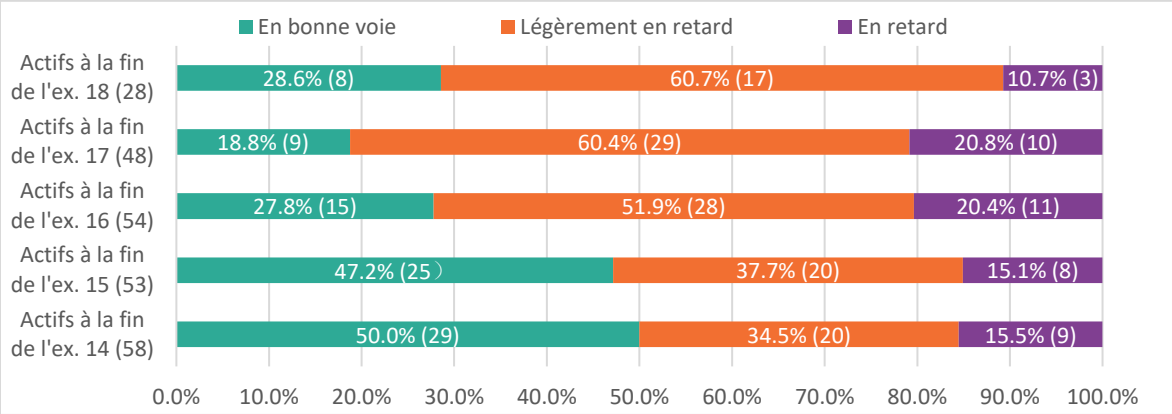
Les résultats de trois niveaux d'analyse sont présentés dans cette section : (i) une analyse des tendances basée sur les cinq années de données disponibles pour l'évaluation des décaissements et de mise en œuvre des financements ; (ii) une analyse comparative des financements actifs au cours de l'exercice 18 par rapport à l'exercice 17 en expliquant les changements apportés ; (iii) une analyse approfondie, conduite au niveau des activités du programme, des causes de retard dans la mise en œuvre des financements au cours des exercices 17 et 18, des difficultés rencontrées et leur répartition par catégories dans le portefeuille global. Veuillez-vous référer à l'Annexe 4[56] pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour l'analyse des retards de mise en œuvre.

Évolutions au cours des exercices 14 à 18

Comparées à l'exercice précédent, les notations des décaissements pendant l'exercice 18 révèlent des améliorations en ce qui concerne le pourcentage des financements en retard, qui cette année est le plus faible depuis cinq ans (trois financements seulement sont en retard, ce qui représente 10,7 % des financements au cours de l'exercice 18). Comme au cours des deux précédents exercices, le niveau de mise en œuvre de la majorité des ESPIG (60,7 %) a été **évalué comme étant « légèrement en retard »**, après avoir été « en bonne voie » pour la plupart au cours des exercices 14 et 15 (**Graphique 12**).

[56] Les résultats de l'analyse des projections annuelles ne sont pas inclus dans cette revue du portefeuille en raison des commentaires négatifs reçus, concernant la méthodologie testée pendant deux années consécutives au cours des exercices 17 et 18. L'une des difficultés liées à l'analyse des projections annuelles est qu'elles couvrent deux années civiles, étant donné que la revue du portefeuille est effectuée en fonction des exercices financiers. Ce décalage ne tient pas compte du chevauchement entre les projections annuelles pour chacune des deux années, ce qui induit souvent une surestimation des décaissements. Dans plusieurs cas, même si le financement avait été entièrement décaissé, les projections étaient suffisamment élevées pour justifier d'une notation « en retard ». Ce type d'anomalie n'a pas pu être traité quantitativement et nécessiterait donc une révision de la méthodologie, ce qui remettrait en question l'analyse des autres financements.

Graphique 12 : Niveau de mise en œuvre des ESPIG : Ex.14 à Ex. 18 (en pourcentage du nombre d'ESPIG)

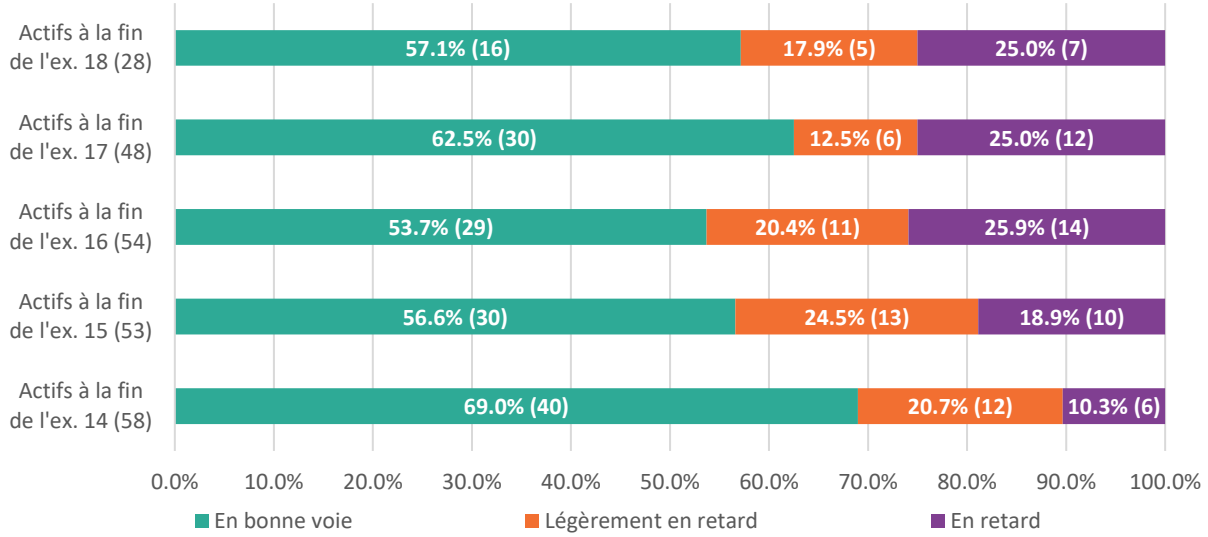


Remarque : L'échantillon de financements actifs au cours de l'exercice 18 est beaucoup plus petit que ceux des années précédentes : 28 financements actifs dont les notations étaient disponibles au cours de l'exercice 18 contre 48 l'an dernier et 58 au cours de l'exercice 14. Cette importante diminution du nombre de financements actifs cette année peut s'expliquer par : (i) un nombre élevé de financements clôturés au cours de l'exercice 18 (24 contre 11 au cours de l'exercice 17), (ii) un nombre élevé de financements « en attente », qui ne sont pas encore en vigueur et ne sont donc pas inclus dans la présente analyse, (iii) la modification de la politique d'ESPIG, qui autorise que le premier rapport d'étape soit soumis jusqu'à quinze mois à compter de la date de démarrage/mise en vigueur pour (par conséquent, l'analyse des décaissements et de la mise en œuvre des financements au cours de l'exercice 18 ne comprend pas d'informations sur les six nouveaux financements pour lesquels le premier rapport d'étape (et les notations de l'agent partenaire) ne doivent pas encore être communiqués au Secrétariat du GPE[57].)

À l'image des exercices précédents, la plupart des ESPIG sont « en bonne voie » en ce qui concerne les décaissements, mais on observe aucune amélioration depuis 2015 dans la proportion de financements « en retard » (environ un quart des financements restent « en retard » dans leurs décaissements au cours des trois dernières années). Par rapport à l'exercice 17, la proportion des financements « légèrement en retard » a augmenté (de 12,5 à 17,9 %), avec une diminution proportionnelle de la part des financements « en bonne voie ».

[57] En octobre 2017, le GPC a approuvé une modification de la politique de présentation des rapports afin d'autoriser la soumission de ce dernier dans un délai de 15 mois maximum à compter de la date de début du programme. Ce changement a été proposé afin que le rapport d'avancement puisse couvrir la première année d'activités de programme dans sa totalité et pour donner aux agents partenaires trois mois pour préparer le rapport et en discuter avec le groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), le cas échéant (pour plus de détails sur la politique de présentation des rapports de l'ESPIG, voir https://www.globalpartnership.org/content/policy-education-sector-program-implementation-grants). Les nouveaux financements entrés en vigueur pour lesquels le premier rapport d'avancement (et la notation de l'agent partenaire) ne sont pas encore disponibles sont : le Burkina Faso (à compter de mars 2018), la Somalie Puntland (à compter d'octobre 2017), la Tanzanie Zanzibar (à compter de mars 2018), ainsi que le Cambodge, le Tchad et le Libéria (à compter de juin 2018). Bien que ces nouveaux financements ne soient pas inclus dans l'analyse de la mise en œuvre et des décaissements de cette année, leur performance est suivie de près par le Secrétariat grâce à un dialogue régulier avec les agences de coordination, les points focaux du ministère de l'Éducation, les agents partenaires et les partenaires de développement. L'analyse des décaissements et de la mise en œuvre de ces nouveaux financements sera incluse dans la revue du portefeuille de l'exercice 19. De plus amples informations sur la stratégie de suivi du GPE sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.globalpartnership.org/content/20-report-strategy-and-policy-committee-monitoring-and-evaluation-strategy-june-2016 .

Graphique 13 : Niveau de décaissement des ESPIG : Ex.14 à Ex. 18 (en pourcentage et nombre d'ESPIG)



Notations pour l'exercice 18 et modifications par rapport à l'exercice 17[58]

La performance des financements s'est améliorée par rapport à l'exercice précèdent. Au cours de l'exercice 18, six financements sur les 28 actifs (soit 21 %) étaient classés « en bonne voie » en ce qui concerne leur niveau de mise en œuvre et de décaissement et sept financements (soit 25 %) étaient « en retard » soit pour leur niveau de mise en œuvre, soit de décaissement. Il s'agit là d'une amélioration par rapport à l'exercice précédent, où 19 % des financements actifs étaient « en bonne voie » et 31 % « en retard ». Quatre financements sont « sortis du rouge » en termes de mise en œuvre et de décaissement au cours de l'exercice 18 (Malawi, Ouganda, Guinée et Cameroun), et quatre financements sont « sortis du rouge » en termes de décaissements (Guinée, Ouganda, Togo and Niger).

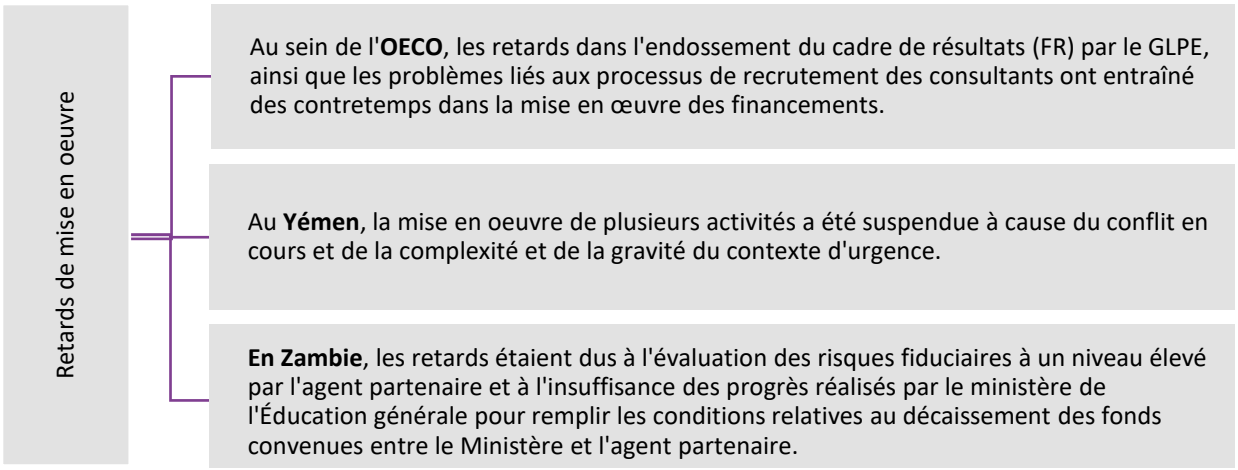
Tableau 16 : Liste des ESPIG actifs par niveau de décaissement et de mise en œuvre, à la fin de l'Ex. 18

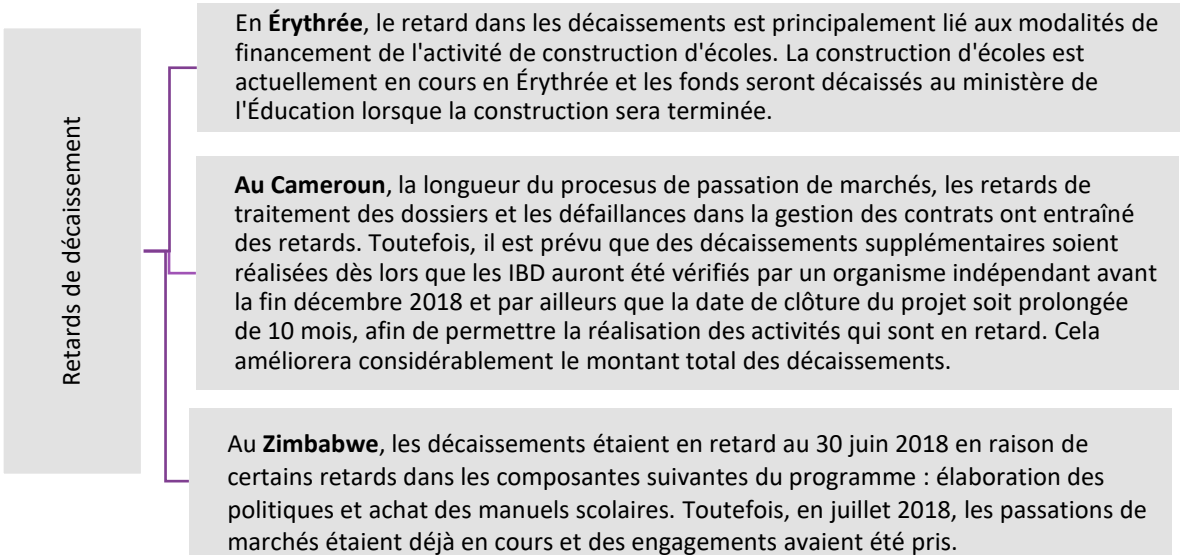
Niveau de décaissement, Ex. 18	Niveau de mise en œuvre, Ex. 18	Nombre d'ESPIG	Liste des ESPIG
En bonne voie	En bonne voie	6	République centrafricaine, Guyane, Kenya, Lesotho, Pakistan (Balouchistan), Soudan
En bonne voie	Léger retard	10	Éthiopie, Gambie, Guinée, Malawi, Mauritanie, Népal, Niger, Tanzanie (Continentale), Ouganda, Ouzbékistan
Léger retard	En bonne voie	1	Burundi
Léger retard	Léger retard	4	Congo, Rép. dém. du, Mozambique, Nigéria, Togo
En retard	En bonne voie	1	Cameroun
En retard	Léger retard	3	Érythrée, RDP lao, Zimbabwe
En retard	En retard	3	OECO, Yémen, Zambie
Total		**28**	

[58] Tout comme lors du présent exercice, cette année, l'analyse des notations relatives au décaissement et à la mise en œuvre est basée sur les financements actifs au 30 juin 2018. Pour des informations détaillées sur les financements clôturés au cours de l'exercice 18, veuillez-vous référer à la section 4.2.4 « Financements clôturés ».

L'amélioration des notations s'explique par un certain nombre de mesures prises pour remédier aux retards de mise en œuvre et de décaissement. Conformément aux résultats des analyses des années précédentes, la majorité des améliorations observées s'explique par la restructuration et la prorogation des programmes. Sur les 6 financements actifs qui ont vu leur note de mise en œuvre/de décaissement passer de « en retard » au cours de l'exercice 17 à « en bonne voie » ou « légèrement en retard » au cours de l'exercice 18, quatre financements (Ouganda, Guinée, Togo et Niger) ont été restructurés avec la prorogation de leur date limite, et deux (Malawi et Cameroun) ont été restructurés sans prorogation. Parmi les autres mesures qui ont contribué à résoudre les problèmes de mise en œuvre et à améliorer la notation, on peut citer l'apport d'une assistance technique, l'amélioration de la coordination entre l'agent partenaire et le gouvernement et la facilitation du dialogue par le Secrétariat pour parvenir à une compréhension commune de la mise en œuvre des programmes, et l'amélioration de la mise en œuvre des activités spécifiques sur la base des enseignements tirés de l'expérience des précédents financements.

Sur les sept financements « en retard » au cours de l'exercice 18, six étaient aussi « en retard » au cours de l'exercice 17, soit dans leur mise en œuvre, soit dans leur décaissement (Cameroun, Érythrée, OECO, RDP lao, Yémen et Zambie), et un financement, a récemment été classifié « en retard » à cause de l'état des décaissements (Zimbabwe). **Aucun nouveau financement n'a été identifié comme étant « en retard » dans sa mise en œuvre au cours de l'exercice 18** (les trois financements dont la mise en œuvre a été retardée au cours de l'exercice 18, à savoir l'OECO, le Yémen et la Zambie, étaient également « en retard » l'année dernière). En ce qui concerne l'état des décaissements, deux financements sont devenus « en retard » (OECO et Zimbabwe) et cinq autres sont restés dans cette catégorie (RDP lao, Yémen, Zambie, Érythrée et Cameroun).





Remarque : voir l'Annexe 4 pour plus d'informations sur chacun des financements.

Il n'y a pas de différence majeure entre les PFC et les autres pays en ce qui concerne le niveau de mise en œuvre et de décaissement. L'an dernier, le groupe des PFC a obtenu des performances légèrement supérieures à celui des autres pays en termes de mise en œuvre et de décaissements, et au cours des exercices 16 et 15, le groupe des PFC a eu une plus grande proportion de financements « en retard » que les autres groupes. Ainsi, les résultats des quatre années d'analyse et de comparaison (exercices 15 à 18) de ces deux groupes n'ont pas produit de résultats solides et cohérents.

3.2.2 Analyse des retards de mise en oeuvre

Cette année l'analyse tente de comprendre le type et la portée des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des financements ESPIG. Les types de difficultés ainsi que leurs composantes sont présentés dans le **tableau 17**. La description de chaque type de difficultés est présentée à l'annexe 4-B.

Tableau 17 : Types de difficultés, catégories et composantes		% par catégorie	% de toutes les difficultés (n)
1. Difficultés liées à la conception du programme		**5,3 %**	**5,3 % (7)**
2. Préparation de l'activité		**12,0 %**	**12,0 % (16)**
3. Défis opérationnels		**57,9 %**	**57,9 % (77)**
3. 1 Problèmes de conformité ou de qualité de l'entrepreneur		11,7 %	6,8 % (9)
3. 2 Défis de coordination au niveau du pays		9,1 %	5,3 % (7)
3.2.1 Défis liés à la passation de marché		35,1 %	20,3 % (27)
3.2.1.1 Processus d'appel d'offres	37,0 %		7,5 % (10)
3.2.1.2 Contraintes liées aux capacités en passation de marché	11,1 %		2,3 % (3)
3.2.1.3 Retards dans la signature des contrats	11,1 %		2,3 % (3)
3.2.1.4 Processus de passation de marché faible, naissant	40,7 %		8,3 % (11)
3.2.2 Gestion du programme - gouvernement		**44,2 %**	**25,6 % (34)**
3.2.2.1 Contraintes liées aux capacités en gestion de programmes	20,6 %		5,3 % (7)
3.2.2.2 Approbation ou décision du gouvernement	26,5 %		6,8 % (9)
3.2.2.3. Versement tardif des financements à l'utilisateur final	23,5 %		6,0% (8)
3.2.2.4. Autres difficultés liées à la gestion de programme par le gouvernement	29,4 %		7,5 % (10)
4. Changements imprévus et circonstances extérieures		**24,8 %**	**24,8 % (33)**
4.1 Variation du taux de change		**9,1 %**	**2,3 % (3)**
4.2 Changement d'équipe de direction au sein du gouvernement		**24,2 %**	**6,0 % (8)**
4.3 Changement de politique gouvernementale		**18,2 %**	**4,5 % (6)**
4.3.1 Inaccessibilité		**48,5 %**	**12,0 % (16)**
4.3.1.1 Conditions météorologiques et sanitaires	37,5 %		4,5 % (6)
4.3.1.2 Securité, conflit	62,5 %		7,5 % (10)

Parmi les types de difficultés analysées à titre individuelles, les questions liées à la préparation des activités représentent la plus grande part (12,0 %), suivies par le processus de passation de marché faible ou naissant (8,3 %). La préparation de l'activité est liée à des tâches préalables (comme l'élaboration du plan de travail, la sélection du lieu, l'évaluation des besoins, etc.) qui doivent être réalisées avant qu'une composante principale du programme puisse être exécutée. À titre d'exemples au niveau des pays, on peut citer : les retards dans l'achèvement des études nécessaires, le cadre national d'examen de la qualité et la formulation du Plan national du secteur de l'éducation (Kenya), et les retards dans les études/évaluations visant à éclairer les décisions et les investissements en matière d'EPPE (Ouzbékistan).

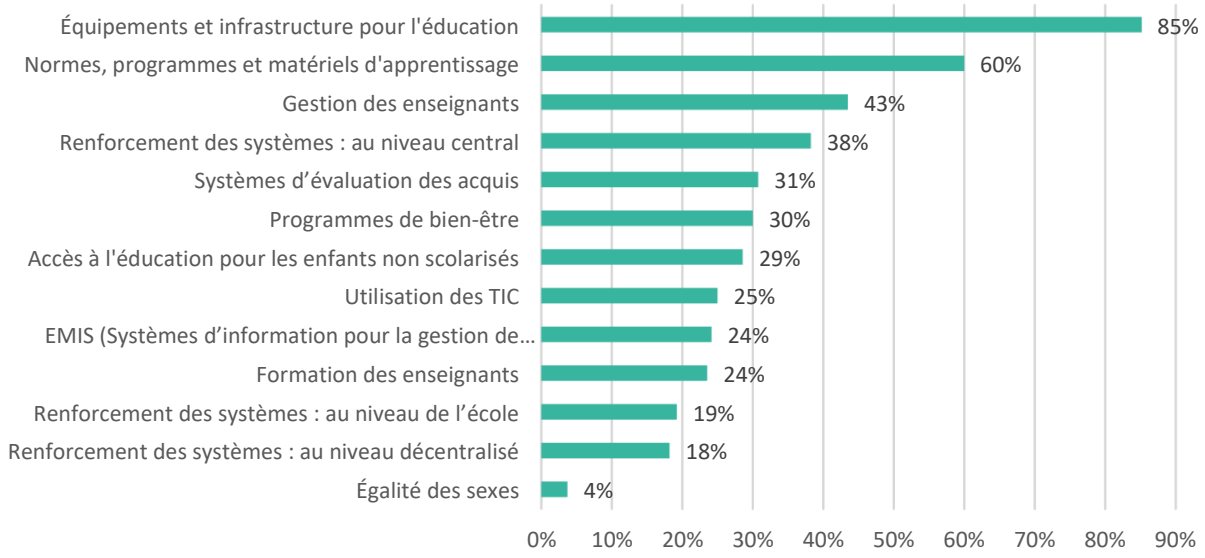
Parmi les grandes catégories, la majorité des difficultés sont liées aux défis opérationnels (57,9 %), suivis des changements imprévus et des circonstances extérieures (24,8 %). Les difficultés liées à la conception du programme ne représentent qu'un faible pourcentage (5 %) de l'ensemble des difficultés liées au programme. Cela indique que la majorité des problèmes découlent des difficultés rencontrées au cours

de la mise en œuvre réelle des activités, plutôt que des problèmes de conception des programmes aux premiers stades de l'élaboration des projets.

Parmi les défis opérationnels, les difficultés liées à la passation de marchés et à la gestion des programmes par le gouvernement représentent les plus grandes parts (35,1 % et 44,2 % respectivement). S'ils sont considérés ensemble, ils représentent également une part importante (45,9 %) du total des difficultés. On peut citer à titre d'exemple le Niger, où les procédures de passation des marchés étaient encore au stade de l'élaboration, en particulier pour les avenants aux marchés, ce qui a entraîné des retards, et la Sierra Leone, où la mauvaise présentation des documents de passation et l'évaluation technique ont retardé les procédures. Parmi les exemples de problèmes de gestion des programmes par le gouvernement, on peut citer la Sierra Leone, où les retards dans l'approbation des échelles salariales de la Commission des services aux enseignants ont affecté les progrès du volet sur la gestion des enseignants, et le Kenya, où des fonds ont été débloqués avec retard pour les activités de formation des enseignants. Un soutien initial accru pour élaborer et rationaliser les processus d'approvisionnement (en particulier pour l'étape de l'appel d'offres), ainsi qu'un soutien pour systématiser les approbations administratives et les mécanismes de circulation de fonds peuvent aider à atténuer les problèmes dans ces deux catégories.

La plupart des difficultés ont été rencontrées dans les secteurs suivants des programmes : « installations et infrastructures scolaires » et « normes, programmes d'études et matériel d'apprentissage » (Graphique 14). De plus, dans ces deux secteurs, les principaux types de problèmes qui limitent les progrès sont les mêmes, à savoir les problèmes liés au processus d'appel d'offres, les problèmes de conformité et de qualité des entrepreneurs et les difficultés liées à la préparation des activités.

Graphique 14 : Difficultés par secteurs du programme (proportionnellement au total des financements dans le secteur du programme) *



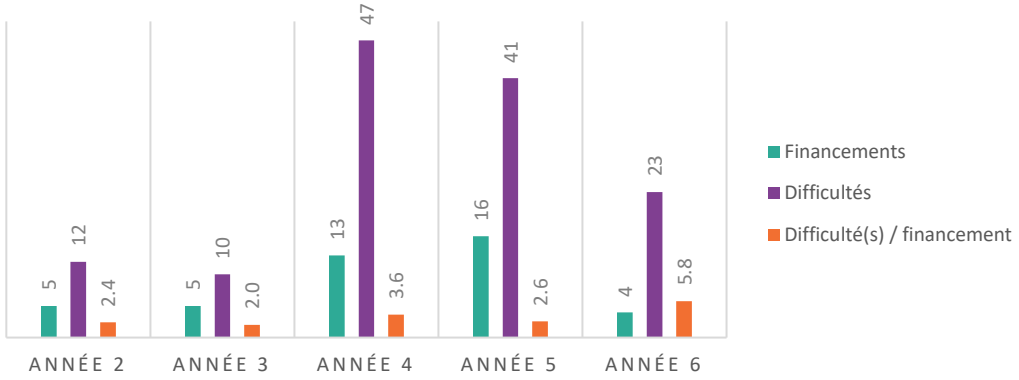
* L'utilisation des TIC, par exemple, devrait être lue comme suit : 25% des financements contenant l'utilisation des "TIC" ont rencontré une difficulté liée à ce secteur du programme.

Les pays PFC présentent plus de problèmes liés à des changements imprévus et à des circonstances extérieures (30 %) que les autres pays (15 %). De plus, les problèmes de conformité des entrepreneurs

et de faiblesse des processus de passation de marché sont plus nombreux dans les PFC que dans les autres pays.

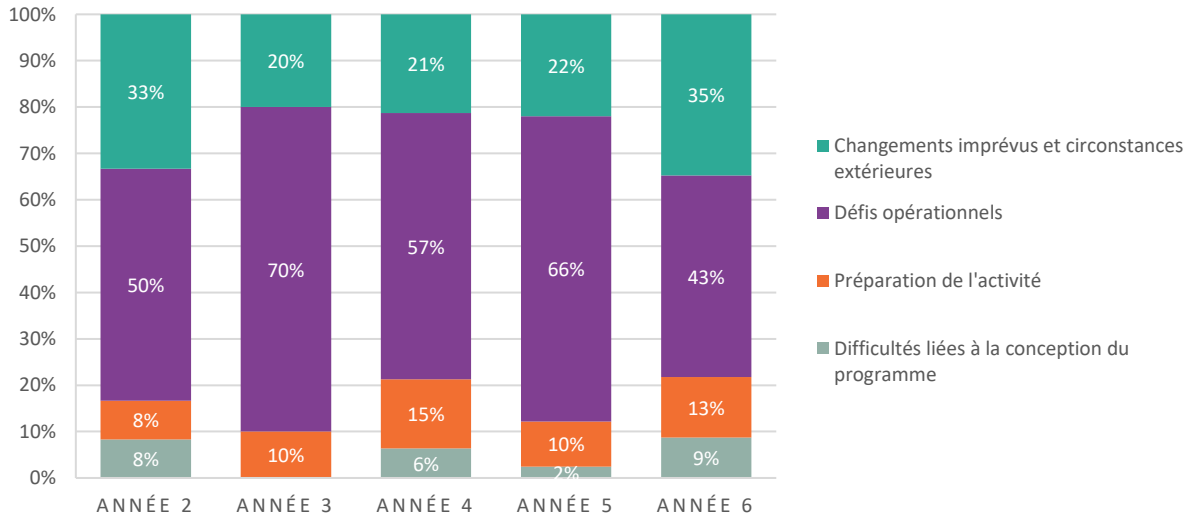
Les dernières années de mise en œuvre des financements (année 4, année 5 et année 6) présentent davantage de difficultés que les premières années. C'est au cours de la sixième année de mise en œuvre d'un financement que le nombre de difficultés rencontrées par financement est le plus important. Cela indique que les financements problématiques qui ont atteint la sixième année à la suite d'une restructuration ou d'une prorogation continuent de se heurter à des difficultés (cf. graphique 15).

Graphique 15 : Difficultés liées aux financements par année de mise en œuvre (financements actifs ou clôturés au cours de l'Ex. 18)



Les financements en cours de leurs dernières années de mise en œuvre présentent des difficultés découlant de la conception du programme. Le graphique 16 montre que les financements en cours de leur quatrième, cinquième ou sixième année de mise en œuvre continuent de rencontrer des difficultés liées à la conception des programmes. C'est par exemple le cas du Cambodge (année 4), où le programme de soins à domicile dans le cadre du volet éducation de la petite enfance ne prévoyait pas d'incitations pour les parents référents à former les autres parents dans les écoles maternelles participantes, et en Guinée-Bissau (année 6), où les plans de construction ne prévoyaient pas que la plupart des matériaux devaient être importés dans le pays.

Graphique 16 : Types de difficultés par année de mise en œuvre (en pourcentage)



Domaines clés à prendre en considération par le GPE

L'analyse ci-dessus des raisons des retards de mise en œuvre au cours de l'exercice 18, qui est plus approfondie que lors des revues précédentes, fournit des informations précieuses pour l'orientation stratégique à venir du GPE ainsi que des mesures de correction pour réorienter le travail en cours.

Le constat que la majorité des problèmes auxquels sont confrontés les programmes sont liés aux opérations techniques initiales réalisées préalablement à la mise en œuvre des activités concrètes, indique **qu'un appui technique supplémentaire, fourni aux pays en temps utile, pourrait être nécessaire au stade initial du développement et de la mise en œuvre du programme.**

Comme les programmes ont souvent fait état de difficultés dans la gestion et la passation des marchés au niveau du gouvernement, **un soutien initial accru dans l'élaboration et la rationalisation des passations de marchés, de la gestion financière et des procédures administratives pourrait contribuer à réduire les retards des projets en cours et à venir.**

Dans les PFC, il faut accorder plus d'attention à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'urgence afin de réduire l'incidence des changements imprévus. Les processus de passation de marché ainsi que la conformité et la qualité des entrepreneurs doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière.

Bien que les problèmes liés à la conception du programme ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des difficultés, elles se posent au cours des différentes années de mise en œuvre, y compris les dernières. Cela laisse penser que **certains des problèmes identifiés, à l'origine des retards de mise en œuvre, n'ont pas été anticipés ni correctement planifiés au démarrage du programme.** En tirant les leçons des études de cas disponibles relatives aux problèmes de conception du programme, **le GPE peut, à l'étape de l'élaboration du programme, déterminer comment réduire et prendre en compte des problèmes potentiels similaires**.

De plus, comme les secteurs « installations et infrastructures d'enseignement » et « normes, programmes d'études et matériel didactique » ont présenté la plupart des difficultés, un soutien plus ciblé dans ces domaines pourrait être utile, particulièrement en ce qui concerne la réception et le traitement des appels d'offres pour la sélection des entrepreneurs et le suivi de leurs travaux afin d'en assurer l'exécution à un niveau de qualité satisfaisant et dans les délais impartis

3.2.3 Restructuration

La revue du portefeuille analyse deux catégories de révision, non mineures et substantielles. Les révisions non mineures sont approuvées par le Secrétariat. Elles donnent lieu à une des mesures suivantes ou à une combinaison de celles-ci : (i) prorogation de 12 mois ou moins de la date initiale de la fin de la période de mise en œuvre du financement ; (ii) réaffectation d'un montant compris entre 5 millions et 10 millions de dollars ou entre 10 et 25 % du montant total du financement, le montant le plus faible étant retenu ; (iii) ajout ou annulation de composantes ou de sous-composants ; (iv) tout changement apporté au cadre de résultats, à moins qu'il ne soit lié à un financement provenant d'autres sources ; (v) toute modification de la modalité de mise en œuvre. Les **révisions substantielles** sont soumises à l'approbation du Comité des financements et performances (GPC). Une révision est considérée comme substantielle si elle se solde par : (i) une prorogation de plus de 12 mois par rapport à la date initiale de la fin de mise en œuvre ; (ii) et/ou une réaffectation des ressources des fonds du GPE pour un montant supérieur à 10 millions de dollars ou 25 % du financement total, le montant le plus faible étant retenu ; (iii) et/ou des modifications des indicateurs et/ou moyens de vérification relatifs au décaissement de la part variable. Une troisième catégorie, les **révisions mineures** donnent lieu normalement à un niveau de réaffectation des ressources des fonds fiduciaires du GPE équivalant à moins de 10 % du montant total

du financement et ne dépassant pas 5 millions de dollars. Ces révisions ne sont pas prises en compte dans le présent rapport.[59]

Le nombre de demandes de révisions non mineures et substantielles approuvées par le Secrétariat a diminué entre l'exercice 17 et l'exercice 18. En effet, 23 demandes de révisions non mineures ou substantielles ont été approuvées par le Secrétariat pendant l'exercice 18, contre 40 durant la période précédente. Au cours de l'exercice 18, 12 demandes de révisions non mineures ont été approuvées par le Secrétariat contre 26 au cours de l'exercice 17. Au cours de l'exercice 18, le GPC a également approuvé onze demandes de révisions matérielles contre 14 au cours de l'exercice précédent (**tableau 18**). Cette réduction du nombre de demandes de révisions s'explique en partie par la clôture, au cours de l'exercice 18, de nombreux financements approuvés au cours des exercices 13 et 14.

Tableau 18 : Demandes de révisions non-mineures et substantielles approuvées au cours de l'exercice 18

	Approuvé par	Restructuration		PFC	
		Nombre de demandes	%	Nombre de demandes	%
Non-mineures	Secrétariat du GPE	12	52,2	9	64,3
Substantielles	GPC	11	47,8	5	35,7
Total		**23**	**100**	**14**	**100**

Les révisions de financements (prorogation et restructuration) restent un mécanisme largement utilisé par les PFC. Sur les 23 révisions non mineures et substantielles approuvées au total par le Secrétariat et le GPC pendant la période considérée, 14 (61 %) ont été soumises par des PFC (**tableau 18**).

Les raisons qui motivent la soumission de demandes de révision étaient variables. Le principal facteur à l'origine des demandes de révision était lié aux retards dans la mise en œuvre. Ceux-ci étaient parfois provoqués par des situations d'urgence au niveau national ou la fragilité du contexte politique ce qui permettait difficilement de démarrer les projets en temps voulu. Dans certains cas, les économies réalisées ont permis de financer des activités supplémentaires. Les effets de ces révisions sont divers : elles ont permis de clôturer certains projets avec succès, dans d'autres cas d'améliorer l'efficience de la mise en œuvre. Les révisions ont enfin permis d'améliorer la performance générale de certains projets. Dans l'ensemble, les révisions ont donné aux pays une certaine souplesse pour s'adapter à de nouvelles circonstances ou à des problèmes de mise en œuvre qui se sont présentés de manière inattendue.

3.2.3.1 Révisions non mineures

Sur les 12 demandes de révisions non mineures d'ESPIG approuvées par le Secrétariat au cours de l'exercice 18, onze (92 %) comprenaient une demande de prorogation. La Banque mondiale a agi en qualité d'agent partenaire pour sept demandes (58 %) et l'UNICEF pour quatre (33 %). Neuf des onze demandes de prorogation ont été soumises par des pays classés dans la catégorie PFC[60]. La durée moyenne de prorogation demandée est de huit mois et la fourchette de temps est comprise entre trois et 12 mois. L'annexe 5 présente une liste détaillée de toutes les demandes de révisions (non mineures et substantielles).

[59] Pour davantage d'information, veuillez vous référer à la Politique relative au financement de la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'éducation.

[60] La liste des pays du GPE connaissance une situation de fragilité et de conflit est basée sur la Liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale et sur la Liste des États touchés par des de l'UNESCO : https://www.globalpartnership.org/content/list-gpe-partner-countries-affected-fragility-and-conflict.

Sur les 12 demandes de révisions non mineures approuvées par le Secrétariat, sept (58 %) visaient une restructuration. Parmi les 12 demandes de révisions, cinq (42 %) ont été soumises par des pays classés dans la catégorie PFC. Cinq demandes ont eu un impact sur le budget et cinq ont conduits à réviser les indicateurs et les cibles.

3.2.3.2 Révisions substantielles

Sur les 11 demandes substantielles approuvées par le Comité des financements et performances pendant l'exercice 18, huit (73 %) comprenaient une prorogation. Parmi les huit demandes de prorogation, quatre (50 %) ont été soumises par des pays classés dans la catégorie PFC[61]. La Banque mondiale fait office d'agent partenaire pour huit financements (73 %) et l'UNICEF pour deux (18 %) [62].

Sur les 11 révisions substantielles approuvées par le GPC au cours de l'exercice 18, huit comprennent des demandes de restructuration. Trois demandes de restructuration (27 %) ont été soumises par des pays classés dans la liste des PFC. Les sept demandes ont eu une incidence sur les indicateurs et les cibles et deux sur le budget.

3.2.4 Financements clôturés

Entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2018, 24 ESPIG ont été clôturés, pour un montant total de 870 284 254 dollars [63] . Cela représente plus du double du nombre d'ESPIG clôturés au cours de l'exercice 17 (10[64]).

La revue du portefeuille précédente mentionnait que des rapports d'achèvements avaient été reçus pour quatre ESPIG clôturés au cours de l'exercice 17 : le Ghana, le Libéria, la Somalie-Puntland et le Zimbabwe. Les ESPIG clôturés au cours de l'exercice 17 qui n'avaient pas remis de rapport d'achèvement au cours de l'exercice 17, les ont communiqués au GPE au cours de l'exercice 18. Il s'agit du Tchad (financement accéléré, ou FA), de la République démocratique du Congo et de la Tanzanie (Zanzibar).

Les informations générales sur les ESPIG clôturés au cours de l'exercice 18 sont résumées dans le **tableau 19** ci-dessous. La durée moyenne de ces 24 ESPIG était de quatre ans, mais si l'on exclut le financement accéléré du Somaliland (qui n'a duré que 10 mois), la durée moyenne des 23 autres ESPIG était de 4,2 ans.

Il y a eu très peu de retards dans la soumission des rapports d'achèvement des ESPIG qui ont clôturés au cours de l'exercice 18 : 11 rapports sur 24 sont disponibles : Bangladesh, Cambodge, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Nicaragua, Pakistan (Sindh), Somalie (Centre-Sud), Somalie (Somaliland) et Tadjikistan. Les rapports d'achèvement doivent être remis six mois après la date de clôture du projet. Sur les 13 autres ESPIG clôturés au cours de l'exercice 18, seulement deux devaient soumettre un rapport d'achèvement au cours de l'exercice 18 (et seulement au30 juin 2018 — le dernier jour de l'exercice).

L'UNICEF était l'agent partenaire de trois des 11 ESPIG qui ont soumis des rapports d'achèvement, mais le format des rapports de l'UNICEF est essentiellement narratif. Par conséquent, il n'y a pas de notation pour la Guinée-Bissau, la Somalie (Centre-Sud) et la Somalie (Somaliland). **La Banque mondiale a été**

[61] Il faut noter qu'un pays peut avoir soumis plusieurs requêtes. Dans pareil cas, chaque requête est comptée individuellement

[62] Une demande de prorogation est considérée comme substantielle si le cumul des demandes pour un même pays est supérieur à 12 mois. C'est la raison pour laquelle de nombreuses demandes, qui, traitées individuellement sont inférieures à 12 mois, relèvent néanmoins des demandes substantielles.

[63] Il s'agit du montant du financement de mis en œuvre qui exclut donc l'allocation de supervision.

[64] Dans la revue du portefeuille pour 2017, il était noté que 11 ESPIG ont clôturé au cours de l'exercice 17. Cet écart s'explique par le fait que l'ESPIG pour l'Afghanistan avait clôturé, puis a été réouvert substantiellement avant d'être à nouveau clôt au cours de l'exercice 18.

l'agent partenaire de huit des onze ESPIG qui ont soumis des rapports d'achèvement. Dans les rapports d'achèvement présentés par la Banque mondiale, cinq des huit pays (63 %) — Bangladesh, Madagascar, Nicaragua, Pakistan (Sind) et Tadjikistan - ont été jugés satisfaisants pour l'ensemble des résultats tandis que trois (38 %) — Cambodge, Côte d'Ivoire et Mali — ont été jugés moyennement satisfaisants.

Les nouveaux ESPIG intègrent dans le processus de conception certaines leçons tirées de ces rapports de clôture de la mise en œuvre et de résultats (ICR) par le biais du processus d'examen de la qualité. Il est également important de souligner que le Secrétariat travaille actuellement à l'élaboration d'une méthodologie pour évaluer l'état d'avancement des financements qui ne sont pas gérés par la Banque mondiale en tant qu'agent partenaire, ainsi que d'un processus d'examen et de rapport plus détaillé sur les rapports de fin de mise en œuvre du financement.

Tableau 19 : ESPIG clôturés au cours de l'exercice 18

Pays	Agent partenaire	Modalité de financement	Accord de financement/Date de debut	Date de clôture	Montant du financement de mise en oeuvre	Durée du financement	Rapport de clôture reçu	PFC	Catégorie de revenu
Afghanistan	UNICEF	indépendante	3-août-12	30-juin-18	55 700 000	5,91	NON	OUI	PFR
Bangladesh	Banque mondiale	Fonds commun sectoriel	5-janv. -16	30-juin-18	90 833 333	2,48	OUI	NON	PRITI
Bénin	Banque mondiale	Fonds commun de projet	21-mars-14	30-avr-18	42 300 000	4,11	NON	NON	PFR
Burkina Faso	AFD	Fonds commun sectoriel	14-nov-13	31-déc-17	78 200 000	4,13	NON	NON	PFR
Cambodge	Banque mondiale	indépendante	16-mai-14	31-juil. -17	38 500 000	3,21	OUI	NON	PRITI
Comores	UNICEF	indépendante	1-sept-13	30-juin-18	4 600 000	4,83	NON	OUI	PFR
Côte d'Ivoire	Banque mondiale	indépendante	16-juil. -12	30-août-17	41 400 000	5,12	OUI	OUI	PRITI
Djibouti	Banque mondiale	indépendante	13-avr. -14	30-juin-18	3 800 000	4,21	NON	OUI	PRITI
Éthiopie	Banque mondiale	Fonds commun sectoriel	9-mai-14	16-févr. -18	100 000 000	3,78	NON	OUI	PFR
Guinée-Bissau	UNICEF	indépendante	4-sept-12	30-sept-17	12 000 000	5,07	OUI	OUI	PFR
Haïti	Banque mondiale	Fonds commun de projet	7-nov-14	30-juin-18	24 100 000	3,64	NON	OUI	PFR
Kirghizistan	Banque mondiale	indépendante	10-mai-14	30-juin-18	12 700 000	4,14	NON	NON	PRITI
Madagascar	Banque mondiale	indépendante	24-oct-13	31-déc-17	85 400 000	4,19	OUI	NON	PFR
Mali	Banque mondiale	indépendante	27-mai-13	31-déc-17	41 700 000	4,60	OUI	OUI	PFR
Nicaragua	Banque mondiale	Fonds commun de projet	20-avr. -13	15-nov-17	16 700 000	4,57	OUI	NON	PRITI
Pakistan (Sindh)	Banque mondiale	indépendante	25-mars-15	31-déc-17	65 730 921	2,77	OUI	OUI	PRITI
Rwanda	DFID	Fonds commun sectoriel	30-juin-15	31-mai-18	25 200 000	2,92	NON	OUI	PFR

Sénégal	Banque mondiale	Fonds commun de projet	22-nov-13	31-mai-18	46 900 000	4,52	NON	NON	PFR
Sierra Leone	Banque mondiale	Fonds commun de projet	1-août-14	31-déc-17	17 900 000	3,42	NON	OUI	PFR
Somalie (Centre-Sud)	UNICEF	indépendante	7-oct-13	31-déc-17	8 200 000	4,23	OUI	OUI	PFR
Somalie (Somaliland)	UNICEF	indépendante	1-juin-13	30-spt-17	4 200 000	4,33	OUI	OUI	PFR
Somalie (Somaliland) (FA)	Save the Children	indépendante	1-juin-17	31-mars-18	1 920 000	0,83	NON	OUI	PFR
Soudan du Sud	UNICEF	Fonds commun de projet	1-janv. -13	30-mai-18	36 100 000	5,41	NON	OUI	PFR
Tadjikistan	Banque mondiale	indépendante	1-oct-13	30-sept-17	16 200 000	4,00	OUI	NON	PRITI

3.3 FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME SECTORIEL DE L'EDUCATION PAR COMPOSANTES THEMATIQUES ET OBJECTIFS

3.3.1 ESPIG par activités sous-sectorielles et thématiques

Depuis l'exercice 16, le Secrétariat a réalisé un travail de codage des documents de programmes des ESPIG en ce qui concerne les sous-secteurs de l'éducation et les activités thématiques clés pertinentes pour le GPE 2020. Les sous-secteurs de l'éducation sont codés conformément à la Classification internationale type de l'éducation (CITE) et couvrent la protection et l'éducation de la petite enfance, l'enseignement primaire, le secondaire, post secondaire et la formation des adultes[65]. Les activités sont codées conformément aux objectifs stratégiques du GPE : l'apprentissage, l'équité et les systèmes (efficience). Trente-sept ESPIG (dont 22 dans les pays PFC) actifs/en attente[66] au 30 juin 2018 ont été analysés. Cette analyse tient compte, le cas échéant, des révisions apportées aux ESPIG.

Etant donné que plusieurs donateurs contribuent aux financements sectoriels mis en commun, les contributions propres du GPE ne peuvent pas y être ciblées. **Ainsi, les 37 financements analysés dans cette section ne comprennent pas les cinq financements sectoriels mis en commun (Burkina Faso, Éthiopie, Mozambique, Népal et Zambie), également actifs lors de l'exercice 17.** Il est important de noter qu'un financement peut couvrir plusieurs activités sous-sectorielles et thématiques. On trouvera les dictionnaires de codage utilisés dans les annexes 7-A pour le domaine des sous-secteurs de l'éducation et 7-B pour celui des activités thématiques.

[65] Le GPE se base sur CITE 2011 pour les niveaux d'éducation. La CITE 2011 définit « l'enseignement primaire » comme le niveau 1, le « premier cycle du secondaire » comme le niveau 2 et la « l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) » est défini comme le niveau 0. Le Secrétariat emploie souvent le terme « protection et éducation de la petite enfance » soit pour couvrir le développement éducatif de la petite enfance et l'enseignement préscolaire, soit de manière interchangeable avec l'enseignement préscolaire.

[66] Bien que, les années précédentes, le codage ne portait que sur les financements actifs, l'exercice de codage de cette année comprend également les financements en attente. En raison de la clôture de 24 financements au cours de l'exercice 18, le nombre de financements actifs au 30 juin 2018 est de 29 (à l'exclusion de cinq financements suivant la modalité d'une mise en commun sectorielle). De plus, les documents de projet de huit projets en attente ont été inclus dans l'échantillon de cette année afin d'en extraire de nouveaux exemples et d'accroître la base de comparaison. Les financements en attente entreront en vigueur dans les semaines suivant la sortie de ce rapport. Par conséquent, l'échantillon porte sur 29 ESPIG actifs (à l'exclusion des cinq ESPIG regroupés par secteur) et les huit ESPIG en attente, ce qui porte l'échantillon à 37 ESPIG. Il convient également de noter que le codage ne permet toujours pas de suivre systématiquement les données financières dans l'ensemble du portefeuille.

Tableau 20 : Résumé des activités thématiques soutenues par des ESPIG actifs/en attente au cours de l'exercice 18

Buts du GPE 2020	Activités thématiques	Ex. 18 ESPIG Codes			Ex. 17 Total (N=41)
		PFC (N=22)	Non-PFC (N=15)	Total (N=37)	
Apprentissage	Formation des enseignants	22	15	37	40
	Normes/programmes/matériels d'apprentissage	21	12	33	35
	Systèmes d'évaluation de l'apprentissage	21	12	33	29
	Gestion des enseignants	14	5	19	26
	Utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'apprentissage	2	2	4	5
Équité	Égalité des sexes	18	13	31	30
	Installations et infrastructures scolaires	15	6	21	30
	Accès à l'éducation pour les enfants non scolarisés	12	3	15	17
	Appui aux enfants présentant un handicap et des besoins spéciaux	9	4	13	10
	Programmes de bien-être	5	4	9	12
	Transferts monétaires/autres incitations ciblées sur les élèves	4	1	5	4
	Apprentissage des adultes	4	1	5	5
Systèmes	Renforcement des systèmes : au niveau central	22	15	37	41
	Renforcement des systèmes : décentralisé/des écoles	19	13	32	33
	Systèmes d'information pour la gestion de l'éducation	19	10	29	33
Sous-Secteurs de l'Éducation					
	Éducation et protection de la petite enfance (EPPE)	14	10	24	22
	Primaire	22	15	37	40
	Secondaire	11	14	25	24
	Enseignement post-secondaire	0	0	0	2
	Formation des adultes	4	1	5	5

3.3.1.1 ESPIG codés par niveau d'éducation

Les financements du GPE privilégient l'éducation de base, définie comme le préscolaire, le primaire, le premier cycle du secondaire et les opportunités d'apprentissage de la deuxième chance. Dans les pays où la promotion de résultats d'apprentissage équitables est bien avancée aux différents niveaux de l'éducation de base, le GPE peut investir davantage dans l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) et dans le deuxième cycle du secondaire ou la formation des adultes. Le portefeuille de financements actifs du GPE codés dans le cadre de l'exercice 18 continue de refléter ces priorités.

Comme les années précédentes, le sous-secteur de l'enseignement primaire reste le plus soutenu par les financements ESPIG du GPE. Les 37 financements codés de l'exercice 18 ont tous des interventions au niveau de l'enseignement primaire. Parmi ces ESPIG, huit sont exclusivement axés sur le primaire, tandis que les 29 autres couvrent au moins un sous-secteur supplémentaire en plus de l'enseignement primaire. Les huit ESPIG exclusivement axés sur l'enseignement primaire se trouvent au Burundi, au Cambodge, aux Comores, en Guinée-Bissau, au Kenya, au Malawi, dans les pays de l'OECO et en Somalie (Puntland). Le **tableau 20** ci-dessous montre les sous-secteurs couverts par les 37 financements codés au cours de l'exercice 18.

La protection et l'éducation de la petite enfance ainsi que l'enseignement secondaire sont également bien représentés dans le portefeuille d'ESPIG. Les financements couvrant d'autres sous-secteurs que le primaire comprennent généralement des composantes dédiées à la protection et à l'éducation de la petite enfance et/ou à l'enseignement secondaire. Onze financements (sept dans des pays PFC et quatre dans d'autres pays) soutiennent simultanément les sous-secteurs de la protection et l'éducation de la petite enfance, de l'enseignement primaire et du secondaire. Cinq ESPIG (Tchad, Érythrée, Guinée, Togo et Yémen) soutiennent l'apprentissage des adultes. Voir l'Annexe 7-A pour une liste des pays/États fédéraux et des sous-secteurs couverts par leur ESPIG respectif, ventilée par pays PFC/autres pays.

3.3.1.2 Composantes des ESPIG codés sur la base des buts stratégiques du GPE2020 : l'apprentissage, l'équité et les systèmes[67]

Les 37 ESPIG codés au cours de l'exercice 18 comprennent des activités correspondant aux trois buts stratégiques du GPE : l'apprentissage, l'équité et les systèmes (voir tableau 20). Cependant, en raison du contexte et des besoins de chaque pays, certains ESPIG sont davantage axés sur l'un, ou plus, de ces buts stratégiques. Voir l'Annexe 7-C pour plus d'informations sur les activités codées par pays/État fédéral.

3.3.1.3 Buts stratégiques du GPE : Apprentissage

Le portefeuille d'ESPIG codés soutient à nouveau fortement l'engagement du GPE pour améliorer les résultats d'apprentissage des élèves et les rendre plus équitables grâce à un enseignement et un apprentissage de qualité. En effet, ce thème est toujours resté prédominant depuis l'exercice 16, époque à laquelle le codage a été conduit pour la première fois. Trois thèmes relatifs à l'apprentissage ou plus se retrouvent dans environ 83 % des ESPIG (se référer au **tableau 21**). La combinaison la plus courante d'activités visant à améliorer les résultats d'apprentissage comprend : la formation des enseignants, l'amélioration des normes, des programmes d'études et du matériel et la mise en place de systèmes d'évaluation de l'apprentissage. Cela montre qu'il existe d'importantes synergies et un fort accent porté sur les activités contribuant à de meilleurs résultats d'apprentissage dans les ESPIG codés.

Tableau 21 : L'apprentissage dans les 37 ESPIG actifs codés de l'exercice 18

FINANCEMENTS APPUYANT LES 5 THEMES LIES A L'APPRENTISSAGE	2	Gambie, Tanzanie (partie continentale)
FINANCEMENTS APPUYANT 4 THEMES LIES A L'APPRENTISSAGE	18	Cameroun, Érythrée, Gambie (nouveau), Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Madagascar, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan (Balouchistan), République centrafricaine, République démocratique du Congo, RDP lao, Soudan, Tchad, Togo, Yémen, Yémen, Zimbabwe
FINANCEMENTS APPUYANT 3 THEMES LIES A L'APPRENTISSAGE	11	Bhoutan, Cabo Verde, Comores, Cote d'Ivoire, Liberia, Mauritanie, Niger, Nigéria, OECO, Somalie (Puntland), Somalie (Somaliland)
FINANCEMENTS APPUYANT 2 THEMES LIES A L'APPRENTISSAGE	5	Burundi, Cambodge, Guyane, Lesotho, Tanzanie (Zanzibar)
FINANCEMENTS APPUYANT 1 THEME LIE A L'APPRENTISSAGE	1	Malawi

[67]La plupart des exemples présentés dans cette section sont tires des financements approuvés au cours de l'exercice 18. Les exemples tirés des exercices précédents étaient inclus dans les précédentes revues du portefeuille.

La formation des enseignants

Les 37 ESPIG (22 dans des PFC) investissent dans la formation des enseignants. Depuis l'exercice 16, il s'agit du thème le plus codé au sein du but visant l'apprentissage. Les activités de formation des enseignants englobent une grande variété de sous-thèmes. On peut citer notamment : la formation des enseignants (dont l'enseignement à distance), la formation initiale, la formation continue, la formation à des méthodes spécifiques, la restructuration des systèmes de formation des enseignants, la fourniture d'infrastructures et/ou d'équipements destinés à la formation des enseignants, l'habilitation et la certification des enseignants, la formation des formateurs, l'élaboration de cadres de formation des enseignants, et l'amélioration des méthodes pédagogiques. Cependant le type de formation des enseignants varie d'un financement à l'autre, en fonction des besoins du pays.

La formation continue est le type de formation des enseignants le plus courant dans les ESPIG. En République démocratique du Congo, par exemple, un important volet (27,2 millions de dollars)[68] est consacré à l'amélioration de la performance des enseignants. Cette composante finance des activités liées à la formation continue[69], des outils normalisés pour l'observation en classe et des ateliers visant à élaborer des plans nationaux et régionaux de formation continue. Le projet finance également une étude visant à améliorer la structure organisationnelle de la direction de la Formation des enseignants. Au Cambodge, une partie importante de l'ESPIG soutiendra la mise en œuvre de la formation continue des enseignants pour les premières années d'études et l'amélioration du niveau de qualification des formateurs dans les instituts de formation des enseignants du primaire.

Les normes, programmes, matériels d'apprentissage[70]

Trente-trois ESPIG (21 dans des pays PFC) soutiennent l'élaboration de normes d'apprentissage, des programmes et/ou le matériel d'apprentissage. Dans cette catégorie, l'activité la plus codée est celle de la passation des marchés et de la distribution de matériel d'apprentissage aux élèves. Les types de matériel fournis comprenaient des kits de fournitures scolaires, des manuels de mathématiques, des livres de lecture, des cahiers d'exercices et des manuels de langue maternelle. Les deux autres activités les plus courantes sont la révision ou l'élaboration de normes/programmes et la fourniture de matériel pédagogique aux enseignants. La plupart des ESPIG comprennent simultanément ces trois sous-thèmes principaux.

Les financements avec de hauts niveaux d'investissements comparativement aux autres dans les normes/programmes/matériel d'apprentissage, sont le Soudan (25,8 millions de dollars), l'Ouganda (14 millions de dollars), le Cameroun (13 millions de dollars) et le Tchad (6,6 millions de dollars). Au Soudan, l'ESPIG soutient la production, la passation des marchés et la distribution de 9,85 millions de manuels, de guides pédagogiques ainsi que du matériel d'apprentissage supplémentaire qui sera distribué à près de 15 000 écoles publiques. Au Tchad, l'ESPIG financera 3 190 570 manuels scolaires et 136 460 manuels d'enseignement. En Ouganda, les fonds sont affectés à l'impression/fourniture de matériel d'apprentissage et à la fourniture de programmes et de guides pédagogiques destinés aux écoles publiques et privées. Au Cameroun, le projet finance les manuels de première, deuxièmes et troisièmes années en français, anglais et mathématiques, surtout dans les zones d'éducation prioritaires.

[68] Les montants précis ne sont pas disponibles pour l'ensemble du portefeuille ; toutefois, dans la mesure du possible, l'examen du portefeuille fournit des exemples de financements qui ont des fonds précisément ciblés pour les thèmes traités. Les données financières sont extraites des documents du projet tels qu'ils ont été rédigés par les agents partenaires.

[69] Ce volet finance également des activités liées à la gestion des enseignants et au renforcement des capacités au niveau de l'école (par exemple, les performances des directeurs d'école).

[70] Veuillez noter que le matériel didactique comprend les manuels de l'enseignant et des guides.

Les systèmes d'évaluation de l'apprentissage (SEA)[71]

L'élaboration ou l'amélioration des systèmes d'évaluation de l'apprentissage concernent 33 ESPIG (21 dans des pays PFC). Les activités y contribuant font généralement partie d'un ensemble plus large relevant des composantes « enseignement et apprentissage » ou « renforcement des capacités » des ESPIG. Presque tous les financements approuvés au cours de l'exercice 18 (85 %) contribuent à améliorer les systèmes d'évaluation de l'apprentissage. Parmi les nouveaux financements, Madagascar, le Tchad et la Gambie sont les pays dont l'allocations dans ce domaine est la plus importantes (4,7 millions de dollars, 1,1 million de dollars et 3,9 millions de dollars respectivement[72]). Toutefois, les ESPIG plus petits, comme au Bhoutan, y contribuent également : ainsi le financement servira à l'élaboration d'un cadre national d'évaluation de l'éducation (NEAF) et au renforcement des capacités pour sa mise en œuvre. Dans le cadre de cette activité, le programme et la pédagogie existants seront examinés afin de définir quels sont les résultats d'apprentissage et les normes qui devraient être évalués.

Certains financements sont axés sur des programmes d'évaluation en classe, nationaux, régionaux ou internationaux ; d'autres en combinent plusieurs. Par exemple, l'ESPIG de l'OECO a de multiples volets dans sa conception de l'évaluation des apprentissages - en classe, aux niveaux régional et national. Il finance l'élaboration d'un cadre d'évaluation centré sur l'apprenant pour suivre le respect des normes d'apprentissage (évaluation formative) par i) des prestations de conseil et(ii) des consultations aux niveaux régional et national. L'ESPIG finance également des lignes directrices pour l'utilisation des normes d'apprentissage et l'évaluation formative en classe par le biais i) des prestations de conseil ; ii) de consultations aux niveaux régional et national ; et iii) de l'adaptation des normes d'apprentissage et de l'évaluation formative au contexte des pays membres.

La gestion des enseignants

La gestion des enseignants[73] , comprenant le recrutement, le versement des salaires et les incitations, est soutenue par 19 ESPIG (14 dans des pays PFC). Les ESPIG investissant d'importants montants dans cette catégorie sont le Cameroun (31,4 millions de dollars), Madagascar (3,7 millions de dollars) et le Tchad (5,9 millions de dollars). Au Cameroun, l'ESPIG augmente la disponibilité des enseignants dans les écoles primaires à travers le processus de contractualisation des « maîtres des parents » (enseignants financés par les communautés/parents) à partir de critères de sélection rigoureux ainsi qu'à travers le recrutement d'enseignants contractuels, en particulier dans les zones défavorisées (zones d'éducation prioritaires) et surtout dans les zones rurales. Au Tchad, l'ESPIG financera le recrutement de 1 500 enseignants certifiés et leur offrira de meilleures perspectives de carrière. Cette activité vise à réduire les disparités régionales dans la répartition des enseignants dans les zones difficiles ainsi qu'à alléger la charge financière qui pèse sur les parents pour ce qui est de la rémunération des enseignants, en particulier dans les zones défavorisées. À Madagascar, la part variable de l'ESPIG financera la mise en œuvre du plan de déploiement des enseignants qui a fait l'objet de consultation et d'une approbation, ainsi qu'une meilleure gestion des enseignants.

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'apprentissage

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'apprentissage n'est pas très répandue à ce stade dans les projets financés par le GPE. Quatre ESPIG seulement financent ce volet dans les ESPIG codés pour l'exercice 18 : la Gambie, la Guinée-Bissau, la Tanzanie (partie continentale) et

[71] Veuillez noter que les systèmes d'information sur la gestion de l'apprentissage sont codés sous ce thème et non celui du SIGE.
[72] Cette allocation comprend également les activités du SIGE.
[73] Il convient de noter que les systèmes d'information de gestion des enseignants sont codés sous l'activité thématique « SIGE » et que le recrutement d'enseignantes est codé sous l'activité « égalité des sexes ».

l'Ouzbékistan. En Guinée-Bissau, le projet profitera de la mise en place du nouveau programme pour introduire un programme d'enseignement audio interactif (IAI) pour guider et compléter l'enseignement en portugais et en mathématique. On s'attend à ce qu'à la fin du projet, 200 leçons différentes de 30 minutes dans chaque matière pour les 1re et 2e années auront été élaborées. Il y a un nombre important de parents en Guinée-Bissau qui ne savent ni lire ni écrire. Une fois que le programme IAI aura été élaboré, le projet s'efforcera d'élargir l'utilisation de ce programme et d'autres documents de formation existants afin d'offrir également des cours d'alphabétisation aux parents des écoles ciblées.

3.3.1.4 Buts stratégiques du GPE : Équité

Sept activités thématiques ont été identifiées comme étant principalement liées au but de renforcer l'équité, l'égalité des sexes et l'inclusion (voir le tableau 20). Les deux principales catégories relevant du but stratégique relatif à l'équité concernent le renforcement de l'égalité des sexes et la fourniture d'installations scolaires. Les catégories les moins codées sont celles qui concernent les transferts monétaires/autres incitations ciblées sur les élèves et l'apprentissage des adultes. Le **tableau 22** énumère les pays par nombre de thèmes relatifs à l'équité couverts par les ESPIG.

Tableau 22: L'équité dans les 37 ESPIG actifs codés de l'exercice 18

FINANCEMENTS APPUYANT AU MOINS 5 THEMES LIES A L'EQUITE	4	Cambodge, Érythrée, Guinée, Somalie (Somaliland), Tchad
FINANCEMENTS APPUYANT 4 THEMES LIES A L'EQUITE	7	Gambie (nouveau), Niger, Ouganda, Tanzanie (Continentale), Tanzanie (Zanzibar), Yémen, Zimbabwe
FINANCEMENTS APPUYANT 3 THEMES LIES A L'EQUITE	7	Bhoutan, Cambodge, Côte d'Ivoire, Pakistan (Balouchistan), République centrafricaine, Somalie (Puntland), Togo
FINANCEMENTS APPUYANT 2 THEMES LIES A L'EQUITE	9	Burundi, Cameroun, Comores, Gambie (ancien), RDP lao, Madagascar, Malawi, Nigéria, Soudan
FINANCEMENTS APPUYANT 1 THEME LIE A L'EQUITE	10	Cabo Verde, Guinée Bissau, Guyane, Kenya, Lesotho, Liberia, Mauritanie, OECO, Ouzbékistan, Congo Rép. dém.,

Égalité des sexes

L'égalité entre les sexes est le thème lié à l'équité le plus important des ESPIG codés au cours de l'exercice. Sur les 37 ESPIG actifs, 31 (dont 18 dans les PFC) investissent dans l'égalité des sexes. Les 31 ESPIG qui investissent dans l'égalité des sexes le font selon deux approches principales. 60 % des 31 ESPIG adoptent une « approche ciblée de l'égalité des sexes » en investissant spécifiquement dans des interventions du côté de la demande ou de l'offre visant à améliorer l'accès des filles ou des garçons à l'éducation (en fonction du contexte), notamment aux niveaux primaire et secondaire. Les 40 % restants des ESPIG intègrent la dimension de genre dans l'ensemble du projet ou dans certaines composantes spécifiques. Les paragraphes ci-dessous présentent un résumé et des exemples de chacune de ces approches.

Sur les 31 ESPIG qui investissent en faveur de l'égalité des sexes, huit ont une approche ciblée. Deux approches sont principalement privilégiées parmi ces 30 ESPIG. La moitié d'entre eux adoptent une approche ciblée en soutenant spécifiquement les interventions du côté de la demande ou du côté de l'offre visant améliorer l'accès des filles à l'éducation, en particulier à l'enseignement primaire et secondaire. L'autre moitié prend en compte la sensibilisation aux inégalités entre les sexes à travers ou dans des composantes spécifiques du projet. Des exemples pour chacune de ces approches dans les pays/États fédéraux sont présentées dans le **tableau 23** ci-dessous.

Tableau 23 : Initiatives ciblées en faveur de l'éducation des filles dans les ESPIG codés pour l'exercice 18

INITIATIVES CIBLEES EN FAVEUR DE L'EDUCATION DES FILLES DANS LES FINANCEMENTS DU GPE	COUNTRIES
Fourniture de matériels pédagogiques destiné aux filles	Côte d'Ivoire, Mauritanie, Yémen
Investissements accrus dans le personnel enseignant et administratif féminin	Libéria, Nigéria, Somalie (Puntland), Yémen
Initiatives de communication stratégique pour sensibiliser à l'éducation des filles (y compris les informations relatives à la violence sexiste, aux grossesses et mariages précoces)	Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo Rép. dém., Érythrée, Gambie (nouveau), Guinée Bissau, Mauritanie, Niger, Togo
Dispositifs d'incitations destinés aux filles (bourses par exemple)	Niger, Nigéria, Mauritanie, Somalie (Puntland), Somalie (Somaliland)
Fourniture d'installations scolaires sexospécifiques	Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Malawi, Pakistan (Balouchistan), Somalie (Somaliland), Togo
Ciblage sur les garçons via un programme de bourses scolaires	Lesotho

Sur les 31 ESPIG investissant dans l'égalité des sexes, 13 d'entre eux intègrent la sensibilisation aux questions de genre dans leur projet. Au lieu de financer des activités isolées ciblant les filles, ces ESPIG comportent des composantes prenant en compte « la sensibilisation aux questions de genre ». En Guinée, par exemple, le programme de formation initiale soutenu par des financements du GPE a été élaboré en prenant en compte les leçons de l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre du programme « Les filles éduquées réussissent » financé par un autre bailleur de fonds.

Les installations et infrastructures scolaires

Les installations et infrastructures scolaires sont la deuxième activité la plus codée relevant du but stratégique d'équité. 21 ESPIG (dont 15 dans les pays PFC) soutiennent cette activité. Sur ces 21 ESPIG, environ 75 % investissent principalement dans la construction et/ou rénovation d'écoles et de salles de classe dans des zones défavorisées. La construction de nouvelles salles de classe s'accompagne généralement de la construction d'infrastructures connexes comme des toilettes et des points d'eau. Les financements les plus importants soutenant la construction ou la rénovation de salles de classe concernent le Niger (40 millions de dollars), le Soudan (31,2 millions de dollars), le Yémen (29,6 millions de dollars) et le Tchad (5,7 millions de dollars). Au Tchad, afin de réduire les disparités régionales, les fonds serviront à financer la construction de 180 salles de classe dans les zones les plus défavorisées. Au Niger, l'ESPIG vise à offrir une éducation de base à 75 000 enfants supplémentaires dont au moins 70 % d'entre eux viennent de zones rurales et 20 % à 30 % de districts ayant les taux nets de scolarisation les plus faibles. Cela implique la construction d'environ 1 245 salles de classe de primaire équipées de bancs pour les élèves et de bureaux pour les enseignants, de toilettes et de points d'eau, lorsque cela est possible, et la construction et l'équipement d'environ 330 salles de classe de premier cycle du secondaire, dont des toilettes. Au Soudan, la composante de financement correspondante soutient la construction d'environ 2 000 salles de classe (avec les installations connexes comme des toilettes et des bureaux) pour les écoles primaires des zones ciblées à travers la fourniture de biens, travaux et services (une assistance technique sera notamment fournie aux communautés pour leur permettre de participer à la construction des salles de classe).

Les transferts monétaires et autres incitations ciblées sur les élèves[74]

Cinq ESPIG (dont quatre dans les PFC) soutiennent actuellement les transferts monétaires et autres incitations ciblées sur les élèves : au Cambodge, Cameroun, en République centrafricaine, en Somalie (Puntland) et en Somalie (Somaliland). En République centrafricaine et au Cambodge, les ESPIG financent des programmes de bourse pour des populations ciblées afin de réduire les coûts directs liés à la fréquentation scolaire. Au Cameroun, l'ESPIG réduit les frais de scolarité pour les parents grâce au plan d'exemption des frais de scolarité.

L'accès à l'éducation pour les enfants non scolarisés

Quinze ESPIG (dont 12 dans des pays PFC) ont ciblé des initiatives en faveur des enfants non scolarisés. Ces dernières se présentent généralement sous la forme de programmes éducatifs alternatifs, de centres d'apprentissage non formels, ou de systèmes d'écoles communautaires. Ainsi, le nouvel ESPIG de la Gambie, par exemple, intègre un sous-volet de 5,1 millions de dollars ciblé sur les enfants non scolarisés visant à : i) mettre en place un programme d'incitation ciblé dans certains districts pour les enfants de sept à douze ans ; ii) élargir le soutien aux écoles coraniques ; et iii) piloter un programme d'éducation de la deuxième chance. Les interventions proposées s'appuient sur l'analyse de la population non scolarisée en Gambie réalisée dans le cadre d'une étude en 2016.

Programmes de bien-être

Neuf ESPIG (dont 5 dans les PFC) soutiennent des programmes de bien-être. Cela concerne plusieurs programmes de nutrition et de santé intégrés dans les composantes de l'ESPIG et qui visent à optimiser la fréquentation scolaire, la capacité d'apprentissage et à réduire les redoublements et les abandons scolaires. Ces activités comprennent par exemple les cantines scolaires, la vermifugation, les programmes de lavage des mains et le soutien psychologique. À Madagascar, pour réduire l'absentéisme lié à la maladie, l'ESPIG financera un programme de vermifugation en étroite coordination avec l'autorité régionale du ministère de la Santé ; il soutiendra également les activités de santé scolaire, notamment les campagnes de lavage des mains. Ces activités se dérouleront une fois par an dans environ 12 700 écoles situées dans des zones fortement endémiques et bénéficieront chaque année à 2 200 000 apprenants. Au Niger, l'ESPIG dispose d'une sous-composante importante consacrée aux cantines scolaires et à la santé des élèves. L'ESPIG au Zimbabwe aide à renforcer les services psychologiques par la formation et la mise en place de systèmes de soutien et d'orientation, accessibles à tous les niveaux et dans toutes les écoles.

[74] Les dispositifs d'incitations et les transferts monétaires destinés aux filles sont comptabilisés dans l'activité « égalité des sexes ». Les transferts monétaires aux écoles sont codés dans l'activité « renforcement des systèmes au niveau décentralisé ».

L'appui aux enfants présentant un handicap et des besoins spécifiques

Treize ESPIG (dont cinq dans les PFC) apportent un soutien aux enfants présentant un handicap et ayant des besoins spécifiques. Quatre types d'activités sont couverts par cette catégorie : construction d'infrastructures scolaires accessibles aux handicapés, interventions ciblées ou matériel destinés à aider les élèves/enseignants présentant un handicap, formation des éducateurs intervenant auprès des enfants ayant des besoins spécifiques, initiatives stratégiques et de recherche. Les activités les plus courantes sont : la scolarisation et le soutien apporté aux enfants malvoyants ou malentendants, le dépistage des enfants présentant un handicap et la formation des enseignants à la manière d'enseigner aux enfants présentant des spécificités. L'ESPIG de la nouvelle Gambie comprend l'équipement de nouvelles écoles de rampes d'accès dans les nouvelles écoles et la mise à disposition d'un fonds annuel pour la fourniture de petits équipements (appareils auditifs, lunettes spécialisées, matériel de lecture braille et chaises roulantes), qui sera attribué en fonction de la demande. En Tanzanie (Zanzibar), l'ESPIG contribuera à rendre les infrastructures scolaires plus accessibles aux enfants handicapés. Au Zimbabwe, le financement comprend pour tous les enseignants des programmes de formation continue à la gestion des enfants ayant des besoins spécifiques en classe et l'élaboration et l'inclusion de modules sur l'éducation aux besoins spécifiques dans leur formation initiale ; il soutient également le renforcement des systèmes de santé communautaire pour le dépistage et le soutien des enfants ayant des besoins spécifiques.

L'apprentissage des adultes

Cinq ESPIG (Érythrée, Guinée, Tchad, Togo et Yémen) soutiennent l'apprentissage des adultes à travers les activités suivantes : formation du personnel d'alphabétisation des adultes, création de salles de lecture communautaires, création et distribution de matériel d'alphabétisation, réalisation d'études diagnostiques et campagnes d'alphabétisation. Au Tchad, le projet soutiendra les activités d'alphabétisation dans les domaines prioritaires identifiés par le gouvernement ; il soutiendra l'alphabétisation de 25 000 adultes au cours de la période 2018-2020 (dont au moins la moitié sont des femmes) et financera l'acquisition de 150 000 brochures d'alphabétisation et la formation des animateurs, superviseurs et prestataires en matière d'alphabétisation. En Érythrée, cette composante vise à aider 30 000 adultes à passer trois niveaux des programmes d'alphabétisation et de postalphabétisation. Cette composante est dirigée par le gouvernement érythréen, le financement du GPE apportant un complément en fournissant du matériel pédagogique et en mettant à disposition des animateurs de formation. Au Togo, le projet finance deux campagnes d'alphabétisation dont les principales caractéristiques sont les suivantes : i) 400 heures de formation, ii) 25 participants en moyenne par enseignant, iii) une visite d'inspection par mois, et iv) un programme de huit mois pour chaque groupe.

3.3.1.5 Buts stratégiques: Systèmes

Trois activités thématiques[75] associées aux changements apportés aux systèmes ont été codées pour les ESPIG au cours de l'exercice 18 (voir tableau 20). Il convient de noter que les chevauchements entre les activités associées au but « systèmes » sont inévitables. Cependant, des catégories distinctes ont été créées afin d'identifier les interventions qui visent spécifiquement à renforcer différents niveaux de l'administration du secteur de l'éducation. Le **tableau 24** présente la liste des pays par nombre d'activités thématiques relatives aux systèmes dans les ESPIG.

[75] Afin d'éviter la récurrence, le renforcement des systèmes au niveau décentralisé et le renforcement des systèmes au niveau des écoles ont été fusionnés.

Tableau 24 : Le renforcement des systèmes dans les 37 ESPIG codés de l'exercice 18

FINANCEMENTS COMPORTANT 3 ACTIVITES ASSOCIEES AU BUT « SYSTEMES »	24	Cabo Verde, Cambodge, Comores, Érythrée, Gambie (ancien), Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Libéria, Malawi, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan (Balouchistan), République centrafricaine, RDP lao, Somalie (Puntland), Somalie (Somaliland), Soudan, Tanzanie (Continentale), Tchad, Togo, Zimbabwe, Yemen
FINANCEMENTS COMPORTANT 2 ACTIVITES ASSOCIEES AU BUT « SYSTEMES »	13	Bhoutan, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie (nouveau), Guyane, Lesotho, Madagascar, Mauritanie, OECO (Organisation des États des Caraïbes orientales), Ouzbékistan, République démocratique du Congo, Tanzanie (Zanzibar)

Dans une grande majorité de cas, les financements destinés à cette composante sont proportionnellement largement inférieurs à ceux qui sont destinés aux activités thématiques associées à l'apprentissage et à l'équité. Il convient cependant de noter que les activités associées aux systèmes sont également incluses dans les composantes d'apprentissage et d'équité (par exemple, l'évaluation de la recherche associée à un thème donné comme l'égalité des sexes est codée sous ce thème). Les activités de renforcement des systèmes sont généralement rassemblées dans l'une des composantes du projet [76] appelée « renforcement de la gestion du secteur de l'éducation », « renforcement des capacités de gestion », « renforcement des systèmes et suivi et évaluation », ou encore d'autres formulations similaires.

Le renforcement des systèmes au niveau central

Les 37 ESPIG codés (dont 22 dans des pays PFC) comportent au moins une activité contribuant au renforcement des systèmes au niveau central du secteur de l'éducation. Les activités de cette catégorie sont plutôt d'ordre général et comprennent entre autres : la formation à la planification et à la gestion de l'éducation, le renforcement des capacités de gestion logistique, la réalisation d'études de faisabilité, d'études d'impact, le financement de revues sectorielles conjointes, la gestion de projet et le suivi et évaluation des progrès et des résultats du projet. Le renforcement des systèmes au niveau central comprend les activités de planification et de suivi et évaluation au niveau du gouvernement central (généralement les ministères de l'Éducation), qu'il s'agisse de privilégier la gestion du projet en particulier ou plus généralement celle du secteur de l'éducation. Cependant, comme indiqué précédemment, il n'est pas toujours évident de faire une distinction nette entre les différentes activités de renforcement des systèmes. Si, par exemple, il existe une activité de formation destinée aux administrateurs de niveau central, il n'est pas impossible que les participants proviennent également d'un niveau décentralisé. Dans de telles situations, l'activité pourrait concerner les deux thèmes.

Le renforcement des systèmes au niveau décentralisé/des écoles

Trente-deux ESPIG (dont 19 dans des pays PFC) soutiennent la gestion et le renforcement des capacités au niveau décentralisé. Ces ESPIG appuient la gestion des ressources techniques et matérielles au niveau des échelons inférieurs de gestion de l'éducation (comme les communautés, les municipalités, les districts, les provinces et les régions). Ce volet comprend des efforts de décentralisation tels que le renforcement ciblé des capacités du personnel éducatif décentralisé. Au Cabo Verde, par exemple, le financement appuiera la formation au niveau décentralisé du personnel de l'éducation à la planification de la gestion axée sur les résultats et à la gestion administrative et financière.

Ce volet englobe également des interventions plus spécifiques comme des financements aux écoles basées sur les performances. En Côte d'Ivoire, par exemple, le financement servira à lancer un programme pilote de financements aux écoles axés sur les résultats. Ces financements consisteront en un montant

[76] Les ESPIG comptent généralement trois ou quatre composantes du projet regroupant des activités thématiques.

complémentaire qui aura deux objectifs principaux : augmenter les ressources des écoles et récompenser les écoles en fonction de leurs performances pour renforcer le lien entre ressources affectées et résultats obtenus. Les activités visant à renforcer les écoles au niveau local peuvent également inclure l'intégration des parents/communautés dans les activités liées à l'école. En Guinée-Bissau, une composante représentant environ 27,8 % du financement[77] comprend des activités axées sur la responsabilisation des communautés afin qu'elles puissent aider à superviser les performances des écoles.

Les systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE)

Vingt-neuf ESPIG (dont 19 dans des pays PFC) soutiennent les SIGE. On entend par SIGE un système destiné à la collecte, l'intégration, le traitement, la mise à jour et la diffusion de données et d'information visant à éclairer la prise de décision, l'analyse et la formulation des politiques, la planification ainsi que le suivi et la gestion à tous les niveaux du système éducatif. Les activités codées comprennent généralement le financement du développement ou de l'amélioration du système lui-même, la fourniture d'une assistance technique (AT) pour l'utilisation de systèmes préétablis ou d'autres interventions favorisant une meilleure utilisation systématique des données sur une grande échelle. Au Tchad, le projet financera la modernisation et le renforcement du SIGE et l'expérimentation de sa décentralisation dans dix régions. Au Somaliland, le programme appuiera la collecte, la saisie, l'analyse et la communication annuelles des données du SIGE ; il financera également la revue sectorielle conjointe du secteur de l'éducation, qui examinera les performances du PSE (2017-2021), dans le cadre du processus de collecte des données du SIGE. Au Libéria, le financement couvrira l'assistance technique apportée au ministère de l'Éducation pour renforcer le SIGE. L'assistance technique pour le SIGE veillera essentiellement à répondre aux besoins en matière de données et à améliorer l'exactitude et l'utilisation des données, les capacités du personnel du groupe du SIGE du ministère de l'Éducation et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications.

[77] Veuillez noter que le GPE cofinance ce financement avec l'Association internationale de développement (IDA).

4 PETITS FINANCEMENTS

4.1 LE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DU PLAN SECTORIEL DE L'EDUCATION (ESPDG)

Messages clés

- Depuis 2012, 86 ESPDG ont été accordés par le GPE pour un total de 23 552 654 dollars.
- Au cours de l'exercice 18, 42 ESPDG d'un total de 14,3 millions de dollars étaient actifs dans 41 pays/états fédéraux, avec l'appui de six agents partenaires différents.
- Neuf des 14 ESPDG approuvés au cours de l'exercice 18 comprenaient la part de financement pour l'analyse sectorielle de l'éducation (ESA).
- Vingt-cinq ESPDG ont été prorogés, six d'entre eux étaient à leur deuxième prorogation et deux étaient à leur troisième prorogation.

Un ESPDG s'élève au maximum à 500.000 dollars pour appuyer le processus de planification du secteur de l'éducation. En plus du développement du PSE/PTE, l'ESPDG finance également l'analyse du secteur de l'éducation pour laquelle la moitié du financement peut être affectée.

Le nombre total d'ESPDG actifs dans le portefeuille pendant tout l'exercice 18 comprenait 42 financements en faveur de 41 pays ou états fédéraux[78] pour un total de 14 343 521 dollars. De ces 41 pays/états fédéraux, 21 sont classés comme PFC (voir en annexe 1A). A la fin de l'exercice 18, 17 ESPDG étaient clôturés tandis que 25 sont restés actifs (se référer au **tableau 25**), pour un coût total de 8 512 025 dollars et au profit de 27 pays/États fédéraux.

Tableau 25 : Vue d'ensemble des ESPDG actifs, approuvés et clôturés au cours de l'exercice. 18

ESPDG	Actifs au début de l'exercice 18	Nouveaux, approuvés pendant l'exercice 18	Clôturés au cours de l'exercice 18	Actifs à la fin de l'exercice 18	Actifs tout au long de l'exercice 18
Nombre de financements	28	14[79]	17	25	42
Valeur (USD)	9 708 228	4 635 293	5 831 496	8 512 025	14 343 521

Quatorze ESPDG ont été approuvés pour 13 pays/états fédéraux au cours de l'exercice 18, pour un total de 4 635 293 millions de dollars.[80] Quatre des 14 ESPDG approuvés ont été accordés à des PFC. Quatre des pays bénéficiaires de financement (Maldives, Vanuatu, îles Marshall et Micronésie) ne sont pas encore membres du GPE.[81] Les neuf autres pays bénéficiaires/états fédéraux ont rejoint le GPE entre 2002 et 2013.

Neuf des 14 ESPDG approuvés au cours de l'exercice 18 ont reçu un financement pour une ASE (se référer au tableau 26). Environ 50 % des fonds des 14 ESPDG approuvés au cours de l'exercice 18 étaient

[78] Le ESPDG régional pour les îles du Pacifique soutient 8 PEID du Pacifique les moins développés : Kiribati, Iles Marshall, Micronésie, Samoa, Iles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Trois de ces PEID ont reçu des ESPDG individuels au cours de l'exercice 18 : Vanuatu, îles Marshall et Micronésie.

[79] Il convient de noter que cela ne comprend pas la Gambie, dont le financement supplémentaire de 56 000 dollars est combiné avec l'ESPDG original approuvé au cours de l'exercice 17 et compté comme un seul financement.

[80] L'Ouzbékistan a été approuvé pour deux ESPDG au cours de l'exercice 18 – un pour l'ESA et l'autre pour ESPD.

[81] Les pays non membres du GPE qui satisfont aux catégories d'admissibilité du GPE peuvent demander un ESPDG avant de devenir membre puisque le point d'entrée à l'adhésion au GPE est un PSE approuvé et que le financement soutient le développement d'un PSE de qualité.

affectés au financement de l'ESA. Un financement ESA a été approuvé pour les pays/états fédéraux suivants : le Ghana, les Maldives, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan, le Vanuatu, le Lesotho, le Pakistan (Punjab), Pakistan (Sindh) et le Moldova.

Tableau 26 : Répartition de 14 ESPDG nouvellement approuvés au cours de l'exercice 18

Analyse du secteur de l'éducation	Développement du plan sectoriel de l'éducation	Total
2 304 677	2 330 616	4 635 293

Le portefeuille ESPDG de l'exercice 18 a été géré par six agents partenaires différents[82]. Avec 17 ESPDG pour lesquels il était agent partenaire, l'UNICEF a géré le plus grand nombre d'ESPDG au cours de l'exercice 18, tout comme au cours de l'exercice 17. La Banque mondiale a géré 15 ESPDG (soit le second portefeuille le plus important pour ces financements). Au cours de l'exercice 18, vingt et un ESPDG[83], soit environ la moitié, étaient mis en œuvre dans des PFC, contre 24 ESPG au cours de l'exercice précédent.

Tableau 27 : Répartition des ESPDG actifs et clôturés au cours de l'exercice 18 par agent partenaire et PFC

Agent partenaire	Nombre de ESPDG		Nombre total d'ESPDG	Montant total des ESPDG (dollars)	Part du montant total ESDPG approuvé
	PFC	Non- PFC			
BAD	5	0	5	1 121 878	8 %
DFID	2	1	3	1 266 242	9 %
DDC	0	1	1	428 794	3 %
UNESCO	1	1	2	483 650	3 %
UNICEF	8	9	17	5 708 445	40 %
Banque mondiale	5	10	15	5 334 512	37 %
Total	**21**	**22**	**43**[84]	**14 343 521**	**100,0 %**

Depuis la création de ce financement en 2012, le GPE a augmenté le nombre d'agents partenaires gérant l'ESPDG (auparavant connu sous le nom de EPDG). En 2012, seules la Banque mondiale et l'UNICEF jouaient ce rôle. La liste des agents partenaires s'est ensuite progressivement élargie pour inclure l'UNESCO, le Sida, la BAD, Save the Children, la DDC. Le DFID est devenu agent partenaire pour la première fois au cours de l'exercice 17**.** Depuis la création de ce financement, le nombre d'ESPDG approuvés chaque année a connu une hausse régulière jusqu'à l'exercice 18 (avec un pic au cours de l'exercice 13, pendant lequel 18 ESPDG ont été approuvés). Au cours de la même période, le nombre d'agents partenaires a aussi continué à augmenter. L'exercice fiscal 18 est marqué par une diminution du nombre d'ESPDG approuvés, passant de 18 (Ex.17) à 15[85] (Ex.18).

[82] Concernant l'un des ESPDG approuvés au cours de l'exercice 18, le rôle de l'AP était partagé entre la Banque mondiale et l'UNICEF. Par conséquent, aux fins de l'analyse de l'AP, le nombre total d'ESPDG (clôturés et actifs) dans le portefeuille de l'exercice 18 est de 43 (au lieu de 42) comme présenté dans le tableau 7. Pour les mêmes raisons, le nombre d'ESPDG approuvés au cours de l'exercice 18 est de 15, comme indiqué dans le tableau 8.

[83] Les PEID du Pacifique sont regroupés comme un PFC. Toutefois, les PEID du Pacifique sont classés de façon différente : Kiribati, îles Marshall, Micronésie , Iles Salomon et Tuvalu sont des PFC, tandis que Samoa, Tonga et le Vanuatu ne sont pas des PFC.

[84] Le total est de 43 au lieu de 42 étant donné que l'un des financements a deux agents partenaires (la Banque mondiale et l'UNICEF).

[85] Tel que mentionné plus tôt, le nombre correct est 15.

Tableau 28 : Évolution du nombre d'ESPDG approuvés et de la diversité des agents partenaires

Exercice	Nombre total d'ESPDG approuvés	Nombre d'ESDPG approuvés pour chaque agent partenaire							
		Banque mondiale	UNICEF	UNESCO	Sida/CSD	BAD	Save the Children	DDC	DFID
Exercice 12	3	2	1						
Exercice 13	18	10	7	1					
Exercice 14	7	4	2	1					
Exercice 15	10	3	6	1					
Exercice 16	16	4	5	2	1	2	1	1	
Exercice 17	18	5	10	1		1			1
Exercice 18	15	5	6			2			2
Total	**87**	**33**	**37**	**6**	**1**	**5**	**1**	**1**	**3**

La durée moyenne des nouveaux ESPDG approuvés au cours l'exercice 18 est de 13 mois, allant de six mois pour l'Ouzbékistan à 24 mois pour le Lesotho. Cependant, 25 ESPDG (60% de tous les ESPDG actifs tout au long de l'exercice 18) ont reçu des prorogations et la durée moyenne de ces prorogations est de neuf mois[86]. Ces prorogations vont d'un mois au Burundi à 24 mois au Sénégal. Huit ESPDG ont bénéficié d'une deuxième prorogation et deux autres d'une troisième. La politique du GPE en matière d'ESPDG stipule que les prorogations sont limitées à une période de six mois dans le cycle de vie du financement, à moins que des circonstances exceptionnelles ne soient démontrées.

Sur les quarante-deux financements actifs tout au long de l'exercice 18, dix ont été prorogés au-delà de six mois eu égard à des circonstances exceptionnelles. Les raisons qui expliquent ces prorogations exceptionnelles incluent : des élections ayant entraîné des retards, des changements dans la direction du ministère de l'Éducation, des retards imprévus et une faiblesse des capacités institutionnelles, en particulier quand il s'agissait des contextes fragiles, et des alignements avec les échéances du gouvernement pour l'évaluation et l'élaboration de politiques. En mettant davantage l'accent sur les processus consultatifs et la qualité globale des plans sectoriels, les échéanciers attendus de ces dix pays pour le processus de planification sectorielle devaient être revisités (se référer à l'annexe 1-F la liste des ESPDG prorogés au cours de l'exercice 18).

Évaluation de fin d'exécution de l'ESPDG : Le Secrétariat a révisé le document guide en matière d'ESPDG et le canevas de rapport d'achèvement d'ESPDG Il y a deux ans. Le modèle révisé et en cours d'utilisation depuis juin 2016 adopte un système d'évaluation complet, différent de celui du modèle de rapport d'achèvement ESPDG précédent qui était basé sur une question binaire : le financement a t'il atteint ses objectifs ? Le modèle révisé requert une évaluation globale de l'ESPDG clôturé à travers trois dimensions : **efficacité** (par rapport aux objectifs visés par le financement des fenêtres 1 et/ou 2 et en soutenant la mise en œuvre de la feuille de route), **efficience** (en ce qui concerne l'utilisation des fonds), et **pertinence** (par rapport à la valeur ajoutée dans le processus et la qualité). Les agents partenaires évaluent chacune des dimensions en fonction de trois critères suivants : i) très, ii) efficace/efficient/pertinent, ou iii) moins.

Au cours de l'exercice 18, dix rapports de fin d'exécution ont été reçus des AP : six de l'UNICEF, trois de la Banque mondiale, et un de Save the Children. Les formats de deux rapports (Somalie-Gouv. Fed et Somaliland) étaient différents du modèle standard de rapport du GPE, et n'ont fourni aucune évaluation dans aucune des trois domaines de l'évaluation. Les huit autres rapports avaient une évaluation positive

[86] Ici la prorogation de chaque ESPDG est comptée une seule fois même si un ESPDG a reçu plusieurs prorogations. Par conséquent, le numérateur est le total de toutes les prorogations en mois et le dénominateur est le nombre de ESPDG avec extensions, dans ce cas 25.

de l'efficacité et de l'efficience (voir le **tableau 29**). La pertinence, qui n'a été évaluée que dans le cadre du GPE, a également reçu une évaluation positive pour les cinq financements utilisant ce cadre.

Tableau 29 : Évaluation de la mise en œuvre des ESPDG dans l'exercice 18

Pays	Montant du financement (en dollars)	Agent partenaire	Date de fin	Évaluation de l'efficacité	Évaluation de l'efficience	Évaluation de la pertinence
Burkina Faso	208 041	UNICEF	31 juil. 17	Très efficace	Très efficace	Très pertinent
Comores	444 274	UNICEF	30 juin 17	Très efficace	Très efficace	Pertinente
Côte d'Ivoire	220 219	UNICEF	30 juin 17	Très efficace	Très efficace	Très pertinent
Honduras	500 000	Banque mondiale	30 déc. 17	Satisfaisant	Modérément satisfaisant	-
Libéria	500 000	Banque mondiale	30 sept. 17	Satisfaisant	Satisfaisant	-
Nicaragua	500 000	Banque mondiale	31 août 17	Modérément satisfaisant	Satisfaisant	-
Sierra Leone	361 000	UNICEF	30 nov. 17	Efficace	Efficace	Pertinente
Somalie (Gouv Fed)	462 552	UNICEF	30 oct. 17	-	-	-
Somalie (Puntland)	483 327	SAVE the Children	30 juin 17	Très efficace	Efficace	Très pertinent
Somalie (Somaliland)	488 868	UNICEF	30 nov. 17	-	-	-
Total	**4 168 281**					

4.2 FINANCEMENT POUR LA PREPARATION DU PROGRAMME (PDG)

Messages clés

- Au cours de l'exercice 18, le portefeuille de PDG comprenait 25 PDG actifs dans 25 pays/Etats fédéraux du GPE pour un montant total de 5,5 millions de dollars.
- Parmi les 25 PDG actifs, 13 ont appuyé la préparation du programme des 14 ESPIG approuvé au cours l'exercice 18.
- Cinq pays ont reçu des allocations d'un montant supérieur à l'allocation type de 200 000 dollars.
- Huit agents partenaires différents ont géré les PDG.

Tableau 30 : Aperçu des PDG actifs, approuvés et clôturés au cours de l'exercice 18

PDG	Actifs au début de l'exercice 18	APPROUVES AU COURS DE L'EXERCICE 18	CLOTURES AU COURS DE L'EXERCICE 18	ACTIFS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 18	ACTIFS TOUT AU LONG DE L'EXERCICE 18
Nombre de financements	12	13	12	13	25
Valeur (UD)	2 434 909	2 895 880	2 132 235	3 404 554	5 536 789

Remarque : Les PDG pour l'Afghanistan et le Cambodge ont obtenu des financements additionnels, de 200 000 dollars et de 6 000 dollars respectivement.

Le PDG est une allocation d'un montant maximum de 200 000 dollars (400 000 dollars dans des cas exceptionnels) visant à permettre de couvrir les dépenses de l'AP relatives à la préparation d'un programme dans le secteur de l'éducation et des documents justificatifs relatifs à la requête d'ESPIG

ordinaire ou d'ESPIG à effet multiplicateur du pays[87]. La valeur ajoutée de ce financement pour le processus de requête d'ESPIG ou d'ESPIG à effet multiplicateur est de permettre à l'AP, à travers un processus consultatif, d'allouer des ressources techniques nécessaires au développement d'un programme qui réponde aux normes de qualité du GPE et de l'AP.

Par rapport à l'exercice précédent, le portefeuille des PDG est passé au cours de l'exercice 18, de 15 financements d'une valeur de 3,3 millions de dollars à 25 pour un montant total de de 5,5 millions de dollars (se référer au **tableau 30**)**.** L'augmentation du nombre d'approbations de PDG cette année, découle de la modification des cycles de financement du GPE – en effet la plupart des ESPIG liés à des AMP approuvées par le Conseil d'administration en 2012 ont été mis en œuvre alors même que de nouvelles AMP ont été approuvées au cours de l'exercice 18. De nombreux pays partenaires du GPE ont reçu de nouvelles allocations maximales par pays et préparent actuellement de nouvelles requêtes ESPIG. Douze PDG étaient actifs au début de l'exercice 18 en Afghanistan, au Cambodge, au Tchad, en Côte d'Ivoire, en Gambie, en Guinée-Bissau, au Lesotho, au Libéria, à Madagascar, en Somalie (Puntland), en Somalie (Somaliland) et en Tanzanie (Zanzibar). **Au cours de l'exercice 18, 13 PDG ont été approuvés et sont devenus actifs** au Bénin, au Bhoutan, au Burundi, au Cabo-Verde, aux Comores, au Ghana, au Myanmar, au Nicaragua, en Ouzbékistan, en République kirghize, au Rwanda, en Somalie (Rep. féd), au Soudan du Sud et en Ouzbékistan pour un montant total de 2 895 880 dollars. Douze financements ont pris fin le 30 juin 2018, et 13 sont toujours en cours d'exécution. La durée moyenne des PDG est estimée entre 12 et 15 mois. La durée moyenne des PDG qui ont pris fin au cours de l'exercice 18 était de 13 mois.

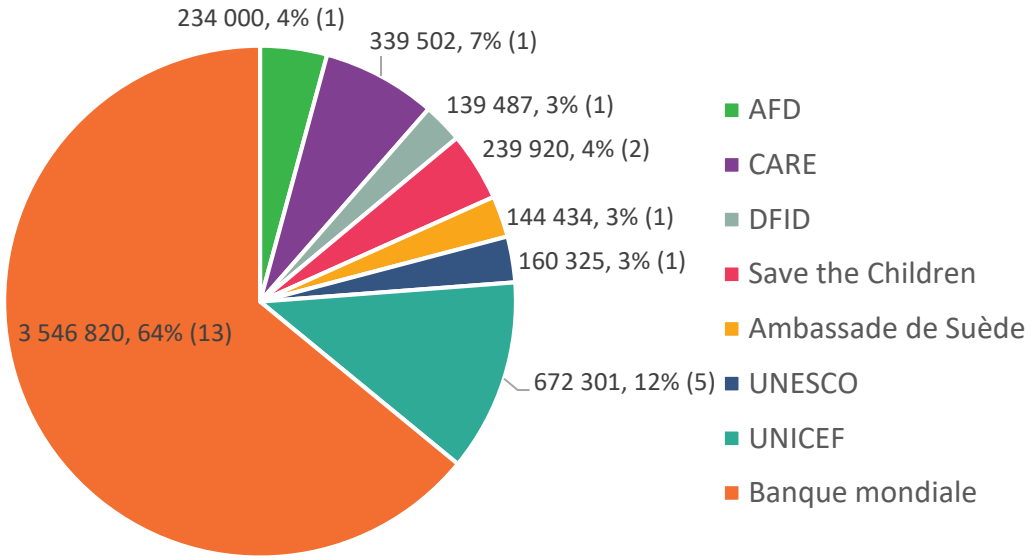
Les engagements au titre de l'ensemble des PDG au cours de l'exercice 18 avoisinaient 5,5 millions de dollars. Deux des 25 PDG ont obtenu un financement additionnel au cours de l'exercice 18, et ont atteint le montant plafond de 400 000 dollars[88]. L'Afghanistan a reçu un financement supplémentaire de 200 000 dollars et la République kirghize de 150 000 dollars.

Tout comme au cours de l'exercice précèdent, une majorité de financements actifs et clôturés étaient gérés par la Banque mondiale. Au cours de cet exercice, trois nouvelles organisations ont agi en qualité d'agent partenaire (AFD, CARE et DFID). La Banque mondiale a géré treize PDG, l'UNICEF cinq et Save the Children deux, et les cinq autres AP (AFD, CARE, DFID, Ambassade de Suède /Sida et UNESCO) chacun un, respectivement. CARE a été un agent partenaire pour la première fois cette année.

[87] Partenariat mondial pour l'Éducation Lignes directrices pour le développement du programme, Décembre 2017, p. 1.

[88] La Cambodge a également reçu des financements additionnels à hauteur de 6 000 dollars le 21 décembre 2017, mais le montant total du financement était seulement de 160 325 dollars.

Graphique 17 : Valeur des PDG par agent partenaire, au 30 juin 2018 (le nombre de PDG figure entre parenthèses)



Sept des 25 PDG ont été prorogés au cours de l'exercice en cours (Afghanistan, Cambodge, Comores, Gambie, Guinée-Bissau, Somalie-Somaliland et Tchad). À la fin de l'exercice 18, les PDG pour l'Afghanistan, les Comores et la Gambie étaient toujours actifs, tandis que les PDG pour le Cambodge, la Guinée-Bissau, la Somalie-Somaliland, et le Tchad avaient été clôturés. La durée moyenne des sept prorogations de PDG était de 5,4 mois. Les principales causes de ces prorogations sont notamment un retard dans le dépôt de la requête de financement d'ESPIG (Afghanistan, Cambodge et Comores) et la nécessité d'un délai supplémentaire pour mener à bien toutes les activités essentielles du financement (Gambie, Guinée-Bissau, Somalie-Somaliland et Tchad).

Tableau 31 : ESPIG approuvés via un financement PDG au cours de l'exercice 18

NOMBRE D'ESPIG APPROUVES AU COURS DE L'EX. 18	14	NOMBRE DE PDG APPUYANT DES ESPIG APPROUVES AU COURS DE L'EX. 18	13
VALEUR TOTAL DES ESPIG APPROUVES AU COURS DE L'EX. 18 (USD)	199 585 830[89]	VALEUR TOTALE DES PDG APPUYANT DES ESPIG APPROUVES AU COURS DE L'EX. 18 (USD)	2 282 035

Treize des 14 ESPIG (soit 92,9 %) d'un montant total de 199,6 millions de dollars[90], qui ont été approuvés par le Conseil d'administration du GPE au cours de l'exercice 18, ont également reçu un financement du PDG (sauf le Burkina Faso) (se référer au **tableau 31**). Onze de ces 13 PDG ont été clôturés à la fin de l'exercice. L'un des deux autres PDG devrait être clôturé au cours du premier mois de l'exercice 19 (Gambie), tandis que le second a été prorogé pour les raisons expliquées ci-dessus (Comores). Les 27 PDG qui ont été clôturés entre l'exercice 15 et l'exercice 18 ont tous été suivis par l'approbation d'un ESPIG dans les deux ans qui ont suivi l'approbation du PDG. Comme le montre le **tableau 32**, la durée moyenne entre l'approbation d'un PDG et celle de l'ESPIG consécutif dans le même pays ou Etat fédéral était de 11 mois.

[89] Ce montant inclut l'allocation de supervision.
[90] Ibid

Tableau 32 : Financements pour la préparation d'un programme, clôturés entre l'exercice 15 et l'exercice 18 (1er juillet 2014 – 30 juin 2018)

	Pays	Date d'approbation du PDG	Date de clôture	ESPIG approuve dans les deux ans suivants l'approbation du PDG	Date d'approbation de l'ESPIG	Durée (mois)
Clotures au cours de l'exercice 2015 (7)	Guinée	17 juin14	31 déc. 14	Oui	16 déc. 14	s/o
	Kenya	17 jan14	31-Déc-14	Oui	16 déc. 14	6
	Nigéria	28 févr. 13	31 déc. 14	Oui	16 déc. 14	11
	Pakistan Province Sindh	29 juill. 13	30 juin14	Oui	28 juin. 14	17
	Ouzbékistan	4 févr. 14	30 avril 15	Oui	28 juin. 14	22
	RDP lao	7 oct. 13	31 oct. 14	Oui	16 déc. 14	9
	Tchad*	2 mai 14	31 déc. 14	Oui	20 nov. 12	2
Clotures au cours de l'exercice 16 (5)	Bangladesh	9 févr. 15	31 déc15	Oui	23 mai 15	3
	Guyane	1 juillet 13	31 juill. 15	Oui	16 déc. 14	18
	Malawi	29 avril 15	30 juin 16	Oui	15 juin 16	14
	Mozambique	8 oct. 14	30 avril 16	Oui	23 mai 15	7
	Népal	14 nov. 14	30 sept.15	Oui	23 mai 15	6
Clotures au cours de l'exercice 17 (3)	Etats des îles Caraïbes	26 nov. 14	15 juill. 16	Oui	15 juin 16	19
	Congo, Rép dém.	7 juill.16	30 juin 17	Oui	15 févr. 17	8
	Etiopie	21 oct. 15	31 déc-16	Oui	15 juin 16	7
Clotures au cours de l'exercice 18 (12)	Bhoutan	21 déc 17	31 mai 18	Oui	28 juin 18	6
	Cabo Verde	22 jan 18	16 févr 18	Oui	22 mai 18	4
	Cambodge	16 nov 16	31 mai 18	Oui	22 févr 18	15
	Côte d'Ivoire	15 mars 17	16 mars 18	Oui	22 févr 18	11
	Guinea Bissau	28 sept. 16	30 avril 18	Oui	22 févr 18	17
	Lesotho	2 juin 16	3 déc 17	Oui	7 juin 17	12
	Libéria	9 nov 16	1 nov 17	Oui	29 sept 17	11
	Madagascar	13 avril 17	30 avril 18	Oui	22 févr 18	10
	Somalie (Puntland)	22 déc 16	30 nov 17	Oui	21 aug 17	8
	Somalie (Somaliland)	16 févr 17	30 juin 18	Oui	22 mai 18	15
	Tanzanie (Zanzibar)	19 oct 16	31 déc 17	Oui	6 déc 17	14
	Tchad	28 oct 16	28 févr 18	Oui	22 mai 18	19
Moyenne						**11**

* Le PDG du Tchad était un financement rétroactif. Les activités de préparation du programme ont débuté en 2012 avant l'approbation du PDG par le GPE.

Au cours de l'exercice 18, deux rapports de fin d'exécution ont été reçus pour le PDG de la République démocratique du Congo et de l'OECO, tous deux clôturés durant l'exercice 17. Pour les 12 PDG qui ont pris fin au cours de l'exercice 18, trois rapports étaient en retard à la fin de l'exercice. Les neuf autres doivent soumettre leur rapport de fin d'exécution six mois après la clôture du financement. Le PDG pour la République démocratique du Congo a été jugé très satisfaisant pour l'ensemble des progrès réalisés en ce qui concerne à la fois la réalisation globale des objectifs du financement et la mise en œuvre des activités financées. Le principal enseignement tiré est que ce financement a permis de conduire une évaluation approfondie de certaines questions liées au secteur de l'éducation, ce qui a fourni des informations de base solides à utiliser pour les travaux d'analyse au cours de l'élaboration des opérations. Le PDG pour l'OECO a été jugé satisfaisant pour l'ensemble des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du financement ainsi que pour la mise en œuvre des activités financées. Le rapport de fin d'exécution souligne l'importance de la présence d'une agence régionale (en l'occurrence la Commission de l'OECO), qui joue un rôle crucial dans la coordination avec les pays, ainsi que dans la mise en place de mécanismes d'actions communes qui contribuent à améliorer l'efficacité.

5 GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

5.1 CADRE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

En mars 2018, le Secrétariat a terminé la troisième évaluation des risques opérationnels dans l'ensemble du portefeuille d'ESPIG dans le cadre de sa mise à jour annuelle des risques.[91] Des données provenant de la revue du portefeuille et les analyses-pays du cadre de résultats ont été utilisées en conjonction avec le Cadre des risques opérationnels pour déterminer les niveaux de risque. Par exemple, les indicateurs : dix (la proportion de PDP qui ont augmenté leurs dépenses publiques en faveur de l'éducation ou maintenu les dépenses du secteur à 20 % ou plus), 16a (la proportion de PSE ou PTE répondant aux normes de qualité), 17 (la proportion de PDP ayant une stratégie en matière de données répondant aux normes de qualité) et 18 (la proportion de revues sectorielles conjointes répondant aux normes de qualité) ont permis de renseigner les évaluations de risques au niveau du secteur. L'indicateur 25 (la proportion des financements de programmes du GPE évalués dont la mise en œuvre est en bonne voie) a aidé à déterminer le niveau de risque d'un des sous-risques du risque lié au financement.

Dans l'ensemble, les risques sectoriels ont été évalués pour 65 pays/états fédéraux[92]**.** Les évaluations ont montré que près d'un quart (27 %) des pays/états fédéraux se trouvent à un niveau de risque sectoriel global élevé ou critique (une note moyenne pour trois sous-risques sélectionnés qui se rapportent à des domaines clés de l'action du GPE). L'analyse des modifications entre 2017 et 2018 montre que le risque sectoriel s'est amoindri dans 19 % des contextes évalués, a augmenté dans 9% des contextes et n'a pas changé dans 45 %[93]. La baisse du niveau de risque sectoriel global dans certains pays/états fédéraux peut s'expliquer par : (i) une meilleure utilisation des capacités du partenariat à appuyer le développement de PSE de qualité, (ii) le maintien des dépenses publiques allouées à l'éducation à 20 % ou plus, ou (iii) le fait que le partenariat accompagne mieux la planification, le financement et le suivi de la mise en œuvre des PSE. La cohésion et l'amélioration du fonctionnement des GLPE y ont joué un rôle important. L'augmentation du risque global du secteur dans certains pays s'explique par l'incertitude des financements intérieurs en raison de situation sécuritaire, par les défis liés à la qualité du PSE ou de son plan de mise en œuvre, ainsi que par des difficultés liées au dialogue et à la coordination sectoriels.

Quarante-cinq ESPIG ont été évalués pour le risque de financement.[94] Seulement 13 % des pays/états fédéraux sont jugés avoir des niveaux élevés ou critiques de risques de financement de manière générale (moyenne des notes pour trois sous-risques sélectionnés). Seulement cinq financements sont évalués comme ayant un risque de financement global élevé (Afghanistan, la République démocratique du Congo, la Guinée-Bissau, le Malawi et le Nigéria), et un financement ayant un niveau de risque global critique (le Yémen). Les deux sous-risques les plus élevés ont été que les objectifs du financement ne sont pas atteints au cours de la période de mise en œuvre prévue et que les PDP du GPE qui demandent un ESPIG ne parviennent pas à augmenter ou à maintenir le niveau des dépenses publiques allouées à l'éducation à 20 % ou plus. Pour ce qui est de la notation du risque contextuel qui était fondée sur la note du Fonds

[91] Le Secrétariat a achevé la première évaluation des risques du portefeuille du GPE en décembre 2016, et la deuxième en décembre 2017. Conformément à la décision du GCP en novembre 2017, la mise à jour des risques est effectuée durant la première moitié de l'année civile, afin de mieux prendre en compte les analyses de la revue du portefeuille et du cadre de résultats. L'objectif du cade des risques opérationnels est de veiller à ce que le Secrétariat comprenne et appuie la gestion des risques pays par pays et financement par financement.

[92] Soixante-cinq pays/états fédéraux ont été évalués pour les risques sectoriels, y compris ceux qui ont des ESPIG actifs ou des ESPIG en attente pour les 12 mois à venir.

[93] Les 27 % restants des pays/états fédéraux n'ont pas été évalués en 2017 car ils n'avaient pas d'ESPIG actifs, donc aucune comparaison n'est possible.

[94] Étant donné que le cadre des risques opérationnels est prospectif, 45 ESPIG ont été évalués pour le risque de financement dont 31 ESPIG actifs à partir du 1er juin 2018, et 14 nouveaux financements approuvés par le Conseil entre septembre 2017 et février 2018 ou qui ont été dans leur phase finale d'examen de l'état de préparation au moment de l'évaluation (cycle de février 2018).

mondial, le portefeuille évalué du GPE est réparti entre des situations à risque faible ou moyen (50 %) et celles à risque élevé ou très élevé (50 %).

Entre 2017 et 2018, le risque de financement global a diminué pour 11% des financements, augmenté pour 11 %, et est resté le même dans 47 % des cas.[95] Dans les cas où le risque de financement global a diminué, les financement étaient soit sur le point d'être clôturés et de réaliser leurs objectifs; soit avaient été restructurés pour répondre aux défis rencontrés au cours de la mise en œuvre afin d'accorder plus de temps en vue d'atteindre les objectifs du financement; soit n'ont pas été exposés aux risques contextuels anticipés; ou enfin l'agent partenaire a augmenté son appui technique, ayant pour conséquence d'améliorer la performance de mise en œuvre. Les risques de financement ont augmenté dans les cas où une restructuration a été anticipée pour résoudre les problèmes de mise en œuvre.

Dans l'ensemble, le Secrétariat a évalué sept pays/États fédéraux qu'il a considérés comme présentant un risque de financement élevé ou un risque sectoriel critique dans les domaines essentiels de l'action du GPE. Il s'agit de l'Afghanistan, la République Démocratique du Congo, l'Erythrée, la Guinée-Bissau, le Malawi, le Nigéria et le Yémen. Le nombre de contextes clés demandant plus d'attention est passé de 19 en 2016 à neuf en 2017, et même à sept en 2018. La tendance à la baisse observée entre 2017 et 2018 s'explique par des financements qui ont été clôturés ou sont sur le point de l'être (Somalie (gouv. Fédéral) et Soudan du Sud), et par des niveaux de risques de financements ou de risque sectoriel qui ont suffisament diminué. Ils ne sont dès lors plus considérés comme des contextes prioritaires (Bangladesh, Guinée, Ouganda). Par contre, trois financements sont retenus comme cibles prioritaires en 2018 en raison d'un risque de financement élevé (Afghanistan, Guinée-Bissau, Malawi).

Se basant sur l'exercice d'évaluation des risques opérationnels, le Secrétariat emploie une approche basée sur les risques pour la revue de la qualité des requêtes d'ESPIG et des versions préliminaires des PSE. En utilisant les notes de risque contextuel, le Secrétariat forme les équipes chargées de l'examen de la revue de la qualité en fonction du niveau de risque identifié. La variation dans la répartition des ressources limitées du Secrétariat et dans le niveau et l'intensité de la revue de la qualité assure que les mesures d'atténuation et l'ampleur des efforts soient proportionnées au risque. Ainsi, dans des situations à faible risque, des ressources pourront être libérées, le cas échéant, pour s'ajouter à celles allouées à des situations à risque élevé afin de mieux gérer celles-ci.

Un examen des politiques et des pratiques du GPE en matière de risque a été entrepris au début de 2018, dans le but d'apporter des améliorations au cadre de gestion des risques du partenariat. Dans le cadre de cette revue, le Secrétariat révisera la méthodologie d'évaluation des risques opérationnels. Bien que la portée de l'évaluation des risques reste la même, (évaluation des risques au niveau du pays, du secteur et des financements), le secrétariat va énoncer son niveau d'appétence et de tolérance aux risques afin de pouvoir orienter le niveau de risque acceptable au niveau opérationnel. Le Secrétariat clarifiera également les responsables chargés de la gestion des différents risques en identifiant les parties prenantes chargées de fournir des données visant à renseigner les principaux indicateurs du risque et ceux qui seront chargés de prendre des mesures d'atténuation pour plus d'efficacité. Cela aidera à compléter le cycle de gestion des risques en améliorant la responsabilisation en matière d'atténuation des risques et de suivi des mesures d'atténuation. Les risques opérationnels seront réévalués à travers le portefeuille des ESPIG en début 2019, et le Secrétariat continuera à examiner l'efficacité des mesures d'atténuation des risques de manière régulière, en particulier en ce qui concerne les pays et les financements considérés comme critiques ou présentant des risques élevés.

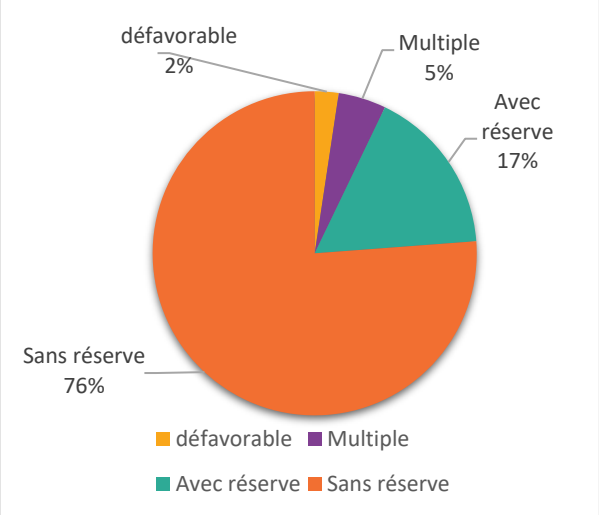
[95] Trente et un pourcent des financements évalués étaient de financements nouvellement approuvés, donc aucune comparaison n'est possible avec 2017.

5.2 ANALYSE DES RAPPORTS D'AUDIT

Les agents partenaires sont chargés d'assurer la supervision fiduciaire des programmes financés par le GPE en appliquant leurs propres politiques et procédures. Cette responsabilité consiste notamment à veiller à ce que des audits annuels soient réalisés pour tous les programmes financés par le GPE et que les problèmes importants soient réglés par le pays en temps opportun.Le rôle du Secrétariat, tel qu'il est mandaté par le Conseil d'administration, consiste à collecter et à examiner systématiquement les rapports d'audit et les courriers adressés à la direction, à recenser les questions importantes et à assurer le suivi par les AP afin que les problèmes importants soient réglés de manière satisfaisante. Les résultats sont mesurés à l'aide de l'indicateur 35 du cadre de résultats[96].

Au cours de l'exercice 18, le Secrétariat a reçu et examiné les rapports d'audits et les lettres adressées à la direction de 42 programmes financés par le GPE.[97] Cela comprend l'audit du Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE) ayant la campagne mondiale pour l'éducation (CME) comme agent partenaire.[98] Les financements ayant des agences des Nations Unies comme agent partenaire ne sont pas soumis à des audits annuels de programmes individuels en raison du principe d'audit unique.[99] L'exception a été l'Afghanistan où l'UNICEF joue le rôle d'une entité de supervision en tant qu'agent partenaire. Les deux tiers des 42 programmes financés par le GPE ont été audités par les cabinets d'audit indépendants tiers (y compris les « quatre grands » cabinets d'audit)[100] et les 14 autres audits ont été effectués par l'auditeur général du PDP.

Graphique 18 : Types d'opinions d'audit dans l'Ex.18



Les opinions des audits étaient satisfaisantes pour la plupart (76 %) des programmes. Sur les 42 audits, il y avait 32 opinions sans réserve (satisfaisantes), sept opinions avec réserve, une opinion défavorable et deux cas d'opinions multiples. **Une opinion sans réserve** signifie que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives. **Une opinion avec réserve** signifie que les états financiers soit comportent une inexactitude significative, (par exemple, une estimation insignifiante des dépenses pour la formation des enseignants), soit que l'audit n'a pas reçu l'information nécessaire pour tester un élément significatif (par exemple, les dépenses pour la formation des enseignants) des états financiers.

Une opinion défavorable signifie que les états financiers contiennent soit une seule inexactitude substantielle (par exemple, une seule inexactitude des coûts d'impression et la distribution des manuels) soit de multiples inexactitudes qui se traduisent par des états financiers qui ne sont pas fiables. **Les**

[96] Indicateur 35 : proportion de problèmes significatifs mis en evidence par des audits ayant reçu des réponses satisfaisantes.

[97] Certains pays où les programmes financés par le GPE font partie d'un fonds commun ou de mécanismes d'appui budgétaire ont soumis plusieurs rapports d'audit couvrant chaque entité financée plutôt qu'un seul rapport d'audit sur les états financiers consolidés.

[98] Cet audit couvrait les états financiers consolidés de la GCE, y compris les fonds du GPE et d'autres PTF.

[99] Le principe selon lequel le règlement financier de l'ONU confère aux auditeurs externes des Nations Unies, au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, le droit exclusif de contrôler les comptes et les déclarations des Nations Unies. Ces audits sont fondés sur le modèle de risque et le plan d'audit de l'ONU.

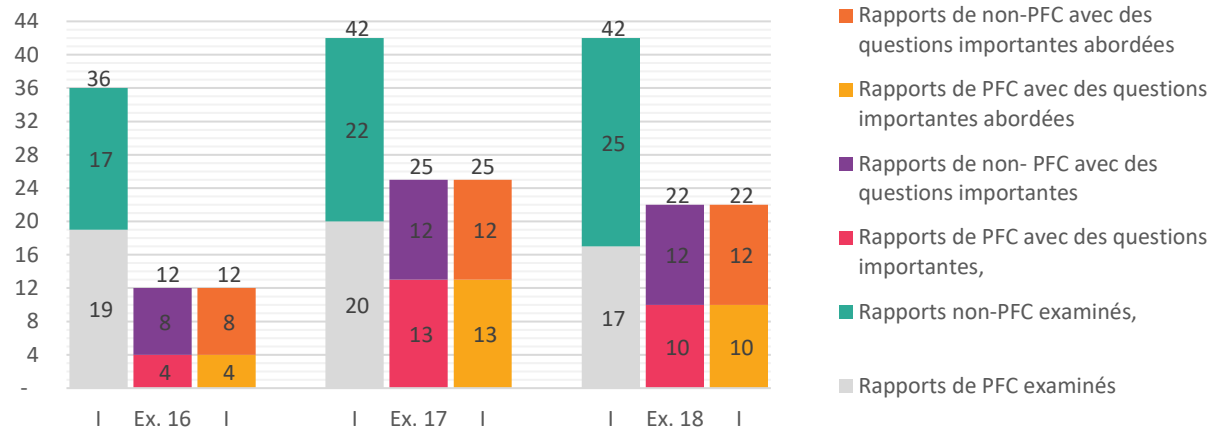
[100] Les cabinets d'audit (les quatre grands) « Big four» sont Deloitte, Ernst & Young, KPMG et PwC. Ils forment les quatre plus grands réseaux de services professionnels dans le monde, offrant audit, services d'assurance, fiscalité, Conseil en gestion, Conseil, études actuarielles, Finance de l'entreprise et services juridiques.

opinions multiples sont liées à des programmes qui ont fait l'objet de plusieurs rapports d'audit au cours de l'exercice, les rapports étant assortis d'opinions diverses. Un exemple est offert par l'audit de 2016 du Niger qui fait l'objet de rapports d'audits distincts pour le ministère de l'enseignement primaire et le ministère de l'enseignement secondaire, le premier ayant reçu une opinion d'audit défavorable et le MES une opinion d'audit favorable.

La revue du Secrétariat a montré que 22 programmes examinés (soit 52%), dont 10 dans les PFC et 12 dans les pays non-PFC, avaient des difficultés importantes. Le Secrétariat classe ces questions comme techniques ou systémiques selon la nature des problèmes et du temps requis pour les prendre en charge. Un exemple de problème technique est l'opinion avec réserve de l'auditeur pour le programme de Madagascar au cours de l'exercice 16 en raison des avances de trésorerie non liquidées d'un montant de 2 471 359 477,83 MGA (environ 739 375 USD).[101] Les informations reçues ultérieurement ont montré que le PDP et l'agent partenaire (Banque mondiale) avaient chacun pris des dispositions pour assurer que toutes les avances en suspens étaient liquidées et que des mesures appropriées étaient prises pour améliorer les contrôles sur les avances financières. De même, le rapport d'audit de l'exercice 16 pour la Zambie montre un exemple de problème systémique du programme. Des faiblesses du système de gestion financière, y compris l'inefficacité du système de contrôles internes, y ont entraîné un détournement des fonds. L'agent partenaire (DFID) a depuis lors pris des mesures proactives comme la mise en service d'un audit judiciaire pour clarifier la nature des questions et élaborer des mesures appropriées pour remédier à la situation, y compris le recouvrement des fonds.

L'exercice 18 est la troisième année consécutive au cours de laquelle le Secrétariat a atteint à 100 % l'indicateur de la proportion de problèmes d'audit importants traités de manière satisfaisante. Un problème important est considéré traité de manière satisfaisante soit lorsqu'il est résolu (par exemple, le remboursement par un pays en développement partenaire d'une dépense non éligible) soit lorsque l'agent partenaire présente au Secrétariat la preuve que des mesures sont prises pour le résoudre un (par exemple, un plan d'atténuation mis en place par le PDP, comprenant un plan de remboursement formel d'une dépense non éligible). Dans ce dernier cas, le Secrétariat suit les mesures convenues et s'assure de leur état d'avancement grâce à l'examen des rapports d'audit ultérieurs pour les financements actifs ou à des suivis avec les agents partenaires pour les financements clôturés.

Graphique 19 : Tendances des rapports d'audit, Ex. 16-Ex.18



[101] L'ariary malgache est la monnaie de Madagascar et est abrégée en MGA.

5.3 DÉTOURNEMENT DE FONDS

Comme stipulé dans le document de 2012 intitulé « Politique et protocole de communication sur un mauvais usage des fonds fiduciaires du Partenariat mondial pour l'éducation » (ci-après « le Protocole relatif aux détournements de fonds »), les partenaires du GPE n'ont aucune tolérance face au détournement de fonds et devront toujours prendre des mesures pour faire face aux malversations et recouvrer les ressources détournées du GPE. Cette section fait le point sur les détournements enregistrés au cours des exercices 17 et 18 qui ont font l'objet d'un suivi par le Secrétariat et d'une notification préalable au Comité des finances et du risque (FRC) et au Conseil au cours des réunions semestrielles. Les enseignements pertinents qui en ont été tirés sont présentés ci-dessous et seront décrits plus en détail dans un document qui sera examiné par le FRC en octobre 2018.

5.3.1 Le point sur les détournements de fonds

Bénin

La revue du portefeuille de 2016 avait fait état des actes frauduleux perpétrés en 2014 dans le cadre des cantines scolaires au Bénin. Le montant des détournements observés sur un échantillon de 20 % des cantines scolaires s'élevait à 69 300 dollars et a été restitué par le Bénin en février 2016. Une vérification par un tiers a été réalisée par trois ONG à titre de mesure d'atténuation. La Banque mondiale, agissant en tant qu'AP, a demandé la conduite d'un nouvel audit sur un échantillon représentant 30 % des cantines scolaires pour la période de 2013-2016. Cet audit a révélé d'autres activités frauduleuses portant principalement sur les programmes de cantines scolaires et s'élevant à 83 053 dollars selon le rapport d'audit final. Ce montant a été intégralement restitué par le gouvernement le 5 avril 2017. La vice-présidence de l'Intégrité de la Banque mondiale (INT) a examiné le dossier après en avoir été informée et n'envisage pas de poursuivre les enquêtes compte tenu des sommes relativement modestes en cause et de la résolution de cette affaire au niveau du pays.

Madagascar

La revue du portefeuille 2016 avait indiqué que l'UNICEF était l'agence d'exécution du GPE à Madagascar en 2009 et entre 2010 et 2012. L'UNICEF a décaissé 18,6 millions de dollars pour payer 45 000 enseignants communautaires dans 22 régions du pays. Les paiements ont été effectués par l'intermédiaire des autorités régionales décentralisées de l'éducation, puis aux enseignants par intermédiaires financiers locaux. En 2013, l'UNICEF a demandé à un cabinet international de réaliser un audit de routine sur les paiements des enseignants effectués l'année précédente et portant sur près de huit millions de dollars. En 2014, les conclusions de l'audit confirmaient la validité de 6,2 millions de dollars, mais estimaient que 38 000 dollars n'étaient pas éligibles au titre des dépenses. En 2015, le bureau de l'audit interne et des enquêtes de l'UNICEF a réalisé de nouvelles vérifications, notamment une vérification judiciaire, sur les montants restants (environ deux millions de dollars). Selon les conclusions de cet exercice qui s'est achevé en novembre 2015, un montant global équivalant à 61 818 dollars a été considéré non-éligible au titre des dépenses et devait donc être restitué. Un récapitulatif des 23 rapports d'enquête du Bureau de l'audit interne et des enquêtes a été préparé par l'UNICEF et remis au gouvernement, ainsi qu'une demande officielle de restitution de toutes les dépenses non-éligibles. Le gouvernement s'est formellement engagé à restituer l'intégralité de ce montant. Le paiement a été effectué en totalité en novembre 2016.

Tadjikistan

L'allégation concernant ce cas de détournement de fonds avait été mentionnée dans la revue du portefeuille de 2016 en tant qu'« Affaire Pays A », le nom du pays n'ayant pas été divulgué à l'époque puisqu'une enquête était en cours. L'enquête ayant été conclue, elle peut être abordée plus en détail. En mars 2016, le Secrétariat a été informé que l'unité des enquêtes du département de l'intégrité

institutionnelle (INT) de l'agent partenaire (la Banque mondiale) avait lancé une enquête complète sur un détournement potentiel de fonds lié aux passations de marchés au Tadjikistan. L'affaire faisant l'objet de l'enquête s'est initialement produite en décembre 2015. INT n'a pas découvert d'élément permettant d'étayer l'allégation de fraude relative à l'utilisation finale des manuels, mais a montré que certains représentants du ministère de l'Éducation et des Sciences avaient exercé des pressions abusives sur plusieurs fournisseurs afin qu'ils baissent le prix des livres après l'adjudication du contrat. La renégociation de ces contrats, après l'adjudication, était contraire aux directives de la Banque mondiale. La pratique est décourageée, car elle peut nuire à la confiance des entreprises envers les agences adjudicatrices et réduire ainsi sérieusement à l'avenir le niveau de concurrence pour les contrats dans le secteur. INT a recommandé de continuer à encourager la mise en œuvre de contrôles et vérifications solides sur l'ensemble des sites du projet, et en particulier de veiller à ce que les tarifs contractuels soient effectivement appliqués aux biens et services achetés et financés conformément aux directives de la Banque mondiale.

Ouganda

Un examen de la gestion financière du projet portant sur l'amélioration de l'efficacité des enseignants et de l'école en Ouganda (Uganda Teacher and School Effectiveness Project — UTSEP), réalisé en août 2016, a révélé des dépenses non-éligibles s'élevant à 203 800 dollars. Ce montant concernait des transactions non comptabilisées, non documentées ou non-éligibles dans le cadre des avances versées aux Instituts de formation des enseignants. Ce montant a été restitué en totalité par le gouvernement en septembre 2016 et l'ensemble des recommandations formulées à l'issue de l'examen de la gestion financière de la Banque mondiale d'août 2016, a été pris en compte. Le personnel du Secrétariat du GPE a participé à l'examen à mi-parcours de ce projet qui s'est tenu en septembre 2016.

En août 2016, une plainte anonyme a été faite sur d'éventuelles irrégularités dans l'évaluation de dossiers d'appel d'offres concernant les constructions scolaires dans le cadre du même projet. La Banque mondiale, agissant en tant qu'AP, a soumis l'affaire à la vice-présidence de l'intégrité (à INT). La plainte a été close sans enquête supplémentaire, suite aux conclusions de l'enquête préliminaire conduite par INT.

Au 30 juin 2018, deux affaires concernant la construction d'écoles dans le cadre du projet UTSEP du GPE font l'objet d'enquête en cours. Dans la première affaire, INT a découvert des éléments démontrant que deux soumissionnaires avaient inclus de fausses attestations d'achèvement dans leur soumission dans le but de falsifier leurs expériences et de répondre aux exigences de l'offre. INT prendra des sanctions à l'encontre des deux soumissionnaires. Les fausses déclarations ont été initialement découvertes lors de l'évaluation des soumissions, et les deux soumissionnaires ont été disqualifiés des lots pour lesquels ils avaient déposé des offres. INT a entamé des discussions pour parvenir à un accord avec le soumissionnaire A, mais se réserve le droit d'engager une procédure de sanctions à son encontre en cas d'absence d'accord acceptable et opportun entre INT et le soumissionnaire A. Le soumissionnaire B n'a pas exprimé d'intérêt pour un règlement avec INT qui engagera donc des procédures de sanctions à son encontre. La deuxième affaire concerne une affaire de fraude et de collusion potentielle de la part d'une société ayant présenté des offres pour plusieurs districts. Le ministère ougandais de l'Éducation et des Sports a constaté l'irrégularité, a disqualifié la société de tous les processus pour lesquels elle avait soumissionné, et a notifié la direction de la passation des marchés et la cession des biens publics (Public Procurement and Disposal of Public Assets Authority — PPDA), qui a entamé une enquête. INT est en relation avec cette dernière au sujet de l'enquête. Le Secrétariat continuera de suivre régulièrement ces deux dossiers et informera le Comité des finances et des risques et le Conseil d'administration sur leur évolution.

Libéria

En octobre 2016, 229 cartons de manuels scolaires évalués à près de 28 000 dollars ont été dérobés par des travailleurs occasionnels qui auraient agi avec la complicité d'un employé du ministère de l'Éducation. L'équipe chargée du matériel d'apprentissage a découvert le vol des livres et a immédiatement alerté la police. La police a arrêté les auteurs présumés et a été en mesure de récupérer les manuels volés. Les auteurs présumés ont été envoyés au tribunal et seront jugés.

Ghana

Les systèmes de gestion financière et de responsabilité ont été renforcés et utilisés efficacement pour détecter et prendre des mesures correctives dans le cadre de situations de détournement au niveau des écoles. Entre octobre 2012 et août 2016, le financement du GPE au Ghana a fourni 22 millions de dollars au titre de subventions pour plus de 7 000 écoles. En 2015, les auditeurs internes du ministère de l'Éducation ont identifié environ 19 000 dollars qui n'avaient pas été dûment comptabilisés et qui devaient être remboursés. Ces fonds ont maintenant été restitués par les directeurs d'écoles impliqués et des mesures disciplinaires ont été prises à leur encontre. La Banque mondiale, agissant en tant qu'AP, a reconnu les efforts déployés par le ministère pour remédier aux défaillances du système de gestion des finances publiques au niveau infranational. Le système de responsabilisation a bien fonctionné, il reste nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités et du suivi des programmes de subventions scolaires compte tenu du renouvellement fréquent du personnel.

Zambie

Au cours de la période 2013–18, la Zambie a bénéficié d'un appui budgétaire de 35,2 millions de dollars du GPE. La publication en novembre 2017 d'un rapport d'audit du gouvernement qui a examiné l'utilisation d'environ 750 millions de dollars par le ministère de l'Éducation en 2016, a identifié d'importantes défaillances du système fiduciaire, notamment un détournement d'environ de 350 000 dollars dans des activités frauduleuses par trois employés du ministère. Le gouvernement, particulièrement leBureau du Contrôleur général, réalise d'autres enquêtes au moyen d'une vérification judiciaire débutée en novembre 2017, qui comprend l'examen des décaissements des fonds du GPE effectués en 2015 et 2016. La vérification judiciaire était en cours au 30 juin 2018. Entre-temps, le décaissement des 13,9 millions de dollars restant du financement du GPE a été bloqué. Le DFID, en qualité d'agent partenaire, a suspendu le financement et a transmis l'affaire à son unité de lutte contre la fraude pour enquête et suit régulièrement la procédure de vérification judiciaire en étroite collaboration avec le gouvernement. Le Secrétariat tiendra le Comité des finances et du risque et le Conseil d'administration informés de l'évolution de la situation.

Afghanistan

La totalité de ce financement d'un montant de 55,7 millions de dollars a été transférée par l'UNICEF, en tant qu'AP, au gouvernement afghan. Le ministère de l'Éducation a identifié deux cas de détournement de fonds au niveau de deux bureaux de province s'élevant à 121 714 dollars et les a signalés. Dans les deux cas, le dépositaire des fonds s'est approprié les fonds alloués à des dépenses prévues au titre de l'exercice 15. Les deux affaires ont été signalées à la police et aux autorités locales. Elles ont également été enregistrées dans les rapports de suivi interne ainsi que dans les rapports d'audit externe indépendant réalisé par Ernst & Young, mandaté par l'UNICEF. Le gouvernement a accepté de rembourser les fonds détournés en prélevant les fonds sur le Trésor avant même que le recouvrement ne soit assuré. Après approbation par le comité budgétaire, le ministère des Finances, a transféré ces fonds sur le compte de l'UNICEF le 30 mai 2018.

République centrafricaine (RCA)

Suite à la réunion du Conseil du GPE de décembre 2017, le Secrétariat a reçu une notification officielle concernant deux cas de détournement liés au programme financé par le GPE en RCA. Il s'agit d'un financement de 15,5 millions de dollars qui a été transféré par l'AP, l'UNICEF, au gouvernement centrafricain, à l'exclusion d'un montant de 1,4 million de dollars. Après avoir procédé à des enquêtes internes, l'UNICEF a identifié deux cas de détournement des fonds du GPE d'un montant de 171 000 dollars par deux de ses partenaires d'exécution. L'UNICEF leur a officiellement demandé de restituer les fonds détournés, et l'UNICEF et le ministère de l'Éducation travaillent sur le processus de remboursement. L'UNICEF met également en place des mesures visant à améliorer les processus de suivi et de mise en conformité, en plus de l'approche harmonisée pour les transferts de ressources en espèce (HACT), afin de réduire le risque de détournement, avec l'appui du Bureau régional, un processus de suivi par les tiers, couvrant les domaines d'intervention du programme qui sont inaccessibles au personnel de l'UNICEF.

6 OBSERVATIONS DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET DES PERFORMANCES (GPC)

Lors de sa réunion du 10 au 12 octobre 2018, le GPC a examiné la revue du portefeuille réalisée par le Secrétariat pour 2018. Le Comité a exprimé sa satisfaction quant à la qualité de la revue du portefeuille, notant que ce rapport est encore meilleur que ceux des années précédentes, dont la qualité était déjà élevée. Les débats du Comité ont principalement porté sur l'analyse des causes des retards dans la mise en œuvre des financements, sur l'alignement des modalités des financements et sur les activités en matière d'éducation financées par le GPE. Les membres du Comité ont noté que les conclusions du rapport sur ces domaines clés seront particulièrement utiles dans le cadre de l'examen des requêtes de financement à venir. Le Comité a également convenu de certaines mesures à prendre pour améliorer la prochaine revue du portefeuille et s'assurer que ces conclusions restent utiles pour améliorer la performance des financements. Afin de permettre un meilleur suivi des observations du Comité, il a été suggéré que le texte ci-dessous soit inclus dans ce rapport.

A. Recommandations visant à améliorer les perfomances des financements

Le Comité a souligné plusieures manières dont les conclusions de la revue du portefeuille de cette année pourraient être utilisées pour améliorer les normes et la performance des programmes de financements :

- Étudier comment le financement pour la préparation du programmes (PDG) et les processus d'examen de la qualité (QA) pourraient être utilisés et renforcés pour atténuer certains des défis liés à la mise en œuvre, en particulier ceux liés à la préparation des activités et à la conception des programmes. Cela pourrait inclure une meilleure utilisation des PDG pour anticiper ou régler les questions liées aux activités préparatoires au financement avant le début de la mise en œuvre d'un nouvel ESPIG.

- Examiner tous les mécanismes disponibles pour traiter les questions liées aux systèmes et aux processus de passation de marché des pays avant la mise en œuvre de l'ESPIG. Cela pourrait inclure l'analyse des moyens d'accomplir le travail préparatoire aux activités avant la date de début de la mise en œuvre du programme afin que ces dernières ne retardent pas l'exécution des principales réalisations de celui-ci.

- Le Comité s'est demandé si la durée de mise en œuvre des ESPIG, actuellement de trois à quatre ans, est suffisante dans tous les contextes. Il a examiné l'intérêt d'une évaluation par le GPE de la durée standard de mise en œuvre des ESPIG à venir et de la possibilité de mieux s'adapter aux contextes nationaux.

- **En ce qui concerne *les modalités d'alignement et de mise en œuvre*, le Comité a formulé les recommandations suivantes :**

 - Envisager des moyens de mieux optimiser les efforts des autres intervenants au sein du partenariat pour améliorer l'alignement et le renforcement des systèmes. Le rôle du Secrétariat dans l'atténuation des difficultés liées à la mise en œuvre est limité eu égard à la taille du partenariat et au nombre important de partenaires qui y jouent un rôle significatif. Le renforcement du dialogue est un moyen d'impliquer d'autres acteurs pour aider à relever les défis liés à la mise en œuvre.

- Le dialogue relatif aux modalités et à l'alignement devrait commencer beaucoup plus tôt dans le processus de dialogue sur les politiques et avant la sélection de l'agent partenaire.

- Le dialogue élargi au niveau des pays sur les modalités de mise en œuvre devrait envisager les possibilités d'apprendre des expériences dans d'autres secteurs (en particulier dans le secteur de la santé du pays) ou dans d'autres pays de la région.

- Le dialogue devrait également inclure une réflexion sur le lien entre l'alignement et les risques et tenir compte des fonctions de tous les partenaires concernés, y compris l'agent partenaire dont le rôle est de s'assurer que le financement octroyé contribue au renforcement des systèmes et produit des résultats.

B. Recommandations visant à améliorer les revues du portefeuille à venir

1. **En ce qui concerne la question des causes des retards de mise en œuvre identifiées dans la revue, le Comité a convenu que :**

- En raison des limites inhérentes au fait de se fier uniquement aux rapports des agents partenaires pour l'analyse des retards, le Secrétariat devrait envisager de diversifier ses sources de données.

- Le Secrétariat devrait non seulement identifier les retards et les défis liés à la mise en œuvre mais aussi envisager d'analyser les financements qui présentent de bonnes performances (et les raisons de ces résultats positifs), notamment via des études de cas des meilleures pratiques et/ou des exemples de mesures efficaces prises pour remédier aux retards de mise en œuvre.

- Il serait intéressant d'analyser la durée des retards des financements, en fonction des catégories de problèmes à l'origine des retards. Cette analyse devrait inclure des informations sur la durée du retard induit par l'adoption de systèmes et de procédures par les gouvernements, tels que le système de l'agent partenaire ou ses procédures de passation de marché.

- L'analyse actuelle des retards de mise en œuvre des financements montre que les financements, peu nombreux, ayant été restructurés au cours de leur cinquième ou sixième année de mise en œuvre connaissent encore des retards. Il serait utile de comprendre pourquoi et dans quelle mesure la restructuration de ces programmes a contribué à résoudre ces problèmes. Il sera également important d'examiner les conséquences de ces retards et de suggérer des moyens d'y remédier.

2. **Concernant les activités d'éducation bénéficiant d'un financement de mise en œuvre, le Comité a convenu que :**

- Les rapports à venir devraient inclure, dans la mesure du possible, davantage d'analyses des tendances, en particulier sur les activités d'éducations bénéficiant d'un financement du GPE. Le Comité a toutefois noté, qu'étant donné la nature et la durée des financements du GPE, dans de nombreux contextes, il faudrait beaucoup de temps pour saisir l'impact du travail du GPE dans son ensemble.

- Davantage d'activités doivent être prises en compte dans l'analyse de la dimension « équité » des activités d'éducation financées par les ESPIG, en particulier les données sur l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) et la répartition des enseignants dans les zones marginalisées.

Dans le cadre de la revue du portefeuille de l'année prochaine, il a en outre été suggéré que l'activité « gestion des enseingants », qui engloble actuellement la « gestion des enseignants » dans son ensemble, soit davantage ventilée pour tenir compte de l'objectif d'équité.

- Une préoccupation a été soulevée concernant le faible nombre de financements appuyant l'accès à l'école des enfants non scolarisés. Le Secrétariat a indiqué que les décisions relatives aux activités financées sont prises par les gouvernements et leurs partenaires au développement au niveau des pays. Ces décisions tiennent généralement compte de la complémentarité entre l'utilisation des ressources du GPE et celles d'autres donateurs, dans le cadre plus large de l'analyse du secteur de l'éducation et du plan sectoriel de l'éducation. L'appui apporté via un financement ESPIG doit être contextualisé au regard de l'accent mis par le GPE sur le plan sectoriel de l'éducation, sur les ressources intérieures et sur l'harmonisation du soutien des donateurs du GPE et des organisations partenaires. Le Comité a ainsi indiqué qu'afin de déterminer si la question des enfants non scolarisés reçoit une attention adéquate dans chaque contexte, il serait important de disposer également d'informations sur les activités complémentaires financées par le gouvernement ou d'autres partenaires de développement, ce que le Secrétariat a accepté. Le code thématique relatif aux enfants non scolarisés englobe précisément les financements affectés à des actions ciblées en faveur des enfants exclus des systèmes éducatifs traditionnels pour diverses raisons (la religion ou la guerre) et des actions en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

- Dans le cadre de l'analyse des différentes activités d'éducation bénéficiant d'un appui du GPE, l'analyse de la valeur ajoutée des financements du GPE ne devrait pas être faite de manière isolée, mais plutôt au regard des ressources apportées par d'autres partenaires. Cela s'explique par le fait que le GPE s'intéresse au plan sectoriel dans sa globalité et que le financement du GPE est complémentaire de celui du gouvernement et des donateurs. Les questions d'équité doivent être bien traitées dans leur ensemble, et lorsque cette question est couverte par les ressources d'un partenaire, les financements ESPIGS devraient servir à élargir encore davantage l'appui et non pas à dupliquer ces efforts.

ANNEXE 1-A : FINANCEMENTS POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN SECTORIEL DE L'ÉDUCATION (ESPDG)

Pays	Année d'adhésion au GPE	Caractéristiques du pays[102]			Période du PSE/PTE[103]	Montant total du financement (USD)	Montant de l'analyse sectorielle de l'éducation (USD)	Montant du ESPDG (USD)	Date d'approbation	Agent partenaire	Date de démarrage	Date de clôture	Statut
Afrique subsaharienne													
Bénin	2007			PFR	2015–17	428 794	273 927	154 868	4-mars-16	DDC	7-mars-16	30-sept.-18	Actif
Burkina Faso	2002			PFR	2017–30	208 041	-	208 041	9-nov.-16	UNICEF	9-nov.-16	31-juil.-17	Clôturé
Burundi	2012	PFC		PFR	2018–20	416 927	280 291	136 636	13-juin-17	UNICEF	15-juin-17	31-juil.-18	Actif
Érythrée	2013	PFC		PFR	2018–22	500 000	300 000	200 000	24-févr.-17	UNICEF	24-févr.-17	28-févr.-18	Clôturé
Gambie	2003	PFC	P	PFR	2016–30	443 362	263 042	180 320	23-nov.-16	Banque mondiale	1er-déc.-16	30-avr.-18	Clôturé
Ghana	2004			PRITI	2010–20	442 772	236 572	206 200	18-juil.-17	DFID	19-juil.-17	19-oct.-18	Actif
Guinée	2002			PFR	2015–17	219 401	219 401	-	7-mars-17	UNICEF	7-mars-17	30-juin-18	Clôturé
Guinée	2002			PFR	2015–17	218 055	-	218 055	10-avr.-18	UNICEF	11-avr.-18	31-juil.-19	Actif
Guinée-Bissau	2010	PFC	P PEID	PFR	2016–25	190 999	14 280	176 719	9-févr.-17	UNICEF	9-févr.-17	30-sept.-18	Actif
Lesotho	2005		P	PRITI	2016–26	205 000	205 000	-	21-nov.-17	Banque mondiale	21-nov.-17	30-nov.-19	Actif
Libéria	2007	PFC		PFR	2017–21	500 000	308 000	192 000	15-janv-16	Banque mondiale	15-janv-16	30-sept.-17	Clôturé
Mali	2006	PFC		PFR	2015–16	442 604	192 742	249 862	15-juin-16	UNICEF	15-juin-16	30-avr.-19	Actif
Rwanda	2006	PFC		PFR	2018/19–2022/23	323 570	148 433	175 137	29-mars-17	DFID	1er-avr.-17	31-mars-18	Clôturé
Sao Tomé-et-Principe	2007		P PEID	PRITI	2012–22	236 600	236 600	-	29-mars-17	Banque mondiale	1er-avr.-17	31-déc.-18	Actif
Sao Tomé-et-Principe	2007		P PEID	PRITI	2012–22	250 000	-	250 000	14-mars-18	Banque mondiale	14-mars-18	31-déc.-18	Actif
Sénégal	2006			PFR	2013–25	250 000	35 550	214 450	6-avr.-16	Banque mondiale	8-avr.-16	31-déc.-18	Actif
Sierra Leone	2007	PFC		PFR	2018–20	361 000	132 000	229 000	18-avr.-17	UNICEF	18-avr.-17	30-nov.-17	Clôturé

[102] PFC (Pays touchés par la fragilité et les conflits), P (Petits États), PEID (Petits États insulaires en développement), PRITS (Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure), PRITI (Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure), et PFR (Pays à faible revenu).

[103] Dernier PSE endossé.

Pays	Année d'adhésion au GPE	Caractéristiques du pays[102]				Période du PSE/PTE[103]	Montant total du financement (USD)	Montant de l'analyse sectorielle de l'éducation (USD)	Montant du ESPDG (USD)	Date d'approbation	Agent partenaire	Date de démarrage	Date de clôture	Statut
Somalie (gouv. fédéral)	2012	PFC			PFR	2018–20	462 552	280 945	181 607	27-janv.-17	UNICEF	27-janv.-17	30-oct.-17	Clôturé
Somalie (Somaliland)	2012	PFC			PFR	2017–21	488 868	244 520	244 348	23-sept.-16	UNICEF	23-sept.-16	30-nov.-17	Clôturé
Soudan	2012	PFC			PRITI	2015/16–2016/17	499 900	249 950	249 950	9-mars-16	Banque mondiale	10-mars-16	31-déc.-18	Actif
Tchad	2012	PFC			PFR	2018–20	250 000	-	250 000	11-août-16	UNESCO	11-août-16	31-déc.-17	Clôturé
Zambie	2008				PRITI	2011–15	498 391	272 929	225 462	29-avr.-16	UNICEF	3-mai-16	30-sept.-18	Actif
Amérique latine et Caraïbes														
Honduras	2002				PRITI	2014 - 2018	500 000	263 500	236 500	2-oct.-15	Banque mondiale	2-oct.-15	30-déc.-17	Clôturé
Nicaragua	2002				PRITI	2017–21	500 000	250 000	250 000	26-janv.-15	Banque mondiale	9-févr.-15	31-août-17	Clôturé
Asie de l'Est et Pacifique														
Îles Marshall	Éligible	PFC	P	PEID	PRITS		235 076	-	235 076	8-mai-18	BAD	8-mai-18	29-juin-19	Actif
Îles Marshall	Éligible	PFC	P	PEID	PRITS		204 814	204 814	-	23-mars-16	BAD	1er-avr.-16	30-sept.-17	Clôturé
Micronésie	Éligible	PFC	P	PEID	PRITI		250 000	-	250 000	26-avr.-18	BAD	27-avr.-18	30-avr.-19	Actif
Micronésie	Éligible	PFC	P	PEID	PRITI		231 988	231 988	-	27-oct.-15	BAD	1er-févr.-16	1er-août-17	Clôturé
PEID de la région du Pacifique[104]	Éligible	Voir note[105]	P	PEID	Voir note[106]		200 000	110 000	90 000	3-mars-17	BAD	6-mars-17	31-août-18	Actif
Timor-Leste	2005		P	PEID	PRITI	2011–30	250 000	250 000	-	22-déc.-16	Banque mondiale	22-déc.-16	31-mars-18	Clôturé
Vanuatu	Éligible		P	PEID	PRITI		455 690	254 630	201 060	14-nov.-17	UNICEF	14-nov.-17	31-déc.-18	Actif
Viet Nam	2003				PRITI	2003–15	233 650	233 650	-	26-janv.-15	UNESCO	1er-mai-15	1er-févr.-18	Clôturé
Asie du Sud														
Afghanistan	2011	PFC			PFR	2017–21	154 250	-	154 250	20-juil.-16	Banque mondiale	21-juil.-16	1er-nov.-17	Clôturé
Maldives	Éligible		P	PEID	PRITS		500 000	264 335	235 665	13-oct.-17	UNICEF	16-oct.-17	31-août-18	Actif
Pakistan - Panjab	2012	PFC			PRITI		499 900	250 400	249 500	11-déc.-17	DFID	13-déc.-17	31-mars-19	Actif

[104] ESPDG régional visant à améliorer le cadre régional d'éducation pour les îles du Pacifique. Le GPE soutient huit des PEID les moins avancés de la région du Pacifique. Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

[105] Ces PEID présentent des classifications de PFC différentes : Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie et Tuvalu (tous PFC) et Samoa , Tonga et Vanuatu (tous pas PFC).

[106] Ces PEID appartiennent à la catégorie de revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRITI) et à la catégorie de revenu intermédiaire, tranche supérieure (PRITS). Ils comprennent : Îles Marshall (PRITS), Îles Salomon (PRITI), Kiribati (PRITI), Micronésie (PRITI), Samoa (PRITS), Tonga (PRITS), Tuvalu (PRITS) et Vanuatu (PRITI).

Pays	Année d'adhésion au GPE	Caractéristiques du pays[102]			Période du PSE/PTE[103]	Montant total du financement (USD)	Montant de l'analyse sectorielle de l'éducation (USD)	Montant du ESPDG (USD)	Date d'approbation	Agent partenaire	Date de démarrage	Date de clôture	Statut
Pakistan - Sindh	2012	PFC		PRITI	2014 - 2018	499 400	249 900	249 500	12-déc.-17	Banque mondiale	13-déc.-17	31-mars-19	Actif
Europe et Asie centrale													
Moldova	2005			PRITI	2011–15	250 000	250 000	-	20-juin-18	UNICEF	25-juin-18	31-déc.-18	Actif
Ouzbékistan	2013			PRITI	2013–17	350 000	350 000	-	6-nov.-17	Banque mondiale	9-nov.-17	30-nov.-18	Actif
Ouzbékistan	2013			PRITI	2013–17	150 000	-	150 000	13-févr.-18	UNICEF	15-févr.-18	15-août-18	Actif
République kirghize	2006			PRITI	2012–20	500 000	250 000	250 000	18-janv.-17	Banque mondiale	18-janv.-17	31-déc.-18	Actif
Tadjikistan	2005			PRITI	2012–20	329 400	243 840	85 560	26-oct.-17	UNICEF et Banque mondiale	30-oct.-17	31-déc.-18	Actif
Moyen-Orient et Afrique du Nord													
Djibouti	2006	PFC	P	PRITI	2010–19	212 517	-	212 517	24-févr.-17	UNICEF	24-févr.-17	31-déc.-18	Actif

ANNEXE 1-B : FINANCEMENTS POUR LA PRÉPARATION DU PROGRAMME (PDG)

Pays	Année d'adhésion au GPE	Caractéristiques du pays				Période du PSE/PTE[107]	Montant du financement	Date d'approbation effective	Date de clôture	Agent partenaire	Statut
Afrique subsaharienne											
Bénin	2007				PFR	2015–17	200 000	16-mai-18	14-juil.-19	Banque mondiale	Actif
Burundi	2012	PFC			PFR	2018–20	234 000	6-déc.-17	30-sept.-18	AFD	Actif
Cabo Verde	2018		P	PEID	PRITI	2017–21	17 400	22-janv.-18	16-févr.-18	UNICEF	Clôturé
Comores	2013	PFC	P	PEID	PFR	2018–20	200 000	10-août-17	31-déc.-18	UNICEF	Actif
Côte d'Ivoire	2010	PFC			PRITI	2016–25	200 000	15-mars-17	16-mars-18	Banque mondiale	Clôturé
Gambie	2003	PFC	P		PFR	2016–30	199 800	8-févr.-17	5-juil.-18	Banque mondiale	Actif
Ghana	2004				PRITI	2010–20	400 000	8-juin-18	31-août-19	Banque mondiale	Actif
Guinée-Bissau	2010	PFC	P	PEID	PFR	2016–25	200 000	28-sept.-16	30-avr.-18	Banque mondiale	Clôturé
Lesotho	2005		P		PRITI	2016–26	250 000	2-juin-16	3-déc.-17	Banque mondiale	Clôturé
Libéria	2007	PFC			PFR	2017–21	200 000	9-nov.-16	1er-nov.-17	Banque mondiale	Clôturé
Madagascar	2005				PFR	2018–22	336 420	13-avr.-17	30-avr.-18	Banque mondiale	Clôturé
Rwanda	2006	PFC			PFR	2018/19–2022/23	139 487	27-avr.-18	10-août-18	DFID	Actif
Somalie (gouv. fédéral)	2012	PFC			PFR	2018–20	399 502	17-nov.-17	1er-nov.-18	CARE	Actif
Somalie (Puntland)	2012	PFC			PFR	2017–21	184 131	22-déc.-16	30-nov.-17	UNICEF	Clôturé
Somalie (Somaliland)	2012	PFC			PFR	2017–21	166 194	16-févr.-17	30-juin-18	Save the Children[108]	Clôturé
Soudan du Sud	2012	PFC			PFR	2017–21	71 165	30-janv.-18	31-août-18	UNICEF	Actif
Tanzanie (Zanzibar)	2013				PFR	2017/18–2021/22	144 434	19-oct.-16	31-déc.-17	Ambassade de Suède	Clôturé
Tchad	2012	PFC			PFR	2018–20	199 605	28-oct.-16	28-févr.-18	UNICEF	Clôturé
Amérique latine et Caraïbes											
Nicaragua	2002				PRITI	2017–21	360 600	23-mai-18[109]	18-mai-19[110]	Banque mondiale	En attente[111]
Asie de l'Est et Pacifique											
Cambodge	2006				PRITI	2014 - 2018	160 325	16-nov.-16	31-mai-18	UNESCO	Clôturé
Myanmar	2018	PFC			PRITI	2016/17–2020/21	200 000	21-déc.-17	30-sept.-18	Banque mondiale	Actif

[107] Dernier PSE endossé.

[109] Le financement pour la préparation du programme du Nicaragua a été initialement approuvé le 23 mai 2018 mais a été approuvé à nouveau le 16 août 2018 après avoir fait l'objet de quelques modifications.

[110] Le financement pour la préparation du programme du Nicaragua initialement approuvé le 23 mai 2018 avait pour date de clôture fixée le 18 mai 2019. Le financement modifié approuvé le 16 août 2018 a pour date de de clôture le 31 août 2019.

[111] Le financement pour la préparation du programme du Nicaragua a été initialement approuvé le 23 mai 2018. Il n'est toutefois pas entré en vigueur avant le 30 juin 2018, et est donc classé dans la catégorie « en attente ».

Asie du Sud										
Afghanistan	2011	PFC		PFR	2017–21	400 000	4-avr.-17	1er-nov.-18	Banque mondiale	Actif
Bhoutan	2009		P	PRITI	2014–24	73 726	21-déc.-17	31-mai-18	Save the Children	Clôturé
Europe et Asie centrale										
Ouzbékistan	2013			PRITI	2013–17	200 000	21-déc.-17	31-mars-19	Banque mondiale	Actif
République kirghize	2006			PRITI	2012–20	400 000	22-déc.-17	31-mars-19	Banque mondiale	Actif

ANNEXE 1-C : FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES SECTORIELS DE L'ÉDUCATION

Nom du pays	Année d'adhésion au GPE	Caractéristiques du pays				Période du PSE/PTE[112]	Montant du financement utilisable[113]	Modalité de financement	Date d'approbation	Agent partenaire	Date de l'accord de financement/Date de démarrage	Date de clôture	Décaissement cumulatif	Statut du financement	Statut des fonds
Afrique subsaharienne															
Bénin	2007				PFR	2015–17	42 300 000	Fonds commun de projet	22-mai-13	Banque mondiale	21-mars–14	30-avr.-18	42 158 667	Clôturé	Actif
Burkina Faso	2002				PFR	2017–30	33 240 000	Fonds commun sectoriel	6-déc.-17	AFD	15-mars-18	31-mars-22	7 878 667	Actif	Actif
Burkina Faso	2002				PFR	2017–30	78 200 000	Fonds commun sectoriel	22-mai-13	AFD	14-nov.-13	31-déc.-17	78 200 000	Clôturé	Actif
Burundi	2012	PFC			PFR	2018–20	20 100 000	Autonome	15-juin-16	UNICEF	27-avr.-16	31-mars-19	13 455 084	Actif	Actif
Cabo Verde	2018		P	PEID	PRITI	2017–21	1 270 000	Autonome	22-mai-18	UNICEF			-	En attente	En attente
Cameroun	2006	PFC			PRITI	2013–20	53 300 000	Autonome	19-nov.-13	Banque mondiale	11-mars-14	30-sept.-18	35 983 260	Actif	Actif
Comores	2013	PFC	P	PEID	PFR	2018–20	4 600 000	Autonome	22-mai-13	UNICEF	1er-sept.-13	30-juin-18	4 459 412	Clôturé	Actif
Comores	2013	PFC	P	PEID	PFR	2018–20	1 986 962	Autonome	22-mai-18	UNICEF			-	En attente	En attente
Congo, Rép. dém. du	2012	PFC			PFR	2016–25	100 000 000	Autonome	15-juin-16	Banque mondiale	9-août-17	28-févr.-21	8 743 246	Actif	Actif
Côte d'Ivoire	2010	PFC			PRITI	2016–25	23 350 000	Autonome	22-févr.-18	Banque mondiale			-	En attente	En attente
Côte d'Ivoire	2010	PFC			PRITI	2016–25	41 400 000	Autonome	15-déc.-11	Banque mondiale	16-juil.-12	30-août-17	41 349 657	Clôturé	Actif
Érythrée	2013	PFC			PFR	2018–22	25 300 000	Autonome	19-nov.-13	UNICEF	28-mars-14	31-déc.-18	15 111 579	Actif	Actif
Éthiopie	2004	PFC			PFR	2015/16–2019/20	99 500 000	Fonds commun sectoriel	2-déc.-16 15-févr.-17[114]	Banque mondiale	18-juil.-17	9-janv.-19 30-juin-19[115]	49 203 787	Actif	Actif
Éthiopie	2004	PFC			PFR	2015/16–2019/20	100 000 000	Fonds commun sectoriel	19-nov.-13	Banque mondiale	9-mai-14	16-févr.-18	100 000 000	Clôturé	Actif

[112] Dernier PSE endossé.
[113] Le montant du financement applicable correspond au montant du financement hors allocation de supervision.
[114] La part fixe du financement a été approuvée le 2 décembre 2016 et la part variable le 15 février 2017.
[115] La part fixe du financement devrait être clôturée le 9 janvier 2019 et la part variable le 30 juin 2019.

Nom du pays	Année d'adhésion au GPE	Caractéristiques du pays				Période du PSE/PTE[112]	Montant du financement utilisable[113]	Modalité de financement	Date d'approbation	Agent partenaire	Date de l'accord de financement/Date de démarrage	Date de clôture	Décaissement cumulatif	Statut du financement	Statut des fonds
Gambie	2003	PFC	P		PFR	2016–30	6 900 000	Fonds commun de projet	19-nov.-13	Banque mondiale	9-avr.-14	31-août-18	6 869 424	Actif	Actif
Gambie	2003	PFC	P		PFR	2016–30	5 000 000	Fonds commun de projet	22-févr.-18	Banque mondiale			-	En attente	En attente
Guinée	2002				PFR	2015–17	37 800 000	Fonds commun de projet	16-déc.-14	Banque mondiale	21-juil.-15	31-août-19	25 454 571	Actif	Actif
Guinée-Bissau	2010	PFC	P	PEID	PFR	2016–25	4 300 000	Fonds commun de projet	22-févr.-18	Banque mondiale			-	En attente	En attente
Guinée-Bissau	2010	PFC	P	PEID	PFR	2016–25	12 000 000	Autonome	15-déc.-11	UNICEF	4-sept.-12	30-sept.-17	11 624 839	Clôturé	Actif
Kenya	2005				PRITI	2013 - 2018	88 400 000	Autonome	16-déc.-14	Banque mondiale	4-juin-15	31-mars-19	60 438 727	Actif	Actif
Lesotho	2005		P		PRITI	2016–26	2 100 000	Autonome	7-juin-17	Banque mondiale	20-juil.-17	31-août-20	355 639	Actif	Actif
Libéria	2007	PFC			PFR	2017–21	11 070 000	Autonome	29-sept.-17	Banque mondiale	25-juin-18	30-juin-22	-	Actif	En attente
Madagascar	2005				PFR	2018–22	85 400 000	Autonome	22-mai-13	Banque mondiale	24-oct.-13	31-déc.-17	85 350 978	Clôturé	Actif
Madagascar	2005				PFR	2018–22	45 700 000	Fonds commun de projet	22-févr.-18	Banque mondiale			-	En attente	En attente
Malawi	2009				PFR	2008–17	44 900 000	Autonome	15-juin-16	Banque mondiale	13-déc.-16	31-déc.-20	16 000 000	Actif	Actif
Mali	2006	PFC			PFR	2015–16	41 700 000	Autonome	7-févr.-13	Banque mondiale	27-mai-13	31-déc.-17	41 248 412	Clôturé	Actif
Mauritanie	2002				PRITI	2011–20	12 400 000	Autonome	22-mai-13	Banque mondiale	18-févr.-14	30-nov.-18	11 336 148	Actif	Actif
Mozambique	2003	PFC			PFR	2012–19	57 900 000	Fonds commun sectoriel	23-mai-15	Banque mondiale	16-sept.-15	30-juin-19	28 000 000	Actif	Actif
Niger	2002	PFC			PFR	2014–24	84 200 000	Fonds commun de projet	19-nov.-13	Banque mondiale	19-juil.-14	30-juin-19	60 245 416	Actif	Actif
Nigéria	2012	PFC			PRITI	Voir note[116]	100 000 000	Autonome	16-déc.-14	Banque mondiale	22-mai-15	29-juin-19	59 289 668	Actif	Actif

[116] Les périodes couvertes par le PSE du Nigéria sont les suivantes : Jigawa 2013–22 ; Kaduna 2006–15 ; Kano 2009–18 ; Katsina 2011–20 ; et Sokoto 2011–20.

Nom du pays	Année d'adhésion au GPE	Caractéristiques du pays		Période du PSE/PTE[112]	Montant du financement utilisable[113]	Modalité de financement	Date d'approbation	Agent partenaire	Date de l'accord de financement/Date de démarrage	Date de clôture	Décaissement cumulatif	Statut du financement	Statut des fonds
Ouganda	2011	PFC	PFR	2010–15	100 000 000	Autonome	19-nov.-13	Banque mondiale	19-août-14	30-juin-19	66 199 287	Actif	Actif
République centrafricaine	2008	PFC	PFR	2014–17	15 510 000	Autonome	16-déc.-14	UNICEF	17-déc.-14	31-juil.-18	14 832 798	Actif	Actif
Rwanda	2006	PFC	PFR	2018/19–2022/23	25 200 000	Fonds commun sectoriel	23-mai-15	DFID	30-juin-15	31-mai-18	25 200 000	Clôturé	Actif
Sénégal	2006		PFR	2013–25	46 900 000	Fonds commun de projet	22-mai-13	Banque mondiale	22-nov.-13	31-mai-18	46 322 809	Clôturé	Actif
Sierra Leone	2007	PFC	PFR	2018–20	17 900 000	Fonds commun de projet	19-nov.-13	Banque mondiale	1er-août-14	31-déc.-17	17 899 794	Clôturé	Actif
Somalie (gouv. fédéral)	2012	PFC	PFR	2018–20	8 200 000	Autonome	19-nov.-13	UNICEF	7-oct.-13	31-déc.-17	7 611 232	Clôturé	Actif
Somalie (Puntland)	2012	PFC	PFR	2017–21	4 450 121	Autonome	21-août-17	UNICEF	1er-oct.-17	30-sept.-20	661 498	Actif	Actif
Somalie (Somaliland)	2012	PFC	PFR	2017–21	4 200 000	Autonome	22-mai-13	UNICEF	1er-juin-13	30-sept.-17	4 175 811	Clôturé	Actif
Somalie (Somaliland)	2012	PFC	PFR	2017–21	6 020 072	Autonome	22-mai-18	Save the Children [117]			-	En attente	En attente
Somalie (Somaliland) (FA)	2012	PFC	PFR	2017–21	1 920 000	Autonome	28-avr.-17	Save the Children	1er-juin-17	31-mars-18	-	Clôturé	Actif
Soudan	2012	PFC	PRITI	2015/16–2016/17	76 500 000	Autonome	20-nov.-12	Banque mondiale	11-avr.-13	15-févr.-19	73 755 297	Actif	Actif
Soudan du Sud	2012	PFC	PFR	2017–21	36 100 000	Fonds commun de projet	20-nov.-12	UNICEF	1er-janv.-13	30-mai-18	34 782 567	Clôturé	Actif
Tanzanie (Zanzibar)	2013		PFR	2017/18–2021/22	5 461 000	Autonome	6-déc.-17	Sida	28-mars-18	27-mars-22	2 497 127	Actif	Actif
Tanzanie (continentale)	2013		PFR	2008–17	94 800 000	Autonome	19-nov.-13	Sida	1er-juil.-14	31-déc.-18	94 800 000	Actif	Actif
Tchad	2012	PFC	PFR	2018–20	26 452 580	Autonome	22-mai-18	UNICEF, UNESCO	1er-juin-18	1er-août-21	-	Actif	En attente
Togo	2010	PFC	PFR	2014 - 2025	27 800 000	Autonome	28-juin-14	Banque mondiale	5-mars-15	30-sept.-19	19 762 611	Actif	Actif

[117] Save the Children.

Nom du pays	Année d'adhésion au GPE	Caractéristiques du pays				Période du PSE/PTE[112]	Montant du financement utilisable[113]	Modalité de financement	Date d'approbation	Agent partenaire	Date de l'accord de financement/Date de démarrage	Date de clôture	Décaissement cumulatif	Statut du financement	Statut des fonds
Zambie	2008				PRITI	2011–15	35 200 000	Fonds commun sectoriel	22-mai-13	DFID	15-nov.-13	15-sept.-18	21 264 000	Actif	Actif
Zimbabwe	2013	PFC			PFR	2016–20	18 980 000	Autonome	2-déc.-16	UNICEF	9-déc.-16	31-déc.-19	2 798 237	Actif	Actif
Amérique latine et Caraïbes															
Guyana	2002		P	PEID	PRITS	2014 - 2018	1 700 000	Autonome	16-déc.-14	Banque mondiale	5-juin-15	30-sept.-18	1 700 000	Actif	Actif
Haïti	2008	PFC		PEID	PFR	2013–16	24 100 000	Fonds commun de projet	28-juin-14	Banque mondiale	7-nov.-14	30-juin-18	24 100 000	Clôturé	Actif
Nicaragua	2002				PRITI	2017–21	16 700 000	Fonds commun de projet	31-juil.-12	Banque mondiale	20-avr.-13	15-nov.17	16 700 000	Clôturé	Clôturé
OECO[118]	2016		P	PEID	PRITS	2012-21	2 000 000	Autonome	15-juin-16	Banque mondiale	27-juil.-16	30-sept.-19	513 623	Actif	Actif
Asie de l'Est et Pacifique															
Cambodge	2006				PRITI	2014 - 2018	19 160 009	Autonome	22-févr.-18 22-mai-18[119]	UNESCO, UNICEF[120]	1er-janv.-18 1er-juil.-18[121]	31-mai-21 31-déc.-21[122]	2 439 485	Actif	Actif/ En attente[123]
Cambodge	2006				PRITI	2014 - 2018	38 500 000	Autonome	19-nov.-13	Banque mondiale	16-mai-14	31-juil.-17	38 500 000	Clôturé	Clôturé
République démocratique populaire lao	2009				PRITI	2016–20	16 800 000	Autonome	16-déc.-14	Banque mondiale	4-juin-15	31-déc.-20	5 621 808	Actif	Actif
Asie du Sud															
Afghanistan	2011	PFC			PFR	2017–21	55 700 000	Autonome	15-déc.-11	UNICEF	3-août-12	30-juin-18	55 700 000	Clôturé	Actif
Bangladesh	2015				PRITI	2011–17	90 833 333	Fonds commun sectoriel	23-mai-15	Banque mondiale	5-janv.-16	30-juin-18	90 833 333	Clôturé	Actif
Bhoutan	2009		P		PRITI	2014–24	1 600 000	Autonome	28-juin-18	Save the Children[124]			-	En attente	En attente

[118] Le GPE accorde une allocation multipays à quatre États membres de l'OECO (Organisation des États des Caraïbes orientales) : la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et les Grenadines. Les allocations ESPIG à ces quatre pays sont comptabilisées comme un même financement.

[119] La part fixe du financement a été approuvée le 22 février2018 et la part variable le 22 mai 2018.

[120] L'UNESCO est l'agent partenaire pour la part fixe, l'UNICEF est l'agent partenaire pour la part variable.

[121] Les activités de la part fixe du financement ont démarré le 1er juin 2018 et celles de la part variable le 1er juillet 2018.

[122] La part fixe devrait être clôturée le 31 mai 2021, la part variable le 31 décembre 2021.

[123] La part fixe est active, la part variable est en attente.

[124] Save the Children (États-Unis).

Nom du pays	Année d'adhésion au GPE	Caractéristiques du pays			Période du PSE/PTE[112]	Montant du financement utilisable[113]	Modalité de financement	Date d'approbation	Agent partenaire	Date de l'accord de financement/Date de démarrage	Date de clôture	Décaissement cumulatif	Statut du financement	Statut des fonds
Népal	2009		PFR		2016–23	59 300 000	Fonds commun sectoriel	23-mai-15	Banque mondiale	22-janv.-16	15-juil.-19	36 687 006	Actif	Actif
Pakistan (Baloutchistan)	2012	PFC	PRITI		2013 - 2018	34 000 000	Autonome	28-juin-14	Banque mondiale	25-mars-15	30-mars-19	26 564 763	Actif	Actif
Pakistan (Sindh)	2012	PFC	PRITI		2014 - 2018	65 730 921	Autonome	28-juin-14	Banque mondiale	25-mars-15	31-déc.-17	65 730 921	Clôturé	Actif
Europe et Asie centrale														
Ouzbékistan	2013		PRITI		2013–17	49 900 000	Autonome	28-juin-14	Banque mondiale	29-oct.-14	31-juil.-19	41 919 281	Actif	Actif
République kirghize	2006		PRITI		2012–20	12 700 000	Autonome	19-nov.-13	Banque mondiale	10-mai-14	30-juin-18	12 579 478	Clôturé	Actif
Tadjikistan	2005		PRITI		2012–20	16 200 000	Autonome	22-mai-13	Banque mondiale	1er-oct.-13	30-sept.-17	16 200 000	Clôturé	Actif
Moyen-Orient et Afrique du Nord														
Djibouti	2006	PFC	P	PRITI	2010–19	3 800 000	Autonome	19-nov.-13	Banque mondiale	13-avr.-14	30-juin-18	2 823 121	Clôturé	Actif
Yémen	2003	PFC		PRITI	2013–15	72 600 000	Autonome	22-mai-13	UNICEF	28-mars-14	3-mars-19	32 996 611	Actif	Actif

ANNEXE 1-D : ELIGIBILITE A BENEFICIER D'UN ESPIG ORDINAIRE OU DU FONDS A EFFET MULTIPLICATEUR

Pays	Éligibilité à un ESPIG[125]	Allocation maximale par pays approuvée[126]	ESPIG actuel [127]	Éligibilité au Fonds à effet multiplicateur[128]	Allocation maximale du Fonds à effet multiplicateur par pays [129]	Membre du GPE	Année d'adhésion au GPE	Caractéristiques du pays			
Pays éligible à un ESPIG et au Fonds à effet multiplicateur											
Afghanistan	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2011	PFC			PFR
Bangladesh	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2015				PRITI
Bhoutan	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	2009		P		PRITI
Cabo Verde	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	2018		P	PEID	PRITI
Cambodge	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2006				PRITI
Cameroun	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2006	PFC			PRITI
Comores	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2013	PFC	P	PEID	PFR
Congo, Rép. dém. du	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2012	PFC			PFR
Côte d'Ivoire	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2010	PFC			PRITI
Djibouti	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2006	PFC	P		PRITI
Dominique	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2016		P	PEID	PRITS
Éthiopie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2004	PFC			PFR
Gambie	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	2003	PFC	P		PFR
Ghana	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	2004				PRITI
Grenade	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2016		P	PEID	PRITS
Guinée-Bissau	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2010	PFC	P	PEID	PFR
Guyana	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2002		P	PEID	PRITS
Îles Marshall	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Éligible	PFC	P	PEID	PRITS
Îles Salomon	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Éligible	PFC	P	PEID	PRITI
Kenya	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2005				PRITI
Kiribati	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Éligible	PFC	P	PEID	PRITI
Lesotho	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2005		P		PRITI
Maldives	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Éligible		P	PEID	PRITS
Mauritanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2002				PRITI
Micronésie	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Éligible	PFC	P	PEID	PRITI
Mozambique	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2003	PFC			PFR

[125] L'éligibilité à ce financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation est fondée sur la décision du Conseil de mars 2017.
[126] Il s'agit des allocations maximales par pays approuvées en février et juin 2018.
[127] Pays pour lesquels un ESPIG était en cours pendant l'exercice 18.
[128] L'éligibilité au Fonds à effet multiplicateur est fondée sur la décision du Conseil de juin 2018.
[129] Allocation maximale du Fonds à effet multiplicateur par pays, au 30 juin 2018.

Pays	Éligibilité à un ESPIG[125]	Allocation maximale par pays approuvée[126]	ESPIG actuel [127]	Éligibilité au Fonds à effet multiplicateur[128]	Allocation maximale du Fonds à effet multiplicateur par pays [129]	Membre du GPE	Année d'adhésion au GPE	Caractéristiques du pays			
Myanmar	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	2018	PFC			PRITI
Népal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2009				PFR
Nicaragua	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2002				PRITI
Nigéria	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2012	PFC			PRITI
Ouganda	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2011	PFC			PFR
Pakistan	Oui	Oui	Oui[130]	Oui	Non	Oui	2012	PFC			PRITI
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	2010	PFC		PEID	PRITI
République démocratique populaire lao	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2009				PRITI
Sainte-Lucie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2016		P	PEID	PRITS
Saint-Vincent-et- les Grenadines	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2016		P	PEID	PRITS
Samoa	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Éligible		P	PEID	PRITS
Sao Tomé-et-Principe	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	2007		P	PEID	PRITI
Soudan	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2012	PFC			PRITI
Syrie	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Éligible	PFC			PRITI
Timor-Leste	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	2005		P	PEID	PRITI
Tonga	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Éligible		P	PEID	PRITS
Tuvalu	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Éligible	PFC	P	PEID	PRITS
Vanuatu	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Éligible		P	PEID	PRITI
Yémen	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	2003	PFC			PRITI
Zambie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2008				PRITI
Zimbabwe	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2013	PFC			PFR
Pays éligible à un ESPIG mais pas au Fonds à effet multiplicateur											
Bénin	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2007				PFR
Burkina Faso	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2002				PFR
Burundi	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2012	PFC			PFR
Érythrée	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2013	PFC			PFR
Guinée	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2002				PFR
Haïti	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2008	PFC		PEID	PFR
Libéria	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2007	PFC			PFR
Madagascar	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2005				PFR
Malawi	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2009				PFR
Mali	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2006	PFC			PFR
Niger	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2002	PFC			PFR
République centrafricaine	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2008	PFC			PFR

[130] Le Pakistan (Balouchistan) et le Pakistan (Sindh) avaient chacun un ESPIG en cours durant l'exercice 18.

Pays	Éligibilité à un ESPIG[125]	Allocation maximale par pays approuvée[126]	ESPIG actuel [127]	Éligibilité au Fonds à effet multiplicateur[128]	Allocation maximale du Fonds à effet multiplicateur par pays [129]	Membre du GPE	Année d'adhésion au GPE	Caractéristiques du pays		
Rwanda	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2006	PFC		PFR
Sénégal	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	2006			PFR
Sierra Leone	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2007	PFC		PFR
Somalie	Oui	Oui	Oui[131]	Non	Non	Oui	2012	PFC		PFR
Soudan du Sud	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2012	PFC		PFR
Tanzanie	Oui	Oui	Oui[132]	Non	Oui[133]	Oui	2013			PFR
Tchad	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2012	PFC		PFR
Togo	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2010	PFC		PFR
Pays éligible au Fonds à effet multiplicateur mais pas à un ESPIG										
Arménie	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Éligible			PRITI
Bolivie	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Éligible			PRITI
Cisjordanie et Gaza	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Éligible	PFC		PRITI
Congo, République du	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	2015	PFC		PRITI
Égypte	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Éligible	PFC		PRITI
El Salvador	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Éligible			PRITI
Guatemala	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Éligible			PRITI
Honduras	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	2002			PRITI
Inde	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Éligible	PFC		PRITI
Indonésie	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Éligible			PRITI
Maroc	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Éligible			PRITI
Moldova	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	2005			PRITI
Mongolie	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	2006			PRITI
Ouzbékistan	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	2013			PRITI
Philippines	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Éligible	PFC		PRITI
République kirghize	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	2006			PRITI
Sri Lanka	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Éligible	PFC		PRITI
Swaziland	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Éligible		P	PRITI
Tadjikistan	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	2005			PRITI
Tunisie	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Éligible			PRITI
Ukraine	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Éligible	PFC		PRITI
Viet Nam	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	2003			PRITI

[131] La Somalie (gouv. fédéral), la Somalie (Puntland) et la Somalie (Somaliland) avaient chacune un ESPIG en cours durant l'exercice 18.
[132] La Tanzanie (Zanzibar) et la Tanzanie (continentale) avaient chacune un ESPIG en cours durant l'exercice 18.
[133] L'allocation à effet multiplicateur a été attribuée à Zanzibar.

ANNEXE 1-E : COMPARAISON ENTRE LE FONDS A EFFET MULTIPLICATEUR ET L'ESPIG ORDINAIRE

ESPIG ORDINAIRE	ESPIG À EFFET MULTIPLICATEUR
Type de financement/objet	
• Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG). Comprend les parts fixe et variable • Soutient la mise en œuvre du PSE.	• Type d'ESPIG. Comprend les parts fixe et variable • Soutient la mise en œuvre du PSE • Mobilise des investissements extérieurs supplémentaires pour l'éducation
Critère d'éligibilité pour obtenir une allocation indicative	
• Une allocation indicative (allocation maximale par pays, ou AMP) est mise en réserve par le Conseil du GPE pour les pays éligibles, en fonction de certains critères — indépendamment de l'appartenance ou non du pays au GPE • Il n'est pas nécessaire de déposer une manifestation d'intérêt pour recevoir une allocation maximale par pays. • Pour déposer une requête de financement pour une allocation maximale par pays, un pays doit être un pays en développement partenaire du GPE et disposer d'un PSE/TPE crédible endossé.	• Les allocations potentielles (allocation maximale par pays du Fonds à effet multiplicateur) ne sont pas « automatiquement » mis en réserve pour les pays. Elles sont obtenues par les pays présentant un PSE/PTE crédible endossé. • Pour obtenir une allocation maximale par pays du Fonds à effet multiplicateur, le pays doit d'abord déposer une manifestation d'intérêt qui doit être approuvée par le GPC. La manifestation d'intérêt doit démontrer l'additionalité/le cofinancement — montrer que pour chaque dollar obtenu de l'allocation à effet multiplicateur, au moins trois dollars de financement sont mobilisés pour l'éducation sous forme de financement nouveau et supplémentaires auprès de sources externes. • Une fois l'allocation maximum par pays du Fonds à effet multiplicateur approuvée, un pays peut déposer une requête de financement pour recevoir un ESPIG à effet multiplicateur.
Procédure de la requête de financement	
• La requête fait l'objet d'un processus d'examen qui comprend trois étapes d'examen de la qualité avant l'approbation par le GPC/le Conseil. • Les prérequis essentiels qui sont pris en compte sont : l'existence d'un PSE/PTE endossé et ayant fait l'objet d'une évaluation indépendance, la preuve de l'engagement à financer le PSE/PTE endossé, et l'existence de données et d'éléments essentiels.	• Le processus de requête de financement est le même que pour l'ESPIG ordinaire. • Les prérequis sont les mêmes que pour l'ESPIG ordinaire plus : • La preuve que le prérequis concernant l'additionalité/le cofinancement démontré dans la manifestation d'intérêt reste valide.
Sélection de l'agent partenaire	
• La sélection de l'agent partenaire est conforme aux directives énoncées dans la procédure normalisée de sélection des agents partenaires et dans les termes de référence du GPE pour la sélection des agents partenaires.	• Le processus de sélection des agents partenaires est le même que pour l'ESPIG ordinaire, plus : • Le processus de sélection peut tenir compte des prérequis de plusieurs partenaires de financements extérieurs.
Modalités de mise en œuvre	
• Le financement peut être mis en œuvre en tant que : Fonds commun sectoriel, fonds commun de projet/Cofinancement ou projet autonome.	• Identique à l'ESPIG ordinaire.

ANNEXE 1-F : ESPDG PROROGÉS AU COURS DE L'EXERCICE 18

PAYS	PAYS TOUCHES PAR LA FRAGILITE OU LES CONFLITS	MONTANT DU FINANCEMENT (USD)	AGENT PARTENAIRE	DATE DE DÉMARRAGE	DATE DE CLÔTURE INITIALE	DATE DE FIN DE LA 1RE PROROGATION	DATE DE FIN DE LA 2RE PROROGATION	DATE DE FIN DE LA 3RE PROROGATION	EXCEPTIONS
Bénin		428 794	DDC[134]	7-mars-16	31-déc.-17	30-juin-18	30-sept.-18		Oui
Sénégal		250 000	Banque mondiale	8-avr.-16	31-déc.-16	31-déc.-17	31-déc.-18		Oui
Soudan	PFC	499 900	Banque mondiale	10-mars-16	30-juin-17	30-juin-18	31-déc.-18		Oui
Zambie		498 391	UNICEF	3-mai-16	31-janv.-17	31-juil.-17	31-mars-18	30-sept.-18	Oui
Guinée-Bissau	PFC	190 999	UNICEF	9-févr.-17	30-mars-18	30-sept.-18			
République kirghize		500 000	Banque mondiale	18-janv.-17	30-juin-18	31-déc.-18			
PEID de la région du Pacifique	PFC[135]	200 000	BAD[136]	6-mars-17	31-mars-18	31-août-18			
Sao Tomé-et-Principe		236 600	Banque mondiale	1er-avr.-17	28-févr.-18	31-déc.-18			Oui
Micronésie	PFC	231 988	BAD	1er-févr.-16	1er-févr.-17	1er-août-17			
Nicaragua		500 000	Banque mondiale	9-févr.-15	15-juil.-16	31-déc.-16	31-août-17		Oui
Libéria	PFC	500 000	Banque mondiale	15-janv-16	31-déc.-16	30-juin-17	30-sept.-17		Oui
Îles Marshall	PFC	204 814	BAD	1er-avr.-16	31-mars-17	30-sept.-17			
Afghanistan	PFC	154 250	Banque mondiale	21-juil.-16	1er-mai-17	1er-nov.-17			
Sierra Leone	PFC	361 000	UNICEF	18-avr.-17	30-sept.-17	30-nov.-17			
Somalie (Somaliland)	PFC	488 868	UNICEF	23-sept.-16	31-juil.-17	30-nov.-17			
Honduras		500 000	Banque mondiale	2-oct.-15	30-juin-16	30-sept.-17	30-déc.-17		Oui
Tchad	PFC	250 000	UNESCO	11-août-16	30-juin-17	31-déc.-17			
Viet Nam		233 650	UNESCO	1er-mai-15	1er-août-16	1er-févr.-17	1er-août-17	1er-févr.-18	Oui
Timor-Leste		250 000	Banque mondiale	22-déc.-16	30-sept.-17	31-mars-18			
Gambie	PFC	443 362	Banque mondiale	1er-déc.-16	31-oct.-17	30-avr.-18			

[134] Direction suisse du développement et de la coopération.

[135] Trois des PEID de la région du Pacifique qui bénéficient de l'appui de ce financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation (Îles Salomon, Kiribati et Tuvalu) figurent dans la catégorie PFC.

[136] Banque asiatique de développement

Guinée		219 401	UNICEF	7-mars-17	7-mars-18	30-juin-18			
Mali	PFC	442 604	UNICEF	15-juin-16	30-avr.-18	30-avr.-19			Oui
Maldives		500 000	UNICEF	16-oct.-17	31-mai-18	31-août-18			
Burundi	PFC	416 927	UNICEF	15-juin-17	30-juin-18	31-juil.-18			
Ghana		442 772	DFID	19-juil.-17	19-juil.-18	19-oct.-18			
Total	**13**	**8 944 320**				**25**	**8**	**2**	**10**

ANNEXE 2 : PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTENAIRES DU GPE

Cliquez sur les liens ci-dessous pour accéder au site du GPE sur les pays (Internet requis)

A
- Afghanistan
- Albanie

B
- Bangladesh
- Bénin
- Bhoutan
- Burkina Faso
- Burundi

C
- Cabo Verde
- Cambodge
- Cameroun
- Comores
- Congo, Rép. dém.
- Congo, Rép. du
- Côte d'Ivoire

D
- Djibouti
- Dominique

E
- Érythrée
- Éthiopie

G
- Gambie
- Géorgie
- Ghana
- Grenade
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guyana

H
- Haïti
- Honduras

K
- Kenya

L
- Lesotho
- Libéria

M
- Madagascar
- Malawi
- Mali
- Mauritanie
- Moldova
- Mongolie
- Mozambique
- Myanmar

N
- Népal
- Nicaragua
- Niger
- Nigéria

O
-
- Ouganda
- Ouzbékistan

P
- Pakistan
- Papouasie-Nouvelle-Guinée

R
- RDP lao
- République centrafricaine
- République kirghize
- Rwanda

S
- Sainte-Lucie
- Saint-Vincent-et-les Grenadines
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Sierra Leone
- Somalie
- Soudan du Sud
- Soudan

T
- Tadjikistan
- Tanzanie
- Tchad
- Timor-Leste
- Togo

V
- Viet Nam

Y
- Yémen, Rép. du.

Z
- Zambie
- Zimbabwe

ANNEXE 3 : RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS À LA REVUE DU PORTEFEUILLE 2017

Recommandations	*Réponse*
1. Observations clés : La mise en œuvre des financements continue d'accuser des retards. Le Secrétariat s'est engagé à continuer de recenser à la fois les causes des retards et les mesures d'atténuation qui peuvent être prises en temps utile. Il continuera d'examiner l'évolution du portefeuille ESPIG dans son ensemble pour obtenir plus d'informations sur les causes des retards. La collecte et l'analyse des données relatives aux caractéristiques des financements, aux activités et aux résultats se sont nettement améliorées depuis l'exercice 14. Il est toutefois devenu possible de faire plus, par suite de l'amélioration des processus et de la collecte de données tout au long de l'année, pour recenser les activités répétées qui risquent dans une plus large mesure de retarder un financement et de prendre des mesures pour atténuer réduire les risques en question. Il sera procédé à l'avenir à des analyses plus approfondies qui couvriront les demandes de prolongation, les restructurations et les examens à mi-parcours.	Si l'analyse des années précédentes comparait le statut de mise en œuvre au regard des différentes caractéristiques du financement, elle porte cette année sur les détails de l'activité afin de mieux comprendre les causes de retard de mise en œuvre et fournir des informations sur les mesures qui peuvent être prises pour améliorer la performance des financements. Dans le cadre des efforts déployés, l'équipe de soutien aux pays (CST) a mis au point une nouvelle méthodologie et constitué un échantillon composé de financements considérés comme étant en retard ou légèrement en retard durant les exercices 18 et 17. La méthodologie permet de recenser les raisons les plus courantes et fréquentes des retards au niveau de la mise en œuvre, et les observations fournissent des informations sur les mesures qui pourraient être appliquées pour réduire les retards au niveau de la mise en œuvre des financements à l'avenir (voir l'annexe 4 pour de plus amples détails sur la méthodologie de l'analyse des retards au niveau de la mise en œuvre).
2. Observations clés : Des améliorations continueront être apportées à la méthodologie de codage. Le perfectionnement du cadre de codage, qui comporte des rubriques claires et un guide des opérations de codage, a permis d'améliorer cette activité. La présentation actuelle des documents de projet ne permet toutefois toujours pas procéder à une affectation systématique de montants en dollars aux activités thématiques codées. L'analyse basée sur les données financières communiquées par les AP devrait, dans la mesure du possible, inclure des montants en dollars mais il n'est pas possible à l'heure actuelle de suivre une méthodologie formelle à l'échelle du portefeuille pour obtenir ces chiffres. Dans l'idéal, un accord devrait être conclu avec les AP pour qu'ils codent les financements sur la base d'une typologie commune dans le budget et dans la requête de financement de manière à permettre au Secrétariat de recenser les montants en dollars imputables aux activités sous-sectorielles et thématiques. L'opération de codage ne devrait pas faire intervenir de pondération puisque les résultats financiers des activités thématiques ou sous-sectorielles ne peuvent pas être systématiquement imputés à l'échelle du portefeuille. La méthodologie de codage a été revue en interne (au Secrétariat) dans la mesure du possible. Il importe maintenant de relever le défi de l'analyse des ESPIG en fonction des dépenses budgétisées. Le système actuel, qui fait intervenir de nombreux	Suite aux consultations tenues avec l'OCDE en octobre 2007 et en janvier 2018, le Secrétariat a mis en œuvre une approche harmonisée du codage des investissements financiers sur la base des normes de l'OCDE, et a présenté les investissements financiers effectués par le GPE dans le cadre d'ESPIG par sous-secteur. Durant l'exercice 19, le Secrétariat mettra au point une méthode permettant de présenter les informations par code thématique.

documents de projet, pose de graves difficultés puisque le niveau de détail des dépenses budgétisées par composante/sous composante diffère selon les projets, et en particulierd'un agent partenaire à un autre. Les consultations d'octobre 2017 avec l'OCDE doivent permettre de mettre en en place une méthode harmonisée du codage de tous les financements sur la base des normes de l'OCDE, qui sera également utilisée par les agents partenaires.

3. Observations clés : Il est possible d'améliorer la gestion des risques en recensant les manières d'atténuer les risques relatifs aux financements intérieurs. L'examen de l'impact des mesures d'atténuation du Secrétariat dans les 19 situations dans lesquelles intervient le GPE montre que le Secrétariat a notablement contribué à gérer les risques relatifs à la réalisation des objectifs des financements. Le Secrétariat n'était toutefois pas en suffisamment bonne position pour pouvoir atténuer les risques relatifs aux financements intérieurs, si ce n'est en amont lors de l'application du modèle de financement. Grâce au nouveau Cadre de mobilisation et d'allocation de financement du GPE, il sera possible d'établir des mécanismes pour mobiliser de plus amples ressourcés et renforcer le suivi et l'obligation de rendre compte des engagements financiers intérieurs, dont la conception devrait permettre de mieux gérer ce risque. À l'avenir, le Secrétariat réévaluera les risques des opérations à l'échelle du portefeuille des financements ESPIG sur une base annuelle. Dans le cadre de la revue de l'exercice 18, le Secrétariat reliera, d'une part, les données provenant de l'examen du portefeuille de financements et des analyses du cadre de résultats par pays et, d'autre part, celles du Cadre de risques opérationnels. Par exemple, l'indicateur 10 du Cadre de résultats et de performance du GPE (proportion de pays en développement partenaires ayant accru leurs dépenses publiques au titre de l'éducation ou maintenu les dépenses au titre de ce secteur à au moins 20 %), l'indicateur 16a (proportion de PSE endossés ou de PTE répondant aux normes de qualité), l'indicateur 17 (proportion de pays en développement partenaires ayant une stratégie pour assurer l'établissement de données répondant aux normes de qualité), et l'indicateur 18 (proportion d'examens sectoriels conjoints répondant aux normes de qualité) apporteront des informations utiles à l'évaluation des risques sectoriels. L'indicateur 25 (proportion des financements de programmes du GPE dont la mise en œuvre est considérée être en bonne voie) contribuera à déterminer le niveau de risque d'une composante du risque de financement. Le Secrétariat continuera d'examiner l'efficacité des mesures d'atténuation des risques et rendra régulièrement compte des progrès accomplis à la direction, en particulier en ce qui concerne les pays et les financements considérés comme Un examen des politiques et des pratiques suivies par le GPE pour faire face aux risques, auxquelles le Secrétariat se réfère pour apporter des améliorations à ses cadres de gestion des risques, a été entrepris au début de 2018. À cet effet, le Secrétariat déterminera à qui incombe chacun des risques auxquels est confronté le GPE, et quelles sont les partenaires qui doivent prendre des mesures efficaces d'atténuation des risques. Comme indiqué dans l'édition précédente de la Revue du portefeuille, le Secrétariat n'est pas bien placé pour atténuer les risques relatifs aux financements intérieurs si ce n'est en amont dans le cadre de l'application du modèle de financement. Au cours des six prochains mois, dans le droit fil des entretiens consacrés à l'examen de l'efficacité du Partenariat, le Secrétariat établira une description plus robuste des facteurs de risque qui contribuent à l'insuffisance des financements du secteur de l'éducation. Il examinera, à cette fin, non seulement la manière dont il assure le suivi des engagements de financement intérieur mais aussi comment il peut atténuer le risque correspondant en encourageant les pays à accroître leurs dépenses au titre de l'éducation.

présentant un risque critique ou élevé. Les dernières révisions seront apportées à la méthodologie d'évaluation des risques liés aux opérations, et la version finale de cette méthodologie sera soumise au Conseil après le recrutement de spécialistes de la gestion des risques par le Secrétariat.

4. Observations clés : Résultats de la Tranche variable. Le nouveau modèle de financement du GPE met l'accent sur la préparation au niveau sectoriel afin de répondre aux exigences du modèle de financement ainsi qu'à la qualité de la requête de financement. En conséquence, l'accent du Secrétariat s'est déplacé vers un appui en amont plus intensif et davantage soutenu envers la planification au niveau sectoriel et envers la préparation des financements, se traduisant par un processus de requête de financement plus long. Afin de mieux soutenir les pays à travers ce processus rigoureux de préparation, le Secrétariat devrait chercher à trouver un équilibre entre la prévisibilité et la flexibilité. L'introduction de réunions d'examen d'assurance de la qualité offre la possibilité de suivre et d'analyser systématiquement les rétroactions aux PDP afin de recueillir les leçons apprises. Le Secrétariat devrait en profiter pour générer un apprentissage organisationnel. Au fur et à mesure de la mise en place du modèle de financement, le nombre d'ESPIG commençant à satisfaire aux cibles de la part variable augmentera. Le Secrétariat devrait suivre de près les progrès réalisés vers ces objectifs par le biais de stratégies de la tranche variable et il devrait communiquer avec les AP afin de discuter des enseignements tirés sur les dispositifs de vérification et de décaissement.

Durant l'exercice 18, le GPE a encouragé tous les partenaires à acquérir une meilleure connaissance des prescriptions du modèle de financement, des normes de qualité du programme ESPIG et des critères de la part variable. À cette fin, il a poursuivi l'intégration et la systématisation de la méthode d'évaluation des requêtes ESPIG sur la base des normes dans le cadre du processus d'examen de la qualité, notamment la méthode d'évaluation finale utilisée par le GPC. Cette méthode permet de suivre une approche équitable et structurée de l'évaluation des requêtes de financement et fournit un cadre pour formuler des commentaires et tirer les leçons de l'expérience. La note d'orientation de la part variable (en cours de finalisation) fournira des directives opérationnelles aux pays préparant la part variable de leur requête de financement ESPIG. Le Secrétariat a également entrepris durant l'exercice 18 d'examiner plus attentivement et de documenter l'expérience des pays dans le cadre de la part variable et de conforter la place du modèle de financement par rapport à d'autres programmes de financement basés sur les résultats et à des interventions poursuivies dans le cadre de différentes démarches institutionnelles. Ces efforts donnent lieu, entre autres, à l'établissement d'un document de travail (en cours de finalisation) consacré à l'analyse de l'expérience du GPE et des enseignements qui peuvent en être tirés. La réunion des pays en développement partenaires tenue à Maputo en mai 2018 a donné lieu à la présentation d'un exposé et à une discussion de la part variable. Le Secrétariat a de surcroît mis au point un système de suivi de la part variable à partir d'une simple base de données. Des améliorations seront apportées à ce système durant l'exercice 19.

5. Observations clés : Nécessité d'un meilleur alignement et d'une plus grande harmonisation de l'aide extérieure. Le Secrétariat travaille avec les pays partenaires pour instaurer le dialogue relatif à l'efficacité de l'aide et à la nécessité d'une meilleure harmonisation et d'un meilleur alignement de l'aide extérieure. Ce dialogue devrait faire partie des processus en amont de l'élaboration de l'analyse sectorielle de l'éducation et du plan sectoriel de l'éducation. Les pratiques en matière de prestation de l'aide doivent être davantage examinées en fonction des objectifs du partenariat afin de mettre en place des modalités mieux alignées. Ceci devrait se retrouver à l'avenir dans les décisions et les processus, y compris dans le choix de la modalité permettant de soutenir l'allocation de financements du GPE et les processus de revue de la qualité des programmes financés par des ESPIG. Les enseignements tirés des fonds communs alignés seront capitalisés afin de mieux informer les PDP et les AP, en particulier en ce qui concerne la gestion des risques et les stratégies de renforcement des capacités. Les partenaires de développement joueront un rôle essentiel en facilitant les progrès, en remettant en question les pratiques existantes et en encourageant la mise au point d'une aide pouvant combiner de manière adéquate des degrés d'alignement importants sur les systèmes nationaux, des financements à grande échelle et des mesures de sauvegarde fiduciaires appropriées.

Le Secrétariat a mis au point des directives d'alignement, qui ont été présentées au GPC en 2017, afin d'appuyer les objectifs d'alignement et d'harmonisation du Partenariat. Ces directives concernent : 1) une institutionnalisation de la méthode conceptuelle du GPE dans le but de favoriser l'alignement, d'améliorer le financement des systèmes éducatifs et d'exploiter ces améliorations ; ii) le renforcement des opérations de soutien aux pays pour promouvoir le changement à leur niveau ; iii) l'application des bonnes pratiques et des connaissances à l'échelle du Partenariat ; iv) la collaboration avec les agents partenaires aux fins de l'alignement de l'aide et, à cet effet, l'examen des possibilités de renforcement de l'alignement qui existent au niveau des procédures ainsi que les obstacles opposés par ces dernières. Les directives ont été mises en application en 2017, et donnent lieu à la soumission de rapports d'étape périodiques au GPC. Un groupe de travail sur l'alignement a été constitué au sein du Secrétariat, qui a pour mission de soutenir la collaboration avec les pays et les travaux d'analyse concernant l'alignement. Les efforts seront ciblés sur les pays offrant des possibilités de renforcement de l'alignement, qui seront déterminées à partir des données relatives aux pays dont les ESPIG actuels sont mal alignés et à la série de nouvelles requêtes ESPIG qui devraient être présentées. Durant l'exercice 18, onze pays ont été sélectionnés, qui bénéficieront un appui supplémentaire et d'un suivi renforcé. Bien qu'il incombe aux pays partenaires et à l'agent partenaire de décider des modalités applicables, les processus du GPE au niveau des pays comportent d'importantes étapes et offrent des opportunités que le Secrétariat peut exploiter. La mise en œuvre des directives se poursuivra tout au long de l'exercice 19, dans le but d'amener et d'aider les pays partenaires à mettre en place des modalités mieux alignées. De nouveaux outils et pratiques seront mis au point de manière à renforcer la capacité de collaboration du Secrétariat.

ANNEXE 4-A : ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉCAISSEMENTS ET DE LA MISE EN ŒUVRE

Financements sortis du rouge depuis l'exercice 17

Guinée

Financement	Montant : 37,8 millions de dollars Agent partenaire : Banque mondiale	Période écoulée : 71,6 % Décaissé : 67,3 % Date de clôture : 31-août-19	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE En retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
			Statut Ex. 18	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En bonne voie
Observations	L'amélioration des notations résulte de la prorogation de l'ESPIG approuvé en janvier 2018. Le projet a été restructuré et la date de clôture du projet a été prorogé du 1er juillet 2018 au 31 août 2019. Ce délai supplémentaire permettra de terminer la mise en œuvre des principales activités, en particulier la construction des salles de classe. Il sera difficile d'atteindre la cible concernant la construction, surtout compte tenu de la hausse des coûts du ciment de 30 %. La mise en œuvre de cette partie du projet est donc suivie de près.				

Malawi

Financement	Montant : 44,9 millions de dollars Agent partenaire : Banque mondiale	Période écoulée : 41,4 % Décaissé : 35,6 % Date de clôture : 31-déc.-20	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE En retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En bonne voie
			Statut Ex. 18	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En bonne voie
Observations	D'importants progrès ont été accomplis au niveau de la mise en œuvre du projet depuis la période couverte par le dernier rapport. Plusieurs activités importantes ont été entreprises durant cette période, notamment le décaissement de plusieurs subventions aux écoles. Les retards observés durant la période couverte par le rapport de l'exercice 18 portent principalement sur le démarrage des activités de construction et sont essentiellement dûs au fait qu'il a fallu un certain temps au gouvernement et à l'agent partenaire pour s'entendre sur les modalités du passage d'un mécanisme centralisé à des marchés gérés de manière plus décentralisée. Cela s'est traduit par une augmentation des coûts de financement et une insuffisance des ressources disponibles pour les activités de construction. L'agent partenaire et le gouvernement ont convenu d'utiliser les ressources de la part variable pour combler le déficit enregistré. Les mesures correctives consistent à organiser régulièrement des réunions de supervision et de suivi, à procéder à un audit technique pour compléter le processus d'examen après la passation des marchés et à recruter des spécialistes supplémentaires pour aider l'Unité de gestion des infrastructures scolaires (Education Infrastructure Management Unit (EIMU)) à gérer le processus de construction dans le cadre des travaux de génie civil financés par le projet. Le renforcement de la participation des partenaires de développement et les activités de facilitation menée par le Secrétariat du GPE ont aussi aidé l'agent partenaire et le gouvernement à s'entendre sur les modalités de mise en œuvre.				

Ouganda

Financement	Montant : 100 millions de dollars Agent partenaire : Banque mondiale	Période écoulée : 79,5 % Décaissé : 66,2 % Date de clôture : 30-juin-19	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE En retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
			Statut Ex. 18	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En bonne voie
Observations	La mise en œuvre des principales activités du projet progresse et le rythme d'exécution de ce dernier s'est accéléré dans plusieurs domaines, notamment la formation des enseignants, les inspections, l'évaluation des aptitudes à la lecture dans les petites classes (EGRA) et le lancement d'une nouvelle série de travaux de construction d'établissements scolaires. Bien que la qualité de la plupart des offres de marchés se soit nettement améliorée, le temps pris par le processus de passation des marchés, l'apport de modifications aux contrats et le traitement des paiements continuent de poser problème. Le projet a été restructuré de manière à accroître la performance des activités de mise en œuvre, le cadre de résultats a été révisé et certains indicateurs et cibles ont été modifiés de manière à prendre en compte l'état d'avancement actuel de la mise en œuvre. L'AP collabore avec le ministère de l'Éducation pour accélérer les dernières activités de passation des marchés pour qu'il soit possible d'obtenir les produits attendus avant la clôture du projet.				

Togo

Financement	Montant : 27,8 millions de dollars Agent partenaire : Banque mondiale	Période écoulée : 93,0 % Décaissé : 71,1 % Date de clôture : 30-Sept.-18 (au 30 juin 2018)	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
			Statut Ex. 18	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ Légèrement en retard
Observations	La mise en œuvre du projet, qui au départ a subi un certain retard, rattrape progressivement le temps perdu dans différents domaines, par exemple l'établissement de nouveaux programmes et de manuels scolaires pour la première année d'études, la formation des enseignants et des directeurs d'établissements scolaires, les subventions aux écoles et les travaux de construction. Le taux de décaissement augmente comme prévu (il était de l'ordre de 71,1 % à la fin de juin 2018). Par suite, toutefois, du retard pris initialement par la passation de marchés de manuels scolaires pour la première année d'études, la distribution de manuels aux écoles pour la deuxième année d'études n'a pas encore été effectuée et celle des manuels de la troisième année pourrait être retardé par suite du temps pris par la signature du contrat de la maison d'édition. Le projet fait l'objet d'une restructuration dans le cadre de laquelle la date de clôture pourrait être repoussée du 30 septembre 2018 au 30 septembre 2019 de manière à permettre d'achever les activités du projet et d'atteindre pleinement l'objectif de développement. Les leçons tirées des retards encourus dans le cadre du processus d'appels d'offres relatifs aux manuels scolaires de la première année d'études ont été prises en compte dans le cadre du processus de passation des marchés de manuels scolaires à venir, et les dispositions nécessaires ont été incluses dans les dossiers d'appel d'offres.				

Niger

Financement	Montant : 84,2 millions de dollars Agent partenaire : Banque mondiale	Période écoulée : 79,9 % Décaissé : 71,6 % Date de clôture : 30-juin-19	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
			Statut Ex. 18	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En bonne voie
Observations	Le projet a été restructuré en février 2018 : sa date de clôture a été repoussée de septembre 2018 à juin 2019 et les ressources ont été en partie redistribuées entre les catégories de décaissement. Le projet bénéficie d'une importante assistance technique nationale et internationale qui porte sur tous les aspects de la gestion de projet. Le taux de décaissement a été porté de 51 % en novembre 2017 à 72 % en juin 2018 et continue d'évoluer à la hausse. Les progrès commencent à être visibles maintenant que tous les spécialistes de l'assistance technique sont en place. La mise en œuvre se poursuit et cinq des huit indicateurs des ODP avaient été atteints en juin 2018 ; quatre d'entre eux ont même été dépassés. Tous les objectifs devraient être atteints à la date de clôture du projet. Les retards au niveau de la mise en œuvre ont essentiellement tenu aux problèmes rencontrés par le ministère de l'Éducation et le ministère des Finances dans le cadre de la passation des marchés et à l'insuffisance de leurs capacités, notamment la pénurie d'effectifs dans certains services ministériels essentiels, en particulier au niveau de fonctions comme la passation de marchés et les opérations de construction.				

Financements entrés dans le rouge durant l'exercice 18

Zimbabwe

Financement	Montant : 20,6 millions de dollars Agent partenaire : UNICEF	Période écoulée : 50,9 % Décaissé : 13,6 % Date de clôture : 31-déc.-19	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ Légèrement en retard
			Statut Ex. 18	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
Causes des retards	La première composante de la formulation des politiques s'est heurtée à des difficultés par suite des problèmes économiques et politiques qui commencent à se poser dans le pays. Le processus de passation de marchés de manuels scolaires s'est caractérisé au départ par une certaine lenteur due au climat économique, aux difficultés posées par l'acquisition à l'étranger de matières premières et à l'absence de fournisseurs.				
Mesures prises	La mise en œuvre de la composante de formulation de politiques s'accélère. La passation de marchés de manuels scolaires était en cours en juillet 2018 et des engagements avaient été pris à hauteur d'un montant de 5 millions.				
Situation actuelle	Il est possible de considérer que les décaissements sont en bonne voie si l'on tient compte des engagements pris.				

Financements demeurés dans le rouge depuis l'exercice 17

République démocratique populaire lao

Financement	Montant : 16,8 millions de dollars Agent partenaire : Banque mondiale	Période écoulée : 74,8 % Décaissé : 33,5 % Date de clôture : 31-déc.-20	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
			Statut Ex. 18	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
Causes des retards	La mise en œuvre du projet est toujours en retard à cause de retards antérieurs au niveau de la conception des programmes de formation en gestion au niveau des écoles et de l'organisation de la formation de 8 900 directeurs d'école. Une des évolutions positives est que tous les établissements scolaires ont toutefois un compte en banque, et non uniquement ceux qui étaient plus facilement accessibles comme initialement prévu. Les paiements initiaux au titre des financements globaux destinés à l'ensemble des écoles des 88 districts prioritaires ont été versés en juin 2018, ce qui a contribué à accroître le taux de décaissement. La passation de contrats d'appui technique au titre de la composante 2 a également été retardée par suite de la rigueur des règles applicables et de l'insuffisance des effectifs du ministère. Le manque de capacités et les problèmes de coordination entre les départements du ministère et l'Unité de coordination du projet (UCP) et entre l'UCP et les partenaires de développement ont aussi en partie contribué aux retards.				
Mesures prises	La demande de révision du projet a été approuvée en juin 2018, et la période de mise en œuvre a été prolongée de 17,5 mois. La restructuration donne lieu à l'adoption de nouvelles mesures correctives, qui ont fait l'objet d'entretiens approfondis entre le ministère, l'agent partenaire et d'autres partenaires de développement. Il sera procédé au recrutement d'un coordinateur du projet qui aura pour mission d'assurer la coordination au quotidien des tâches de l'UCP. La composante 2 a également été révisée de manière à mettre l'accent sur les enfants inscrits dans l'enseignement préscolaire plutôt que sur les enfants en première et en deuxième année d'études en raison du chevauchement des activités techniques poursuivies dans le cadre d'un projet financé par le DFAT. Les modalités de mise en œuvre proposées, c'est-à-dire le recrutement de consultants individuels, permettront d'alléger les procédures de passation des marchés et de fournir un soutien répondant mieux aux besoins ; le recrutement d'un superviseur des activités d'alphabétisation permettra, quant à lui, de compléter les apports des consultants individuels et d'appuyer leurs efforts.				
Situation actuelle	La demande d'approbation de révision du projet n'ayant été approuvé qu'en juin 2018, les améliorations permises par cette dernière devraient être analysées durant le prochain cycle d'établissement de rapports. Bien que la mise en place initiale du système de gestion au niveau des écoles ait pris du temps, toutes les activités requises sont maintenant achevées (formations sur une grande échelle, ouverture de comptes bancaires pour les écoles, et vérification de ces derniers par l'agent partenaire) de sorte que la mise en œuvre du projet devrait maintenant se dérouler de manière plus régulière, comme en témoignent les améliorations récentes affichées par les taux de décaissement.				

Yémen

Financement	Montant : 72,6 millions de dollars Agent partenaire : UNICEF	Période écoulée : 76,35 % Décaissé : 43,16 % Date de clôture : 3-mars-19	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE En retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
			Statut Ex. 18	MISE EN ŒUVRE En retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard

Causes des retards	Plusieurs facteurs ont eu des répercussions sur le déroulement des activités durant l'année, après que les partenaires de développement aient décidé par consensus de suspendre les activités non essentielles jusqu'à l'achèvement du PTE pour s'assurer que les activités financées par le GPE cadraient bien avec ce plan. Le conflit qui règne dans le pays et la scission des ministères entre le gouvernement d'Aden reconnu par la communauté internationale et l'équipe qui exerce en pratique le pouvoir à Sana entrave la poursuite des activités.
Mesures prises	L'agent partenaire a poursuivi le dialogue avec le gouvernement d'Aden reconnu par la communauté internationale et l'équipe exerçant en pratique le pouvoir à Sana pour promouvoir la mise au point du PTE dans les meilleurs délais. L'agent partenaire a également tenu le GLPE, les partenaires de développement et le Secrétariat informés des problèmes rencontrés sur le terrain. Lors de la réunion du GLPE organisée à Beyrouth au début de 2018, les partenaires, y compris le gouvernement, ont décidé de reprogrammer le financement du GPE pour assurer aux enfants le meilleur soutien possible. L'agent partenaire s'emploie actuellement à réviser le programme de manière à assurer une utilisation efficace des ressources du GPE.
Observations	Aucune amélioration notable n'a été observée au niveau de la mise en œuvre, par suite essentiellement du conflit et des scissions évoquées ci-dessus. Les efforts de coordination des partenaires ont considérablement aidé l'agent partenaire à travailler en étroite collaboration avec les autorités pour promouvoir l'établissement d'un nouveau programme.

Zambie

Financement	Montant : 35,2 millions de dollars, Agent partenaire : DFID	Période écoulée : 95,7 % Décaissé : 60,4 % Date de clôture : 15-sept.-18	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE En retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
			Statut Ex. 18	MISE EN ŒUVRE En retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
Causes des retards	Un retard important a été observé au niveau du décaissement des fonds au titre du Soutien budgétaire sectoriel (SBS). En effet, l'agent partenaire a déterminé qu'il existait un risque fiduciaire élevé sur la base du rapport du vérificateur général et de l'insuffisance des progrès réalisés par le ministère de l'Enseignement général en direction des cibles convenues par ce ministère et l'agent partenaire pour le décaissement des fonds.				
Mesures prises	L'agent partenaire suit avec le ministère de l'Enseignement général et le bureau du vérificateur général afin d'assurer un déroulement rapide du processus de vérification judiciaire mené pour déterminer l'ampleur de l'éventuel détournement des ressources du GPE. L'agent partenaire et le gouvernement se sont réunis à plusieurs reprises pour débattre des imminents résultats liés aux IBD. Le responsable-pays du Secrétariat a également participé au dialogue et aux réunions.				
Observations	L'agent partenaire décidera s'il importe de poursuivre la vérification judiciaire après la publication du rapport.				

Érythrée

Financement	Montant : 25,3 millions de dollars Agent partenaire : UNICEF	Période écoulée : 89,5 % Décaissé : 59,7 % Date de clôture : 31-déc.-18	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
			Statut Ex. 18	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard

Causes des retards	Le retard observé au niveau des décaissements est essentiellement dû aux modalités de financement des activités de construction des écoles, qui donnent lieu au remboursement des dépenses une fois les travaux achevés. La construction se poursuit et le ministère de l'Éducation recevra les décaissements après l'achèvement des travaux.
Mesures prises	L'agent partenaire suit attentivement le déroulement des travaux de construction des établissements scolaires et prendra des mesures en cas de retard supplémentaire. Ces mesures consisteront notamment à soumettre un rapport au ministère et à régler tous les problèmes, qui tiennent probablement aux entrepreneurs locaux et à la disponibilité de main-d'œuvre.
Observations	Les activités de construction sont en bonne voie, et l'agent partenaire ainsi que le ministère estiment que les travaux seront achevés d'ici la fin de l'année.

OECO

Financement	Montant : 2 millions de dollars Agent partenaire : Banque mondiale	Période écoulée : 60,5 % Décaissé : 25,7 % Date de clôture : 30-sept.-19	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE En retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En bonne voie
			Statut Ex. 18	MISE EN ŒUVRE En retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
Causes des retards	Les activités n'ont pas pu démarrer en raison du retard pris par le recrutement des consultants. Des contrats ont été établis pour trois des quatre services de consultants en juillet 2017, mais celui du service de consultant prévu pour la composante 3 n'était toujours pas signé en novembre 2017. Les retards sont aussi imputables au temps (un mois et demi) qu'il a fallu à l'agent partenaire pour obtenir l'aval des partenaires de développement du GPLE aux fins de la révision du cadre de résultats (mi-février 2018). Il a également fallu du temps pour obtenir un projet révisé acceptable par le Secrétariat.				
Mesures prises	Le Secrétariat a approuvé la restructuration début avril 2018.				
Observations	Aucune amélioration importante n'a toutefois été enregistrée depuis la restructuration. Les modifications apportées au cadre de résultats ayant eu pour effet d'abaisser les cibles, ces dernières devraient être atteintes dans les délais prévus.				

Cameroun

Financement	Montant : 53,3 millions de dollars Agent partenaire : Banque mondiale	Période écoulée : 94,5 % Décaissé : 67,5 % Date de clôture : 30-sept.-18	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE En retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
			Statut Ex. 18	En bonne voie MISE EN ŒUVRE	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
Causes des retards	Des progrès ont été accomplis dans le cadre de la mise en œuvre et le dernier ISR (juin 2018) confirme que le projet est en voie d'atteindre son objectif de développement. Les retards ont essentiellement tenu aux délais subis dans le cadre de la passation des marchés par suite des conflits internes dont ont souffert certaines des régions, à la lenteur du traitement des dossiers et aux carences de la gestion des contrats. Les décaissements avaient pris du retard en juin 2018 et ne représentaient que 68 % du montant total du financement. Il est toutefois probable que, par suite des décaissements qui				

	devraient être effectués à la suite d'une vérification indépendante des IBD, les montants décaissés représenteront environ 86 % du total à la fin de décembre 2018.
Mesures prises	Un spécialiste de la passation des marchés a été recruté. Le gouvernement a récemment présenté une demande concernant une deuxième restructuration (endossée par le GLPE), qui donnera lieu à une prolongation de dix mois de la période couverte par le projet (en cours d'examen par l'équipe du projet de la Banque).
Observations	Il est envisagé de repousser la date de clôture du projet du 30 septembre 2018 au 31 juillet 2019 pour permettre d'achever les activités qui ont pris du retard.

Financements clôturés au 30 juin 2018 qui sont sortis du rouge, sont entrés dans le rouge ou sont demeurés rouge (par rapport à l'Ex.17)

Bangladesh (sorti du rouge)

Financement	Montant : 100 millions de dollars Agent partenaire : Banque mondiale	Période écoulée : 100,0 % Décaissé : 90,8 % Date de clôture : 30-juin-18	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE En retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
			Statut Ex. 18	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En bonne voie
Observations	Bien que la plupart des objectifs et des cibles du programme aient été atteints, quelques interventions n'ont pas donné de bons résultats ; au nombre de ces dernières figurent l'éducation de la deuxième chance par suite des problèmes de capacité dont souffre le Bureau de l'éducation non formelle, et la construction d'infrastructures en fonction des besoins qui a souffert des retards pris par l'identification des sites. En ce qui concerne l'éducation de la deuxième chance, le BNFE a été remplacé par la Direction de l'enseignement primaire. L''identification des sites s'est aussi accélérée de manière à permettre de procéder aux travaux de génie civil. Au total, 100 000 enfants étaient inscrits dans des écoles de la deuxième chance à la clôture du PEDP 3, alors que l'objectif avait été fixé à 300 000. Le nombre total de salles de classe construites s'est établi à 27 500 soit 89 % de l'objectif qui était de 31 000.				

Comores (sorties du rouge)

Financement	Montant : 4,6 millions de dollars Agent partenaire : UNICEF	Période écoulée : 100,0 % Décaissé : 96,9 % Date de clôture : 30-juin-18	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE En retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En bonne voie
			Statut Ex. 18	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En bonne voie
Observations	Une demande de restructuration du financement et de report de la date de clôture a été approuvée le 1er août 2017. Les modifications approuvées couvrent le report de la date de clôture du 30 août 2017 au 30 juin 2018, la modification d'une cible (le nombre de salles de classe devant être rénovées), l'inclusion d'une nouvelle activité n'impliquant aucun nouveau coût supplémentaire (conception de matériels préscolaires), et la modification de la conception d'une activité ayant des répercussions sur la cible. D'autres mesures visent à améliorer la coordination des activités de financement et à renforcer la direction de la mise en œuvre du PTE dans son ensemble.				

	L'approbation de la demande de restructuration et le report de la date de clôture ont permis d'améliorer le taux de mise en œuvre et d'obtenir de meilleurs résultats. Toutes les cibles n'ont toutefois pas été atteintes et, en raison du contexte particulier (le processus de décentralisation entre trois îles n'est pas achevé) ainsi que du manque d'adhésion de l'administration centrale, il sera difficile d'assurer la pérennité des résultats atteints. La capacité des autorités nationales à s'approprier et à mener la mise en œuvre des plans sectoriels continus d'être un défis pour le pays.

Soudan du Sud (sorti du rouge)

Financement	Montant : 36,1 millions de dollars Agent partenaire : UNICEF	Période écoulée : 100,0 % Décaissé : 96,4 % Date de clôture : 30-mai-18	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
			Statut Ex. 18	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En bonne voie
Observations	La restructuration du programme et le report de la date de clôture du 30 novembre 2017 au 30 mai 2018, ainsi que l'amélioration de la situation sécuritaire dans le pays ont contribué à assurer la poursuite du programme et la réalisation de la plupart de ces objectifs. Les décaissements sont devenus réguliers et ont permis de compenser les retards observés pour les années précédentes.				

Djibouti (demeuré dans le rouge)

Financement	Montant : 3,8 millions de dollars Agent partenaire : Banque mondiale	Période écoulée : 100,0 % Décaissé : 96,0 % Date de clôture : 30-juin-18	**Statut Ex. 17**	MISE EN ŒUVRE En retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
			Statut Ex. 18	MISE EN ŒUVRE Légèrement en retard	DÉCAISSEMENT CUMULÉ En retard
Causes des retards	Bien que le solde du financement du projet ait été entièrement engagés à la date de clôture (30 juin 2018), les fonds n'ont pas été décaissés en totalité. C'est pourquoi les décaissements cumulés de Djibouti sont considérés « en retard ». Le financement a toutefois été intégralement décaissé dans le courant du mois suivant, c'est-à-dire durant la « période de grâce » accordée par la Banque mondiale après la clôture d'un projet.				
Mesures prises	L'AP a conclu un accord avec le ministère de l'Éducation, en vertu duquel tous les paiements seraient traités au plus tard à la fin d'août et les fonds seraient presque totalement décaissés avant la fin de la « période de grâce » accordée par la Banque mondiale.				
Situation actuelle	En juillet 2018, 96 % du financement avaient déjà été décaissés.				

ANNEXE 4-B : MÉTHODOLOGIE DE L'INDICATEUR 25 ET DESCRIPTION DES PROBLÈMES LIÉS À LA MISE EN OEUVRE

I) Notation du niveau d'exécution

La notation du niveau d'exécution est basée sur l'évaluation de la mesure dans laquelle l'exécution du financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation est en bonne voie ou non. Cette évaluation est basée sur une signalisation à trois couleurs ou « feux de circulation » reliées à six catégories de notation (tableau ci-dessous :

Notation du niveau d'exécution au moyen de feux de circulation

NOTATION DU NIVEAU D'EXECUTION AU MOYEN DE FEUX DE CIRCULATION	
En bonne voie	La dernière notation de l'état d'exécution du programme selon le rapport de l'agent partenaire est satisfaisante ou plus que satisfaisante.
Légèrement en retard	La dernière notation de l'état d'exécution du programme selon le rapport de l'agent partenaire est moyennement satisfaisante.
En retard	La dernière notation de l'état d'exécution du programme selon le rapport de l'agent partenaire est moyennement insatisfaisante ou moins que satisfaisante.

Catégories de notation du niveau d'exécution

CATEGORIES DE NOTATION DU NIVEAU D'EXECUTION	
Très satisfaisant (HS)	Le programme devrait atteindre ou dépasser tous les principaux objectifs de façon efficace sans défaillance significative.
Satisfaisant (S)	Le programme devrait atteindre la quasi-totalité de ses principaux objectifs de façon efficace moyennant quelques défaillances mineures.
Moyennement satisfaisant (MS)	Le programme devrait atteindre la plupart de ses principaux objectifs moyennant des défaillances modérées.
Moyennement insatisfaisant (MU)	Le programme présente des défaillances modérées qui limitent ou compromettent la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs, mais il est probable que les problèmes seront réglés.
Insatisfaisant (U)	Le programme présente des défaillances significatives qui limitent ou compromettent la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs et il n'est pas certain que les problèmes seront réglés.
Très insatisfaisant (HU)	Le programme présente des défaillances majeures qui limitent ou compromettent la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs et il est peu probable que les problèmes seront réglés.

Le Secrétariat évalue les ESPIG en cours sur la base de trois facteurs déterminants :

1. les progrès accomplis dans l'exécution des différentes composantes du programme
2. les mécanismes d'exécution (gestion du programme, gestion financière, passation de marchés, suivi et évaluation, etc.)
3. la situation des décaissements telle que déterminée par l'AP.

La note fournie par les agents partenaires dans le modèle de rapport sur l'état d'exécution annuel des ESPIG du GPE a été utilisée pour déterminer si l'exécution des financements des programmes du GPE est sur la bonne voie. Le Secrétariat a rapproché les notations fournies par les agents partenaires en fonction de leur expérience du financement et celles présentées dans d'autres documents tels que les rapports sur l'état d'avancement des agents partenaires et leurs examens par le Secrétariat, les rapports de mission de suivi des financements effectués par le Secrétariat dans les pays, les aide-mémoires et autres communications avec les agents partenaires.

II) Notations des taux de décaissement

Les notations des taux de décaissement sont fonction de la comparaison du pourcentage du montant cumulé décaissé comparé au pourcentage de la période d'exécution écoulée.

Critères de classement des décaissements cumulés au titre des financements

STATUT	LE POURCENTAGE DE LA PERIODE D'EXECUTION ECOULEE EST DE :
En bonne voie	Ne dépasse pas le pourcentage décaissé de plus de 15 %
Légèrement en retard	Dépasse le pourcentage décaissé de 15 % à 25 %
En retard	Dépasse le pourcentage décaissé de plus de 25 %

III) Analyse des retards de mise en œuvre

Objectif :

L'analyse repose sur les analyses conduites les années précédentes et examine plus en détails les raisons des retards observés au niveau de la mise en œuvre des financements. Contrairement aux années précédentes durant lesquelles l'analyse a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre au regard des différentes caractéristiques du financement, cette analyse considère les informations détaillées au niveau des activités afin de mieux comprendre les causes des retards et quel appui et mesures correctives pourraient être apportées pour améliorer les notes attribuées.

Caractéristiques de l'échantillon:

- L'échantillon comprend des financements notés légèrement en retard ou en retard durant l'exercice 18 et/ou l'exercice 17.
- L'échantillon couvre 43 financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel. Sur ces 43 financements, 22 étaient en cours, et 21 avaient été clôturés au 30 juin 2018. Tous avaient toutefois été en cours pendant une partie de l'exercice 18.
- L'échantillon couvre un ESPIG par pays.

- Les données tirées des rapports d'avancement ont été transmises par les AP pendant l'exercice 18. Des rapports de l'exercice 17 ont toutefois été utilisés pour les financements pour lesquels les rapports de l'exercice 18 n'étaient pas disponibles au moment de cette analyse.
- Des modèles de notation du niveau d'exécution ont été utilisés lorsque les rapports d'avancement pour l'exercice 18 n'ont pas été transmis à temps par l'agent partenaire pour cette analyse. Des modèles ont aussi été créés et partagés par les agents partenaires ; ils fournissent au Secrétariat une évaluation actualisée de l'état d'avancement de la mise en œuvre et des difficultés rencontrées.
- L'échantillon comprend 81 rapports annuels et semestriels ainsi que des modèles de notation du niveau d'exécution. Les rapports communiqués pour les financements pour lesquels la Banque mondiale est l'agent partenaire sont établis sur une base semestrielle ; les rapports annuels établis par les autres agents partenaires sont des rapports annuels.

Méthode :

- Les rapports d'avancement et les modèles compris dans cet échantillon ont été examinés et les raisons des retards codifiés en fonction de certains types de problèmes (se référer au tableau ci-dessous pour la liste et la description de ces derniers).
- Les types de problèmes ont été formulés sur la base des catégories de problèmes indiqués dans les rapports d'avancement. Les différents types de problèmes ont ensuite été regroupés dans des catégories plus larges conformément au cycle normal de préparation et de mise en œuvre du programme (étape de conception du programme, étape de préparation de l'activité, étape opérationnelle/de mise en œuvre). Une autre catégorie de problèmes, de plus vaste portée, a été créée pour regrouper les problèmes de mise en œuvre et de retards causés par des changements imprévus et des circonstances extérieures qui peuvent se présenter à différentes ou plusieurs étapes du cycle de projet.
- L'analyse examine les types de problèmes codés en fonction de leurs interactions avec certaines caractéristiques comme l'ancienneté du programme, sa restructuration, les domaines thématiques couverts et le statut de PFC afin de mieux comprendre les principaux problèmes rencontrés selon chacune des caractéristiques mentionnées.
- L'analyse recherche l'existence de problèmes pour les financements de l'exercice 18 (ou de l'exercice 17 lorsqu'aucun rapport pour l'exercice 18 n'est disponible). Si un problème se manifeste à plus d'une occasion dans le cadre d'un financement au cours de l'exercice 18, il n'est donc pris en compte qu'une fois (ce qui évite les doublons)
- Le codage et l'analyse ont été réalisés avec le logiciel NVivo.

Limites :

- L'analyse ne prend en compte que les rapports d'avancement et les modèles rédigés et déposés par les AP. Le modèle se limite ainsi aux informations et problèmes présentés par ces derniers dans ces rapports.
- L'analyse ne prend en compte que l'existence d'un type de problème, elle ne fera pas apparaître le degré d'importance de ce dernier dans le financement. Par exemple, si trois problèmes liés à l'appel d'offres ont été signalés dans le cadre d'un financement, un lié à la sécurité et deux à la préparation de l'activité, chacun des types de problèmes ne sera indiqué qu'une fois.
 Ces types de problèmes ne sont pas comparés au prorata de ce que représente l'activité par rapport au programme. Ainsi, un programme dont 80 % des activités impliquent certains types de passation des marchés, sera analysé de la même façon qu'un programme où les activités liées à la passation des marchés ne représentent que 20 %. Le premier est plus susceptible d'être confronté à des problèmes de passation des marchés puisqu'il inclue davantage d'activités impliquant des passations de marchés.

Description des types de problèmes de mise en oeuvre

NOM	DESCRIPTION
1. Problème de conception du programme	Les problèmes de mise en œuvre du programme causés par des lacunes dans la conception du programme, des insuffisances dans la planification et l'élaboration du cadre pendant l'étape de conception, et/ou des cibles/objectifs trop ambitieux.
2. Problèmes de préparation de l'activité	Il s'agit de défis liés aux activités préparatoires nécessaires avant de commencer une partie de la totalité de la composante du programme (comme l'évaluation des besoins, les plans d'action, les analyses de données, les exercices de vérification, l'élaboration du cadre.
3. Difficultés opérationnelles	Difficultés liées aux activités du projet. Les sous-composantes sont décrites ci-dessous.
3.1. Respect des obligations par le prestataire et problèmes de qualité	Difficultés liées au respect par les prestataires des accords conclus avec eux après la passation de marchés. Il peut s'agir de prestataires dans l'incapacité d'honorer leurs engagements dans les temps ou de la manière convenue, de problèmes liés à la qualité, de différends entre les prestataires et leurs sous-traitants, d'utilisation frauduleuses des fonds par le prestataire, du retrait du prestataire ou de son sous-traitant, etc.
3.2. Difficultés de coordination	Il peut s'agir de l'incapacité des directions ou unité gouvernementales à se coordonner de manière efficace entre elles, ce qui cause des retards dans la mise en œuvre ; ou de l'incapacité des parties prenantes nationales à se réunir aux intervalles convenus ; de canaux de communication insuffisants ou inexistants ; et/ou d'un déficit de confiance ou d'incompréhension entre les parties prenantes.
3.3. Difficultés de passation de marché	Difficultés liées à la mise en œuvre d'activités de passation des marchés du programme.
3.3.1 Procédure d'appel d'offres	Les difficultés rencontrées pendant l'appel d'offres du processus de passation des marchés, notamment le nombre insuffisant de soumissions, l'absence de soumission, la nécessite de relancer l'appel d'offres, les soumissions qui ne remplissent pas les critères de sélection.
3.3.2 Capacité insuffisante liée à la passation de marché	Nombre insuffisant de personnel, de connaissances techniques ou administratives des processus, et/ou de bande passante pour réaliser toutes les activités de passation de marché envisagées.
3.3.3 Retard dans la signature du contrat	Retard dans la signature des contrats après l'évaluation des soumissions et la sélection des entreprises.
3.3.4 Processus de passation des marchés insuffisant/émergents	Processus ou systèmes de passation des marchés dans les premiers stages de développement, étapes préliminaires de rationalisation des systèmes de passation des marchés, processus insuffisants, nouveaux processus ou réformes qui doivent être mis en place ou déployés.

NOM	DESCRIPTION
3.4. Gestion de projet, gouvernement	Difficultés de mise en œuvre, gestion de programme rencontrés par les directions gouvernementales ou les unités appuyant ou gérant le projet.
3.4.1 Capacités de gestion de programme insuffisantes du gouvernement	Capacité insuffisante en gestion de projet du gouvernement en termes notamment de connaissances techniques, bande passante, ressources pour gérer efficacement la mise en œuvre d'une composante du projet.
3.4.2 Approbation du gouvernement ou décision	Retards dans les approbations du gouvernement causés par les lenteurs du processus d'approbation compromettant l'exécution des composantes du programme ou des activités dépendantes de ces approbations.
3.4.3 Décaissement tardif des fonds à l'utilisateur final.	Les délais de décaissement à l'utilisateur final sont causés par des facteurs comme les insuffisances des systèmes nationaux, des retards dans le traitement effectif du décaissement des fonds aux différents bénéficiaires, le montant des fonds décaissés qui ne correspond pas au montant nécessaire, les fonds sont bloqués avant d'arriver aux utilisateurs finaux, etc.
3.4.4 Autres problems de gestion de programme	Autres problèmes liés à la gestion ou à la mise en œuvre du programme rencontrés par le gouvernement comme l'absence de définition claire des rôles et responsabilités des directions gouvernementales, inexactitude des registres ou rapports, retards dans les recrutements de fonctionnaires, inefficacité des systèmes financiers et insuffisance du suivi par les directions gouvernementales.
4. Changements imprévus et circonstances externes	Les défis rencontrés sont en dehors du contrôle des parties pertinentes mais ont une incidence sur la mise en œuvre du programme. *Les sous-composantes sont décrites ci-dessous.*
4.1. Évolution du taux de change	Dépréciation ou appréciation des taux de change entraînant des modifications des fonds disponibles pour différentes composantes du programme.
4.2. Changement de direction gouvernementale	Retards causés par de changements de gouvernement, de fonctionnaires, du secrétariat ou d'autres responsables administratifs.
4.3. Changements des politiques nationales	Changement dans les politiques, les plans sectoriels ou plans de transition de l'éducation ou dans d'autres politiques gouvernementales qui ont eu une incidence sur la mise en œuvre ou les résultats du programme.
4.4. Inaccessibilité	Difficultés d'accéder aux régions pour mettre en œuvre les activités du programme.
4.4.1 Conditions météorologiques et sanitaires	Incapacité des autorités nationales, partenaires de développement, ou prestataires d'accéder à la zone géographique ou d'initier ou poursuivre la mise en œuvre du programme à cause d'une catastrophe naturelle, d'une épidémie ou de facteurs climatiques.

NOM	DESCRIPTION
4.4.2 Sécurité, conflit	Incapacité des autorités nationales, partenaires de développement, ou prestataires d'accéder à la zone géographique ou d'initier ou poursuivre la mise en œuvre du programme à cause d'un conflit ou de problèmes sécuritaires dans cette zone.

ANNEXE 5-A : RÉVISIONS NON MINEURES APPROUVÉES D'ESPIG

i)Liste des demandes de prorogation non mineures approuvées par le Secrétariat pendant l'exercice 18

Pays	PFC	Montant du financement initial (en millions USD)	Agent partenaire	Date de clôture initiale	Nouvelle date de clôture	Duree de la derniere prorogation (en mois)	Période d'exécution
Afghanistan	PFC	55,7	UNICEF	31-déc.-17	30-juin-18	6	Financement approuvé en novembre 2011. Accord signé en août 2012. La nouvelle période de mise en œuvre est de 5 an et 11 mois.
Burundi	PFC	20,1	UNICEF	21-juin-18	31-mars-19	9	Financement approuvé en juin 2016. Accord signé en avril 2016. La nouvelle période de mise en œuvre est de 2 an et 11 mois.
Comores	PFC	4,6	UNICEF	30-août-17	30-juin-18	10	Financement approuvé en mai 2013. Accord signé en septembre 2013. La nouvelle période de mise en œuvre est de 4 an et 10 mois.
Éthiopie	PFC	100	Banque mondiale	7-juil.-18	1er-sept.-19	6	Financement approuvé en décembre 2016. Accord signé en juillet 2017. La nouvelle période de mise en œuvre est de 1 an et 6 mois.
Gambie	PFC	6,9	Banque mondiale	28-févr.-18	31-août-18	6	Financement approuvé en novembre 2013. Accord signé en avril 2014. La nouvelle période de mise en œuvre est de 4 an et 5 mois.
Népal		59,3	Banque mondiale	15-juil.-18	15-juil.-19	12	Financement approuvé en mai 2015. Accord signé en janvier 2016. La nouvelle période de mise en œuvre est de 3 an et 6 mois.
Niger	PFC	84,2	Banque mondiale	30-sept.-18	30-juin-19	9	Financement approuvé en novembre 2013. Accord signé en juillet 2014. La nouvelle période de mise en œuvre est de 4 an et 11 mois.
Pakistan - Sindh	PFC	66	Banque mondiale	29-sept.-17	31-déc.-17	3	Financement approuvé en juin 2014. Accord signé en mars 2015. La nouvelle période de mise en œuvre est de 2 an et 9 mois.
République centrafricaine	PFC	15,5	UNICEF	31-déc.-17	31-juil.-18	7	Financement approuvé en décembre 2014. Accord signé en décembre 2014. La nouvelle période de mise en œuvre est de 3 an et 7 mois.
Togo	PFC	27,8	Banque mondiale	30-sept.-18	30-sept.-19	12	Financement approuvé en juin 2014. Accord signé en mars 2015. La nouvelle période de mise en œuvre est de 4 an et 7 mois.
Zambie		35,2	DFID	15-mars-18	15-sept.-18	6	Financement approuvé en mai 2013. Accord signé en novembre 2013. La nouvelle période de mise en œuvre est de 4 an et 10 mois.

ii) Liste des demandes de restructuration non mineures approuvées par le Secrétariat pendant l'exercice 18

Pays	PFC	Montant initial du financement (en millions USD)	Agent partenaire	Montant de la restructuration (en USD)	Pourcentage du montant initial du financement	Impact sur le développement des capacités	Impact sur les indicateurs et les cibles	Modification de la portée et de la conception du programme
Burundi	PFC	20,1	UNICEF	2 059 284	10,2 %	X	X	
Comores	PFC	4,6	UNICEF				X	X
Népal		59,3	Banque mondiale	4 810 000	8,1 %			
Niger	PFC	84,2	Banque mondiale	9 505 086	11,3 %			
OECO		2	Banque mondiale				X	
République centrafricaine	PFC	15,5	UNICEF	586 867	3,8 %		X	
Togo	PFC	27,8	Banque mondiale	1 500 000	5,4 %		X	

iii) Liste des commissions de supervision supplémentaires approuvées par le Secrétariat pendant l'exercice 18

Pays	PFC	Montant initial du financement (en millions USD)	Agent partenaire	Montant de la restructuration (en USD)	Pourcentage du montant initial du financement
Cameroun	PFC'	53,3	Banque mondiale	275 900	55,2 %
Djibouti	PFC	3,8	Banque mondiale	120 000	30,0 %
Mauritanie		12,4	Banque mondiale	199 000	49,8 %
Niger	PFC	84,2	Banque mondiale	150 000	30,0 %
Nigéria	PFC	100	Banque mondiale	298 188	49,7 %

ANNEXE 5-B : RÉVISIONS SUBSTANTIELLES APPROUVÉES D'ESPIG

i) Liste des demandes de prorogation substantielles approuvées par le GPC pendant l'exercice 18

PAYS	PFC	MONTANT INITIAL DU FINANCEMENT (EN MILLIONS USD)	AGENT PARTENAIRE	DATE DE CLÔTURE INITIALE	NOUVELLE DATE DE CLÔTURE	DUREE DE LA DERNIERE PROROGATION (EN MOIS)	PROROGATION CUMULÉE (EN MOIS)	PÉRIODE D'EXÉCUTION
Érythrée	Oui	25,3	UNICEF	31-déc.-17	31-déc.-18	12	24	Financement approuvé en novembre 2013. Accord signé en mars 2014. La nouvelle période de mise en œuvre est de 4 ans et 9 mois.
Guinée		37,8	Banque mondiale	1er-juil.-18	31-août-19	14	14	Financement approuvé en décembre 2014. Accord signé en juillet 2015. La nouvelle période de mise en œuvre est de 4 ans et 1 mois.
Mauritanie		12,4	Banque mondiale	31-oct.-17	30-nov.-18	13	19	Financement approuvé en mai 2013. Accord signé en février 2014. La nouvelle période de mise en œuvre est de 4 ans et 9 mois.
Nicaragua		16,7	Banque mondiale	31-août-17	15-nov.17	2,5	12,5	Financement approuvé en juillet 2012. Accord signé en avril 2013. La nouvelle période de mise en œuvre est de 4 ans et 7 mois.
Ouganda	Oui	100	Banque mondiale	30-juin-18	30-juin-19	12	12	Financement approuvé en novembre 2013. Accord signé en août 2014. La nouvelle période de mise en œuvre est de 4 ans et 10 mois.
République démocratique populaire lao		16,8	Banque mondiale	15-juil.-19	31-déc.-20	17,5	17,5	Financement approuvé en décembre 2014. Accord signé en juin 2015. La nouvelle période de mise en œuvre est de 5 ans et 7 mois.
Soudan	Oui	76,5	Banque mondiale	28-févr.-18	15-févr.-19	11,5	23,5	Financement approuvé en novembre 2012. Accord signé en avril 2013. La nouvelle période de mise en œuvre est de 5 ans et 10 mois.
Soudan du Sud	Oui	36,1	UNICEF	30-nov.-17	30-mai-18	6	25	Financement approuvé en novembre 2012. Accord signé en janvier 2013. La nouvelle période de mise en œuvre est de 5 ans et 5 mois.

ii) Liste des demandes de restructurations substantielles approuvées par le GPC pendant l'exercice 18[137]

PAYS	PFC	MONTANT INITIAL DU FINANCEMENT (EN MILLIONS USD)	AGENT PARTENAIRE	MONTANT DE LA RESTRUCTURATION (EN USD)	POURCENTAGE DU MONTANT INITIAL DU FINANCEMENT	IMPACT SUR LES INDICATEURS ET LES CIBLES
Guinée		37,8	Banque mondiale			X

[137] La Somalie (Puntland) a officiellement reçu une demande de révision du GPC pendant l'exercice 18. Cette demande ne figure pas dans cette liste, le Secrétariat ne la considérant comme une demande de révision substantielle. Le GPC a reçu une proposition révisée de la sous-composante portant sur les manuels, autorisant l'administrateur fiduciaire à transférer les fonds (précédemment bloqués).

Madagascar		85,4	Banque mondiale	2 200 935	2,6 %	
Malawi		44,9	Banque mondiale			X
Mauritanie		12,4	Banque mondiale			X
Ouganda	Oui	100	Banque mondiale			X
République démocratique populaire lao		16,8	Banque mondiale	1 500 000	8,9 %	X
Rwanda	Oui	25,2	DFID			X
Soudan	Oui	76,5	Banque mondiale			X

ANNEXE 6 : COMPTES RENDUS SUR LES RECOMMANDATIONS ET PRÉOCCUPATIONS DU CCF/GPC

Cette section fait le point sur les comptes rendus demandés par le Comité consultatif financier (CCF), le Comité des financements et performances (GPC) et le Conseil d'administration du GPE *au moment de l'approbation de l'ESPIG*. Quatorze ESPIG ont été approuvés au cours de l'exercice 18, et le point est fait pour quatre d'entre eux (Burkina Faso, Libéria, Somalie (Puntland) et Tanzanie (Zanzibar)) Le prochain rapport sur la revue du portefeuille présentera les comptes rendus pour le Bhoutan, le Cambodge (part variable), Cabo Verde, les Comores, la Somalie (Somaliland), le Tchad, la Côte d'Ivoire, Madagascar, la Gambie et la Guinée-Bissau.

PAYS	QUESTIONS OU PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS	POINT SUR L'EXERCICE 18
Bangladesh Mai 2015 100 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Système : financement de l'éducation **Recommandation (compte rendu)** En ce qui concerne l'insuffisance du financement national consacré à l'éducation, le GPC a demandé un compte rendu sur le financement national consacré au secteur de l'éducation à moyen terme (dépenses effectives et engagées) et sur les mesures envisagées pour accroître progressivement le financement consacré au secteur dans le cadre du nouveau cadre de dépenses à moyen terme.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** La part des dépenses nationales consacrées à l'éducation continue de décliner. D'après le tableau budgétaire[138] cette part est passée de 17 % (budget réel pour 2016–17) à 14 % (budget révisé pour 2017–18) et 12 % (budget pour 2018–19). Le Secrétariat a demandé au ministère de l'Enseignement primaire et de l'Éducation de masse de faire connaître le montant qu'ils comptent engager pour reconstituer les ressources au moyen des fonds publics qui devait être annoncé lors de la conférence en février 2018. La faiblesse du financement national a de nouveau été évoquée lors de la mission du Secrétariat en novembre 2017. Le ministère n'a fourni aucune réponse positive concernant l'augmentation des ressources ou l'engagement de financement national.
Burkina Faso Décembre 2017 33,8 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Système : financement de l'éducation **Recommandation (compte rendu)** En ce qui concerne le fléchissement de la part des dépenses du secteur de l'éducation consacrées à l'enseignement primaire, le GPC demande un compte rendu annuel sur l'évolution de la part de l'enseignement primaire dans les dépenses de l'éducation.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Le Secrétariat a discuté de ce point avec le gouvernement qui a indiqué que la part des dépenses consacrées à l'enseignement primaire représentait 52 % du budget 2018

[138] Le budget du Bangladesh est disponible sur le site Web du gouvernement.

PAYS	QUESTIONS OU PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS	POINT SUR L'EXERCICE 18
Burkina Faso Décembre 2017 33,8 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Accès : augmentation des inscriptions **Recommandation (compte rendu)** Compte tenu de la situation sécuritaire du pays, le GPC constate le risque que les indicateurs ne soient pas atteints et invite le GLPE à envisager des mesures d'atténuation, si nécessaire en apportant des modifications aux indicateurs.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Le gouvernement a indiqué que compte tenu de l'évolution de la situation sécuritaire, un nombre important d'écoles situées dans les municipalités ciblées avaient été fermées. Indépendamment des actions qui ont été ou sont maintenant prises par le gouvernement pour offrir d'autres possibilités d'éducation aux enfants de ces municipalités, la fermeture de ces écoles rend impossible la réalisation des cibles fixées. Le GLPE envisage donc de déposer une demande de révision au GPC qui pourrait être inclue dans la demande pour une allocation maximale par pays supplémentaire que le Conseil a mis à la disposition du Burkina Faso.
Burkina Faso Décembre 2017 33,8 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Équité : augmentation des inscriptions **Recommandation (compte rendu)** Le GPC a demandé qu'un compte rendu soit présenté après deux ans de mise en œuvre sur la manière dont les enseignements tirés de la stratégie, qu'il s'agisse (i) de l'intégration des écoles franco-arabes et (ii) de la scolarisation des enfants jusqu'alors exclus de toute forme d'établissement scolaire ou de programme d'enseignement primaire dans les huit communes ciblées, contribue à promouvoir la scolarisation dans l'ensemble des 43 communes prioritaires.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Un compte rendu devra être communiqué après deux ans de mise en œuvre.
Burkina Faso Décembre 2017 33,8 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Apprentissage : résultats d'apprentissage **Recommandation (compte rendu)** Compte tenu de l'importance de l'objectif de l'indicateur de la part variable consistant à réaliser un changement conséquent, le GPC demande un rapport de suivi d'ici fin 2019 sur la mise en œuvre des différentes stratégies de renforcement des résultats d'apprentissage présentées dans le document de programme.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Rapport de suivi à remettre d'ici fin 2019.
Burkina Faso Décembre 2017 33,8 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Système : renforcement des capacités/des systèmes. **Recommandation (compte rendu)** Compte tenu de l'importance d'un appui étroit de la part des services locaux du ministère de l'Éducation pour renforcer les capacités des autorités locales pour permettre à ces dernières d'exercer efficacement leurs nouvelles responsabilités concernant l'éducation, le GPC a appuié l'importance de la stratégie visant à accroitre de manière substantielle leur financement et a demandé un compte rendu annuel sur l'utilisationde ces ressources.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Un compte-rendu sera présenté dans le prochain rapport sur la revue du portefeuille.

PAYS	QUESTIONS OU PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS	POINT SUR L'EXERCICE 18
Cambodge (part fixe) Février 2018 14,4 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Apprentissage : planification sectorielle **Recommandation (compte rendu)** Le GLPE devra rendre compte par l'intermédiaire de l'agence de coordination du nouveau PSE, une fois qu'il aura été endossé, et confirmer que le programme financé par le GPE continue d'être cohérent au regard du plan sectoriel.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Comme convenu, l'élaboration du nouveau PSE 2019–24 a commencé et sa finalisation ainsi que sa validation seront communiquées par l'intermédiaire de l'agence de coordination.
Cambodge (part fixe) Février 2018 14,4 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Système : financement de l'éducation **Recommandation (compte rendu)** L'allocation budgétaire allouée au secteur de l'éducation représente une part élevée des dépenses récurrentes du gouvernement. Le GPC a demandé au GLPE de suivre la part du budget d'équipement et du budget ordinaire allouée par le gouvernement au secteur de l'éducation lors de la revue sectorielle conjointe annuelle.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Le ministère de l'Éducation a communiqué l'allocation budgétaire consacrée à l'éducation à l'occasion de la revue sectorielle conjointe en avril 2018. La part totale du budget de l'éducation a augmenté de 1 % en 2018 : elle représente 5 % pour les dépenses d'équipement et 18 % du budget ordinaire (en pourcentage du budget national)
Cambodge (part fixe) Février 2018 14,4 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Apprentissage : répartition des enseignants **Recommandation (compte rendu)** Le GPC a demandé qu'un compte rendu sur la répartition des enseignants dans les zones rurales soit communiqué au Secrétariat tous les ans dans le cadre de la revue sectorielle conjointe.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Compte tenu du temps supplémentaire requis pour que le GPC valide la révision des commissions de l'agent partenaire, la part fixe allouée au Cambodge pour la mise en œuvre a commencé le 1er juin 2018. Le compte rendu se fera à partir de 2019, à mesure que des progrès sont observés.
Congo, République démocratique du Juin 2016 100 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Système : financement de l'éducation **Recommandation (compte rendu)** Le projet de mettre au point un mécanisme de financements communs a été bien accueilli.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Le financement est entré en vigueur le 9 aout 2017 et les points suivants sont escomptés : la mise en œuvre du programme sera intégrée dans les structures gouvernementales et l'accent sera mis sur la gestion des activités par le gouvernement pour renforcer les capacités institutionnelles et l'appropriation nationale et assurer la durabilité des résultats du projet. De plus, l'unité chargée de la passation des marchés au sein du ministère de l'Éducation [139] (MEPS-INC) sera responsable de la passation des marchés, avec l'appui du programme. Une équipe de coordination du projet prendra néanmoins en charge la gestion financière sous la supervision du secrétaire général du MEPS-INC. Le MEPS-INC ne peut pas assumer la gestion financière dans la mesure ou le ministère de l'Éducation ne dispose pas d'une direction des affaires financières En ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme de financements communs, les bailleurs de fonds ne détenaient pas de fonds additionnels qui auraient pu être mis en commun avec le financement du GPE.

[139] Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et initiation à la nouvelle citoyenneté.

PAYS	QUESTIONS OU PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS	POINT SUR L'EXERCICE 18
Congo, République démocratique du Juin 2016 100 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Équité : enseignement bilingue **Recommandation (compte rendu)** Le GLPE est encouragé à veiller à ce que la question portant sur l'enseignement dans la langue maternelle soit dûment envisagée.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Le financement est entré en vigueur le 9 août 2017. Le programme pilote intégrant la lecture et l'apprentissage dans la langue maternelle, qui a été mis en œuvre dans le cadre de différents projets (par exemple Elan, Accelere, UNICEF) sera poursuivi sur une plus grande échelle au travers du programme du GPE, grâce à la distribution de manuels dans les langues nationales pour les années 1 à 3 comprises. Cependant l'approvisionnement de manuels de lectures dans les langues maternelles pour les années 1, 2 et 3 subit des retards car le ministère n'a pas encore décidé des manuels à utiliser. Le nouveau programme du GPE procédera à l'acquisition des manuels choisis par le ministère[140].
Congo, République démocratique du Juin 2016 100 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Système : financement de l'éducation **Recommandation (compte rendu)** La requête indique que l'allocation budgétaire à l'enseignement primaire représente 45 % du budget alors que la lettre d'engagement indique 40 %. Le GPC a demandé au GLPE de discuter de l'allocation à l'enseignement primaire et de prêter particulièrement attention à l'exécution budgétaire. Il a demandé que des points réguliers sur la situation soient communiqués.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Les points sur la situation ne sont pas encore disponibles à cause du report de la revue sectorielle conjointe. Des informations supplémentaires seront communiquées dans le prochain rapport.
Congo, République démocratique du Juin 2016 100 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Système : financement de l'éducation **Recommandation (compte rendu)** Le GPC a pris note du plan du gouvernement de supprimer les frais de scolarité, en particulier l'engagement des autorités nationales de prendre en charge les salaires des enseignants non-salariés de la fonction publique et les coûts de fonctionnement des écoles et des administrations locales. Le Comité note également l'engagement d'étendre la suppression des frais directs aux 6e années et sur l'ensemble du territoire afin de réduire les contributions des ménages aux dépenses d'éducation (actuellement de 73 %). Le GPC a demandé à être régulièrement informé des projections financières et des cibles établies par le gouvernement pour absorberla part des dépenses de l'éducation prise en charge par les ménages dans le budget de l'éducation au cours des prochaines années.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Parmi les indicateurs identifiés pour mesurer la dimension « équité » de la part variable de l'ESPIG, 1 488 enseignants d'écoles primaires qui n'étaient jusque-là pas rémunéré ont été intégrés à la fonction publique sur les 1 600 enseignants ciblés au titre de l'année en cours.
Lesotho Juin 2017	**Question ou préoccupation** Système : financement de l'éducation	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18**

[140] Consultez l'ISR approuvé le 18 avril 2018.

PAYS	QUESTIONS OU PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS	POINT SUR L'EXERCICE 18
2,1 millions de dollars	**Recommandation (compte rendu)** Etant donné le déficit de financement constaté pour mener à bien le PSE, particulièrement pour les dernières années 2021–25, le GPC a recommandé au Lesotho de préparer une solide stratégie pour financer entièrement le PSE, et lui demande de faire le point sur les progrès réalisés sur ce point dans le rapport annuel d'avancement.	Le Lesotho va réviser les estimations de coûts et formuler une stratégie pour minimiser les déficits de financement dans le cadre de la révision du PSE réalisée en 2018. Le Secrétariat a fourni des conseils sur le processus de financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation.
Lesotho Juin 2017 2,1 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Apprentissage : indicateurs du cadre de résultats **Recommandation (compte rendu)** Les indicateurs intermédiaires de résultats du PSE n'ont pas de cible annuelle ce qui rend difficile l'évaluation des progrès en direction de la réalisation des cibles finales. Il est donc demandé au Lesotho de définir des cibles annuelles pour les indicateurs intermédiaires dans le cadre de résultats du PSE et de faire le point sur ces cibles dans le rapport annuel d'avancement.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Certaines cibles annuelles ont été définies et signalées dans la revue sectorielle conjointe annuelle de 2018. Il s'agit des cibles pour les niveaux d'éducation et de développement de la petite enfance, d'enseignement primaire et secondaire. Le reste des cibles sera défini à l'occasion de la révision du PSE en 2018.
Lesotho Juin 2017 2,1 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Coordination des bailleurs de fonds **Recommandation (compte rendu)** Compte tenu de l'importance de la coordination et du suivi de l'ensemble du secteur, l'absence de revue sectorielle conjointe ces dernières années soulève des inquiétudes. Le GPC a recommandé vivement que le ministère organise de nouveau ces réunions sur une base annuelle, en collaboration avec le GLPE et a demandé un point à ce sujet dans le rapport d'avancement annuel.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Une revue annuelle sectorielle conjointe a été réalisée en mai 2018 Une mission du Secrétariat a apporté son soutien au ministère et au GLPE pour préparer des termes de référence et une feuille de route pour la revue sectorielle conjointe.
Libéria Septembre 2017 11,9 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Équité **Recommandation (compte rendu)** Le GPC attend avec intérêt de recevoir un compte rendu sur la sélection des comtés effectuée en fonctions de critères liés à l'éducation clairement définis et d'autres critères liés à la santé et au bien-être des enfants. Le Comité souligne également l'importance d'impliquer des enseignants et leurs organisations représentatives, et d'autres parties prenantes dans le processus.	**Statut :** Achevé **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Le compte rendu a été communiqué au GPC.
Libéria Septembre 2017 11,9 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Renforcement du système **Recommandation (compte rendu)** Le GPC attend avec intérêt de prendre connaissances dans le rapport d'avancement annuel des progrès relatifs à la mise en œuvre du PSE et de l'évaluation qui en a été faite à l'occasion de la revue sectorielle conjointe.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Un compte rendu sera présenté dans le prochain rapport sur la revue du portefeuille.

PAYS	QUESTIONS OU PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS	POINT SUR L'EXERCICE 18
Libéria Septembre 2017 11,9 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Équité : accès **Recommandation (compte rendu)** Le GPC attend avec intérêt de lire le rapport annuel d'avancement pour prendre connaissance des progrès réalisés dans le domaine de la scolarisation des enfants plus âgés que la normale et plus particulièrement dans les écoles ciblées par le programme, d'examiner l'évolution des frais de scolarité effectifs dans les écoles appuyées par le projet, et des progrès en direction de la gratuité de l'éducation préscolaire.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Un compte rendu sera présenté dans le prochain rapport sur la revue du portefeuille.
Libéria Septembre 2017 11,9 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Renforcement du système **Recommandation (compte rendu)** Compte tenu de l'importance de l'alignement sur les systèmes nationaux et de leur renforcement, le Comité attend avec intérêt de prendre connaissance des progrès réalisés sur le plan du renforcement des capacités et des mesures prises pour veiller à la stabilité budgétaire des activités pendant la mise en œuvre du PSE de manière générale et du programme en particulier.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Un compte rendu sera présenté dans le prochain rapport sur la revue du portefeuille.
Népal Mai 2015 53,3 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Système : financement de l'éducation **Recommandation (compte rendu)** Le GPC a observé avec inquiétude la diminution des allocations budgétaires au secteur de l'éducation et plus particulièrement les implications pour les mesures proposées d'efficience et d'équité. La réussite de ces mesures, liées à deux indicateurs pour la part variable dépend de la disponibilité de ressources suffisantes pour absorber le nombre supplémentaire d'élèves souhaitant poursuivre leurs études. Le Comité a demandé à être tenu informé des progrès réalisés en ce qui concerne la planification du secteur de l'éducation que le ministère cherchait à achever en 2016, notamment au titre du financement intérieur consacré à l'éducation sur le moyen terme (dépenses engagées et effectives).	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Le nouveau plan sectoriel du Népal (SSDP — plan de développement du secteur scolaire pour la période 2016-2023) a été achevé et lancé pendant l'exercice 18. Le SSDP prévoit que 15 % au moins du budget national soit affecté à l'éducation. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport aux 14,65 % enregistrés dans la matrice des prérequis en 2015. Selon les nouvelles projections communiquées au Secrétariat dans le cadre de l'évaluation des prérequis réalisée dans l'optique du dépôt de la requête d'ESPIG en 2018, il est estimé que 15,1 % des dépenses publiques sont allouées à l'éducation contre 19,4 % en 2014/15. Cependant cette part est plus élevée si on considère seulement les dépenses ordinaires, évaluées à 20 % en 2016/17. Il convient de prendre en compte les besoins budgétaires pour la reconstruction dépassant le secteur de l'éducation au lendemain du tremblement de terre d'avril 2015 pour interpréter ces chiffres ainsi que l'augmentation en termes réels du budget de l'éducation. Le GLPE continuera de surveiller la situation, notamment l'impact de la transition fédérale et la décentralisation budgétaire sur les dépenses nationales d'éducation.

PAYS	QUESTIONS OU PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS	POINT SUR L'EXERCICE 18
Rwanda Mai 2015 25,2 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Système : financement de l'éducation **Recommandation (compte rendu)** Le GPC a demandé un compte rendu sur le financement national consacré à l'éducation (dépenses engagées et effectives), particulièrement le montant du financement national pour l'éducation à moyen terme (les trois dernières années, et les projections sur trois ans) hors aide au développement alignée.	**Statut :** En cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Le gouvernement a exprimé sa détermination à financer la mise en œuvre du Plan stratégique sectoriel de l'éducation (PSSE) 2018/19–2022/23 dans un courrier séparé adressé au Secrétariat. De plus, le pays a déterminé l'allocation budgétaire au secteur de l'éducation pour les années 2018, 2019 et 2020 comme en témoigne le PSE qui a été récemment formulé. Le pays envisage d'augmenter la part des dépenses courantes d'éducation qui était de 18 % en 2016 à 19,7 % d'ici à 2020. Cependant la part de l'éducation dans les dépenses globales ne représentait que 13,2 % en 2016 et devrait atteindre 14,7 % d'ici 2020, abstraction faite du service de la dette. Ce point a été discuté avec le ministère de l'Éducation et le ministère des Finances lors de la récente mission. Les deux ministères s'emploient à améliorer les investissements dans l'éducation et ce nouveau plan témoigne de ces efforts. Cependant les changements seront progressifs en raison des demandes concurrentes de plusieurs secteurs. Il convient également d'observer que bien que le ratio demeure faible, l'investissement effectif dans l'éducation s'est considérablement accru ce que reflète l'analyse du secteur de l'éducation.
Somalie (Puntland) Août 2017 5,6 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Système : financement de l'éducation **Recommandation (compte rendu)** Le GPC attend avec intérêt de prendre connaissance dans le rapport annuel d'avancement des progrès réalisés concernant la volonté des autorités nationales d'accroitre la part de l'éducation dans le budget de 1 % chaque année, ainsi que les progrès sur la mise en œuvre d'engagements de financements spécifiques comme la prise en charge des salaires des enseignants, le SIGE et les examens nationaux.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Dans la requête d'ESPIG, le gouvernement s'engage à accroître la part de l'éducation dans le budget national de 1 % chaque année. Lors de la revue sectorielle conjointe, le vice-président et le ministre des Finances ont confirmé que la part de l'éducation dans le budget a été portée de 7 % à 8 % dans le budget 2018. L'engagement avait été pris que l'annonce différée des contributions des autorités du Puntland pour la reconstitution des ressources du GPE comprendrait les chiffres qui confirmeraient cette augmentation. Cependant les autorités nationales n'ont pas présenté les données sur la mise en œuvre effective du budget et la mission a été informée que le gouvernement n'avait pas pu tenir ses engagements d'accroître sa contribution au paiement des salaires des enseignants en 2018.
Tanzanie (Zanzibar) Décembre 2017 5,8 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Système : financement de l'éducation **Recommandation (compte rendu)** Le GPC a reconnu que les bons résultats du secteur concernant l'achèvement du primaire atténuent les risques liés à des affectations budgétaires inférieures à 45 %. Compte tenu de cela, le Comité a demandé que le rapport annuel sur la mise en œuvre de 2018, et ceux qui suivront, incluent des données sur la part de financements intérieurs allouée à ce sous-secteur et sur les dépenses consacrées à l'éducation préscolaire et primaire, ainsi que des données sur l'accès à l'éducation préscolaire et sur l'achèvement	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Zanzibar a tenu sa première revue sectorielle conjointe annuelle en février 2018 et est en train de finaliser son premier rapport annuel sur la mise en œuvre. Le projet de rapport actuel ne comprend pas de données financières. Le Secrétariat et les partenaires du GLPE appuient les efforts déployés par Zanzibar pour renforcer les capacités de suivi et d'évaluation et pour finaliser

PAYS	QUESTIONS OU PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS	POINT SUR L'EXERCICE 18
	du primaire. Le Comité a encouragé en outre la mise en place d'une délimitation plus précise à l'avenir entre les sous-secteurs du préscolaire et du primaire.	le rapportqui devrait présenter un point sur le cadre de résultat du PSE et ainsi les données sur le financement de l'éducation.
Tanzanie (Zanzibar) Décembre 2017 5,8 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Apprentissage : revues sectorielles conjointes **Recommandation (compte rendu)** Le Comité a demandé à ce que des preuves de la tenue de la première revue sectorielle conjointe annuelle de Zanzibar soient présentées lors de la réunion d'avril 2018.	**Statut :** Achevé **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** Une revue annuelle sectorielle conjointe a été réalisé en février 2018
Zimbabwe Décembre 2016 20,6 millions de dollars	**Question ou préoccupation** Système : financement de l'éducation **Recommandation (compte rendu)** Le GPC est préoccupé par les montants considérables que les ménages doivent prélever sur leurs revenus pour financer l'éducation. Il espère que cette question sera traitée dans le PSE.	**Statut :** en cours **Mesures prises à ce titre durant l'exercice 18** La précarité du cadre économique et les problèmes budgétaires continuent de peser sur le volume de ressources dont dispose l'État pour financer l'éducation. Le ministère de l'Enseignement primaire et secondaire (MoPSE) finance l'enseignement primaire et secondaire de la majorité des États, cependant la plupart des financements inscrits au budget et engagés sont consacrés aux charges salariales, laissant peu de fonds pour satisfaire aux autres besoins du secteur de l'éducation. Le MoPSE travaille à la mise au point d'une politique de financement des écoles, tel qu'énoncé dans le PSSE, qui vise à simplifier et clarifier l'utilisation des fonds au niveau des écoles, notamment les procédures de gestion et procédures opérationnelles, et à veiller à la transparence et à la responsabilisation dans l'utilisation des fonds. La rédaction de cette politique a été retardée suite aux élections nationales de juillet 2018 mais elle devrait voir le jour d'ici la fin de l'année 2018. Sa formulation est appuyée par l'ESPIG actuel.

ANNEXE 7-A : CODAGE DU GPE PAR NIVEAU D'ÉDUCATION, PAR PAYS/ÉTAT FÉDÉRAL

Les codes des sous-secteurs de l'éducation correspondent à la classification internationale type de l'éducation, la taxinomie et définitions des codes sectoriels de la Banque mondiale , et les codes de l'OCDE/CAD.[141]

Sous-secteurs de l'éducation codés dans le portefeuille des ESPIG actifs pendant l'exercice 18

Pays	Statut PFC	EPPE	Primaire	Secondaire	Formation des adultes
Bhoutan		Oui	Oui	Non	Non
Burundi	PFC	Non	Oui	Non	Non
Cambodge		Non	Oui	Non	Non
Cameroun	PFC	Oui	Oui	Oui	Non
Cabo Verde		Oui	Oui	Non	Non
Comores	PFC	Non	Oui	Non	Non
Côte d'Ivoire	PFC	Oui	Oui	Non	Non
Congo, Rép. dém. du	PFC	Oui	Oui	Non	Non
Érythrée	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui
Gambie	PFC	Oui	Oui	Oui	Non
Gambie (nouveau)	PFC	Oui	Oui	Oui	Non
Guinée		Oui	Oui	Oui	Oui
Guinée-Bissau	PFC	Non	Oui	Non	Non
Guyana		Oui	Oui	Non	Non
Kenya		Non	Oui	Non	Non
Lesotho		Oui	Oui	Oui	Non
Libéria	PFC	Oui	Oui	Non	Non
Madagascar		Oui	Oui	Non	Non
Malawi		Non	Oui	Non	Non
Mauritanie		Non	Oui	Oui	Non
Niger	PFC	Non	Oui	Oui	Non

Pays	Statut PFC	EDPE	Primaire	Secondaire	Formation des adultes
Nigéria	PFC	Oui	Oui	Non	Non
OECO		Non	Oui	Non	Non
Ouganda	PFC	Oui	Oui	Oui	Non
Ouzbékistan		Oui	Oui	Oui	Non
Pakistan (Baloutchistan)	PFC	Oui	Oui	Oui	Non
République centrafricaine	PFC	Non	Oui	Oui	Non
République démocratique populaire lao		Oui	Oui	Non	Non
Somalie (Puntland)	PFC	Non	Oui	Non	Non
Somalie (Somaliland)	PFC	Oui	Oui	Non	Non
Soudan	PFC	Non	Oui	Oui	Non
Tanzanie (continentale)		Oui	Oui	Non	Non
Tanzanie (Zanzibar)		Oui	Oui	Non	Non
Tchad	PFC	Non	Oui	Non	Oui
Togo	PFC	Oui	Oui	Non	Oui
Yémen	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui
Zimbabwe	PFC	Oui	Oui	Oui	Non

[141] Veuillez noter que les codes OCDE/CAD combinent l'éducation formelle et informelle à tous les niveaux. Veuillez consulter http://www.oecd.org/dac/stats/education.htm pour les codes de l'OCDE.

ANNEXE 7-B : CODES THÉMATIQUES DU GPE [142]

BUTS STRATÉGIQUES DU GPE : APPRENTISSAGE	**Gestion des enseignants :** Ce thème comprend les activités visant à recruter, à déployer et à motiver les enseignants. Voici quelques exemples d'activités codées : Systèmes de versement des salaires des enseignants, recrutement et déploiement des enseignants, prestations (ou allocations) aux enseignants communautaires, aux syndicats enseignants et associations professionnelles, autres types de motivations aux enseignants (par exemple l'aide à l'hébergement). Remarque : Lorsque les activités sont spécifiques aux enseignantes ou aux administratrices, elles sont codées sous égalité des sexes ; les systèmes d'information de gestion des enseignants sont codés sous SIGE.
	Formation des enseignants : Ce thème comprend les activités visant à former, encadrer et renforcer les capacités des enseignants. Exemples de sous-thèmes codés sous cette catégorie : formation pré-emploi, formation continue, restructuration des systèmes de formation des enseignants, mentorat/observation/accompagnement, accréditation et certification des enseignants, formation des enseignants, développement de cadres de formation des enseignants, formation à des thèmes et méthodologies spécifiques, infrastructures et équipements pour la formation des enseignants, formation des enseignants à distance. Remarque : lorsque les activités de formation sont spécifiques aux enseignantes, celles-ci sont codées sous « égalité des sexes » ; la formation des enseignants pour des groupes cibles est codée sous le groupe cible pertinent (p. ex. la formation des enseignants en alphabétisation des adultes).
	Normes, programmes et matériels d'apprentissage Ce thème comprend les activités d'élaboration du contenu fourni dans les institutions éducatives, notamment les normes d'apprentissage, les programmes, les manuels et autres matériels d'apprentissage ou didactiques. Les types d'activités codées sont : développement de nouvelles normes d'apprentissage, programmes ou manuels, renforcement/révision des normes d'apprentissage, des programmes et des manuels, fourniture et distribution de supports d'apprentissage et de matériels pédagogiques Remarque : la fourniture de support d'apprentissage et de matériels pédagogiques pour les groupes cibles doit être codée sous le groupe cible pertinent (par exemple « production de support pour l'apprentissage de la lecture et du calcul pour les enfants avec des besoins particuliers » est codée sous « soutien aux enfants handicapés et avec des besoins spéciaux »).
BUTS STRATÉGIQUES DU GPE : APPRENTISSAGE	**Système d'évaluation de l'apprentissage :** Ce thème comprend les activités qui renforcent les capacités du pays, des enseignants et des écoles à recueillir et utiliser des informations sur les acquis à l'aide d'évaluations telles que : les évaluations des étudiants au niveau international (PISA, TIMSS, PIRLS), les évaluations des étudiants au niveau régional (PASEC, WAEC, LLECE SACMEQ), les évaluations des étudiants au niveau national (y compris les évaluations des aptitudes à la lecture dans les petites classes et les évaluations des aptitudes aux mathématiques dans les petites classes), évaluations et examens au niveau des classes, évaluations au niveau des écoles, évaluation de la formation et contrôle continu, systèmes de gestion des informations sur l'apprentissage. Remarque : les activités visant à améliorer la collecte de données et d'informations sur l'ensemble du système éducatif sont codées sous SIGE, le recueil des données consacré spécifiquement aux acquis scolaires est codé sous « Systèmes d'évaluation de l'apprentissage ».
	Utilisation des TIC pour l'apprentissage : Ce thème comprend les activités liées à l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'apprentissage, telles que : l'utilisation des technologies dans ou à l'extérieur de la salle de classe (par exemple fourniture d'ordinateurs

[142] Ce livre de codes présente les types d'activités codées en fonction du thème abordé dans le chapitre de codage. Pour la plupart, les catégories thématiques ont été harmonisées avec ceux de la dernière taxonomie thématique de la Banque mondiale. Certaines catégories ne figurent pas dans la taxonomie de la Banque mondiale et sont spécifiques au travail du GPE concernant l'équité.

	portables aux élèves ; l'accès à du contenu pédagogique en ligne pour les enseignants ; l'équipement de laboratoires informatiques) ; l'utilisation des téléphones portables pour l'éducation, la numérisation d'un programme. Remarque : les activités faisant usage des technologies dans le cadre de la gestion ou l'administration du projet (par exemple la fourniture d'ordinateurs à l'unité de coordination du projet) doivent être codées sous « renforcement des systèmes au niveau central ».
BUTS STRATÉGIQUES DU GPE : ÉQUITÉ	**Installations et infrastructures scolaires** Ce thème comprend la construction ou la réhabilitation des établissements d'enseignement et des infrastructures correspondantes : construction de bibliothèques et centres de ressources, construction/réhabilitation/extension des écoles ou des salles de cours, hébergements/internats/moyens de transport pour les enseignants et les étudiants, installations pour l'administration de l'éducation, programmes d'entretien des écoles, construction d'approvisionnement en eau et assainissement. Remarque : La construction d'établissements éducatifs destinés à l'éducation générale est codée sous cette catégorie. En revanche, la construction d'établissements destinés à un usage spécifique est codée sous le thème pertinent (par exemple, la construction d'instituts de formation des enseignants est codée sous « formation des enseignants »). Il arrive que des établissements scolaires, si la question du genre y fait l'objet d'un traitement particulier, soient codés sous « égalité des sexes ».
	Égalité des sexes : Ce thème est utilisé pour divers initiatives et programmes visant à améliorer la scolarisation des filles. A titre d'exemples, ce thème inclut les activités suivantes : recrutement d'enseignantes, campagnes de sensibilisation ou plaidoyer auprès des communautés pour expliquer l'importance de la scolarisation des filles, autres programmes ciblés (notamment les groupes de discussion dans les communautés afin de mieux comprendre ce qui s'oppose au maintien des filles à l'école). Il s'agit également de projets caractérisés par une approche intégrée de l'égalité des sexes (p. ex., promotion d'une éducation qui prend en compte les problématiques hommes-femmes).
	Transferts monétaires/autres incitations ciblées sur les élèves : Ce thème comprend les activités telles que l'indemnisation des familles des enfants qui travaillent pour compenser les coûts engendrés par l'opportunité d'envoyer leurs enfants à l'école primaire, versements monétaires sous condition aux familles les plus pauvres pour garantir que les enfants sont inscrits et restent à l'école, allocations et bourses pour les étudiants défavorisés, exonération des frais de scolarité et autres incitations ciblées Remarque : les transferts d'argent et incitations pour les écoles sont codés sous « Subventions aux écoles », les transferts monétaires et incitations à l'attention des filles sont codés sous « Égalité des sexes ».
	Accès à l'éducation pour les enfants non scolarisés : Ce thème s'applique aux initiatives s'adressant spécifiquement aux enfants non scolarisés, y compris les systèmes éducatifs non formels et les interventions auprès des enfants réfugiés et déplacés. Les activités d'éducation non formelle telles que la transmission de programmes éducatifs par la radio ou la télévision et l'utilisation des mosquées dans le cadre de l'éducation au niveau local sont également codées sous cette catégorie. Remarque : il arrive que des programmes d'éducation non formelle soient également ouverts aux adultes ; dans ces cas, la formation des adultes est également codée.
	Formation des adultes : Ce thème comprend des initiatives visant à améliorer l'alphabétisation/la formation des adultes. Remarque : dans certains cas, la formation des adultes est dispensée dans le cadre de programmes d'éducation non formelle également ouverts aux enfants non scolarisés ; dans ces cas, les deux thèmes sont codés.

	Programmes de bien-être : Ce thème s'applique aux interventions en matière de santé et nutrition (y compris les programmes consacrés à l'hygiène et à la santé psychologique) organisées dans le cadre des projets visant à améliorer la scolarisation. Ces activités concernent par exemple : alimentation en milieu scolaire, la vermifugation, le dépistage des troubles visuels et la fourniture de lunettes, le lavage des mains, etc. Remarque : les constructions liées à l'approvisionnement en eau et aux sanitaires sont classées sous le code des équipements éducatifs.
	Appui aux enfants présentant un handicap et des besoins spéciaux : Ce thème s'applique aux activités qui visent spécifiquement à soutenir les enfants handicapés et ceux qui présentent des besoins particuliers. Les types de besoins particuliers couverts comprennent en général l'intégration de malvoyants et malentendants, l'assistance aux étudiants souffrant de problèmes de vision et d'audition, des assistances auditives pour les malentendants. Ces activités comprennent également les initiatives politiques ou de recherche telles que le recensement des enfants handicapés. Remarque : les activités telles que la formation des enseignants à une éducation particulière sont codées ici.
BUTS STRATÉGIQUES DU GPE : SYSTÈME :	**Renforcement[143] des systèmes au niveau central (quel que soit le niveau du gouvernement, à moins que ce soit spécifié) :** Ce thème s'applique à toutes les grandes activités qui entrent dans la planification, le suivi et l'évaluation du financement au niveau centralisé du gouvernement (ministère de l'Éducation). Il comprend également la planification, le suivi et l'évaluation de la politique de l'éducation, la recherche et la politique éducative (p. ex., recherche sur les politiques, les études d'impact), stratégie et politique TIC (p. ex., les TIC pour le suivi, stratégie nationale concernant les TIC) et autres types d'activités de renforcement des capacités (par exemple la formation des dirigeants et les systèmes de motivation pour les responsables de programme). Remarque : l'utilisation de SIGE dans la planification stratégique et la prise de décisions est codée « Systèmes d'information de gestion de l'éducation (SIGE) » ; si l'activité politique est immédiatement connectée à une autre catégorie existant dans ce livre de codes, elle est codée sous cette catégorie. Par exemple, une étude d'inventaire scolaire pour identifier les domaines pour lesquels enfants handicapés ont besoin de soutien serait codée « Soutien aux enfants handicapés/avec des besoins particuliers ».
	Renforcement des systèmes au niveau décentralisé/des écoles[144] : Ce thème concerne le renforcement des capacités de gestion des politiques éducatives par différents acteurs aux niveaux régional/sous-régional ou local, selon la structure du pays (État fédéral ou non fédéral ; provinces ou régions, y compris les municipalités, les communautés, etc.). Il comporte deux sous-catégories : décentralisation-système général et renforcement des systèmes au niveau des écoles (notamment subvention aux écoles). ***Décentralisation-système général :*** cette sous-composante couvre le renforcement institutionnel au niveau régional (p.ex. l'augmentation des capacités d'encadrement et de gestion des responsables de l'éducation au niveau régional). ***Renforcement des systèmes au niveau des écoles/des subventions aux écoles*** Cette sous-catégorie recouvre les subventions aux écoles et les activités de renforcement des capacités de gestion des écoles par différents acteurs comme les communautés, les inspecteurs, les enseignants, les parents, les directeurs d'établissements et les responsables de l'assurance qualité. Elle est appliquée aux activités du type suivant : visites de supervision/de suivi des écoles, renforcement des capacités de direction au niveau des écoles, comités de gestion scolaire, formation des directeurs d'écoles, direction académique des proviseurs, mise en œuvre et suivi des plans de développement des écoles.

[143] Il existe inévitablement des recoupements entre les thèmes du système, mais ces différents thèmes (niveaux) ont tout de même été créés pour rendre compte des types d'activités qui insistent sur différents niveaux de l'administration du système éducatif.

[144] Dans une version précédente de ce livre de codes, cette catégorie était divisée en deux « renforcement des systèmes au niveau décentralisé » et « renforcement des systèmes au niveau des écoles ». Ces deux catégories sont regroupées en une seule dorénavant afin de réduire les doubles emplois. Les sous catégories sont fortement liées dans la plupart des ESPIG codés.

	Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) : Par SIGE, on entend un système de personnes, technologies, modèles, méthodes, processus, procédures, règles et règlements qui fonctionnent ensemble dans le but de fournir des dirigeants pour l'éducation, des décideurs et des responsables à tous les niveaux avec un ensemble complet et intégré de données et informations pertinentes, fiables, précises et actuelles qui les assistera dans l'exercice de leurs responsabilités. Ce thème comprend des activités telles que : le renforcement de la capacité de production de données (collecte de données, processus de validation, rapport et analyse), le développement, l'amélioration, l'institutionnalisation des systèmes de gestion des informations (p.ex. Systèmes d'information pour la gestion de l'éducation ; système de gestion de l'information du personnel enseignant ; Systèmes d'information géographique) ; il comprend également l'assistance technique/le renforcement des capacités pour l'utilisation du SIGE (p.ex. la formation du personnel à l'utilisation du SIGE) et l'utilisation du SIGE dans la planification stratégique et la prise de décision. Remarque : les systèmes d'information de gestion de l'apprentissage sont classés sous le code Système d'évaluation des acquis ; les systèmes de gestion du personnel enseignant et les systèmes d'information pour les ressources humaines sont classés sous le présent code.

ANNEXE 7-C : ACTIVITÉS THÉMATIQUES PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE, PAR PAYS/ÉTAT FÉDÉRAL

Domaines thématiques codés du portefeuille d'ESPIG actifs de l'exercice 18 : Apprentissage

Pays	Statut PFC	Formation des enseignants	Gestion des enseignants	Normes, programmes et materiels d'apprentissage	Système d'évaluation de l'apprentissage	Utilisation des TIC pour l'apprentissage :
Bhoutan		Oui	Non	Oui	Oui	Non
Burundi	PFC	Oui	Non	Oui	Non	Non
Cabo Verde		Oui	Non	Oui	Oui	Non
Cambodge		Oui	Non	Non	Oui	Non
Cameroun	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Comores	PFC	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Congo, Rép. dém. du	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Côte d'Ivoire	PFC	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Érythrée	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Gambie	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Gambie (nouveau)	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Guinée		Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Guinée-Bissau	PFC	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Guyana		Oui	Non	Oui	Non	Non
Kenya		Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Lesotho		Oui	Non	Oui	Non	Non
Libéria	PFC	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Madagascar		Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Malawi		Oui	Non	Non	Non	Non
Mauritanie		Oui	Non	Oui	Oui	Non
Niger	PFC	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Nigéria	PFC	Oui	Non	Oui	Oui	Non
OECO		Oui	Non	Oui	Oui	Non
Ouganda	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Ouzbékistan		Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Pakistan (Baloutchistan)	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
République centrafricaine	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
République démocratique populaire lao		Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Somalie (Puntland)	PFC	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Somalie (Somaliland)	PFC	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Soudan	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Tanzanie (continentale)		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Tanzanie (Zanzibar)		Oui	Non	Non	Oui	Non
Tchad	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Togo	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Yémen	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Zimbabwe	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

Domaines thématiques codés du portefeuille d'ESPIG actifs de l'exercice 18 : Équité

Pays	Statut PFC	Installations et infrastructures scolaires	Transferts monetaires/autres incitations ciblees sur les eleves	Égalité des sexes	Acces pour les enfants non scolarises	Apprentissage des adultes	Programmes de bien-être	Appui aux enfants presentant un handicap et des besoins speciaux
Bhoutan		Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Burundi	PFC	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Cabo Verde		Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Cambodge		Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Cameroun	PFC	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Comores	PFC	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Congo, Rép. dém. du	PFC	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Côte d'Ivoire	PFC	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Érythrée	PFC	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Gambie	PFC	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Gambie (nouveau)	PFC	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Guinée		Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Guinée-Bissau	PFC	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Guyana		Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Kenya		Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Lesotho		Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Libéria	PFC	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Madagascar		Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Malawi		Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Mauritanie		Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Niger	PFC	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Nigéria	PFC	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
OECO		Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Ouganda	PFC	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui

Ouzbékistan		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Pakistan (Baloutchistan)	PFC	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
République centrafricaine	PFC	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
République démocratique populaire lao		Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Somalie (Puntland)	PFC	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Somalie (Somaliland)	PFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Soudan	PFC	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Tanzanie (continentale)		Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Tanzanie (Zanzibar)		Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Tchad	PFC	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Togo	PFC	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non
Yémen	PFC	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Zimbabwe	PFC	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui

Domaines thématiques codés du portefeuille d'ESPIG actifs de l'exercice 18 : Système

PAYS	STATUT PFC	RENFORCEMENT DES SYSTEMES : NIVEAU CENTRAL	RENFORCEMENT DES SYSTEMES : NIVEAU DECENTRALISE/DES ECOLES	SIGE (SYSTEME D'INFORMATION POUR LA GESTION DE L'EDUCATION) :
Bhoutan		Oui	Oui	Non
Burundi	PFC	Oui	Non	Oui
Cabo Verde		Oui	Oui	Oui
Cambodge		Oui	Oui	Oui
Cameroun	PFC	Oui	Non	Oui
Comores	PFC	Oui	Oui	Oui
Congo, Rép. dém. du	PFC	Oui	Non	Non
Côte d'Ivoire	PFC	Oui	Oui	Non
Érythrée	PFC	Oui	Oui	Oui
Gambie	PFC	Oui	Oui	Oui
Gambie (nouveau)	PFC	Oui	Non	Oui
Guinée		Oui	Oui	Oui
Guinée-Bissau	PFC	Oui	Oui	Oui
Guyana		Oui	Oui	Non
Kenya		Oui	Oui	Oui
Lesotho		Oui	Oui	Non
Libéria	PFC	Oui	Oui	Oui
Madagascar	PFC	Oui	Oui	Non
Malawi		Oui	Oui	Oui

Mauritanie		Oui		Oui
Niger	PFC	Oui	Oui	Oui
Nigéria	PFC	Oui	Oui	Oui
OECO		Oui	Oui	Non
Ouganda	PFC	Oui	Oui	Oui
Ouzbékistan		Oui	Non	Oui
Pakistan (Baloutchistan)	PFC	Oui	Oui	Oui
République centrafricaine	PFC	Oui	Oui	Oui
République démocratique populaire lao		Oui	Oui	Oui
Somalie (Puntland)	PFC	Oui	Oui	Oui
Somalie (Somaliland)	PFC	Oui	Oui	Oui
Soudan	PFC	Oui	Oui	Oui
Tanzanie (continentale)		Oui	Oui	Oui
Tanzanie (Zanzibar)		Oui	Oui	Non
Tchad	PFC	Oui	Oui	Oui
Togo	PFC	Oui	Oui	Oui
Yémen	PFC	Oui	Oui	Oui
Zimbabwe		Oui	Oui	Oui

Bref commentaire concernant la méthodologie

Des catégories sous-sectorielles et thématiques ont été élaborées, en s'appuyant sur les définitions de l'OCDE/CAD pour l'aide publique au développement (APD)[145] et sur la taxonomie de la Banque mondiale. Des ajustements ont été apportés au schéma de codage à la suite d'un exercice de codage pilote mené pendant l'exercice 16 et de consultations internes avec le personnel du GPE travaillant sur des domaines thématiques spécifiques. À l'aide d'un processus itératif de codage, les activités prévues ont été regroupées selon les thèmes présentés ci-dessus, qui sont associés aux objectifs stratégiques du GPE (*pprentissage, Équité, Système*). En ce qui concerne l'assurance qualité, les documents du projet ont été codés par deux membres de l'équipe et en partie vérifiés par un troisième membre de l'équipe. Concrètement, pour le codage il s'est agi de parcourir chaque document de projet[146] à la recherche d'activités spécifiques qui vont être financées et de marquer les passages pertinents pour les thèmes correspondant dans le logiciel utilisé[147]. L'ensemble du codage a été fait manuellement (c'est-à-dire, en lisant ligne par ligne les sections pertinentes du document du projet). Les sections des documents de projet apportant des informations contextuelles telles que la situation dans le pays n'ont pas été codées. Une fois le codage terminé dans NVivo, les résultats du codage ont été extraits de NVivo dans des tableurs Excel avant d'y être organisés et analysés. L'approche actuelle a été améliorée par rapport à l'exercice de l'année dernière, cependant, il reste certaines

[145] Consultez le site http://www.oecd.org/dac/stats/education.htm pour lire des informations supplémentaires concernant les codes de l'OCDE.

[146] Les changements liés à la restructuration n'apparaissent pas. Les données financières ne faisant l'objet d'aucun suivi, les modifications reposant sur la restructuration n'affectent généralement pas les résultats du codage par activité sous-sectorielle ou thématique.

[147] Une base de données Nvivo a été créée pour réaliser l'exercice de codage au cours de l'exercice 17. Nvivo est un logiciel permettant l'organisation systématique d'une grande quantité de données de texte.

limitations. Les ESPIG sont gérés par différents agents partenaires, et chacun utilise son propre format de présentation pour la requête de financement. Ils offrent différents niveaux de précision concernant les composantes de financement ; par conséquent, la qualité du codage repose sur la qualité des documents de projet. De la même manière, la disponibilité des détails concernant les données financières varie d'un document de projet à l'autre ; le codage ne peut donc pas assurer le suivi de ces données de façon systématique dans tout le portefeuille. Enfin, les documents correspondant aux financements communs sectoriels ont été codés mains ne figurent pas dans ce portefeuille dans la mesure où ils impliquent une approche analytique différente.

ANNEXE 8-A : STRATÉGIES DE LA PART VARIABLE, INDICATEURS, ALLOCATION POUR L'ÉQUITÉ, L'EFFICIENCE ET LES RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE (EX.16 – EX.18)

Pays	Stratégie	Catégorie d'indicateur	Indicateur	Allocation par catégorie (en USD)	% par catégorie
Ex. 16					
Mozambique	Améliorer la répartition équitable des ressources et la gestion des ressources humaines au niveau du district en mettant l'accent sur une répartition plus équitable des enseignants du primaire.	Équité	Nombre de districts avec un ratio élèves-enseignant supérieur à 80	4 000 000	23,03 %
Mozambique	Introduire une culture d'évaluation pour les directeurs d'école qui permettrait de mettre en place des mesures d'incitation (sous forme d'options de carrière, de subventions scolaires supplémentaires, etc.) visant à améliorer la redevabilité au niveau de la gestion de l'école.	Efficience	Nombre de directeurs d'écoles primaires participant aux formations de gestion (non cumulatif). Pourcentage des directeurs d'écoles primaires formés (année n-1) évalués sur la base des performances.	5 000 000	28,79 %
Mozambique	Passer d'une pédagogie centrée sur l'enseignant à une pédagogie centrée sur l'élève, l'utilisation des langues locales et du nouveau matériel d'apprentissage, et un suivi de l'apprentissage des élèves	Résultats d'apprentissage	Nombre d'enseignants ayant participé aux nouveaux programmes de formation continue privilégiant l'application de méthodes d'enseignement en classe appropriées pour permettre aux élèves d'apprendre à lire, à écrire et à parler le portugais.	8 370 000	48,19 %
Mozambique		**Montant total de la tranche variable**		**17 370 000**	**100 %**
Népal	Mettre au point un indice d'équité et apporter un soutien ciblé à dix districts parmi les plus défavorisés, afin de réintégrer les enfants non scolarisés dans l'éducation de base et proposer une éducation de la deuxième chance	Équité	Mise au point d'un indice d'équité et application de celui-ci dans la prestation de soutien ciblé aux districts	5 800 000	32,58 %
Népal	Passer de l'approche actuelle d'évaluation réussite/échec exigeant des étudiants qu'ils réussissent dans tous les sujets en même temps à la certification par sujet pour l'examen de fin d'études secondaires et les examens du deuxième cycle du secondaire	Efficience	Application du système de certification par sujet pour lesexamens et approbation de ce système pour les examens du deuxième cycle du secondaire.	6 000 000	33,71 %
Népal	Améliorer les résultats d'apprentissage par la mise en œuvre d'évaluations de l'apprentissage au niveau des écoles et l'engagement des parents et des enseignants à échanger et discuter des résultats de l'évaluation	Résultats d'apprentissage	Tenue d'évaluations standardisées des aptitudes à la lecture dans les petites classes (EGRA) en présence des parents en tant qu'observateurs dans les salles de classe, communication des résultats aux parents	6 000 000	33,71 %

			et tenue de discussions avec les parents dans 3 000 écoles/communautés		
Népal			**Montant total de la tranche variable**	**17 800 000**	**100 %**
Rwanda	Améliorer la préparation à l'école des enfants issus des communautés les plus pauvres en facilitant l'accès à des services d'éducation de la petite enfance de qualité	Équité	Augmentation de 20,2 % du taux brut de scolarisation pour le préscolaire d'ici à octobre 2017 dans les communautés rurales et pauvres.	2 520 000	33,33 %
Rwanda	Accroître la capacité de planification et de budgétisation sur la base de données probantes et de l'analyse au niveau du district afin de renforcer l'efficacité et l'efficience du secteur de l'éducation en publiant des statistiques sur l'éducation dans les trois mois suivant la fin de l'année académique	Efficience	Disponibilité dès mars 2017 des statistiques de l'éducation pour 2016 ventilées par district	2 520 000	33,33 %
Rwanda	Passer d'une évaluation administrée par des experts techniques externes à une intégration complète de la fonction dans le système d'évaluation nationale pour la collecte de données de 2016	Résultats d'apprentissage	Réalisation en 2016 d'une évaluation nationale à partir d'un échantillon des résultats d'apprentissage en lecture, écriture et calcul en deuxième et en cinquième année d'études, et utilisation des résultats obtenus pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage	2 520 000	33,33 %
Rwanda			**Montant total de la tranche variable**	**7 560 000**	**100 %**
Congo, Rép. dém. du	Alléger les contributions des ménages grâce à une rémunération par l'État des enseignants, éliminant ainsi les coûts directs pour les ménages les plus pauvres.	Équité	Élimination de tous les coûts directs (SERNIE, Minerval, TENAFEP) et inclusion des instituteurs du primaire jusque-là non rémunérés par l'État pour réduire les frais de scolarité acquittés par les ménages les plus pauvres	10 000 000	33,33 %
Congo, Rép. dém. du	Limiter l'abandon en première année i) en contrôlant le taux de redoublement et ii) en réduisant les frais acquittés par les parents	Efficience	i) Étude de la mise en application des stratégies SSEF (Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation) pour lutter contre l'abandon scolaire ii) Abaissement de 25 % du taux d'abandon à la fin de la première année dans les provinces caractérisées par une faible efficience	10 000 000	33,33 %
Congo, Rép. dém. du	Le nouveau plan sectoriel a identifié trois stratégies principales pour améliorer les résultats d'apprentissage des élèves : i) la promotion de méthodes d'enseignement innovantes, ii) l'adoption d'un plan pour l'enseignement de la lecture dans les premières années et iii) la mise en place d'une agence indépendante chargée des évaluations	Résultats d'apprentissage	Améliorations des résultats aux examens pour les enfants de 2e et 4e année dans les écoles primaires publiques pour lesquelles une évaluation normalisée est effectuée par les enseignants, supervisée par le comité des parents d'élèves (COPA). Les résultats seront rendus publics et accessibles à tous	10 000 000	33,33 %

	nationales (CIEAS) pour guider l'élaboration des politiques dans le secteur de l'éducation				
Congo, Rép. dém. du		**Montant total de la tranche variable**		**30 000 000**	**100 %**
Malawi	Créer un environnement favorable au maintien des filles à l'école grâce à la mise en place d'une nouvelle stratégie nationale favorisant l'introduction de prestations rationalisées, la promotion accélérée des enseignants dans les zones rurales et la mise à disposition d'installations sanitaires et d'hébergements dans les écoles rurales dans le but d'encourager la rétention des femmes enseignantes dans ces écoles	Équité	Augmenter la proportion de femmes chez les enseignants en 6e et 8e années, dans huit des districts les plus défavorisés.	4 490 000	33,33 %
Malawi	Mettre en œuvre au niveau national une stratégie de prévention des redoublements associée à des mesures d'efficacité, ce qui améliorera la rétention et la progression des étudiants, augmentera la rentabilité et l'efficacité interne du système	Efficience	Abaissement du taux de redoublement dans les années 1 à 4 dans huit des districts les plus défavorisés	4 490 000	33,33 %
Malawi	Améliorer l'apprentissage par une redistribution équilibrée des enseignants formés, en commençant par huit districts défavorisés pendant la période proposée avant d'élargir la mesure au niveau national	Résultats d'apprentissage	Réduire la proportion d'élèves par enseignant formé en 1re et 2e années, dans huit des districts les plus défavorisés.	4 490 000	33,33 %
Malawi		**Montant total de la tranche variable**		**13 470 000**	**100 %**
Ex. 17					
Éthiopie	Promouvoir l'équité en tenant compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes aux postes de direction des écoles et en prévoyant des ressources supplémentaires au niveau de l'école en soutien aux élèves présentant des besoins spécifiques	Équité	Œuvrer à l'équilibre hommes-femmes dans l'administration des écoles en augmentant le nombre de directrices qualifiées dans les écoles primaires Favoriser des environnements d'apprentissage plus inclusifs en augmentant l'allocation pour les subventions aux écoles dans le but d'aider les écoles dont certains élèves présentent des besoins spécifiques.	10 000 000	33,33 %
Éthiopie	Améliorer l'efficience en cherchant à réduire le taux d'abandon en première année par le biais d'un certain nombre de stratégies dont l'objectif est de renforcer l'assiduité, sensibiliser les communautés, fournir des matériaux d'accompagnement et associer un système d'inspection aux plans d'amélioration de l'école	Efficience	Réduction du taux d'abandon en première année d'études dans la région affichant le taux d'abandon le plus élevé à ce niveau.	10 000 000	33,33 %

Éthiopie	Parvenir à une école de plus grande qualité, évaluée selon les normes d'inspection scolaire établies, grâce à la formation d'enseignants en niveaux préscolaires, en particulier dans les régions dans lesquelles les performances sont faibles	Résultats d'apprentissage	Réduire la proportion d'écoles primaires affichant des performances faibles (niveau 1 dans les normes d'inspection) dans la région qui présente la proportion la plus forte d'écoles peu performantes	10 000 000	33,33 %
			Amélioration du cadre de l'apprentissage des classes préscolaires dans deux régions émergentes grâce à l'accroissement des capacités que possèdent les animateurs de ces classes pour suivre le programme d'éducation de la petite enfance		
Éthiopie		**Montant total de la tranche variable**		**30 000 000**	**100 %**
Ex. 18					
Libéria	Répartir plus équitablement les éducateurs de la petite enfance et d'enseignants d'école primaire formés, avec une attention particulière au déploiement d'enseignants formés dans les régions défavorisées	Équité	Augmentation de la proportion d'éducateurs de la petite enfance et enseignants d'école primaire formés dans les régions défavorisées ciblées	1 200 000	33,61 %
Libéria	Rendre l'utilisation du budget plus vertueuse en optimisant la gestion de la rémunération des enseignants	Efficience	Amélioration du système de gestion de la rémunération des enseignants	1 370 000	38,38 %
Libéria	Mettre en place un système national d'évaluation de l'apprentissage des élèves de primaire	Résultats d'apprentissage	Mise en place d'un système national d'évaluation de l'apprentissage des élèves de primaire	1 000 000	28,01 %
Libéria		**Montant total de la tranche variable**		**3 570 000**	**100 %**
Burkina Faso	Renforcer l'équité de l'accès à l'enseignement primaire en réduisant les disparités géographiques, en ciblant la région la plus défavorisée du pays, en appliquant différentes mesures telles que les programmes de construction d'école, le soutien au développement, le financement et la mise en œuvre de plans d'action communale ainsi que la reconnaissance et l'intégration des écoles primaires franco-arabes dans le système d'éducation national.	Équité	Accroissement annuel du nombre d'inscrits en école primaire dans les communes prioritaires des provinces du Soum et Oudalan dans la région du Sahel	3 380 000	33,33 %
Burkina Faso	Améliorer l'efficacité de la gestion du système d'éducation en augmentant de manière significative les allocations destinées aux frais de fonctionnement des établissements décentralisés afin de leur permettre d'aider les autorités locales à assumer efficacement leurs nouveaux rôles impliquant des responsabilités et niveaux de financement croissants	Efficience	Allocation pour frais de fonctionnement du compte d'affectation spéciale du Trésor (CAST) aux services décentralisés	3 380 000	33,33 %

Burkina Faso	Encourager les résultats d'apprentissage de base chez les élèves des premières années du primaire, en élargissant la disponibilité des manuels scolaires fondamentaux correspondant aux nouveaux programmes	Résultats d'apprentissage	Nombre de manuels fondamentaux (lecture et calcul) par élève, adaptés aux nouveaux programmes, pour les deux premières classes au début de l'année scolaire 2019/2020 ; Nombre moyen pour un échantillon représentatif d'écoles. Objectif : 1,5 manuel/2 élèves et aucune école du groupe échantillon non pourvue	3 380 000	33,33 %
Burkina Faso		**Montant total de la tranche variable**		**10 140 000**	**100 %**
Cambodge	Renforcer la mise en œuvre du programme national de bourses de l'enseignement primaire établi par le MoEYS de manière à assurer sa poursuite dans une optique d'équité, pour que les enfants les plus désavantagés bénéficient d'une aide et puissent continuer leurs études, ce qui devrait avoir une incidence sur l'abandon en école primaire	Équité	Élaboration et adoption par le MoEYS du dispositif de bourse de l'enseignement primaire axé sur l'équité (années 1-3 incluses)	2 100 000	33,87 %
			Les établissements scolaires améliorent les prévisions du nombre d'enfants ayant droit à une bourse, et le MoEYS assure le versement en temps opportun des bourses de l'enseignement primaire aux bénéficiaires (en début d'année scolaire).		
Cambodge	Doter l'école d'une plus grande capacité à développer des plans scolaires et budgets normalisés dans le contexte de la réforme de D-D et de la mise en œuvre du SIF, qui devrait conduire à terme à une utilisation plus efficace des ressources au niveau des écoles de manière à mieux répondre aux besoins et aux difficultés locales. Pour vérifier les gains d'efficience au niveau du système ou à celui des résultats, il sera procédé au suivi des progrès indiqués par la diminution du nombre de redoublements en première année dans les districts cibles.	Efficience	Préparation en temps voulu de budgets et de plans de développement scolaires standardisés par les écoles primaires des 26 districts cibles.	2 100 000	33,87 %
			Réduction des taux moyens de redoublement en première année dans les 26 districts cibles (pourcentage)		
Cambodge	Amélioration de la qualité de l'enseignement et, partant, de l'apprentissage des élèves. Ces efforts sont menés grâce à la préparation et à la mise en œuvre du cadre de formation professionnelle continue et de son plan d'action, ainsi qu'à la fourniture d'un appui pour structurer et mettre en place, puis en œuvre, le premier système de formation continue et de soutien professionnel destiné aux enseignants et aux directeurs d'écoles, notamment le mentorat au niveau de l'école.	Résultats d'apprentissage	Mise en place d'un Formulation de mentorat associé à la formation professionnelle continue dans les écoles primaires des 21 districts cibles.	2 000 000	32,26 %
Cambodge		**Montant total de la tranche variable**		**6 200 000**	**100 %**

Côte d'Ivoire	Développer une éducation préscolaire de qualité, en mettant l'accent sur l'approche comprenant des établissements préscolaires communautaires qui fonctionnent avec des financements publics, mais gérés par les communautés, avec le soutien de conseillers pédagogiques, pour satisfaire aux normes de qualité à définir	Équité	Proportion d'enfants en âge préscolaire inscrits dans des écoles communautaires	2 410 000	33,33 %
Côte d'Ivoire	Augmenter les heures d'enseignement des enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire de manière systématique en recrutant des enseignants bivalents, en adaptant le contenu de formation et en perfectionnant la gestion du recrutement des enseignants	Efficience	Nombre d'heures de service effectif hebdomadaire des enseignants du premier cycle du secondaire	2 410 000	33,33 %
Côte d'Ivoire	Améliorer les résultats aux examens de lecture et de mathématiques pour les 3e et 4e années grâce au perfectionnement du support pédagogique remis aux enseignants par les conseillers pédagogiques et inspecteurs, au renouvellement de la méthodologie et des outils d'observation en classe, à une formation continue des enseignants, à l'organisation d'activités pédagogiques au niveau de l'inspection	Résultats d'apprentissage	Résultats des tests des acquis en lecture et en mathématiques pour la 3e et la 4e année	2 410 000	33,33 %
Côte d'Ivoire		**Montant total de la tranche variable**		**7 230 000**	**100 %**
Madagascar	Meilleure répartition des enseignants formés affectés aux zones rurales et isolées grâce à la mise en place d'un plan de déploiement des enseignants consulté et approuvé et à une gestion plus efficace des enseignants	Équité	Plans consultés et approuvés pour le déploiement et le redéploiement des enseignants formés recrutés entre 2018 et 2022	4 700 000	33,33 %
			Nombre d'enseignants nouvellement formés affectés à des zones rurales et éloignées		
Madagascar	Améliorer le taux de promotion en classe supérieure dans les deux premiers sous-cycles de l'éducation de base (primaire) afin de permettre à davantage d'élèves d'achever le cycle primaire grâce à des interventions nationales, régionales et en milieu scolaire	Efficience	Le premier jour officiel de l'année scolaire de 2020 tombe en février	4 700 000	33,33 %
			Nombre de plans sélectionnés proposés par les bureaux de l'éducation des sous-districts (CISCO) qui améliorent les taux de promotion en classe supérieure		
			Nombre d'écoles dans les bureaux de l'éducation de sous-districts qui ont élevé le taux de promotion de 2 points de pourcentage par an depuis 2016/2017		
Madagascar	Améliorer le suivi des résultats d'apprentissage de l'élève par des évaluations normalisées en français,	Résultats d'apprentissage	Création d'une unité d'évaluation officielle, avec un plan détaillé pour les deux premières années d'activité	4 700 000	33,33 %

	mathématiques et malgache pour en faciliter la comptabilisation et l'analyse		Publication de l'analyse des résultats par le représentant de l'évaluation nationale validée au niveau régional (jusqu'à 3 évaluations)		
Madagascar		**Montant total de la tranche variable**		**14 100 000**	**100 %**
Tchad	Réduire les disparités dans l'affectation d'enseignants formés et payés entre les zones urbaines et rurales	Équité	Réduction des disparités dans l'affectation d'enseignants formés et payés entre les zones urbaines et rurales (15 % de réduction d'ici à 2019)	2 506 000	30,00 %
Tchad	Améliorer le taux de maintien en dernière année de l'enseignement primaire en favorisant la promotion automatique en classe supérieure au sein du primaire, fournissant des manuels en quantité suffisante, réduisant la taille des groupes éducatifs, limitant les frais acquittés par les ménages en particulier pour les plus pauvres et abaissant la proportion d'écoles aux cycles incomplets.	Efficience	Taux de maintien en dernière année de l'enseignement primaire supérieur de 15 % en 2019	3 342 000	40,00 %
Tchad	Mettre en place un système national d'évaluation de l'apprentissage à tous les niveaux afin de garantir des mesures régulières dans le temps, permettant d'évaluer le niveau des résultats d'apprentissage	Résultats d'apprentissage	Formulation et mise en pratique d'un système national d'évaluation de l'apprentissage et réalisation de la première évaluation (Système opérationnel en 2019 et première évaluation menée d'ici à 2020)	2 506 000	30,00 %
Tchad		**Montant total de la tranche variable**		**8 354 000**	**100 %**

ANNEXE 8-B : REALISATIONS ET DECAISSEMENTS DE LA PART VARIABLE

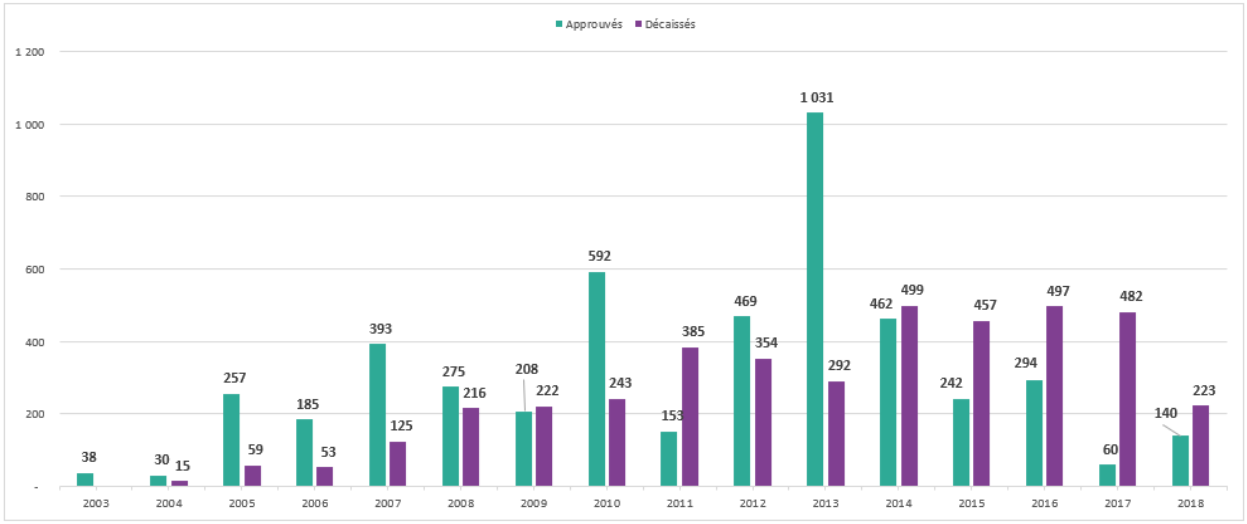
Rappel des faits et cibles initiales	Avancement
Ex. 16	
Mozambique	
Entrée en vigueur/lancement en septembre 2015. Le Mozambique a atteint (ou partiellement atteint) les cibles des années 1 et 2 dans toutes les dimensions et l'année 3 est en bonne voie.	
Équité : l'objectif initial était de réduire le nombre de districts présentant un ratio élèves-enseignant supérieur à 80 de 12 à 8 (soit quatre de moins). Une modification de la carte administrative a entraîné une modification du nombre de districts de référence qui est passé de 12 à 17. L'objectif initial, qui était de réduire le nombre de districts présentant un ratio élèves-enseignant supérieur à 80 à huit districts, est resté le même. **Efficience :** augmenter le nombre de directeurs d'école primaire ayant participé à une formation à la direction de 0 à 800 et augmenter le pourcentage de directeurs d'école formés (année n-1) évalués sur la base de performances (année n) de 0 à 10 % **Résultats d'apprentissage :** passage du nombre d'enseignants (1re et 2e année) ayant participé au nouveau programme de formation continue de 0 à 1 650.	**Équité :** le nombre de districts dans lesquels le ratio élèves-enseignant dépasse 80 est descendu à 10. **Réalisation partielle** de l'objectif initial qui était de passer de 12 à 8 avec un décaissement partiel (1 000 0000 USD). Toutefois, la diminution réelle a été de 7 (de 17 à 10). **Efficience :** 939 directeurs d'école formés. Objectif atteint avec un décaissement en totalité (1 000 000 USD). 11,10 % des directeurs d'école formés ont fait l'objet d'une évaluation en 2016. **Objectif réalisé** avec un décaissement en totalité (1 500 000 USD). **Résultats d'pprentissage :** la stratégie de formation continue a été finalisée en 2015 et déployée en 2016 (décaissement de 2 000 000 USD). En 2016, 4 247 enseignants de 1re et 2e année ont bénéficié de formations. Objectif **atteint** (il était initialement de 1 650). D'autres sources de financement sont apparues (l'ESPIG a été intégré aux fonds communs sectoriels), facilitant la formation d'un nombre plus important d'enseignants. 3 000 000 de dollars ont été décaissés pour la formation des enseignants.
Népal	
Entrée en vigueur/lancement en janvier 2016. Le Népal a atteint les objectifs de l'année 1 en matière d'apprentissage et d'efficience d'après les rapports émis pas l'agent de vérification indépendant et validés par le groupe local des partenaires de l'éducation. Le décaissement a eu lieu. En ce qui concerne l'équité, l'objectif pour l'année 1 est partiellement atteint et le décaissement a été réalisé sur la base du prorata. Année 2 en bonne voie.	
Équité : mise au point d'un indice d'équité. Utiliser l'indice pour concevoir et mettre en œuvre des interventions permettant de faire baisser le nombre d'enfants non scolarisés. Réduire de 20 % le nombre d'enfants non scolarisés dans les districts ciblés. **Efficience :** mise en place de la certification par sujet pour l'examen de fin d'études secondaires et les examens du deuxième cycle du secondaire. **Résultats d'pprentissage :** écoles communautaires dans lesquelles ont été menées en classe des évaluations normalisées des compétences en lecture pour les 2e et 3e années par les enseignants et en présence de représentants des parents, les résultats ont fait l'objet d'échanges avec les parents. 2 600 écoles communautaires.	**Équité :** un indice d'équité a été établi et a permis d'identifier cinq des districts les plus défavorisés. Interventions ciblées mises en œuvre dans ces districts, (décaissement de 700 000 dollars). Réduction de du 18,2 % du nombre cumulé d'enfants non scolarisés dans les cinq districts. Objectif **partiellement atteint** avec un décaissement au prorata (2 002 000 USD) **Efficience :** Certificats correspondants aux examens de fin d'études secondaires remis aux candidats de 2016 et 2017 conformément à la politique de certification par sujet. Objectif atteint avec un décaissement en totalité (3 000 000 de dollars). **Résultats d'apprentissage :** évaluation menée dans 2 605 écoles communautaires dans 11 districts. Objectif **atteint** (décaissement de 3 000 000 de dollars).

Rwanda	
Entrée en vigueur/lancement en juin 2015. Ensemble des cibles atteintes et montant total décaissé. Financement clôturé en mai 2018.	
Équité : le taux brut de scolarisation (TBS) pour le préscolaire a augmenté en moyenne de 10 % en 2014 à 17 % en 2017 dans les 22 districts aux performances les plus faibles (à savoir ceux dont le TBS était inférieur à 17 en 2014). **Efficience :** mise à disposition des statistiques de l'éducation ventilées par district. **Résultats d'apprentissage :** réalisation d'une évaluation de l'apprentissage en mathématiques et lecture (P2 et P5) représentative au niveau national. Elle a servi de support d'information pour l'enseignement et l'apprentissage.	**Équité :** Augmenter le taux brut de scolarisation préscolaire dans les 22 districts aux performances les plus faibles à 18,5 % avant 2017. **Objectif atteint** avec décaissement en totalité **(**2 520 000 dollars) dès que les rapports ont été remis et que le groupe local des partenaires de l'éducation a donné son aval en novembre 2017. **Efficience : objectif atteint,** d'après les statistiques de 2016. L'ensemble total des 2 520 000 dollars a été décaissé dès que les rapports ont été remis et que le groupe local des partenaires de l'éducation a donné son aval en novembre 2017. **Résultats d'pprentissage : objectif atteint** en novembre 2016. Le gouvernement a décidé de modifier les niveaux de classe évalués de P2, P5 à P2, P3, P6 et S3 en vue d'un meilleur alignement sur les objectifs de développement durable, ce qui a engendré un retard dans la réalisation des objectifs. En janvier 2018, le Comité des financements et performances (GPC) a approuvé le report de la soumission des résultats d'apprentissage. La totalité des 2 520 000 dollars a été décaissé dès que les rapports ont été émis et que le groupe local des partenaires de l'éducation a donné son aval en avril 2018.
Ex. 17	
Congo, Rép. dém. du	
Entrée en vigueur/lancement en août 2017, le pays procède actuellement à la vérification des premiers cycles d'objectifs, ce qui peut correspondre à un décaissement partiel.	
Équité : inclusion de 1 600 instituteurs jusque-là non rémunérés par l'État dans les provinces les plus pauvres (afin de réduire les frais de scolarité demandés aux ménages les plus pauvres pour l'éducation). **Efficience :** diffusion des études sur la mise en application de la stratégie du secteur de l'éducation et de la formation pour lutter contre l'abandon scolaire et démarrer la mise en œuvre de certaines stratégies de prévention de l'abandon. **Résultats d'apprentissage :** amélioration des résultats aux examens des élèves de 2e et 4e année en lecture, en français comme en langues nationales, selon les évaluations normalisées d'apprentissage réalisées par les enseignants et supervisées par le comité de parents.	**Équité :** 1 488 instituteurs qui n'étaient auparavant pas payés ontété intégrés dans la fonction publique, l'objectif était de 1 600 pour l'année en cours. **Efficience :** un projet d'étude visant à mettre en application les stratégies de lutte contre les abandons a été mené à bien. **Résultats d'apprentissage :** mise en œuvre d'une évaluation à grande échelle qui n'a pas encore été réalisée mais dont tous les éléments essentiels sont en place, en attente de la réalisation.
Malawi	
Entrée en vigueur/lancement en décembre 2016.	
Équité : parachèvement d'une stratégie nationale d'éducation des filles. **Efficience :** parachèvement d'une politique de promotion de l'école primaire. **Résultats d'apprentissage :** parachèvement d'une stratégie de gestion des enseignants (comprenant des conseils pour une répartition plus efficiente des enseignants).	Le pays procède actuellement à la vérification du premier cycle des objectifs. Dans le cadre des activités de vérification, les membres du groupe local des partenaires ont remis des commentaires détaillés au gouvernement au sujet des documents liés à cette politique.

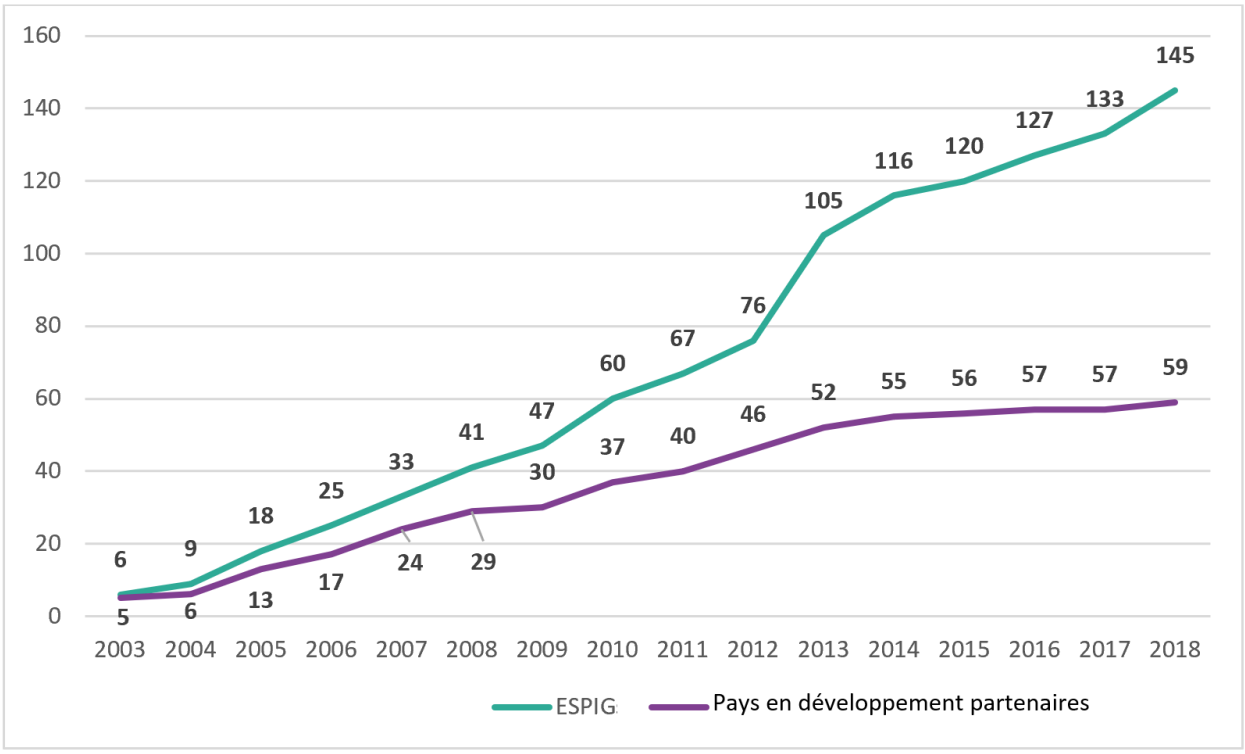
Éthiopie	
Entrée en vigueur/lancement en février 2017. Compte tenu du calendrier serré pour l'année 1, la vérification des objectifs pour l'année 1 devait être réalisée en juillet 2018, et pourrait correspondre à un décaissement partiel.	
Équité : mesures visant à un meilleur équilibre de la représentation des hommes et des femmes aux postes de direction des écoles en augmentant le nombre de directrices formées pour le primaire et en encourageant des environnements d'apprentissage plus inclusifs grâce à l'augmentation de l'allocation pour les subventions aux écoles dans le but d'aider les écoles dont certains élèves présentent des besoins spécifiques. **Efficience :** réduire le taux d'abandon en première année d'études de 5 % dans la région affichant le taux d'abandon le plus élevé à ce niveau avant 2016/2017. **Apprentissage :** diminuer la proportion des écoles primaires aux faibles performances dans la région d'Afar à 15 % pour 2016/17 ; améliorer le cadre de l'apprentissage des classes préscolaires dans deux régions émergentes grâce à l'accroissement des capacités que possèdent les animateurs de ces classes pour suivre le programme d'éducation de la petite enfance.	

ANNEXE 9 : APPROBATION ET DÉCAISSEMENTS, NOMBRE CUMULÉ D'ESPIG ET LISTE DE TOUS LES ESPIG PAR PAYS/ÉTAT FÉDÉRAL (DE LA CRÉATION A 2018)

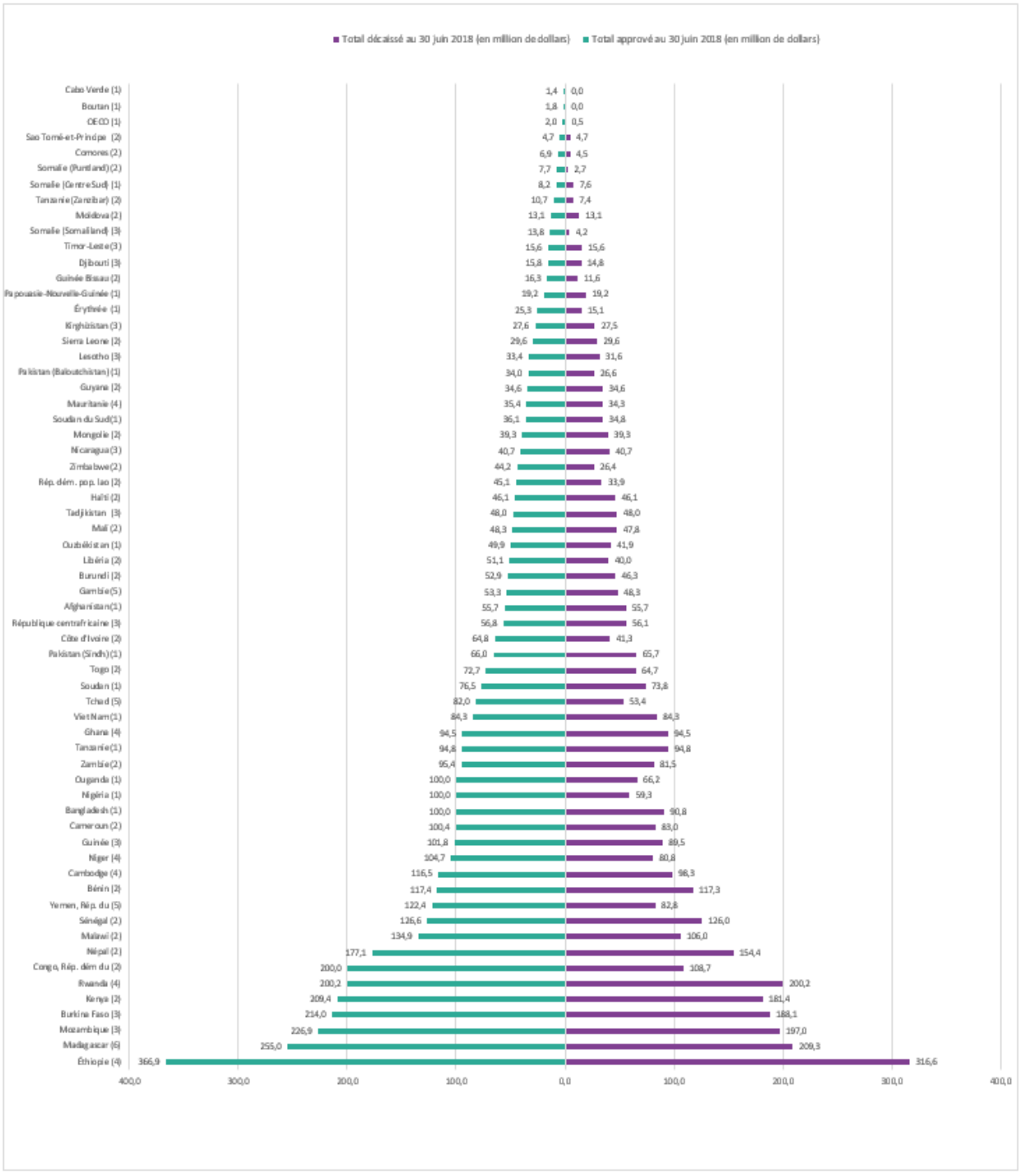
(i) Approbation et décaissement par année civile, de 2003 à 2018 (en million de dollars)



(ii) Nombre cumulé d'ESPIG et de pays en développement partenaires qui ont bénéficié d'un ESPIG par année civile.



(iii) Liste des ESPIG en cours, clôturés, en attente, par pays/Etat fédéral, de 2002 au 30 juin 2018.





PARTENARIAT MONDIAL
pour L'ÉDUCATION

Adresse du bureau :
1850 K Street N.W.
Suite 625
Washington D.C., 20006
États-Unis

Adresse postale :
Global Partnership for Education
MSN IS6-600
1818 H Street NW
Washington D.C., 20433
États-Unis

www.globalpartnership.org/fr

facebook.com/globalpartnership

twitter.com/gpforeducation